NOTRE SERVICE TELEPHONIQUE

On peut communiquer avec l'Evénement de la façon suivante :

Jusqu'à 6 heures le soir : appeler l'échange 2-6612. Depuis 6 heures et durant la nuit, utiliser les numéros suivants:

Le rédacteur en chef 5706
Le chef de l'information . . . 2-7521
Nouvelles générales 2-7570
Sport et annonces 2-7310

L'ÉVÉNEMENT

LE PLUS ANCIEN QUOTIDIEN FRANCAIS DU CANADA

L'Evénement vous offre le premier à votre réveil les dernières nouvelles mondiales

71ième ANNEE No 48 | Tirage certifié par l'A. B. C. | QUEBEC, LUNDI 2 AOUT 1937 | Température : Gros vents, sombre, quelques averses | DOUZE PAGES

25,000 PERSONNES A LA FETE DE PAUL GOUIN

Malgré la mauvaise température on estime à plus de 25,000 le nombre des auditeurs du chef de l'Action Libérale Nationale à L'Assomption hier soir. — Les orateurs parlent à l'intérieur de la salle du collège mais des haut-parleurs avaient été installés à l'extérieur. — Union du groupe Drouin-Hamel-Grégoire. — Discours de MM. Roger Ouimet, Joseph Poulin, maire de St-Georges de Beauce, Horace Philippon, Jean Martineau, Paul Gouin et Oscar Drouin.

UN CADEAU DE $4,752

L'Assomption, 2. — (Dépêche spéciale à L'Evénement) Une foule que l'on estime à plus de 25,000 personnes a assisté, hier soir, dans la cour du collège de l'Assomption, à l'assemblée dit "non politique" organisée par M. Paul Gouin, chef du parti de l'Action libérale nationale, et ses amis. On remarquait sur l'estrade, à côté des orateurs, des représentants de toutes les régions de la province. M. Gouin et ses partisans ont été applaudis et ovationnés à plusieurs reprises. On interrompit même le leader pour chanter pendant son discours l'hymne national. Les orateurs ont été successivement : M. Roger Ouimet, un des fondateurs de l'Action libérale nationale, M. Joseph Poulin, maire de St-Georges-de-Beauce, M. Horace Philippon, avocat, de Québec, M. Jean Martineau, M. Paul Gouin, et l'hon. Oscar Drouin.

Au début de l'assemblée, M. Martineau remit à M. Gouin un chèque de $4,752, total des sommes recueillies dans la province au bénéfice du parti.

M. Candide Rochefort, député de Ste-Marie, qui devait assister à la réunion, a été empêché de s'y rendre à la dernière minute.

M. DROUIN

Au cours de son discours, M. Oscar Drouin a déclaré que le groupe Hamel qu'il représentait officiellement avait décidé de s'unir à celui de M. Paul Gouin. Voici d'ailleurs la déclaration qu'il a faite à l'assistance à ce sujet :

"Nous avons tenu à accepter l'invitation de nous rendre à cette fête pour rendre un hommage personnel à M. Paul Gouin, en qui, indépendamment de toute politique, on doit reconnaître l'un des éducateurs les **plus féconds du sens national** et dont la personnalité est l'un des facteurs les plus importants dans l'horizon politique. C'est avec lui que nous avons lutté. Il fut notre chef dans l'époque glorieuse que vous connaissez.

"Si nous avons tenu à venir, poursuit M. Drouin, c'est par-dessus tout parce que nous avons les mêmes idées; c'est le même programme que prêchent les deux groupes. Si l'on en juge par les aspirations des bons éléments de la population, l'union entre notre groupe national et l'Action libérale nationale est désirable. En y mettant de la bonne volonté et de la dignité, nous pourrons être réunis. Cette réunion est nécessaire pour le triomphe des principes qui nous sont chers et pour la réalisation de la politique pro-canadienne-française".

Voici un résumé substantiel du discours prononcé hier soir à l'Assomption par M. Paul Gouin:

"Mesdames et messieurs, on ne se contente pas actuellement de me poser de multiples questions. Un grand nombre de personnes s'attendent à ce que je fasse, ce soir, des déclarations importantes, à ce que j'indique les remèdes à tous les maux dont nous souffrons actuellement, à ce que je règle en un tour de main notre situation économique, sociale, politique et nationale. C'est là une confiance qui m'honore grandement mais qui place sur mes épaules une responsabilité vraiment écrasante. En effet, pour fournir la clé à tous les problèmes qui nous confrontent présentement, il faudrait être magicien ou, comme disent nos gens, il faudrait parler au diable. J'irai même plus loin. Je vous dirai qu'actuellement, dans la province de Québec, il n'y a pas un seul homme, pas un seul groupe, une seule association qui, laissé à ses propres ressources intellectuelles et financières, soit en mesure de régler tous les problèmes qui nous confrontent et d'élaborer une doctrine pro-canadienne-française.

Certes, plusieurs de nos compatriotes, plusieurs de nos sociétés sont en état de fournir la solution à tel ou tel problème particulier. Mais aucun d'entre eux ne saurait, présentement, nous fournir un plan d'ensemble définitif.

Vous me direz, peut-être, mesdames et messieurs, que j'exagère, que, par exemple, nos hommes politiques sont en état de nous sauver C'est là, mesdames et messieurs, une profonde erreur, un reproche indirect sans doute mais immérité quand même à l'endroit de nos gouvernants.

Pour vous en convaincre, mesdames et messieurs, nous allons, si vous le voulez bien, examiner l'oeuvre de nos gouvernants en ces derniers temps. Et pour ne pas être taxé de parti pris à l'endroit de ceux qui dirigent actuellement nos destinées dans la province, nous allons examiner le travail accompli non seulement au cours des deux dernières sessions mais également au cours de la dernière session du régime précédent.

TROIS SESSIONS

Mesdames et messieurs, en une année ou à peu près, il est très important de le souligner, nos législateurs provinciaux se sont réunis trois fois. Nous avons eu la session du printemps de 1936 sous l'ancien régime et nous avons eu, sous le nouveau, la session d'urgence de l'automne de 1936 et la session ordinaire qui s'est ouverte au mois de mars de cette année.

Quel est le bilan de ces trois sessions presque consécutives ? Quelles lois vraiment salutaires, quelles lois vraiment pro-canadiennes-françaises devons-nous à nos quatre-vingt dix députés, à nos vingt-quatre conseillers législatifs et à nos nombreux ministres avec ou sans porte-feuille, dont les triples délibérations nous ont coûté, au cours de l'année qui vient de s'écouler, en salaires et en frais de voyages — et ceci ne comprend pas les salaires des fonctionnaires ni les autres frais sessionnels mais seulement les salaires et frais de voyages payés à nos députés, à nos conseillers législatifs et à nos ministres — au-dela d'un million de dollars.

En d'autres termes, pour reprendre l'idée qu'émettait en mai dernier, Philippe Ferland, nos législateurs, au cours des trois sessions qui viennent de se dérouler à Québec, ont-ils assuré "au chômeur, du travail permanent ; au salarié, un salaire raisonnable ; au cultivateur, des moyens d'inscrire quelque chose, à l'actif de ses bilans ; à la nation, la liberté de la dictature économique ?"

La réponse est non.

LE CREDIT AGRICOLE

Prenons un exemple particulièrement frappant puisqu'il s'agit, sans contredit, d'une des mesures les plus intéressantes dont nous aient dotés nos législateurs provinciaux durant l'année qui vient de s'écouler : la loi du crédit agricole. Prenons pour acquis que cette loi est parfaite en elle-même, qu'elle a été soigneusement préparée, étudiée et rédigée ; qu'elle est à l'épreuve de toute ingérence politique, de tout abus de patronage. Prenons pour acquis également, ce qui est très généreux, puisque d'après les experts en la matière, 50 p. c. soit, 70,000 de nos 140,000 fermiers sont menacés de faillite, prenons pour acquis également, dis-je, que les $15,000,000 qui ont été mis à la disposition de l'Office du Crédit Agricole seront suffisants, pour répondre aux demandes de tous ceux de nos cultivateurs qui ont besoin d'aide financière.

Ceci dit, demandons-nous maintenant si la loi du crédit agricole suffira à régler le problème agraire dans la province de Québec. Ici encore, la réponse est évidemment non. Pourquoi ? Parce que, pour sauver l'agriculture dans notre province, il ne suffit pas de prêter de l'argent à nos cultivateurs. Il faut de plus, entre autres choses, assurer à ces mêmes cultivateurs le moyen de rembourser l'argent qui leur sera prêté et de payer l'intérêt sur leurs emprunts. Pour arriver à cette fin, il faut de toute nécessité que ces fermiers aient certains revenus additionnels, c'est-à-dire qu'ils puissent écouler, en plus grand nombre, leurs produits. Il faut donc, en d'autres termes, leur assurer de nouveaux marchés pour reconquérir les marchés locaux qui sont encombrés de produits agricoles étrangers.

Or, rien, absolument rien n'a été fait dans ce sens.

LE SYSTEME BANCAIRE

Notre système de banque actuel, excellent par certains côtés, ne comporte pas des facilités de crédit suffisantes et des taux d'intérêts raisonnables pour les différentes classes de la société, y compris je le dis sans badiner, le gouvernement. Notre système bancaire actuel, et j'ai déjà à maintes reprises exprimé cette idée, en particulier durant mon bref séjour à la Législature Provinciale, favorise surtout et presqu'exclusivement la grande industrie, les multiples succursales de nos nombreuses banques drainant l'épargne de nos campagnes vers les bureaux-chefs dans les grandes villes pour y sustenter les grandes industries dans lesquelles sont très souvent intéressés les directeurs de ces banques.

Il importe donc de modifier notre système bancaire, notre système en général, pour l'adapter aux besoins d'aujourd'hui, pour mieux repartir l'utilisation de l'épargne à travers toute la province et à travers toutes les classes de notre population.

UNE PETITE CHANCE

On me dira, suivant la formule maintenant consacrée, qu'il faut "donner une petite chance" à nos législateurs. Pour ma part, je n'y ai aucune objection mais je soutiens qu'il est inutile de "donner une petite chance" à nos législateurs parce que, même avec la meilleure volonté au monde, ils ne sauraient, par suite, de l'usure de notre machine parlementaire, faire oeuvre utile et constructive.

Nos législateurs doivent aujourd'hui, cuisiner, à chaque session, quelques centaines de lois ; aujourd'hui, grâce à l'invention de la machine à écrire, à la généralisation de l'instruction et en perfectionnement de notre service postal, une avalanche de lettres s'abat, chaque jour sur le parlement ; aujourd'hui, à

(Suite à la page 10, 6e col.)

L'armée japonaise continue son avance en Chine

Les Nippons affirment qu'ils ont désormais écrasé la résistance chinoise autour de Peping et de Tientsin. — La crise devient beaucoup plus grave déclare un général.

UNE AVENTURE

Tientsin, 2. (P.A.) — L'armée japonaise a pénétré encore plus profondément en territoire chinois hier pendant qu'elle resserrait son emprise sur la région conquise entre Péping et Tientsin.

Les Japonais affirment qu'ils ont désormais écrasé la résistance organisée des Chinois autour des deux principales villes de la Chine septentrionale et qu'ils ont maintenant tourné leur attention vers d'autres points plus éloignés au sud.

Les éclaireurs et les avions japonais surveillent les deux voies ferrées qui courent vers le sud afin de donner l'alarme au premier signe d'un mouvement vers le nord des forces du gouvernement central chinois, dont l'apparition dans la zone de conflit en Chine du Nord déclar[illegible] les Japonais, signifierait le commencement d'une guerre sur une échelle nationale.

On rapporte qu'une colonne japonaise est rendue à 35 milles au sud-ouest de Péping sur le chemin de fer de Hankao. Ceci la placerait au-delà de Lioulho, où se seraient trouvées samedi des unités du gouvernement central. Cette colonne n'a apparemment rencontré aucune résistance.

Les avions japonais ont exploré la voie ferrée qui relie Tientsin à Poukao sur une longue distance, cherchant des signes ralliement des troupes chinoises. Vendredi dernier, des avions japonais ont bombardé des concentrations chinoises à Paotingfou, à 85 milles au sud de Péping.

Après avoir été bombardée pendant trois jours, Tientsin était calme hier, bien que se poursuivaient les "opérations de nettoyage" des soldats chinois qui ont survécu aux batailles de jeudi et de vendredi.

"La crise augmente de gravité en Chine du Nord", a déclaré le lieutenant-général Kiyoski Katsouki, commandant en chef japonais, dans un message radiophonique au Japon hier soir.

Il a dit que les chances d'un règlemnt étaient petites à cause des concentrations continuelles de troupes chinoises sur la frontière méridionale de la zone des hostilités.

Katsouki a demandé au peuple japonais de continuer son appui à l'armée et il a déclaré que cette dernière n'avait pas eu d'autre "al-

(Suite à la page 4. 8e col.)

LA GREVE EST DECLAREE

Montréal, 2. — (P. C.) La Fédération catholique et nationale des ouvriers du textile a donné l'ordre de bonne heure aujourd'hui aux 7,000 employés des huit filatures de la Dominion Textile Company dans la province de Québec et aux employés des filatures des Montreal Cottons, Limited, à Valleyfield, de se mettre en grève à six heures ce matin.

La Dominion possède quatre filatures dans la métropole et elle en possède 4 autres à Sherbrooke, Drummondville, Magog et St-Grégoire de Montmorency. Les officiers du syndicat affirment qu'une immense majorité des employés de la Dominion Textile Company et des Montreal Cottons, Limited, font partie de la Fédération et qu'ils répondront tous sans hésiter à leur appel.

La Fédération a décidé de déclarer la grève la nuit dernière au cours d'une réunion après avoir rejeté une suggestion dont la Dominion Textile Company avait accompagné son dernier refus d'accorder un contrat collectif aux ouvriers. La compagnie avait suggéré à la Fédération d'attendre pour faire valoir ses réclamations au sujet des salaires et des heures de travail, que la Commission des salaires raisonnables de la province, fût en fonction le 1er septembre prochain.

La Fédération, une filiale des Syndicats catholiques nationaux, a demandé à la compagnie un contrat collectif, des augmentations de salaires et la semaine de 48 heures. La semaine dernière, la Fédération annonça que 95 p. c. de ses membres avaient voté en faveur d'une grève si la compagnie ne consentait pas à ouvrir les négociations immédiatement.

Un déraillement cause la mort de huit vagabonds à Sudbury

Sept individus qui voyageaient sur un train de fret du Canadien National meurent instantanément dans un déraillement, près de Sudbury. — Le huitième succombe peu après.

L'ACCIDENT

Sudbury, Ont., 2. (P. C.) — Les cadavres de huit vagabonds tués dans le déraillement d'un train de marchandises sur la voie principale des C. N. R. à 97 milles au nord-ouest d'ici samedi avaient été identifiés hier soir. Sept d'entre eux furent tués instantanément et le huitième mourut pendant qu'on le transportait à l'hôpital de Sudbury.

Un train local mixte apporta hier soir à Sudbury les huit cadavres et les six autres vagabonds qui furent blessés dans l'accident. Les blessés, dont l'un est en danger de mort, ont été transportés à l'hôpital St-Joseph.

Les morts sont : John Choppick, de Bishop, dans le Manitoba ; John Nigh, de Coldwater, Ont. ; Charles Riley, 40 ans, de Pembroke, Ont. ; Alexandre Lalonde, 35 ans, de Montréal ; Wilfrid Rioux, de Montréal ; John McArthur, 40 ans (une carte d'enregistrement du Manitoba portant le No 25683 fut trouvée dans ses habits) ; Kenneth Gordon, 24 ans, d'Uthoff, Ont., près d'Orilla.

Un seul n'a pas été identifié, mais on croit que c'est un Australien. Il eut la tête arrachée du corps.

Les blessés sont : William Reed, sans adresse, fractures multiples du crâne et fracture d'une cuisse (son état est grave) ; Pat O'Brien, de Vancouver, poignet gauche brisé ; Thomas Gallen, sans adresse, clavicule du cou brisée ; Peter Lozowchuk, de Haffard, Sask., jambe gauche et cheville brisées ; Stanley Fisher, sans adresse, blessures légères ; Joseph Pichette, sans adresse, légères blessures au cuir chevelu.

Le convoi de fret, qui se dirigeait vers l'est, avait ralenti en tournant

(Suite à la page 12, 6e col.)

AUTRE RECORD DU NORMANDIE

New-York, 2. — (P.A.) — Le paquebot français Normandie est passé de bonne heure ce matin au large du phare Ambrose et son commandant, le capitaine Pierre Thoreux, a radio-télégraphié que le superbe navire venait d'établir un nouveau record pour la traversée de l'est à l'ouest. De Bishop Rock, en Angleterre, le Normandie a fait la traversée en trois jours, 23 heures et 2 minutes exactement. Les officiers de la Ligne française disent que le paquebot a battu le record qu'il avait établi lui-même le 22 mars dernier en traversant l'Atlantique en quatre jours, 6 minutes et 23 secondes. Le capitaine Thoreux a dit dans son message que le Normandie avait franchi 781 milles en une journée, une moyenne de 31.24 noeuds à l'heure.

Orageuse traversée de l'avion 'Cambria'

Arrivant à Montréal à l'heure fixée après être passé au-dessus de Québec à 7,000 pieds d'altitude, le capitaine de l'hydravion anglais déclare que la traversée a été rude.

UN PHILOSOPHE

Boucherville, 2. — (P.C.) — Le Cambria, hydravion de la compagnie de navigation aérienne impériale, s'est gracieusement posé sur le fleuve St-Laurent à 1 heure 45 hier après-midi pour une halte de quelques heures avant de poursuivre sa route vers Port Washington, N.-Y.

Le grand oiseau a améri en aval de ce village, à 14 milles au sud-est de Montréal, après une envolée de presqu'exactement six heures de Botwood, Terre-Neuve, où il était arrivé après avoir franchi l'Atlantique. Le Cambria doit décoller à neuf heures ce matin pour Port Washington.

Hier soir, le Cambria était attaché à la même bouée d'ancrage qui a servi à son prédécesseur, le Caledonia, il y a quelques semaines, lors des deux premières envolées d'essai des Imperial et des Pan-American Airways en vue de l'établissement d'un service aérien au-dessus de l'Atlantique.

Le commandant du Cambria, le capitaine Griffith Powell, a dit que l'envolée de Botwood à Boucherville s'était déroulée sa incident, mais il a admis que la traversée de l'Atlantique avait été "très rude". "Mais je suppose, a-t-il dit, que c'est une partie de notre mission de rencontrer et de surmonter de mauvaises conditions . .. Si on a l'équipement voulu, on peut surmonter n'importe quoi ! "

Hier, le Cambria a dû s'élever à une altitude de 7,000 pieds pour éviter une tempête au-dessus de

(Suite à la page 4. 8e col.)

PROCES A UN EVEQUE

Moscou, 2. — (P.A.) — Trente personnes, dont un évêque et 12 prêtres, attendent actuellement leur procès en prison sous l'accusation d'avoir enrôlé des fidèles autour d'Orel dans "un complot fasciste et contre-révolutionnaire" pour restaurer la puissance de l'Eglise orthodoxe et renverser le régime soviétique du pays.

M. ANT. EDEN SERAIT-IL EN DISGRACE?

Le premier ministre N. Chamberlain aurait écrit une lettre personnelle au premier ministre Benito Mussolini.— Un geste significatif.

DES DOUTES

Londres, 2. — (P.A.) Une lettre personnelle du premier ministre Chamberlain au premier ministre Mussolini est arrivée à Rome samedi et des personnages en étroite relation avec le gouvernement voient là un geste significatif de la part de M. Chamberlain pour améliorer les relations anglo-italiennes.

Cette lettre indiquerait d'après eux que M. Chamberlain a enlevé pour s'en charger la direction des relations de l'Empire avec l'Italie au secrétaire du Foreign Office, M. Eden, dont les contacts avec les chefs de l'Italie n'ont pas été cordiaux depuis l'affaire des sanctions au cours de la campagne italienne en Ethiopie il y a deux ans.

On refuse en haut lieu de déclarer carrément que la lettre a été envoyée, mais on admet à 10, Downing Street, qu'il est "bien possible" qu'elle l'ait été.

A Rome, les autorités déclarent que cette lettre a été reçue au ministère des affaires étrangères et qu'elle a été envoyée de là à Rimini, où Mussolini passe ses vacances. On assure dans les cercles du ministère des affaires étrangères que Mussolini répondra dans quelques jours.

Ici, le Foreign Office a révélé que M. Eden était en vacances pour trois semaines et a refusé de faire des commentaires.

DEFAITE POUR JACQUES DORIOT

Paris, 2. — (P.C.—Havas) Le parti communiste a enlevé, hier, la circonscription de St-Denis à Jacques Doriot, ancien chef communiste, dénoncé dernièrement par ses ex-collègues comme fasciste.

Doriot avait résigné comme député, après avoir tenté de se faire réélire comme maire de St-Denis, ayant été destitué de cette charge pour irrégularités. Dans l'élection partielle tenue hier, au siège de Doriot à la Chambre, le candidat communiste, M. Grenier a obtenu 9,522 voix, Doriot 4,563 et le candidat socialiste, 2,567.

HOTEL MONTCALM
161-169, rue St-Jean, Québec
Chambre avec eau courante, $1.00; avec douches, $1.25; avec bain, $1.50. Repas table d'hôte, 0.50.

Des Autrichiennes saluent le "fuhrer"

Des milliers de femmes autrichiennes saluent le chancelier Hitler et lui crient: "Sauvez-nous!" — Défilé de 18,000 Allemands d'Autriche. — Festival de la chanson allemande.

GOEBBELS PARLE

Breslau, Allemagne, 2. — (P. C.) — Des milliers d'Autrichiennes ont salué hier le chancelier Hitler comme leur "fuhrer" et lui ont crié : "Sauve-nous" dans une manifestation au cours du festival de la chanson allemande ici.

Pendant que ces femmes, qui faisaient partie d'une délégation de 18,000 Allemands d'Autriche, défilaient devant l'estrade de Hitler, elles se tournèrent vers lui et crièrent d'une seule voix : "L'Autriche salue le Fuhrer ! Fuhrer sauve-nous !"

Le groupe autrichien fut le seul des choeurs venus de d'autres pays à ne pas lever son drapeau national. Quelques moments auparavant, les membres du choeur "Sudeten" de la Tchécoslovaquie avaient rompu leur marche pour s'approcher de Hitler. Des femmes lui offrirent des fleurs et tentèrent de lui serrer la main.

Trente mille des 130,000 chanteurs venus à Breslau étaient des Allemands de l'étranger. Les Autrichiens obtinrent la permission de leur gouvernement de prendre part au festival.

Samedi, Hitler déclara aux 500,000 personnes qu'avait attirées le festival que l'unité des peuples allemands dans le monde entier dépassait les frontières de la mère-patrie.

A la séance d'inauguration, samedi, le Dr Paul Joseph Goebbels déclara de son côté : "Les 80,000,000 d'Allemands de l'Europe ne sont qu'un seul peuple et les bornes de pierre ou de bois des frontières ne peuvent les séparer .. Ce festival

(Suite à la page 12. 2e col.)

LES SOVIETS CRAIGNENT UN CATACLYSME

Les journaux russes s'accordent à dire que la menace d'une guerre générale pèse encore plus lourdement que jamais sur l'univers. — On dénonce les agresseurs fascistes.

PROPAGANDE

Moscou, 2. — (P.A.) — Tous les journaux russes s'accordaient hier dans leurs pages éditoriales à dire que la menace d'une guerre mondiale pèse plus lourdement à l'heure actuelle sur l'univers que jamais auparavant depuis le dernier grand conflit.

Pour l'Union soviétique, le 1er août, anniversaire de la déclaration de guerre entre la Russie et l'Allemagne en 1914, est la "journée contre la guerre" et la presse, admirablement orchestrée par le gouvernement, a été unanime à dire que la guerre d'Espagne et le conflit en Extrême-Orient prouvaient qu'un nouvel holocauste approchait.

Georgi Dimitroff, secrétaire général du Comintern, écrivant dans la Pravda, déclarait que "les agresseurs fascistes" étaient "en train d'enflammer l'univers entier". La puissance des Soviets empêche seule de commencer "une nouvelle tuerie mondiale", ajoutait-il.

Berlin, 2. — (P.A.)— Des cris pour la paix ont retenti hier dans le stade olympique à l'occasion du 23ème anniversaire de la déclaration de guerre à la Russie par l'Allemagne.

Des anciens combattants allemands, y compris des milliers d'invalides, et des délégations de dix pays différents s'étaient réunis pour exprimer l'espoir qu'il n'y aurait plus de guerre.

UN EVEQUE CANADIEN

Castel Gandolfo, 2. — (P.C.-Câble) — Sa Sainteté le pape **Pie XI a nommé le R. Père Edgar Larochelle, du Séminaire des Missions étrangères de Pont-Viau, préfet apostolique du diocèse de Lintoung, en Mandchoukuo, l'Etat sous la tutelle du Japon, au nord de la Chine. La nouvelle a été annoncée samedi.**

UNE AVANCE DES TROUPES DE F. FRANCO

L'armée nationaliste de l'est de l'Espagne a réalisé une avance considérable dans un territoire vital pour les gouvernementaux. — La "colonne de fer" en fuite vers Valence.

LES HOSTILITES

Hendaye, frontière hispano-française, 2. — (P.A.) L'armée nationaliste de l'est de l'Espagne a réalisé une avance considérable hier dans un territoire vital pour les Gouvernementaux près de l'endroit où se touchent les provinces de Teruel, de Cuenca et de Valence, 100 milles à peine à l'ouest de Madrid.

Les Nationaux annoncent qu'ils ont fait d'autres gains importants dans ce secteur, où ils essaient depuis des mois d'interposer une barrière entre Madrid et le siège temporaire du gouvernement à Valence.

Hier, leur communiqué disait qu'ils avaient redoublé leurs activités au sud d'Albarracin et qu'ils s'étaient emparés de quatre villages.

La colonne nationaliste centrale, disait ce communiqué, qui avance sur la grande route de Terriente, a pris Toril, Masegosco et Arroyo Frio. L'aile gauche, marchant de Saldon, a pris Valdecuenca. Ces villes sont dans le sud de la province de Teruel, et leur capture, représentant une avance de plusieurs milles, élargit considérablement le dangereux saillant qu'occupent les Nationaux à Teruel. Ce mouvement a porté les insurgés tout près de la frontière de la province de Valence.

L'aile droite nationaliste, de son

(Suite à la page 4. 7e col.)

ACCIDENT D'AVION

Fort Hoyle, N.-D., 2. — (P.A.) — Le major Guy Hart Moates, chirurgien aviateur à Langley Field, Va, a été brûlé à mort et le lieutenant William-R. Enyard, du corps de réserve de Langley Field, a été sérieusement blessé hier dans un accident d'avion près d'ici.

COLLISION EN MER

Havane, 2. — (P.C.) On croit que plusieurs personnes se sont noyées hier, lorsque le navire Nanda Palma vint en collision avec le remorqueur Maceo, qui transportait des excursionnists à bord du croiseur Cuba. Une trentaine de personnes ont été blessées dont sept très gravement.

INDUSTRIEL DEFUNT

Philadelphie, 2. — (P. C.) Charles E. Hires, fondateur et ancien président du bureau des directeurs de la "Hires Root Beer Manufacturing Company", est décédé samedi, à l'âge de 85 ans.

EN POLOGNE

Cracovie, Pologne, 2. — (P. C.-Havas) Le duc et la duchesse de Kent ont déposé hier une couronne de fleurs sur le tombeau du maréchal Josef Pilsudski.

CONCESSIONS TARIFAIRES AU CANADA

Le Canada et la France se font des concessions réciproques. — Clauses supplémentaires aux accords franco-canadiens de 1933 et de 1935.

LES ITEM

Ottawa, 2. (P. C.) — Le Canada et la France viennent d'arracher quelques autres pierres du mur tarifaire qui les sépare. M. Philippe Roy, commissaire commercial du Canada en France, et M. Yvon Delbos, ministre des affaires étrangères français, ont signé hier des clauses supplémentaires aux accords commerciaux franco-canadiens de 1933 et de 1935.

Les plus importantes concessions faites au Canada sont une augmentation des contingentements pour le plomb et le zinc en lingots et en barres. Le contingentement additionnel pour le plomb s'élèvera à environ $700,000 et pour le zinc à environ $200,000, a annoncé dans un communiqué le département des affaires extérieures.

Les marchandises canadiennes suivantes reçoivent de nouveaux ou d'additionnels contingentements : le fromage, le jus de tomates, les machines à tondre, les appareils électriques, les ustensiles en aluminium, les tissus élastiques et les produits d'amiante. De nouveaux accords ont aussi été conclus au sujet de l'administration du contingentement pour le saumon en conserve.

Les produits canadiens suivants bénéficieront aussi du tarif minimum français : le lait concentré sucré ; le carbonate de magnésie artificiel ; l'oxide d'uranium ; le tellurium ; les manchons de lampe incandescents ; la cervelle de veau; les poêles à gaz et à alcool ; les lampes et les brûleurs à gaz, et certains articles en aluminium.

Le Canada a consenti en échange à enlever les contingentements sur les automobiles, les appareils de chauffage électrique et les balais aspirateurs. La plus importante de ces concessions concerne les automobiles.

Les nouvelles clauses entreront en vigueur le 8 août, à l'exception de celle touchant le saumon, qui n'entrera en vigueur que le 1er janvier 1938.

LA PREMIERE MANCHE AU "RANGER"

Le plus grand événement nautique de la saison, la série des courses annuelles pour la coupe "America", emblème de la suprématie mondiale pour les yachts à voiles de la classe "J", a été inauguré samedi au large de Newport, le fameux centre de villégiature du Rhode-Island.

La coupe "America" est actuellement détenue par les Etats-Unis, et c'est Harold-S. Vanderbilt, le millionnaire new-yorkais, qui la défend victorieusement depuis plusieurs années déjà. Son yacht, le "Ranger", est sorti victorieux de sa première épreuve contre l'"Endeavour II" de T. O. M. Souwith, le riche fabricant d'avions d'Angleterre, qui a succédé au regretté Sir Thomas Lipton comme "challenger" officiel de John Bull.

Nos lecteurs trouveront dans nos pages sportives de ce matin tous les détails de la course de samedi. Des différents comptes rendus qui nous ont été transmis par la Presse Canadienne, il ressort que les deux yachts sont d'égale valeur, et que les équipages manoeuvrent avec une égale habileté. Sopwith aurait cependant légèrement erré dans le choix de sa grande voile. Celle de Vanderbilt était un peu plus ample, et c'est ce facteur qui lui permit de battre l'"Endeavour II" par un peu plus de dix-sept minutes. La Presse Associée nous apprend que cette voile du "Ranger" appartenait au premier des trois yachts que Vanderbilt a fait construire en ces dernières années pour défendre la coupe America. Vanderbilt s'en servit sur son "Enterprise" pour battre le "Shamrock V", le dernier yacht de Sir Thomas Liupton, en 1930.

TEMPÉRATURE

Service météorologique, Toronto. 2. — (P. C.) La pression atmosphérique était élevée hier soir sur l'Alberta, la Saskatchewan et du lac Supérieur jusqu'au nord de la province de Québec et à Terre-Neuve. Elle était relativement basse sur les états de l'ouest et du nord-ouest. Une tempête tropicale sévissait hier soir sur la côte du sud de la Nouvelle-Ecosse, se dirigeant apparemment vers le nord. Cette tempête a apporté avec elle un vent violent et une pluie diluvienne en Nouvelle-Ecosse et dans le sud du Nouveau-Brunswick. Il a plu hier en plusieurs endroits dans les provinces de l'ouest, dans le Québec. En Ontario, il a fait généralement beau et chaud.

	Min.	Max.
Dawson	50	62
Victoria	52	70
Edmonton	38	56
Régina	52	72
Winnipeg	66	78
Toronto	58	80
Ottawa	54	76
Montréal	60	74
Québec	62	66
St-Jean	58	68
Halifax	62	—
Charlottetown	64	70

PRONOSTICS:

Vallée du bas Saint-Laurent : — Gros vents ; sombre ; quelques averses ou orages électriques.

Nord-ouest du Québec : — Beau et chaud.

Région du Lac St-Jean : — Sombre et modérément chaud ; orages électriques probables.

Vallées de l'Outaouais et du haut St-Laurent : — Beau et chaud ; averses probables.

LUNDI, LE 2 AOUT

Soleil : lever : 4 h. 25 min.
coucher : 19 h. 17 min.
Lune : lever : 0 h. 01 min.
coucher : 16 h. 17 min.
Marées : hautes : 1 h. 31 min. et 14 h. 25 min.
basses : 9 h. 19 min. et 21 h. 30 min.
(Heure normale de l'est)

Selon une loi du Japon, chaque personne qui abat un arbre doit en planter dix pour le remplacer.

Un éléphant s'aperçoit de la présence de l'homme à une distance de mille verges environ.

Chronique maritime

AVIS AUX MARINS

La dragué "General Brock" sera placée du côté nord de la course de Pointe du lac, lac Saint-Pierre, pour travailler au demi-nord du chenal, jour et nuit, en bas de la bouée No 42-L. Les marins qui naviguent dans ces parages, sont priés d'en prendre note.

AUTRES AVIS

La dragué Manseau No 103 sera placée sur la rive sud au haut de St-Augustin.

Du bois de dix pieds carré est flotté actuellement à l'entrée de la rivière Saint-Charles. Il est attaché actuellement à 100 pieds au nord du chenal, entre les bouées rouges Nos 2-B et 140-B. Toutes les précautions doivent être prises par les vaisseaux passant sur le côté nord, car des câbles sont ancrés à cet endroit.

M. JAMES COWAN

Son Honneur le juge Cowan s'est embarqué sur l'Empress of Britain, samedi après-midi. Il était arrivé à bonne heure de Toronto, "afin d'avoir le temps de jeter un coup d'oeil sur la ville".

"Ce n'est pas la première fois que je viens ici, mais Québec est si différent que cela me fait toujours plaisir d'y revenir. Je serai un mois en Europe, et je reviendrai sur le "Duchess of York".

"Quel est le but particulier de votre voyage?"

"Je pars en vacances. Comme je suis un ami des journalistes et que j'aime toujours à les rencontrer, je m'aperçois qu'à venir jusqu'à présent je ne vous ai pas donné grand chose pour faire une "histoire".

"Si cela peut vous intéresser, je puis vous déclarer que je possède une grande estime pour tous les canadiens-français. J'en connais plusieurs, et tous sont mes amis".

"Que pensez-vous de la politique provinciale d'Ontario, à l'heure actuelle?"

"Dans ma situation, il est difficile de donner des détails sur ces questions. Mais M. Hepburn a prouvé jusqu'ici qu'il était un grand homme".

On sait que M. Cowan a été choisi par la Chambre des Communes d'Ottawa pour faire partie d'un comité spécial qui a étudié il y a quelques années les amendements et les changements qui devaient être faits à l'Acte Britannique de l'Amérique du Nord. C'est un criminaliste célèbre.

M. de KUYPER

M. Henri K. M. de Kuyper, représentant général de la Compagnie De Kuyper au Canada, s'est embarqué sur l'Empress of Britain samedi. Il était accompagné à bord de M. Roger Maillet, administrateur du "Petit Journal" de Montréal.

"J'ai visité les grands centres canadiens dans l'intérêt de ma compagnie, dit M. de Kuyper. Je demeure à Montréal comme vous le savez, mais deux fois l'an, je dois me rendre à Rotterdam pour affaires".

M. de Kuyper reviendra dans six semaines. Il habite la métropole depuis quatre ans. C'est un sportsman accompli. Il visitera l'Exposition Internationale de Paris et les quatre distilleries de sa maison, situées en Australie, en Nouvelle-Zélande, à Bruxelles, Belgique, et à Rotterdam, Hollande.

VERS SAINT-BRIEUX

Une quinzaine de jeunes filles, et deux religieuses sont parties sur l'Empress en fin de semaine pour se rendre à Saint-Brieux. Elles sont dirigées par Mère Marie-Angélique, et s'en vont étudier à un couvent français de cette congrégation. La plupart d'entre elles sont américaines, et prendront l'habit plus tard. Les Soeurs du Saint-Esprit sont établies surtout aux Etats-Unis et elles dirigent d'importantes maisons dans New-York et dans Vermont.

M. L.-E. BEAUCHEMIN

M. Beauchemin de la maison Desnoyers & Beauchemin de Farnham, et Mme Beauchemin, se sont embarqués sur le Britain. "Je fais un voyage de plaisir et d'affaires, dit-il. Je profiterai de son séjour outre-mer pour voir l'Exposition de Paris. Nous irons aussi en Allemagne, en Angleterre et en Suisse, avant de revenir via New-York, sur un paquebot de la ligne italienne.

"Que pensez-vous des affaires actuellement?

"Le commerce s'est sensiblement amélioré depuis quelques mois, et il est à souhaiter que les choses continuent. C'est un peu à cause de cela que je fais ce voyage".

DES NEGOCIANTS

M. Adrien Fournier et M. Marc Pierson, de la maison Fournier, de Lyon, se sont embarqués sur le Britain pour retourner en France après avoir fait un séjour assez prolongé au Canada. "Nous nous occupons spécialement du commerce des lainages, et c'est dans l'intérêt de notre maison que nous sommes venus en Canada. Nous avons obtenu de bons résultats, mais nous n'avons pas manqué non plus de visiter en détail les principales villes du pays. De cette façon nous avons pu mêler un peu le plaisir au travail, et tout le voyage fut fort intéressant".

LE DEPART DU BRITAIN

Le gros paquebot du Pacifique Canadien, "Empress of Britain", est parti samedi après-midi pour Southampton. Le navire devait quitter les quais de l'Anse au Foulon, à trois heures, comme d'habitude. Les passagers furent quelque peu surpris d'apprendre que le vaisseau serait en retard de quelques heures, à la suite des inondations qui ont eu lieu dans l'ouest. Les dégâts causés par l'eau ont été assez considérables pour rendre la voie ferrée dangereuse. Les autorités de la compagnie, sachant que plusieurs voyageurs devaient arriver à Québec sur ce train ont retardé le départ de deux heures.

Mais il est survenu un autre incident qui n'a pas manqué d'éveiller la curiosité du public. Deux toueurs, le "Busy Bee" et le "Château" tirèrent le "Britain" vers le large à six heures sept minutes. Quelque temps après, l'Empress était de nouveau approché du quai, et ce n'est qu'à huit heures quarante de la soirée que le paquebot put poursuivre sa route vers l'Europe.

PASSAGERS DU "BRITAIN"

Parmi les voyageurs qui sont partis en fin de semaine sur l'Empress of Britain, on remarquait Mme Frank Carrel, épouse de l'hon. M. Carrel, M. J.-R. Fraser, Mme S. McMaster, M. J.-H. Alger, le major Frederic T. McKean, D. S. O., président de la Champlain Oil, M. P. Strauss, Mme et Mlle Rollin, de Londres, et plusieurs autres. Le navire transportait 720 passagers divisés comme suit: 170 cabines, 220 touristes, 250 troisièmes. Le vaisseau du Capitaine Parry, R. D., R. N. R., ira aussi à Cherbourg.

CHANTEUR CANADIEN

M. Roméo Mousseau, accompagné de six membres de sa famille est parti sur le "Britain" samedi. Il s'en va en Europe, où il visitera la France et l'Exposition de Paris, l'Angleterre, et peut-être aussi l'Allemagne. Ce ténor canadien donnera plusieurs auditions outre-mer. Il chantera deux ou trois fois le long de la traversée, à moins que la mer soit assez mauvaise pour l'en empêcher.

M. Mousseau déclara avant de partir qu'un artiste a quelquefois besoin de se retremper et de rencontrer les maîtres de l'art.

SE SENATEUR DANDURAND

Les journalistes ont rencontré le sénateur Raoul Dandurand, à bord de l'Empress of Britain, samedi midi.

"Je m'embarque pour un temps indéfini. Je suis avec mes deux petites-filles, Mlles Andrée et Claire Beaubien. Nous visiterons d'abord l'Exposition de Paris, puis nous irons en Auvergne, à Raja.

"Et la Société des Nations?

"Je puis vous donner une primeur, si vous la voulez, bien qu'il n'y ait rien encore d'officiel à ce sujet. Je serai probablement délégué à la Conférence de la Société des Nations.

"Cet organisme est-il réellement effectif?

"Il est difficile de juger définitivement une société aussi importante que celle-là. Mais je crois que jusqu'ici, cette institution a fait ses preuves".

M. JEAN-ROBERT BEAUDOIN

M. et Mme Jean-Robert Beaudoin, bien connus à Québec, sont revenus de voyage de noces à bord de l'"Aurania", de la Cunard White Star, samedi soir. Ils ont visité en détail l'Exposition de Paris, et les principales villes de l'Angleterre.

LE "LETITIA"

Le "Letitia" est accosté aux quais près du hangar 28 à cinq heures quarante samedi, pour repartir quelques heures après pour Montréal, à 9 heures dix. Parmi les voyageurs on remarquait Mlle H. Mathias, Mme et Mlle Gavin, Mlle Rae Hamilton et plusieurs autres.

Le navire transportait 725 passagers, répartis comme suit : 78 cabines; 138 touristes; 509 troisièmes. On sait que 169 d'entre eux voyagent sous les auspices de l'Overseas League.

L'AURANIA

L'Aurania de la Cunard White Star, est arrivé à onze heures p. m. samedi, pour repartir à 9 heures trente hier matin. Trois-cent-quarante-sept passagers étaient à bord, divisés comme suit : 124 cabines, 104 touristes, 119 troisièmes. On remarquait plusieurs Québecois, entre autres M. et Mme Jean-Robert Beaudoin, Mme Gordon Bell, Mlle A. Bergeron, Mme M. Bertrand, le lieutenant aviateur C. H. B. Bullock, R. A. F., Mlle R. Courtois, M. R. L. du Domaine, Dr J. P. Dugal, et Mme Dugal, Dr Pierre Jobin, le Dr et Mme Eugène Poitevin, Rév. H. Cormier, M. J.-A. Drouin, Mlles B. Y. et L. V. Drouin, M. Hector Garneau, M. G. Poirier, etc.

LE "NORTHLAND"

Le New-Northland, de la Compagnie Clarke, est arrivé à Québec samedi midi, mais n'a fait qu'une escale de quelques heures ici, avant de continuer sa route vers la métropole. Plusieurs touristes revenaient de la croisière habituelle effectuée par le navire. Demain matin, ce vaisseau entreprendra une nouvelle excursion dans le golfe.

DETENUS

Le Département de l'Immigration détient actuellement plusieurs personnes, arrivées sur les paquebots, en fin de semaine. Certaines irrégularités dans leurs papiers, ou la maladie, sont les raisons principales de leur détention.

PELERINS DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE

(Suite de la page 3)

présidé par M. l'abbé Leclerc et groupait les paroissiens de Beauceville. Avant leur départ, les pèlerins ont assisté à un salut du Très Saint-Sacrement chanté par le R. Père Albert Ferland, C.SS.R., recteur.

Au cours de la journée d'hier 50 messes ont été dites et on a distribué la sainte communion à 10,000 personnes; on a également compté 1,600 automobiles.

Demain matin, deux autres groupes de pèlerins se rendront à Ste-Anne; l'un, de St-Joachim, au nombre de 300, sous la direction de M. l'abbé Chalifour, curé de la paroisse, et l'autre, de Syracuse, N.-Y., environ une centaine. Mardi ce sera le tour des résidents des différentes paroisses de l'île d'Orléans qui feront le voyage en bateau.

Ce ne sont pas les mauvaises herbes qui étouffent le bon grain, mais la négligence du cultivateur.

Ornements de parterre en ciment

Un choix considérable d'ORNEMENTS DE PARTERRES pour jardins, cimetières, etc., faits en ciment armé. Dessins très appropriés. Modèles désirés, sur demande. Aussi MODELAGE, TOURNAGE et DECOUPAGE DE BOIS

ALEX.-P. VEZINA

107 rue St-Andre — Tel: 2-2485

BENEDICTION D'UNE EGLISE A STE-THERESE

(Suite de la page 3)

dont les largesses ont permis la construction de ce magnifique temple paroissial.

A la messe pontificale, Mgr Plante était assisté de M. l'abbé J. Galarneau, curé de Beauport, comme archiprêtre, du R. P. Auguste St-Pierre, supérieur de la Congrégation des Pères Blancs et vicaire forain, comme diacre, et du R. P. G.-M. Gosselin, de la Congrégation du Sacré-Coeur, comme sous-diacre.

Au choeur, nous avons remarqué la présence d'un grand nombre de membres du clergé, entre autres, M. le chanoine Arthur Robert, supérieur du Grand Séminaire, M. le chanoine Cyrille Gagnon, directeur du Petit Séminaire, le R. P. J. Mayrand, de la Congrégation du Sacré-Coeur, M. l'abbé Odilon Blanchet, curé de St-Grégoire, et M. l'abbé Ulric Turcotte, curé de St-Louis de Courville.

M. l'abbé C.-H. Paradis, du Séminaire, et M. l'abbé Rosaire Lefebvre, vicaire à Beauport, avaient la direction des cérémonies. M. l'abbé Lucien Villeneuve, également vicaire à Beauport, dirigeait, à l'orgue, la chorale de Beauport, qui chanta la messe en mi bémol de Théodore Dubois. L'organiste était le R. F. Palasis, du Collège de Beauport.

Toute la population s'était fait un devoir de contribuer au succès des fêtes. Les résidences étaient décorées avec goût. La maison Raoul Bélanger était en charge des décorations de l'église.

MM. Jos. Paquet, maire de la paroisse de Beauport, et Charles-Louis Parent, maire de Beauport-ouest ont contribué pour beaucoup au succès des manifestations religieuses. Les marguilliers, MM. Ferdinand Thomassin, Joseph Verret et Léonidas Maheux ont également fait leur large part. M. Thomassin est allé chercher Son Excellence Mgr Omer Plante au Palais cardinalice et l'a conduit à Ste-Thérèse.

Dans son sermon, au cours de la messe pontificale, M. le chanoine Arthur Robert, supérieur du Grand Séminaire, parla du rôle de prêtre, du rôle de l'église dans une paroisse et des devoirs des fidèles vis-à-vis de leur curé. "On doit aimer son curé, dit-il, on doit l'assister, car il est le représentant de Dieu et qu'il se dévoue corps et âme pour ses fidèles. Les paroissiens doivent aussi fréquenter l'église, la maison de Jésus-Christ. Qui fréquente l'église et aime son prochain ne périra pas".

Au cours des grandes manifestations de l'après-midi, M. l'abbé C.-H. Paradis, du Séminaire, prononça une courte allocution sur sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, patronne de la paroisse. Il a dit sa puissance au ciel et le devoir qu'ont surtout ceux qui vivent sous son patronage d'avoir recours à sa puissante intercession.

Si vous êtes bien mis, pourquoi votre langage n'a-t-il pas l'élégance de votre... plumage?—Maître Renard.

TENEZ VOS INTESTINS "RÉGULIERS"

et voyez comme la vie peut être différente!

Il faut que régulièrement, *chaque jour*, votre système se libère des déchets toxiques, sans quoi ceux-ci fermentent, causant des gaz, du malaise et cette sensation morbide qui aboutit souvent à des maux graves. Une gorgée de laxatif ordinaire secoue votre système mais ne donne pas cette régularité douce, naturelle, si importante. Prenez FEEN-A-MINT, le laxatif sous forme de délicieuse gomme à mâcher *Différent* sous tout rapport: différent parce que vous le mâchez, différent de goût, il agit différemment parce qu'en le mâchant, vous mêlez le laxatif à la salive, qu'il pénètre doucement et stimule le gros intestin à l'action naturelle, facile. Pas de coliques, de dérangement d'estomac, de sommeil interrompu. L'idéal pour enfants et adultes. Mâchez Feen-a-mint ce soir et saluez la journée de demain avec un sourire. Procurez-vous-en une boîte chez votre pharmacien. 20c, ou 35c pour la grosse boîte de famille. Demandez par lettre un échantillon GRATUIT au Dépt. E-20, Feen-a-mint, Toronto. 20F

ST-NARCISSE NEUBOIS

Mariage. — Le 14 juillet dernier, M. Raoul Blaney unissait sa destinée à celle de Mlle Emelda Caux. MM. Thom Blaney et Samuel Caux, pères respectifs, agissaient comme témoins. Les nouveaux époux résideront dans la paroisse. Nos meilleurs voeux de bonheur.

Fête de sainte Anne. — La fête de sainte Anne a été célébrée avec solennité dans notre paroisse. Les fidèles sont venus nombreux recevoir les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Les exercices de la neuvaine préparatoire à cette grande fête ont été suivis avec assiduité, et piété. Le R. P. Réginald, des Franciscains, a passé quelques jours parmi nous à cette occasion et sur la demande de notre dévoué pasteur, M. le curé A. Beaumont.

Ecole Anglaise de Québec

COURS COMMERCIAL ANGLAIS

donné en ANGLAIS ...par des ANGLAIS!

Cours de: **CONVERSATION ANGLAISE** — Un élève de capacité ordinaire, qui suit nos cours environ **SIX MOIS**, est en état de parler et d'écrire l'anglais. Sur **Six Heures** de classe obligatoire **QUATRE** sont consacrées à l'étude de l'**ANGLAIS**.

GRAMMAIRE ANGLAISE — permettant à nos finissants **Canadiens-Français** de parler et d'écrire l'anglais aussi correctement que les élèves de langue anglaise.

COURS COMPLET DE PONCTUATION ANGLAISE — théorie et pratique.

SPELLING. — Etude spéciale en anglais des mots et expressions employés dans la **conversation** courante, dans les **affaires** et dans la **correspondance anglaise.**

CORRESPONDANCE ANGLAISE et FRANCAISE. — Nos finissants sont en état d'écrire des lettres aussi parfaitement que bon nombre de sténographes de plusieurs années d'expérience.

STENOGRAPHE ANGLAISE et FRANCAISE — Méthode Perrault-Duployé, perfectionnée par le Prof. J. Bart. Nous avons déjà donné ce cours en **cinq semaines** — et l'élève obtenait un salaire initial de $80 par mois comme Sténographe Bilingue. Par notre méthode perfectionnée, un élève peut arriver à écrire 200 mots à la minute et plus. Plusieurs de nos élèves sont sténographes officiels. Nos élèves relisent leur sténographie aussi facilement qu'ils l'écrivent.

— AUSSI —

FRANCAIS — ARITHMETIQUE COMMERCIALE — COMPTABILITE — DACTYLOGRAPHIE — etc., etc

Cours le jour et le soir. Cours séparés pour jeunes gens et jeunes filles.

Bart School

221 rue St-Jean — Tél.: 2-5889

Choisissez un anticor comme vous le feriez d'un médecin

"Ne faites pas usage des remèdes forts qui irritent les cors", dit le Dr Scholl

Dr Wm-M. Scholl, (M.D., D.S.C.)

Rogner les cors et se servir de liquides, onguent ou emplâtres violents est très dangereux et cause souvent l'irritation pénible des orteils, l'infection et l'empoisonnement du sang. Ces remèdes n'enlèvent *jamais* la cause des cors — Friction et pression.

Constatant les défectuosités des anticors à l'ancienne mode, le Dr Scholl a perfectionné ses Zino-pads de luxe à triple fin. Les coussinets souples et calmants empêchent la pression et la friction des chaussures — cause des cors — tandis que les disques médicamentés séparés, employés de concert avec les coussinets, enlèvent les cors avec leur racine et tout. Disques inclus dans chaque boîte.

Une fois le cor enlevé, un Zino-pad suffit pour en prévenir le retour.

Les Zino-pads de luxe du Dr Scholl sont fabriqués en différentes grandeurs pour durillons, oeils-de-perdrix, callosités et oignons. Imperméables à l'eau, ils restent en place, ne se détachent pas dans le bain et ne collent pas aux bas pour les abîmer. Ne coûtent qu'une bagatelle.

En vente partout.

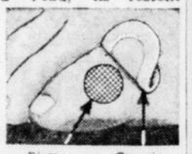

Disque médicamenté qui enlève le cor — *Coussin qui protège l'endroit sensible*

Il existe un remède du Dr Scholl pour tout mal de pied

Parc du Pont de Québec (Rive Sud)

La Plage de bain la moins dangereuse et le plus joli site sur le Saint-Laurent.

Des autobus partent du Imperial Oil Ltée, Service Station No 423, Rue St-Vallier, via la Côte d'Abraham, Grande-Allée et Chemin St-Louis.

JOUR DE SEMAINE

Depart de Québec	11 h. a.m.	5 h. 15 p.m.
Arrivée a Québec	1 h. 45 p.m.	7 h. 45 p.m. les samedis.

LES DIMANCHES

Depart de Québec	10 h. a.m.	1 h. 45 p.m.	5 h. 15 p.m.
Arrivée a Québec	1 h. 45 p.m.	5 h. 15 p.m.	7 h 45 p.m.

On peut revenir a Québec en n'importe quel temps en prenant les Tramways qui partent du parc toutes les vingt minutes.

LEVIS TRAMWAYS CO. — Tél: LEVIS 24

POUR VOUS GUIDER VERS LES MEILLEURES VALEURS

Lorsque vous projetez un voyage à l'étranger, vous pouvez consulter un livre-guide pour trouver l'endroit exact où vous voulez aller, calculer le temps de votre séjour et le prix qu'il vous en coûtera. Afin de vous épargner du temps, l'auteur obligeant a marqué d'une, de deux ou de trois étoiles les endroits particulièrement intéressants à visiter — aussi quand vous débarquez en Europe vous savez précisément où aller et quoi voir.

Les annonces que publie **"L'EVENEMENT"** sont réellement un livre-guide qui vous dirige vers les meilleures valeurs . . . mises en vedette et à date chaque jour de l'année. Si vous prenez l'habitude de les lire attentivement, vous pourrez tracer avec précision vos itinéraires de magasinage, vous épargner du temps, de l'énergie et de l'argent.

Lisez tous les jours les annonces que publie

L'EVENEMENT

FEUILLETON DE L'EVENEMENT

VASSIA KASSAN

par LOUIS D'ARVERS

Reproduction autorisée par la Société des Gens de Lettres.

No 51

Lundi, 2 août 1937

—Non... Non... n'ayez pas peur. Les enfants vont bien. C'est moi seulement et c'est pire que la mort.

Elle le crut fou et l'étreignit tendrement.

—Calmez-vous, mon chéri, et dites-moi tranquillement...

—Nora, je viens vous dire la faute de ma vie et la honte de cette faute. Et je suis sûr.. je comprends que vous ne voudrez jamais croire que c'est par amour pour vous que je vous ai menti.. que je vous ai trompée et que je vous apporte aujourd'hui le fardeau de ma honte...

Un sanglot arrêta ses paroles sur ses lèvres.

Nora s'était reculée et avait mis la main sur son coeur.

—Dites-moi tout, dit-elle... Ne me cachez rien. En quoi m'avez-vous fait tort? Comment? Parlez, vous savez que je suis forte.

Vivement, sans s'arrêter dans la crainte de ne pouvoir reprendre sa confession s'il en rompait le fil, il dit toute sa misère passée, la sublime charité du marquis Xavier et comment il n'avait pas osé lui dire qu'il n'était Salbris que par le nom et non par la race..qu'il n'était qu'un bâtard et que le sang d'une esclave coulait dans ses veines au même titre que celui d'un prince royal.

Elle l'écouta, sans l'interrompre, sans un mouvement, sans un geste, s'appuyant d'une main à la table qui se trouvait près d'elle.

Quand il eut enfin fini il s'agenouilla à ses pieds et cacha son visage dans les plis de sa robe, il n'avait pas rencontré son regard.

Elle se taisait toujours le coeur battant, le souffle haletant.

Et soudain elle lui arracha sa robe des mains et se détourna dans un geste d'horreur.

—Vous! Vous!...

Et avant qu'il ait pu se relever pour la soutenir elle s'affaissait de toute sa hauteur.

XXXVII

VIVRA-T-ELLE?

Deux heures plus tard, les tenanciers de Salraz apprenaient que leur belle princesse venait de donner le jour, prématurément, à un enfant mort.

Le docteur ne comprenait rien à ce qui se passait depuis son fâcheux message à la comtesse Olga, mais il sentait bien qu'une effroyable calamité s'était abattue sur l'heureuse maison de Salraz et qu'il fallait chercher là le pourquoi de l'accident de Nora.

Salbris allait et venait comme une âme en peine, lui jetant toujours les mêmes mots d'angoisse.

—La sauverez-vous? Vit-elle encore? Avez-vous de l'espoir?

—Venez la voir, lui dit-il une fois.

Mais à sa stupeur, Salbris frissonna et courba la tête.

—Je n'ose pas.. Si elle meurt, c'est moi qui l'aurai tuée...

Le brave homme se garda bien de questionner, mais il sentait que la comtesse Branka était à la base du drame et il l'envoyait en lui-même à tous les diables.

Ce même soir il dit à Salbris :

—La princesse a parlé. Elle m'a dit textuellement :

—Dites-lui de faire venir le prince de Valesy. Il n'a jamais trahi personne.

—Je n'ai pas pu lui demander de plus amples explications car la fièvre la reprenait déjà.

Salbris réfléchit un instant. La pensée lui vint pour la première fois qu'Olga avait usé faussement du nom de son beau-frère.

—Télégraphiez-lui vous-même, docteur, dit-il faiblement. Tout ce qu'elle désire doit être fait, rien ne m'importe à moi.

Heureusement, le prince était actuellement à Vienne et le docteur put envoyer un télégramme réclamant impérieusement la présence immédiate, à Salraz, du prince de Valesy.

Pendant ce temps Olga restait enfermée dans son appartement, ne sachant plus que faire.

Si Nora meurt, tout aura été inutile. Plus de divorce réclamé par elle, plus de déshonneur pour lui! Peut-être pourrait-on alors plaider la nullité du mariage et déshériter les enfants, mais personne ne me croira sans preuves et je n'en ai aucune.

Egon en a, mais si Nora meurt, il n'en usera jamais. Plus rien sur terre ne l'intéressera! Il oubliera que les enfants sont de Salbris pour se souvenir seulement qu'ils sont d'elle.

Par suite de tous ces raisonnements, la plus mortelle ennemie de Nora tenait à sa vie tout autant que ceux qui l'aimaient.

Elle avait ordonné à ses femmes de lui apporter toutes les heures des nouvelles de la maladie et passait comme Salbris, bien que dans des sentiments différents, par des alternatives d'espoir et d'angoisse.

Par surcroit elle s'ennuyait mortellement, n'ayant personne à qui parler. Elle se gardait bien malgré son audace d'approcher Salbris en pareilles circonstances.

Et pourtant elle ne voulait pas s'éloigner.

La maison entière était triste et silencieuse comme un tombeau. Les serviteurs glissaient comme des ombres, soucieux de ne faire aucun bruit pouvant augmenter le mal de leur bien-aimée maîtresse. Même les enfants comprenaient que leur mère était en péril. Ils ne jouaient plus, ne riaient plus. Ils restaient sagement assis sur la terrasse. Ils savaient que quelque chose de terrible se passait là-haut dans la chambre où ils ne pouvaient entrer.

—Qu'est-ce que la mort, demanda soudain Gela.

—Mon professeur dit que c'est aller vivre auprès du bon Dieu, expliqua Bela sans grande conviction.

—Mais comment Dieu peut-il être le bon Dieu quand il donne de si grands chagrins?

—Notre maman ne nous quittera certainement pas, déclara péremptoirement Odile, elle ne le voudra pas.

Bela soupira. Il avait l'impression que la mort était une chose plus forte que tout et contre laquelle il ne servait de rien d'être le maître.

Un jour et une nuit passèrent ainsi et Nora ne reprenait pas conscience de ce qui se passait autour d'elle.

Le docteur, assisté d'un de ses plus savants confrères de Vienne, ne quittait pas son chevet.

La seule chance de salut était dans sa merveilleuse santé, sa constitution robuste, la résistance de ses nerfs.

A l'aube Egon de Valesy arriva.

—Elle vit? demanda-t-il, incapable de prononcer une syllabe de plus.

—Oui.. mais c'est tout.

—Puis-je la voir?

—A quoi bon? Elle ne vous reconnaîtrait pas.

Salbris s'avançait.

—Puis-je avoir l'honneur d'un entretien avec vous, prince? demanda-t-il. Vous êtes venu à son appel, et non au mien, je le sais, mais...

Et comme Valesy le suivait sans un mot, il demanda dès qu'ils furent hors des oreilles indiscrètes.

—Avez-vous révélé mon secret à la femme de votre frère.

—Comment avez-vous pu le croire, fit Valesy très hautain.... Vous aviez ma parole.

La comtesse de Branka le connait et prétend le tenir de vous. Elle voulait en informer Nora, j'ai préféré le faire moi-même, le coup a tué l'enfant... il peut la tuer elle-même. Votre belle-soeur est encore ici. Et elle a usé faussement de votre nom, faites justice.

—Voulez-vous me dire exactement ce qui s'est passé entre vous...

Salbris hésita un instant. Même à cette minute il lui répugnait de révéler à Egon la passion qu'il avait inspirée, bien malgré lui du reste, à la femme de son frère.

Même au paroxysme de la colère il lui répugnait de trahir une femme sur ce point délicat.

—Vous n'ignorez pas, dit-il, que votre belle-soeur a toujours été jalouse de votre cousine. Cherchant constamment à la blesser. La divulgation de mon secret lui a paru une arme merveilleuse de souffrance.. Elle l'a employée, s'autorisant de votre nom.

—Comment avez-vous pu la croire, ayant ma parole, se récria une fois encore Valesy.

—Comment pouvais-je ne pas la croire quand elle affirmait...et qu'elle savait?

Valesy n'insista pas. Si la faute de Salbris avait été grande envers sa cousine, il sentait que le châtiment dépassait encore la faute.

Il dit simplement :

—Vous pouviez croire tout, hormis que j'étais capable de confier un tel secret à une femme comme Olga! surtout quand ce secret pouvait atteindre Nora. Vous êtes-vous trahi?

—Jamais! Et aucune être au monde sauf vous —et vous savez comment—ne peut connaitre... Vassia Kassan.

—Mon frère est à plaindre, dit tristement Valesy; sa femme est une misérable. Laissez-moi faire.

Il salua Salbris froidement, mais avec courtoisie, et se rendit à ses appartements.

Salbris reprit son éternel va-et-vient devant la porte de la chambre de sa femme.

Il n'osait pas entrer. Dans les rares minutes où elle avait repris connaissance, elle n'avait pas prononcé son nom.

Et il avait toujours devant les yeux le mouvement d'horreur qu'elle avait eu en lui retirant sa robe des mains pour s'éloigner de lui avant de tomber sans connaissance.

XXXVIII

UN HOMME D'HONNEUR

Egon Valesy passa ses premières heures à Salraz en luttant contre lui-même. Il aurait aimé venger la femme qu'il adorait en tuant l'homme qui lui avait apporté la souffrance et peut-être la mort. Mais son devoir était plus dur.

Pour l'amour de Nora, il devait seconder et secourir amicalement, du moins en apparence, l'homme qu'il haïssait le plus au monde, et le sauver de la honte.

Le combat qu'il eut à livrer contre lui-même fut pénible. Il crut un moment qu'il n'en sortirait pas victorieux.

La pensée de Nora mourante agit enfin sur lui. Il crut l'entendre en appeler à lui et lui demander de sauver Salbris, pour son honneur, pour celui de ses enfants.

Elle avait ordonné qu'on le fit venir d'urgence. Il n'était que trop clair que c'était dans cette pensée qu'elle en avait appelé à lui.

(à suivre)

PRIX DE L'ABONNEMENT A L'EVENEMENT

A LA CAMPAGNE	$4.00
EN VILLE	5.00
AUX ETATS-UNIS	6.00
EN EUROPE	10.00

L'EVENEMENT
vous présente les plus récentes nouvelles sous une forme attrayante et soignée

L'ÉVÉNEMENT

LE PLUS ANCIEN QUOTIDIEN FRANCAIS DU CANADA

L'EVENEMENT
vous renseigne vous plait, vous récrée et vous instrit grâce à la multiplicité de ses services et de ses rubriques

71ième ANNEE No 48 — QUEBEC, LUNDI 2 AOUT 1937 — DEUX SOUS LE NUMERO

LES UNIONS FORMENT UNE FEDERATION PROVINCIALE A QUEBEC

Les 150 délégués des unions internationales réunis en conférence spéciale aux Trois-Rivières, demandent la formation immédiate d'une conférence provinciale du travail à Québec. — Cet organisme existe déjà en Alberta et au Nouveau-Brunswick. — Plusieurs résolutions adoptées au cours de la réunion.

L'ASSURANCE-CHOMAGE

Au terme de réunions privées de la première conférence provinciale du travail, tenues à Trois-Rivières, hier et samedi, sous la présidence de M. Raoul Trépanier, président du conseil des métiers et du travail de Montréal et auxquelles prirent part plus de 150 délégués, représentant les syndicats internationaux il a été décidé en principe de créer une fédération provinciale du travail à Québec. Cette fédération sera du même genre que celles qui existent actuellement en Alberta et au Nouveau-Brunswick avec une organisation centrale permanente pour servir de liaison entre les différents groupements de travailleurs et aussi d'organisation de publicité et de consultations.

Le congrès des métiers et du travail du Canada sera prié d'octroyer une charte pour une fédération du travail dans la province de Québec. Dans l'intervalle, un comité spécial de cinq membres, de concert avec le comité exécutif provincial, qui sera nommé à la prochaine convention du congrès des métiers et du travail du Canada, trouvera les voies et les moyens d'obtenir une autre conférence provinciale du travail dans la province de Québec l'an prochain.

La conférence a adopté, lors de sa dernière réunion, une résolution recommandant l'assurance fédérale contre le chômage. Cette loi serait passée à la prochaine session fédérale, avec le consentement, si possible, des gouvernements provinciaux et dans le cas d'un refus de la part de ces gouvernements, en proclamant un état d'urgence.

Une autre résolution a été adoptée demandant des meilleures conditions de travail et des heures plus courtes pour les employés d'hôtel, de restaurants et de tavernes de Montréal et demandant de prohiber le travail des femmes et filles pour servir les liqueurs alcooliques dans les tavernes, dans les clubs et dans les cabarets.

Les deux autres résolutions adoptées demandaient au congrès des métiers et du travail du Canada de rédiger des amendements en faveur de la loi des salaires minimum et de la loi des salaires raisonnables des ouvriers et, dans le cas où ces amendements ne seraient pas approuvés, de faire des démrches pour la rénovation de ces deux lois.

On a également décidé à cette conférence, d'entreprendre une campagne de publicité par la radio, les journaux, les revues et les assemblées publiques afin de faire mieux connaître les Unions internationales dans la province de Québec.

M. L.-P. Lacroix, président du Congrès des métiers et du travail des Trois-Rivières, le maire Atchez Pitt et M. Wilfrid Gariépy, M. P. ont souhaité samedi la bienvenue aux délégués à la conférence.

L'hon. William Tremblay, ministre du Travail, était représenté par M. J. O'Connell Maher, qui a approuvé la création d'une fédération provinciale du travail et a exprimé le voeu que la présente conférence remporte le succès qu'on en attend.

A l'ouverture de la réunion, le maire Atchez Pitt, souhaitant la bienvenue aux délégués déclara : "Trois-Rivières est une véritable ville industrielle et je suis sûr que l'ouvrier en est fier. Comme dans le passé, je ferai toujours mon possible pour aider la classe ouvrière, tout en respectant les justes droits de toutes les classes de la société et ayant toujours à l'esprit la justice et l'équité. Mais je dis qu'il est grandement temps pour les ouvriers de faire valoir leurs droits et de les faire respecter".

Parlant en sa qualité de député fédéral des Trois-Rivières, M. Wilfrid Gariépy, dit aux ouvriers qu'ils pouvaient compter sur lui. "J'ai été élu député aux Communes comme libéral ouvrier, et aussi longtemps que j'aurai votre confiance, je serai toujours prêt à vous aider".

M. R. Tallon, secrétaire du congrès des métiers et du travail du Canada, a déclaré: "Cette réunion s'ouvre sous les meilleures augures. C'est le plus grand rassemblement du genre que l'on ait vu au Canada" et il ajouta qu'il était nécessaire d'améliorer le sort des ouvriers au Canada par une législation sociale.

Le président du congrès des métiers et du travail de Montréal, M. Raoul Trépanier, a dit que cette conférence provinciale du travail était attendue depuis longtemps "Nous avons choisi Trois-Rivières pour y tenir cette conférence, parce que c'est la ville qui renferme le plus d'Unions. Il ajouta que "la question de race et de religion ne devait jamais intervenir dans l'organisation ouvrière et que le premier et seul objectif de cette organisation était la défense des droits de l'ouvrier.

Le "Newspaper Guild", de Montréal, a soumis une résolution protestant contre le renvoi de R. A. C. Vallentine, qui a été remercié de ses services à la Gazette et demandant au secrétaire de la conférence d'écrire au procureur-général de la province le priant d'accorder la permission à M. Vallentine d'intenter une action contre la Gazette. Cette résolution demande le réengagement de Vallentine.

LA FETE DE ST-IGNACE

A l'occasion de la fête de saint Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus, les Pères de la résidence de la rue Dauphine ont reçu à dîner samedi midi: l'hon. E.-L. Patenaude, lieutenant-gouverneur de la province; S. Exc. Mgr Omer Plante, Son Honneur le maire J.-E. Grégoire, Mgr Camille Roy, P.A., V. G., M. le chanoine Arthur Robert, M. le chanoine J.-A. Chamberland, M. le juge Dorion et plusieurs autres laïques, ainsi que des représentants de tous les ordres religieux de la ville.

LA POLICE A UN MYSTERE A ECLAIRCIR

Deux enfants trouvent le corps d'un noyé dans la rivière St-Charles, près des chantiers de la Morton Engineering. — Cadavre de M. Charles Beaudoin.

UN DRAME

Deux garçons, qui étaient à ramasser du bois sur la rivière St-Charles, hier après-midi, vers 3 heures, ont fait la découverte du corps d'un noyé qui a été identifié par la suite comme étant celui de M. Charles Beaudoin, 67 ans, domicilié à 71, rue St-François. Ce sont les jeunes Paul-Emile Grégoire, domicilié à 36, rue Bibaud, et Joseph Clément, demeurant à 82 1-2 rue Papineau, qui ont fait cette découverte à proximité des chantiers maritimes de la Morton Engineering.

M. Charles Beaudoin était disparu depuis jeudi dernier. Il avait alors quitté sa pension en disant qu'il se rendait à Montréal, où demeurent sa femme et ses enfants. Il n'avait pas été revu depuis. On ne sait pas au juste quele malheur a pu lui arriver. Les autorités policières ont été prévenues et font actuellement des recherches afin d'éclaircir cette tragédie.

(Suite à la page 11, 2e col.)

LIGNE ELECTRIQUE

Newcastle, N. B., 2. — La Commission Electrique de la province construit une ligne de transmission à partir de Newcastle jusqu'à Tracadie. L'hon. W. S. Anderson, président de la Commission, vient d'annoncer que les habitants de cette partie de la province auront probablement l'énergie électrique à leur disposition dans le cours du mois d'août. La moyenne des clients sera environ six mille.

L'ancien trésorier poursuit la ville

M. P.-N. Verge, ancien trésorier de la ville de Québec, prendra la semaine prochaine une poursuite judiciaire contre la cité de Québec pour obtenir la pension à laquelle il prétend avoir droit pour en avoir payé les primes durant de longues années en vertu du règlement alors en vigueur.

Comme nos lecteurs le savent, cette pension lui a été accordée par le comité du fonds de pension, présidé par le maire Grégoire. Son Honneur avait même voté alors en faveur du paiement d'une pension à M. Verge. La décision du comité fut d'ailleurs unanime.

Vendredi dernier, le conseil de ville, par un vote de 7 à 6, après une charge du maire contre l'ancien trésorier, décidait de refuser cette pension déjà accordée par le comité administratif.

Interrogé hier par notre chroniqueur municipal, M. Verge a déclaré qu'il allait prendre tout de suite une action judiciaire contre la ville de Québec. Les procédures seront intentées la semaine prochaine.

Les obédiences chez les RR. PP. Jésuites

Le R. P. Emile Papillon, provincial des Jésuites, a fait connaître samedi, le 31 juillet, les nouvelles obédiences. — Plusieurs changements au Collège St-Charles Garnier. — Retour du R. P. Hugo Lefebvre. — Le R. P. Dechêne remplacé par le R. P. Avila Favreau.

A LA VILLA MANRESE

Le Très Révérend Père Emile Papillon, Provincial de la Compagnie de Jésus, a fait connaître, samedi dernier, les obédiences nouvelles dans les différentes maisons qui sont sous sa juridiction. Plusieurs de ces nominations intéressent les maisons de Québec. Au Collège St-Charles Garnier, il y a eu neuf nouvelles nominations, et à Villa Manrèse, il n'y en a qu'une seule. A la résidence de la rue Dauphine, le personnel reste le même.

Au Collège des Jésuites plusieurs nominations importantes ont été faites. C'est ainsi que les élèves voient partir avec regrets le R. P. Benoit Dechêne, préfet de discipline, qui s'en va occuper les mêmes fonctions à Edmonton. Le Père Dechêne sera remplacé par un éducateur distingué, le R. P. Avila Favreau, qui était supérieur à Caughnawaga et qui fut recteur au Collège St-Ignace, à Montréal. C'est avec joie que les Québecois verront revenir le Révérend Père Hugo Lefebvre qui vient d'être nommé maître de Chapelle au Collège. Le Père Lefebvre était surtout connu des paroissiens de Notre-Dame du chemin, où pendant plusieurs années il fut maître de chapelle jusqu'au jour où la paroisse devint sous la direction du clergé seculier. Le R. P. André Belleau, frère de M. l'abbé Jean Belleau, vient également d'être appelé à exercer ses activités au Collège St-Charles Garnier. A Villa Manrèse, le R.P. Lacerte, de Montréal, a été nommé prédicateur. Les RR. PP. Lionel Vanier, Oscar Handfield et Arsène Roy, demeurent respectivement supérieurs de la résidence de la rue Dauphine, du Collège St-Charles Garnier et de la Villa Manrèse.

COLLEGE DES JESUITES

Le R. P. Handfield, recteur du Collège des Jésuites, a fait connaître, hier soir, la liste du personnel de cette institution à la suite des nominations qui viennent d'être faites.

PP. Oscar Handfield, recteur et préfet des études ; André Belleau, ministre ; Avila Favreau, préfet de discipline et sous-préfet des études Louis Leroux, père spirituel de la communauté ; Hugo Lefebvre, maître de chapelle ; Alphonse Hamel, père spirituel des élèves, professeur de physique ; Aristide Dubé, procureur, professeur de mathématiques — Alphonse Deguire, professeur de philosophie, Lucien Lajoie, professeur de rhéthorique. Jules Paquin, professeur de Belles-Lettres ; Camille Drolet, professeur de Versification ; André Frenette, professeur de Méthode ; Armand Gariépy, professeur de syntaxe A ; Roland Saulnier, professeur de Syntaxe B ; Charles Richard, professeur d'éléments latins A ; Bruno Duplessis, professeur d'éléments latins B ; Lucien Mesnard, professeur et surveillant de récréation.

Les nouveaux titulaires sont les RR. PP. Belleau, Favreau, Lefebvre, Deguire, Paquin, Saulnier, Duplessis et Mesnard. Ils succèdent aux RR. PP. Benoit Dechêne, qui s'en va à Edmonton ; Léo Langlois, qui a été nommé au Collège St-Jean de Bréboeuf ; R. Blondeau, A. Côté et V. Guevremont, qui s'en vont continuer leurs études théologiques à l'Immaculée Conception ; C. Cimon, qui a été désigné au Collège Ste-Marie avec le R. P. B. Lanctot. Le R. P. Gauvin partira au mois de septembre prochain pour se rendre dans les missions du Japon.

20 ARRESTATIONS

Vingt arrestations ont été opérées à Québec, au cours de la dernière fin de semaine. Tous les prévenus qui ont été mis en état d'arrestation comparaîtront, ce matin en Cour des sessions de la paix ou en Cour du recorder selon la gravité de l'accusation qui pèse contre eux. Le bilan des deux derniers jours était le suivant à minuit, hier soir : 15 arrestations pour ivresse, 1 pour flânerie, 2 pour avoir gêné la circulation, 1 pour vol et 1 pour refus de payer un taxi.

MORT SUBITE DE MADAME L. WILLIAMS

L'épouse distinguée de l'ancien lord-évêque de Québec, madame Lennox-W. Williams, est décédée samedi matin à Tadoussac. — Les obsèques auront lieu ce matin à Bergerville.

SA FAMILLE

La population anglaise de Québec a appris avec regrets, samedi matin, la mort soudaine de madame Lennox-W. Williams, l'épouse distinguée de l'ancien lord-évêque de Québec, le Très Révérend Lennox-W. Williams. Madame Williams est décédée subitement vendredi soir dernier, à sa résidence d'été, à Tadoussac. Elle était âgée de 76 ans.

Madame Williams, née Caroline-Ann Rhodes, était bien connue par son activité dans les cercles sociaux de la vieille capitale. Elle partagea toujours avec grande dignité le rôle important que son époux, le Très Révérend Lennox Williams, a rempli comme curé et recteur de l'église St-Mathieu et plus tard comme lord-évêque de l'Eglise anglicane du diocèse de Québec.

(Suite à la page 11, 1ère col.)

NOUVEL AUMONIER POUR L'U. C. C.

Les membres de l'Union catholique des cultivateurs de la province de Québec apprendront avec intérêt ce matin, qu'un nouvel aumônier général vient de leur être désigné en la personne du R. P. Léon Lebel, S.J. Le Père Lebel succède au R. P. Deguire S.J., qui vient d'être nommé professeur au Collège St-Charles Garnier, à Québec. Ces nominations ont été faites, samedi dernier, par le T. R. Père E. Papillon, provincial de la Société de Jésus pour le Bas Canada.

Bénédiction d'une église à Ste-Thérèse

Son Ex. Mgr Omer Plante, a présidé hier à la bénédiction de la nouvelle église de Ste-Thérèse de Beauport. — Une messe pontificale. — Belles manifestations.

LA TEMPERATURE

Son Excellence Mgr Omer Plante, évêque auxiliaire de Québec, a présidé hier, à la cérémonie de bénédiction de la nouvelle église de Ste-Thérèse de Beauport. Son Excellence y a aussi chanté une messe pontificale. Le sermon de circonstance fut prononcé par M. le chanoine Robert, supérieur du Grand Séminaire. Dans l'après-midi, d'autres belles manifestations religieuses ont eu lieu. M. l'abbé C. H. Paradis, du Séminaire, prononça un sermon dans l'église, qui était littéralement remplie par tous les paroissiens et plusieurs étrangers. La procession, qui devait avoir lieu, n'a pu être faite, à cause de la mauvaise température. Les manifestations religieuses n'en furent pas moins pour cela imposantes.

La nouvelle église offre un cachet tout particulier et est l'une des plus belles de la province. Elle ressemble beaucoup aux vieilles églises de Bretagne et est construite selon les données de Dom Bellot.

M. l'abbé Lauréat L'Heureux, curé de Ste-Thérèse, fut l'âme dirigeante des fêtes. Ste-Thérèse était il y a encore peu d'années, une simple desserte de la paroisse de Beauport. Elle compte aujourd'hui 202 familles. La desserte fut fondée en 1925 par Son Eminence le Cardinal Bégin, à la demande de Son Excellence Mgr Omer Plante. Le 4 octobre 1925, fête de Ste-Thérèse, la première chapelle était bénite par Mgr Robert Lagueux, curé de St-Roch, assisté de M. l'abbé Omer Plante, aujourd'hui évêque auxiliaire de Québec et du R. P. J.-A. Saucier, C. SS. R., prédicateur de la première retraite. Mgr Omer Plante, qui était alors curé de Beauport, avait chanté la messe solennelle. C'est M. l'abbé Lauréat L'Heureux, vicaire à cette époque de Beauport, et aujourd'hui curé de Ste-Thérèse, qui desservait cette chapelle. M. l'abbé L'Heureux alla résider au milieu de ses ouailles, le 20 décembre de cette même année 1925. La desserte fut érigée canoniquement en paroisse le printemps dernier.

L'église, qui a été bénite hier, a été construite l'an dernier. L'architecte en fut M. Adrien Dufresne.

M. l'abbé L'Heureux a souhaité, avant la messe pontificale d'hier matin, la plus cordiale bienvenue à Son Excellence Mgr Omer Plante auquel les paroissiens ont fait la plus chaude réception. Il a, de plus, remercié les nombreux bienfaiteurs,

(Suite à la page 2, 6e col.)

JUBILES RELIGIEUX

Les révérends Pères Jésuites célébreront trois jubilés religieux, au mois de septembre prochain. Le R. P. Louis Héroux célébrera ses 50 années de vie sacerdotale en même temps que ses soixante années de vie religieuse, dont plus de vingt ans à Québec même. Le R. F. Alphonse Lebrun, portier et sacristain au Collège St-Charles Garnier, fêtera aussi ses 50 ans de vie religieuse. Le Frère Lebrun a été pendant plusieurs années à Notre-Dame du Chemin.

De grandes fêtes religieuses se dérouleront à cette occasion. Le programme en sera annoncé plus tard.

GRAND DEUIL A St-DENIS DE KAMOURASKA

M. l'abbé Joseph Lallemant, curé de St-Denis et ancien professeur au collège Ste-Anne de la Pocatière, est décédé hier dans la 46e année de son âge.

UN EDUCATEUR

Le clergé du diocèse de Québec vient d'être plongé dans un deuil cruel par la mort de l'un de ses membres les plus distingués, M. l'abbé Joseph Lallemant, curé de St-Denis de Kamouraska. M. l'abbé Joseph Lallemant est décédé hier matin, vers 6 heures, en son presbytère, entouré des membres de sa famille et muni des suprêmes consolations de la sainte Eglise. Il a succombé à une maladie dont il souffrait depuis plus d'un an, après avoir fait des stages à l'hôpital St-Sacrement et à l'hôpital St-Luc. M. l'abbé Joseph Lallemant est décédé dans la 46e année de son âge et la 22e de sa vie sacerdotale.

C'est un grand éducateur et un saint prêtre qui disparaît avec M. l'abbé Joseph Lallemant. Le Collège Ste-Anne de la Pocatière, où il se dépensa sans compter la plus grande partie de sa vie, et la paroisse de St-Denis, où il exerçait son zèle apostolique depuis six ans, le voient disparaître avec regrets. Tous les anciens du Collège Ste-Anne qui ont été à même de bénéficier de sa science apprendront sa mort avec douleur.

M. l'abbé Lallemant était né en 1891. Il avait fait ses études classiques au Collège Ste-Anne et ses études théologiques au Séminaire de Québec. Il fut ordonné prêtre en 1915 par Son Eminence le cardinal Bégin. De 1915 jusqu'en 1931 il enseigna au Collège Ste-Anne. Depuis 6 ans, il était curé de St-Denis de Kamouraska. Il avait été frappé par la maladie il y a un peu plus d'un an. Après s'être fait traiter dans différents hôpitaux de Québec, il retourna, il y a deux mois, à son presbytère où il décédait vers 6 heures hier matin.

M. l'abbé Lallemant laisse dans le deuil sa mère, Mme Siméon Lallemant, de St-Denis; ses frères, M. Lucien Lallemant, de Lewiston; M. Raoul Lallemant et M. Siméon Lallemant, de Sandford; ses soeurs, mademoiselle Blanche Lallemant, de Lewiston; madame A. Lavallée (Marie-Anne), de Lewiston; mesdemoiselles Marie-Louise et Marie-Rose Lallemant, de St-Denis.

M. l'abbé Lallemant aura deux services funèbres. Le premier sera célébré en l'église St-Denis mercredi matin, à 9 heures. Le second aura lieu dans la chapelle du collège Ste-Anne de la Pocatière, jeudi matin, à 9 heures. L'inhumation se fera au cimetière Painchaud, au Collège Ste-Anne.

Aux membres de la famille en deuil L'Evénement offre ses plus sincères condoléances.

UNE ASSEMBLEE

L'Association Ouvrière Indépendante de St-Sauveur tiendra une grande assemblée, mardi soir, à 8 heures 30, au local de l'Association, 129, rue Dollard. Tous les membres sont invités, car plusieurs questions importantes seront traitées.

REPONSE A M. O. DROUIN

M. Albert Desjardins, de St-Pacôme, nie les accusations portées contre lui par M. Oscar Drouin au sujet de l'assemblée de St-Pascal.

UN DEFI

M. Albert Desjardins, de St-Pacôme, nous prie de publier la lettre suivante :

St-Pacôme, 29 juillet 1937.

Monsieur le directeur,
L'Evénement,
Québec.

"Veuillez donc publier la rectification suivante en rapport avec la déclaration de M. Oscar Drouin à mon sujet à la suite de l'assemblée de dimanche dernier à St-Pascal :

"Je, soussigné, Albert Desjardins, de St-Pacôme, nie expressément les accusations portées contre moi par M. Oscar Drouin relativement à l'attitude que j'aurais tenue, lors de cette mémorable assemblée de St-Pascal; ces accusations sont fausses et sans aucun fondement.

"Je n'ai manifesté d'aucune façon à cette assemblée, soit par paroles, applaudissements ou le moindre signe, et je me suis tenu paisible à l'écart de ceux qui sont montés sur l'estrade. Je mets M. Oscar Drouin au défi de prouver que j'aie contribué à prendre ou à faire prendre l'estrade d'assaut.

"Il est vrai que mes amis ont insisté pour que je monte sur l'estrade adresser la parole, mais ceci avait lieu après le départ de M. Drouin et de sa suite que la foule ne voulait pas entendre. Je me suis rendu à la demande de mes amis et j'ai dit quelques mots, mais sans lancer d'insultes à qui que ce soit, contrairement aux affirmations de M. Drouin.

"Il est archi-faux que le gouvernement ait laissé entendre aux can-

(Suite à la page 9, 5e col.)

Les pluies causent des dégâts élevés

Plusieurs ruisseaux gonflés par les eaux débordent et causent des dommages à St-Raymond et à Ste-Catherine de Portneuf. — Caves inondées à Québec.

FEU ALBERT PARE

Une excellente famille de Limoilou vient d'être plongée dans un deuil cruel par la mort de M. Albert Paré, ancien employé du chemin de fer Québec-Lac St-Jean. M. Paré est décédé à l'âge de 55 ans, après quelques mois de maladie. Sa disparition sera vivement regrettée par tous ceux qui l'ont connu et qui ont pu apprécier ses brillantes qualités.

Feu M. Paré laisse dans le deuil son épouse, née Patry, deux fils: Wilbrod, ancien employé de L'Evénement, et Eudore, et trois filles: Clémence (madame Edouard Tanguay), Yvette, (madame Henri Beaulieu) et mademoiselle Jeanne d'Arc Paré. Ses funérailles auront lieu demain matin à 9 heures en l'église de Limoilou.

L'Evénement offre à la famille éprouvée l'expression de ses plus sincères condoléances.

DES SYMPATHIES

L'Association Médicale du Bas St-Laurent a appris avec une bien vive douleur la disparition trop soudaine de l'un de ses membres les plus distingués, le Dr J.-A. Bergeron, de Matane, ex-président de l'association.

Aussi elle prie madame Bergeron, le Dr Roland Bergeron et toute la famille d'accepter ses sincères condoléances.

Dr Geo.-A. JOUBERT,
Secrétaire.

AUTRES ARRESTATIONS

Berlin, 2—(P.A.) — On a annoncé du haut de la chaire hier, que dix autres pasteurs protestants et laïques avaient été arrêtés la semaine dernière. Ces arrestations portent à 60 le nombre des prisonniers y compris le Rév. Martin Niemoeller, chef de l'opposition protestante à la domination du gouvernement sur l'Eglise.

INCENDIE A GRENVILLE

Granville, Qué., 2. — (P.C.) Un incendie a détruit hier, le moulin à bois de M. Georges Dansereau et Fils, Limitée, causant des dommages pour environ $75,000.

A LA BEAUCE

Les pluies torrentielles, qui sont tombées sur Québec et le district, hier, ont causé des dégats considérables et pour peu qu'elles continuent on redoute encore des dommages et des pertes encore plus grands. A la suite des pluies de la semaine dernière, les ruisseaux qui s'étaient gonflés, ont débordé. Des champs entiers ont été inondés et des jardins ont été lavés. Les fossés qui bordent les chemins ont débordé et le trop plein des eaux a coulé sur les routes causant des dégats divers. En quelques endroits, dans St-Raymond et dans Ste-Catherine, des ponts ont été emportés sur la force des torrents. A Québec même, nombreuses sont les caves qui ont été inondées. Les rues se sont transformées en de véritables lacs et en rivières. Dans la partie basse de la ville, et plus particulièrement dans le quartier du Palais et dans les environs du Château Champlain, les eaux se sont accumulées parce que les puisards n'étaient plus assez vastes pour recevoir les torrents qui descendaient de la haute ville. On n'a pas vu depuis bien longtemps une pluie aussi forte.

Les rivières grossies sont montées de quelques pieds. C'est ainsi que la Rivière Ste-Anne, à St-Raymond, la rivière Jacques-Cartier, à Ste-Catherine, et la rivière Chaudière, dans la Beauce, ont monté considérablement. En plusieurs endroits dans les bas-fonds elles ont débordé On nous disait, hier soir, à Ste-Marie, que si les pluies de la journée d'hier continuaient, on redoutait de graves inondations. Aucun dommage sérieux n'avait encore été rapporté, hier soir, bien qu'on nous disait que quelques petits ponts avaient été emportés et que des éboulis sans gravité s'étaient produits.

Les pluies de la semaine dernière et d'hier n'ont pas été non plus

(Suite à la page 11, 1ère col.)

R. CHALOULT PARLE A MONT-CARMEL

M. René Chaloult, député du comté de Kamouraska à l'Assemblée Législative, a tenu, hier matin, après le grand'messe une assemblée dans la paroisse de Mont-Carmel.

Plusieurs centaines de personnes ont assisté à cette réunion qui s'est déroulée dans la plus parfaite harmonie. Au cours de son discours, le député de Kamouraska a rappelé les incidents malheureux survenus pendant la dernière assemblée à St-Pascal de Kamouraska, et déclare que des procédures seront prises incessemment contre les fauteurs de désordres, qui ont organisé ces actes de violence.

M. Chaloult a parlé de politique pro-canadienne française et expliqué qu'il voulait pour les cultivateurs des prix plus élevés pour leur produits.

L'orateur a déclaré en terminant que sa politique était une politique véritablement nationale qu'elle sera toujours la même et qu'il continuera comme par le passé à défendre les idées saines indépendantes qu'il a préconisées jusqu'ici

LE "CAMBRIA" PASSE A QUEBEC

Le "Cambria", le puissant hydravion de la ligne aérienne impériale, a survolé Québec vers midi et demi, hier, sans que personne puisse l'apercevoir. La pluie et la brume le cachaient à la visibilité de la population québecoise. Le "Cambria" est un avion semblable au "Caledonia" qui a passé sur Québec, il y a quelques semaines. Il avait laissé Botwood, N.B., vers 8 heures, hier matin. Six heures plus tard, il arrivait à Montréal. Le capitaine Griffiths-J. Powell a déclaré, à son arrivée à Boucherville, qu'il avait du voler à une altidue de 7,000 pieds sur Québec afin d'éviter l'orage qu'il faisait.

DECES DE M. FELIX FISET

On apprendra avec regret la mort de M. Félix Fiset, de St-Charles de Bellechasse, autrefois de Québec. M. Fiset a succombé à une longue et douloureuse maladie soufferte avec une résignation vraiment chrétienne. Il était âgé de 70 ans. M. Fiset laisse dans le deuil son épouse (Virginie Marcoux); ses fils, MM. Adjutor et J.-Etienne Fiset; ses filles, Mme Delphis Clavet (Marie-Anna), Mme Marcel Savard (Yvonne), Mme Jules Trudel (Bernadette), la R. Mère Marie-Virginie, des Soeurs du Bon-Pasteur, et Soeur Fernande Fiset, des Soeurs Hospitalières de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur. Il laisse deux frères et une soeur: M. Jean Fiset, de Lévis, M. Edouard Fiset, de Montréal, et Mme Odilon Marcoux, de Québec, ainsi que deux belles-soeurs, Mme Vve Olivier Fiset et Mme Vve Michel Fiset.

Les funérailles auront lieu à St-Charles de Bellechasse mardi matin à 9 heures 30 (heure solaire). L'inhumation se fera à Québec au cimetière Belmont.

Nos sympathies à la famille en deuil.

DECES DE MADAME E.-T. MAHEUX

M. Georges-Henri Maheux, comptable, de Montréal, vient d'être cruellement éprouvé par la mort de sa mère, madame (Vve) Edouard-Théophile Maheux, de Québec, qui est décédée hier à l'âge de 79 ans.

La défunte laisse aussi dans le deuil une fille, Mlle Rose-Anne Maheux, et deux autres fils, MM. Cyrille et Xénophas Maheux, tous de Québec.

Les funérailles auront lieu mardi matin, à huit heures 30, en l'église de St-Sauveur, et le cortège funèbre partira de la résidence mortuaire, 5, rue du Père Grenier.

A la famille en deuil, l'Evénement offre ses plus sincères sympathies.

Pèlerins de Québec à Ste-Anne de Beaupré

Environ 15,000 pèlerins sont allés s'agenouiller hier au sanctuaire national de Ste-Anne. — Pèlerinages de Jacques-Cartier et de Québec-Ouest.

LES COMMUNIONS

Environ 15,000 pèlerins se sont rendus hier au sanctuaire de Ste-Anne de Beaupré où, comme toujours, d'imposantes cérémonies religieuses se sont déroulées. C'est ce que nous déclarait, hier soir, le R. Père Patrice Leblanc, directeur des pèlerinages à Ste-Anne.

Au nombre des milliers de visiteurs se trouvaient plusieurs groupes dont les plus imposants étaient ceux de la paroisse Jacques-Cartier, de Québec, et de Beauceville. Les pèlerins de Jacques-Cartier, au nombre de 1,200, étaient sous la direction du chanoine L.-A. Gagnon, V.F., curé de la paroisse, et ceux de Beauceville, au nombre de 1,000, étaient dirigés par M. l'abbé Leclerc, curé de Beauceville. Deux autres groupes se sont également rendus hier à Ste-Anne de Beaupré: ce sont ceux de Québec-Ouest, au nombre de 200, sous la direction de M. l'abbé Alfred Côté, curé, et du Patronage de la côte d'Abraham, sous la direction du R. Père Audet, qui groupait environ une centaine de pèlerins.

A leur arrivée vers 8 heures, hier matin, tous les pèlerins de ces divers groupements ont entendu la messe et reçu la sainte communion. A 10 heures, les pieux pèlerins ont assisté à une grand'messe solennelle à laquelle officiait M. le chanoine L.-A. Gagnon, curé de Jacques-Cartier, assisté de MM. les abbés DeBlois et Duval, vicaires à la même paroisse, comme diacre et sous-diacre d'office Pendant cette cérémonie religieuse, la chorale, dirigée par M. l'abbé Louis Gravel, a fait les frais du chant.

Au cours de la journée d'hier plusieurs exercices de pèlerinages ont eu lieu aux heures suivantes: à 11 heures et à 3 heures. Le premier, auquel assistaient les pèlerins des paroisses de Jacques-Cartier et de Québec-Ouest, était présidé par M. le chanoine Gagnon; le second était

(Suite à la page 2, 5e col.)

UNE MEDAILLE A UN VETERAN

Plusieurs membres de la Société Belge de Bienfaisance de Québec se sont rendus, samedi après-midi à l'hôpital St-Sacrement, où le Consul belge, M. Metty Koetz, a remis au vétéran Henri Jaquet la médaille de guerre décernée par Sa Majesté le roi Léopold de Belgique.

M. Jaquet, qui est âgé de 75 ans, vint au pays quelque temps avant la grande guerre. Il avait été maréchal de Logis en Belgique pendant de longues années, et lorsque la guerre se déclara il fut envoyé au camp de Valcartier, son âge ne lui permettant pas d'aller au front.

On remarquait à la remise de la médaille le président de la Société Belge de Bienfaisance, M. Van Nieuwenhove, M. Coulonval, M. et Mme Barras, Mme Hamel, M. Borren et M. Gillet. Cette récompense au vétéran a été décernée sous le patronage bienveillant du ministre plénipotentiaire à Montréal.

AUTOS USAGES
à vendre à grandes réductions

Nash	sedan de luxe	1936
Chrysler	sedan	1936
Oldsmobile	coach	1934
Hupmobile	sedan	1931
Packard	sedan	1931
Durant	sedan	1931
Buick	sedan 7 passagers	1931
Packard	coupé	1930

GIGUERE AUTO LTEE
491, rue St-Vallier, Tél. : 8230

L'ÉVÉNEMENT

Fondé en 1867
Membre de l'Audit Bureau of Circulations
et de l'Association Canadienne des Quotidiens

Services de nouvelles :
La Presse Canadienne, la Presse Associée (E.-U.)
l'Agence Reuters et l'Agence Havas (Europe)
Représentants :
J.-B. Rathbone, Montreal et Toronto, Ont.
Gilman, Nicoll & Ruthman, New-York, Chicago,
Boston, Philadelphie, Detroit, Seattle et San Francisco.
The Clougher Corporation, Limited,
Londres, W. C. 2, Angleterre.

QUEBEC, 2 AOUT 1937

Mine de trésors

Les documents disparaissent, les lettres se perdent, les rapports s'égarent, les procès-verbaux se mêlent, autant de papiers officiels qui, dans une municipalité, jouent un rôle essentiel et que la fragilité humaine, la négligence, l'indifférence plongent dans le plus parfait oubli. Il importe de les protéger, de les sauvegarder, de les ordonner, et c'est la mission d'un service d'archives municipales. Grâce à la vigilance de son archiviste, M. Valère Desjardins, la cité de Québec peut s'enorgueillir de posséder des archives bien cataloguées, conservées avec soin et facilement accessibles.

C'est toute son histoire que recèlent ces vieux documents qu'on traite parfois avec dédain parce qu'un peu de poussière recouvre leur secret. Les historiens, les chercheurs, les passionnés de la petite histoire viennent y puiser avec foi et amour, et M. Desjardins s'évertue à leur rendre la voie aisée.

Il ne remplit pas une sinécure: son rapport annuel actuellement déposé l'atteste. Son département a reçu et classé 85,000 documents, durant l'année: il a formé 12,000 fiches ou dossiers nouveaux; il a répondu à 700 lettres de renseignements venues de toutes parts et de pays aussi éloignés que l'Afrique; il a acquiescé à 800 demandes verbales; enfin, il a effectué des recherches, préparé des copies, rédigé des résumés et fait des relevés, autant de travail qui a tenu le personnel en alerte.

Fort précieuses, les archives de la cité rappellent certains événements frappants du siècle: ainsi, il y a quatre-vingts ans, Québec réclamait, dans un mémoire à la souveraine d'Angleterre, le privilège d'être proclamée la capitale du Canada; il y a 75 ans, deux incendies ont ravagé cent maisons du quartier Montcalm d'alors (partie supérieure de St-Jean-Baptiste d'aujourd'hui) et 96 maisons dans St-Sauveur; il y a 40 ans, le tramway électrique faisait son apparition dans les rues de Québec; il y a 30 ans, la partie sud du pont de Québec s'écroulait ,engloutissant 80 victimes; il y a 10 ans, l'Hospice Saint-Charles était la proie des flammes et 33 enfants y furent brûlés vifs.

Dans son souci de remplir sa tâche ardue de gardien de cette richesse, l'archiviste forme le voeu qu'une voûte convenable vienne les grouper dans un même endroit plus spacieux: sa requête pour la 10e année renouvelée, menace bien, cette année encore, de rejoindre....les archives.

Remarquable édition souvenir

A l'heure où tous les yeux se tournent vers Sherbrooke, la "Ville-Lumière" des Cantons de l'Est, devenue centenaire, au moment où le vénéré Primat de l'Eglise canadienne inaugure, dans une apothéose de foi, les fêtes jubilaires de la cité, une institution intensément sherbrookoise lance à tous les échos de la province et du pays, grâce au puissant rayonnement d'une presse admirablement outillée, les gloires d'une région fertile en événements historique: qui ont contribué à son rapide essor. Cette institution qui compte allègrement ses vingt-huit années d'existence, qui a grandi avec la ville et la région avec lesquelles elle s'est profondément identifiée et dont elle reste le porte-parole autorisé de toutes les manifestations, c'est le quotidien "La Tribune" qui publie une remarquable édition commémorative de 112 pages, splendide effort de ses rédacteurs, de ses collaborateurs, auxquels sont venus se joindre le sens éclairé de ses administrateurs et le dévouement de son personnel.

Ces 112 pages du numéro-souvenir vibrent d'une vie intense. "Des plumes autorisées, écrit en article frontispice M. L.-P. Robidoux, rédacteur-en-chef, racontent les débuts difficiles, le labeur ingrat de nos premiers missionnaires et de nos premiers colonisateurs; d'autres décrivent les splendeurs d'une contrée enchanteresse au point de vue géographique, topographique et géologique; d'autres, enfin, évoquent la mémoire de quelques-uns de nos chefs de file dans les domaines religieux, politique, éducationnel, commercial et industriel, la mémoire aussi de ceux-là qui ont peiné dur sans éprouver d'autre consolation immédiate que la satisfaction du devoir accompli".

Ce volume de 112 pages qu'illustrent d'abondantes et précieuses photographies, comme on le feuillette avec amour! Le rappel d'un passé aussi chargé d'oeuvres, de mérites et d'éclat, provoque un puissant intérêt. On se plaît à relire les "origines des Cantons de l'Est", de l'abbé Ivanhoe Caron; l'épopée des Canadiens-Français, de feu Mgr P.-J.-A. Lefebvre; l'attachante étude des premiers magistrats de Sherbrooke qui se sont succédé "sur le fauteuil du maire" depuis G. P. Bowen, premier maire de la ville, incorporée en 1852 jusqu'au colonel Emile Rioux, le 42e de la longue série.

Puis en des pages brillantes, nous assistons à l'admirable vie religieuse des Cantons de l'Est, à l'épanouissement des oeuvres fécondes, les maisons d'enseignement dont le Séminaire Saint-Charles Borromée et le Mont Notre-Dame forment le couronnement: nous sentons palpiter la vie musicale, artistique et littéraire de cette ville qui a donné à la province, au pays et même à l'étranger ses talents les plus fertiles.

Toute une section est réservée au régime économique de Sherbrooke, depuis ses premières fabriques de lainages et de cotonnades dont cette ville a marqué le berceau dans notre province, et la multitude de ses industries, de ses établissements de commerce qui se sont développés sous la poussée de chefs entreprenants et sous l'initiative d'un sens civique dont on ne trouve nulle part ailleurs une aussi prenante manifestation.

Cette floraison d'articles, d'écrits, de souvenirs qui saisissent le lecteur d'émotion, se couronne par la magistrale leçon du centenaire", de M. l'abbé Arthur Sidelean, un noble fils des Cantons de l'Est, qui remplit avec tant d'éclat la chaire de littérature de l'Université de Montréal.

Variétés

MAUVAISES FREQUENTATIONS

Dans le parc de Kew Garden, un jeune gentleman de huit ans lisait à haute voix un livre. Sa gouvernante, qui tricotait à côté de lui, l'interrompit soudain :

—Jack, vous venez de prononcer un mot horrible. Où l'avez-vous appris ?

—Mais, répond l'enfant, Bernard Shaw l'emploie et ...

—Eh bien, dit sévèrement la nurse, je vous interdis de jouer à l'avenir avec ce garnement.

LE MOT DU LIVRE

Nous nous plaignons— à juste titre— de la mort du livre en France et Emmanuel Berl dans un excellent article de "L'Homme Libre" montrait que notre pays devenait désormais celui où l'on lisait de moins en moins,—moins qu'en Amérique, en Allemagne, en Italie et, bien entendu, qu'en Angleterre.

A qui la faute? A ceux qui ont la mission de guider l'opinion et qui négligent à peu près totalement les vrais chercheurs, les vrais historiens, les grands écrivains, qui eux, naturellement, n'ont ni le temps, ni le goût de se faire valoir, au bénéfice des historiens, des farceurs et des réclamistes sans vergogne.

PHOSPHORE MEURTRIER

Depuis longtemps, le professeur Charles A. Kofoid, de l'Université de Californie, étudiait des cas de morts subites consécutives à une paralysie brutale contre laquelle la science s'avérait impuissante. Ces décès, nombreux en Californie, étaient constatés généralement chez des personnes ayant mangé des moules.

Le savant découvrit que ces mollusques du Pacifique se nourrissaient surtout de protozoaires ou vers qui provoquent la phosphorence des mers, et dont l'absorption par certains poissons et par l'homme est d'une redoutable nocuité.

M. Kofold a constaté qu'en Californie, les périodes d'intoxication correspondaient avec celles de l'apparition du ver phosphorescent. C'est ainsi qu'en 1906 le large de la côte du sud fut illuminé d'une façon anormale. Dès le lendemain des milliers de poissons morts, par tonnes, jonchèrent le littoral.

LEÇON D'HISTOIRE

Le mot est du duc de Windsor, alors qu'il était prince de Galles et simple bambin au regard éveillé. Son grand-père, Edouard VII aimait, en ses minutes de liberté, à lui faire répéter ses leçons. Et les reparties de l'enfant avaient le don de mettre le vieux roi en joie.

Il était question, certain soir, de l'histoire des prétendants qui, au cours des siècles, briguèrent la couronne de la Maison de Windsor. On sait que parmi eux, se trouvait Perkin Warbek, lequel était appuyé par Marguerite de Bourgogne, par Maximilien d'Autriche et même Charles VII, et qui, profitant des ces hautes protections, se faisait passer pour Richard IV.

Perkin Warbek débarqua en Irlande, il fut arrêté et pendu. Et le jeune héritier, récitant sa leçon, la commentait ainsi, en toute candeur :

—Il se disait fils du roi Edouard IV, mais il ne l'était pas. Il était né de parents probes et respectables.

Edouard VII, par la suite, racontait ce mot d'enfant à qui voulait l'entendre.

PLUS DE DROGUES

Parmi toutes les manières originales de se soigner, la plus merveilleuse vient sans doute d'être inventée par un médecin de Chartres qui doit être en même temps amateur d'omelettes.

Voici la recette du docteur Fr. Mathieu :

Séquestrez chez vous une poule et servez-lui, mélangé à ses aliments le médicament que vous a ordonné le médecin. La poule ainsi traitée vous sert la drogue dans un véhicule aussi agréable que le plus doux des sirops et plus facile à digérer. Ce véhicule, c'est l'oeuf!

Voulez-vous enrichir les globules sanguins d'un malade, par le fer, généralement dur à accepter pour les estomacs anémiques? Donnez à la poule une nourriture à base ferrugineuse et elle pondra des oeufs anzianémiques. Avez-vous besoin de dépuratifs? Mêlez à la nourriture du gallinacé obéissant de l'huile de foie de morue et vous aurez des oeufs qui seront gobés sans répulsion par les enfants les plus délicats.

La méthode est simple et facile. Il ne reste plus qu'à la généraliser à la condition, toutefois, que cette poule ne soit pas, en définitive, un vulgaire "canard".

LES VRAIES SANCTIONS

Dans un hôtel de Genève, on parlait naturellement de la Société des Nations et de ses efforts impuissants pour arrêter les guerres. Et les partisans ou adversaires des sanctions émettaient leurs avis.

—En somme pour prévenir les guerres, il n'y a qu'un moyen, et il a été éprouvé, dit un jeune attaché britannique.

Comme on le connaissait un historien émérite, on se rapproche.

—C'est Lord Beaconsfield, dit-il, qui l'a expérimenté au temps déjà lointain de la guerre russo-turque. Certes on ne parlait pas de la Société des Nations. Le premier ministre, homme fertile en ruses, employait toutes les ressources de son esprit inventif pour arrêter l'élan moscovite. Mais il ne réussissait pas.

"Lorsqu'un jour il eut l'idée d'aller trouver son excellent ami, Lionel de Rothschild, et lui confia sa peine ...

"—Pourquoi vous tracasser à ce point, lui dit le vieux financier. Rien de plus simple. Vous voulez empêcher les Russes d'avancer jusqu'à Constantinople? Frappez à la caisse!

"Vingt-quatre heures après toutes les institutions financières européennes savaient que les banques ne soutenaient plus le crédit russe. L'argent manqua ...

"Et la paix fut faite !"

Ici et là...
dans le domaine municipal

QUELQUES PROCEDURES ESSENTIELLES

Les règlements d'emprunt sont de pratique courante dans nos municipalités. Depuis quelques semaines ils se multiplient à vive allure devant l'ampleur du programme des entreprises publiques qui succède au régime des secours directs. Des montants considérables y sont engagés, qui entraînent de lourdes responsabilités: les maires et les conseillers ne sauraient les endosser à la légère.

Le Code Municipal et le Statut des Cités et Villes consacrent tout un chapitre spécial aux emprunts et aux émissions d'obligations et définissent les formalités à remplir afin que les conseils municipaux puissent procéder en toute sécurité. On conseille de consulter un homme de loi, soit un avocat, soit un notaire — ce dernier est souvent le secrétaire-trésorier d'une municipalité — avant de s'engager à fond dans toutes ces procédures. De même qu'un homme pratique à recours aux lumières d'un technicien lorsqu'il s'agit d'une dépense de $25,000 ou de $50,000 dans une entreprise, ainsi le conseiller municipal qui administre les argents de ses semblables doit-il, à plus forte raison, se rassurer en profitant des conseils d'un homme versé dans les lois municipales.

C'est donc fort à propos que la rédaction d'un règlement d'emprunt soit confiée à un avocat ou à un notaire, car si une procédure est omise le règlement sera nul et il faudrait tout recommencer, d'où perte de temps et perte d'argent.

Le règlement, une fois décidé dans les caucus des conseillers, doit faire l'objet d'un avis de motion, procédure qui s'applique uniquement dans les municipalités régies par le Code Municipal; quant aux cités et villes, une résolution du conseil est suffisante pour adopter le règlement, sans aucun avis de motion.

Les contribuables — en l'espèce, les propriétaires-fonciers — seront consultés par voie de referendum, dans les quarante jours de l'adoption du règlement qui doit spécifier le montant de l'emprunt, le taux de l'intérêt, le temps et le lieu du paiement, tant des intérêts que du capital, les fins du dit emprunt. Il est bon de signaler que si toutes les formalités prescrites ne sont pas observées, les maires, les conseillers qui participent même tacitement à contracter des emprunts peuvent être tenus personnellement et solidairement responsables des montants de ces emprunts.

Le règlement d'emprunt, une fois approuvé par les contribuables, le secrétaire-trésorier doit le transmettre immédiatement au Département des Affaires Municipales de Québec pour y subir un dernier examen et son approbation définitive. Plusieurs pièces accompagnent cet envoi, par exemple, les copies certifiées de l'avis de motion, de la résolution du conseil, du règlement d'emprunt, de l'avis du referendum, du certificat attestant le résultat du vote. Le secrétaire-trésorier donnera également le nombre des électeurs propriétaires, avec la valeur de la propriété immobilière affectée par le dit règlement.

Enfin, le règlement sanctionné par Québec sera promulgué et mis en vigueur.

NOUVEAUX SERVICES

Les administrateurs de Montréal vont ajouter quatre autres services municipaux au rouage de la cité, ce qui portera leur nombre à onze. Ils veulent créer un service distinct de la voirie qui est présentement soumis à la juridiction du service des travaux publics; également un service de l'entretien du matériel et des bâtisses, lequel succédera aux deux anciens départements des chantiers municipaux et de l'entretien des bâtisses.

Le troisième service à créer est celui de la carte d'identité qui sera chargé en même temps d'établir un carnet civil obligatoire pour les fins électorales. Le quatrième service sera désigné sous le nom d'assistance et fera place au département de l'assistance publique et des secours aux chômeurs.

TRANSFORMATION

La ville de Drummondville, qui a connu des progrès étonnants depuis quelques années, entre dans une nouvelle ère de développement avec l'installation du téléphone automatique à cadran qui fait place à l'ancien système du téléphone à manivelle. La transformation s'est effectuée dimanche.

Drummondville compte environ 1,300 usagers du téléphone, soit pratiquement le double de ceux d'il y a dix ans. En 1905, la compagnie Bell n'avait que 12 abonnés à Drummondville.

Le téléphone, qui est un indice de progrès, continue à suivre de très près le développement économique de cette petite ville industrieuse qui a grandi sur les rives du St-François, au point de devenir la seconde ville des Cantons de l'Est.

AFFAIRE D'ELECTION

M. le maire Alfred Brassard, de St-Félix d'Otis, a été maintenu dans ses fonctions mais le conseiller Patrice Jean n'a plus le droit de siéger au même conseil, à la suite d'une décision du magistrat Bergeron.

Trois contribuables de St-Félix, MM. Edmond Potvin, J.-Eugène Bouchard et Adélard Potvin, avaient réclamé l'annulation d'une résolution du conseil de St-Félix, lequel, en date du 22 février 1937, avait accepté la démission de M. Patrice Jean comme maire et la nomination de M. Alfred Brassard comme remplaçant, et la démission du conseiller Henri Simard, qui a été remplacé par M. Patrice Jean.

Le magistrat a reconnu le bien-fondé de la résolution qui nommait M. Alfred Brassard comme maire mais il a rejeté l'autre qui acceptait M. Jean comme conseiller.

La femme au volant

Je voudrais chanter sur n'importe quel ton, faux ou juste— je voudrais chanter l'éloge des femmes charmantes que j'aime tant pour d'autres raisons, parce qu'elles ont un joli sourire et qu'elles sentent bon. Je voudrais les louer de l'influence qu'elles ont eue sur la construction des automobiles !

Notons bien qu'il ne s'agit pas de technique, car dans la technique elles ont toujours été, et elles s'en vantent, fort ignorantes. La magnéto ne les a jamais magnétisées, et le carburateur leur est plus étranger qu'une usine à gaz. Quant au frein, elles savent que sans lui elles se seraient depuis longtemps arrêtées dans les orangers qui précèdent la terrasse du café de la Fraternité. C'est tout ce qu'elles connaissent de leur fonctionnement !

On appuie, et tout s'arrête.

De même, pour faire taire le moteur, on tourne un bouton.

De sorte que la voiture marchant toute seule, allant souvent même plus loin qu'on le veut, il n'y avait aucun besoin pour la femme de connaître les mystères de l'allumage, et le fait que la basse tension ressemble au mariage et la haute tension à l'amour ne semble même pas l'intéresser...

Les manuels d'automobiles se vendent aux hommes. Nos belles amies les regardent avec moins d'intérêt qu'un poisson voyant tomber à la mer le cours supérieur de langue arabe.

Au début de l'automobile, voici pas mal de temps, lorsque l'année avait quatre saisons : l'automne, l'automne, l'automne et l'automne, nous roulions parfaitement bien dans nos torpédos, et nous y avions conquis un teint fleuri qui faisait l'admiration des villages. J'avais une carrosserie de course, pointue comme un avion, un cigare, ou une remorque d'amie intime.

Ce sont les femmes qui nous ont amenés à la conduite intérieure. Car, au fond, il n'y a presque que des femmes d'intérieur ! Tout au moins en France...

Eh bien, c'est au goût des femmes pour la réduction et l'apaisement des courants d'air que nous avons dû la ventilation du type Fischer, inventée en Amérique, et les merveilleuses carrosseries modernes. Nous leur avons dû la peinture élégante et durable, solide comme ce rouge dit "à l'épreuve du baiser", les boutons de porte sous la main et non sous les reins, la régularité et le fonctionnement silencieux...

En Chine, on appelle "trains rapides" ceux qui arrivent à l'heure. Des autres on ne parle même pas... C'est beaucoup grâce au désir qu'avaient les femmes de ne pas arriver plus en retard qu'elles n'étaient parties que les voitures sont devenues régulières.

Nos pneus ont augmenté de diamètre.

Nos moteurs sont devenus muets pour qu'on puisse parler de robes sans être gênées, et enfin j'aurai l'air d'être payé par le syndicat des constructeurs d'automobiles si je dis que la voiture de maintenant fume moins que sa propriétaire. Ce n'a pas toujours été ainsi. C'est aux femmes que nous le devons !..

Hervé LAUWICK.

PAUVRE MEMOIRE

Le guide observe avec inquiétude un touriste qui, au fur et à mesure des explications sur les sites parcourus, prend des notes.

—Pardon, M'sieur, finit-il par demander, qu'inscrivez-vous ainsi ?

Oh! répondit le touriste, ce que nous venons de voir me laisse des impressions tellement inoubliables que je me hâte de prendre quelques notes pour m'en souvenir...

EN TUNISIE

Afin de protéger les petits patrons et les artisans tunisiens producteurs de ces tissus aux dessins originaux et aux brillantes couleurs, on vient de limiter le nombre des métiers à tisser qu'il s'agisse de tissus de soie, de laine ou de simple coton.

Pendant deux ans, on ne pourra ouvrir de nouveaux ateliers de tissage, mécanique ou autre, sans une autorisation préalable du directeur des affaires économiques. De sévères amendes frapperont les contrevenants.

La pensée des autres

SIMPLICITE DE VIE

Malgré ses relations avec les blancs, l'Esquimau a emprunté fort peu de choses à la civilisation, ce qu'il faut probablement attribuer à la simplicité de son caractère et de sa vie. Il construit toujours sa maison de neige suivant les usages en vigueur depuis des siècles; ses traîneaux sont toujours munis de patins de boue gelée; il n'y a pas de mode vestimentaire et les peaux se cousent encore avec des tendons de caribou; son embarcation, le kayak, se bâtit toujours de la même façon, sauf que l'on se sert maintenant de bois et de clous pour l'armature au lieu d'os de baleine et de lanières en peau de loup-marin.

(Du **Messager**, Lewiston, Me)

INDUSTRIE MINIERE

Sait-on, en effet, que le chiffre de la production totale en 1936 atteignait un niveau sans précédent et dépassait 361 millions de dollars? Production dont la valeur se trouve pratiquement doublée en l'espace de quatre ans. Inutile de noter que cela ne fut pas de mince importance dans l'apaisement du chômage au pays et dans le rétablissement du crédit national à l'étranger.

Les entreprises minières au Canada emploient près de cent mille hommes à qui elles versèrent, l'an dernier, environ 120 millions de dollars en salaires. Sans compter qu'une somme additionnelle de cent millions fut dépensée au pays pour l'achat d'outillage et d'approvisionnement. Ajoutez à cela une somme de 82 millions de dollars en dividendes et vous aurez une idée de la place qu'occupe maintenant l'industrie minière dans la vie économique du pays.

(Du **Canada**, Montréal)

La peinture française

Le génie de chaque peuple trouve dans une certaine forme de l'art son plus parfait mode d'expression. L'Allemagne a donné au monde ses plus grands musiciens ; les artistes de l'Angleterre n'ont excellé qu'en peinture. L'Italie seule entre toutes les nations— au quatrocento tout au moins— a peut-être été universelle.

Quant à la France, c'est surtout dans l'architecture que s'est affirmé son génie original. Depuis l'âge des cathédrales, la lignée de bâtisseurs a longtemps copservé la grandeur de traditions sans cesse renouvelées L'Europe entière a copié ses châteaux du dix-septième et du dix-huitième siècles. La sculpture ne le cède à peine chez nous à l'architecture. Nos maîtres imagiers au Moyen Age n'eurent point d'égaux et, au cours des siècles, des successeurs dignes d'eux les continuèrent.

Mais dans le domaine de la peinture, si grands que soient certains de ses fils, elle trouve à côté d'elle des rivalités merveilleuses devant lesquelles elle est obligée de s'incliner. Elle n'a ni Raphaël, ni Michel-Ange, ni Velasquez, ni Titien, ni Léonard de Vinci. Pourtant, quel peuple ne serait fier de mettre en ligne un Clouet, un Poussin, un Claude Lorrain et notre incomparable dix-huitième siècle : Watteau, Lancret, Boucher, Nattier, La Tour et, au dix-neuvième siècle, un Millet, un Corot, un Manet, un Renoir. Ils expriment le tempérament d'une race, sa variété, son harmonie, sa grâce.

Pierre de Nolhac, parmi ses derniers travaux, avait voulu montrer en une sorte de fresque rapide, tout le déroulement, l'enrichissement et l'évolution d'un art qui a su assimiler d'innombrables influences et en dégager un caractère original.

Les origines de la peinture en France sont en partie analogues à celles que l'on reconnait à l'art italien. Les influences de l'antiquité romaine et celles de Byzance y sont assurément moins directes, mais c'est bien par les compositions religieuses que les peintres commencent à s'affirmer après les invasions barbares. Sur les murs de nos églises, des fresquistes plus ou moins habiles, présentent les scènes et les allégories de l'ancien et du nouveau Testament.

Vers la fin du treizième siècle, naquit l'art de l'enluminure qui atteignit, au quatorzième siècle, à la perfection.

Les frères de Limbourg, Jean Fouquet, Haincelin de Haguenau ont été les maîtres de cette école du naturalisme naissant. Elle a produit de véritables chefs-d'oeuvre où, surtout au début, le génie des Flamands contracte avec celui des Français les liens les plus étroits.

Au début du quinzième siècle, il semble que le prestige de Van Eyck dont le rétable de l'"Agneau mystique" est de 1430, avec les richesses nouvelles qu'il a su tirer de la peinture à l'huile, domine impérieusement toute la peinture de son temps jusqu'en Italie. Une telle maîtrise de la forme n'est déjà plus du moyen âge, alors que les âmes demeurent encore souvent imprégnées de son esprit. Dès cette époque, cependant, l'apport italien se mélange aux éléments flamands.

Mais voici qu'approche le seizième siècle. Le monde du moyen âge craque sous les idées nouvelles. Les arts n'échappent pas aux orientations générales. Sous l'influence de l'Italie et du retour à l'antique qu'amène la Renaissance, une voie neuve va s'ouvrir pour eux ! Mais, à côté de ce grand courant, la France, dès cette époque, avec les Clouet, a vraiment, comme elle la conservera au cours des siècles, la maîtrise du portrait.

Les influences les plus diverses s'entrecroisent avant que Poussin affirme nettement un style national, tandis que l'art du portrait, toujours, s'amplifie avec un Le Brun, un Mignard, un Rigaud, un Largillière.

Au commencement du dix-huitième siècle, il n'y a plus de grands peintres en Europe. L'Italie a clos l'ère de ses plus grandes gloires. En Espagne, Velasquez et Murillo sont morts sans laisser d'héritiers. Les Flandres et la Hollande, après avoir ébloui le monde par un Rubens et un Rembrandt et l'avoir charmé par ses petits maîtres, les ont vus mourir les uns après les autres.

Seule, la France qui a mis plus longtemps à produire ses grands peintres, semble en manquer moins vite et il se trouve que ceux qui lui viennent alors sont les plus fidèles témoins de son génie. Watteau, La Tour suffiraient à eux seuls pour faire de cette époque la plus glorieuse.

Mais les mythologies, les grâces d'un Boucher appelaient une réaction vers le sérieux et le grand. Ni la peinture morale de Greuze, ni le probité de Chardin ne pouvaient conjurer la grande transformation de l'école française. Dès avant la période révolutionnaire, cette évolution ne fit que refléter les idées du temps. Diderot multipliait auprès des élèves "dégénérés" les rappels au "grand style sévère et antique", à Raphaël, au Dominiquin, à Carrache, à Poussin "qui savait peindre comme on parlait à Sparte".

A ce retour vers un art de raison et de pensée, David donnera l'impulsion de son génie. La grande vague de rigueur morale qui, après le Directoire va envahir l'Empire, renforcera son autorité. Mais contre son froid dogmatisme classique, une nouvelle réaction naîtra avec les théâtrales compositions historiques d'un Delacroix.

Et le dix-neuvième siècle, souvent si décrié, verra encore une fois la peinture s'élever aux sommets avec Millet, Corot, l'école de Barbizon et enfin avec l'impressionnisme dont un Watteau, un Fragonard avaient déjà entrevu la technique hardie, ingénieuse, qui fit jeter les hauts cris et qui était cependant tout à fait dans la tradition.

Du livre de Pierre de Nolhac se dégage une fois de plus cette certitude —qu'il n'exprime pas, du reste, et que nous n'émettons qu'à titre personnel — que si dans l'histoire de notre peinture il fallait citer seulement cinq ou dix noms qui représentent le plus parfaitement le génie français dans son évolution à travers les âges, ces noms, c'est au quatorzième siècle, parmi les enlumineurs, au dix-huitième inégalable et au dix-neuvième, parmi les impressionnistes qu'il faudrait les puiser.—A.-M. P.

("La République")

UNE AVANCE DES TROUPES DE F. FRANCO

(Suite de la première page)

côté, rapportent les insurgés, fait de bons progrès dans la province de Cuenca. "La colonne de fer" du gouvernement, qui défendait ce secteur, est en fuite vers Valence.

"L'ennemi est en pleine déroute, dit le communiqué nationaliste, et nos troupes avancent avec le minimum de pertes".

Sur les fronts de Madrid et de Grenade, rapportent les Nationaux, seule l'artillerie était en action hier et tout était calme le long de la côte septentrionale.

Le gouvernement espagnol affirmait samedi que des révoltes avaient éclaté à quatre endroits en territoire insurgé. Les quartiers généraux nationalistes ont énergiquement démenti ces rumeurs en ajoutant que le gouvernement les faisait circuler pour distraire l'attention de ses échecs militaires.

Les communiqués gouvernementaux déclaraient que des révoltes avaient éclaté à Grenade, sur le tril. front de Santander, dans le nord et dans les ports de Malaga et de Mo-

L'ARMEE JAPONAISE CONTINUE SON AVANCE

(Suite de la première page)

ternative que celle de recourir aux armes".

Les mesures pour l'établissement d'une nouvelle administration dans la region de Peping et de Tientsin avancent rapidement.

Les quartiers-généraux japonais disent qu'une "commission chargée de maintenir la paix" a commencé à administrer Tientsin, et qu'elle est composée de neuf Chinois Mais les Chinois disent que cette commission est entièrement contrôlée par l'armée japonaise.

Les Japonais disent qu'un organisme semblable sera formé aujourd'hui à Peping.

L'armée japonaise a donné aux villages situés le long du chemin de fer Péping-Moukden la responsabilité de protéger la voie ferrée et les lignes de téléphone. Elle a proclamé que tous les saboteurs seraient fusillés, mais que si les coupables n'étaient pas découverts, "l'armée japonaise serait obligée de bombarder les maisons situées dans le voisinage de l'interruption."

Dix Anglais, quatre Américains et 13 autres étrangers sont arrivés à Tientsin hier et ils ont raconté les scènes d'horreur dont ils ont été témoins jeudi dans une tragédie ferroviaire entre Tankkou et Tientsin. Ils n'échappèrent par miracle à cet accident que pour se trouver en plein milieu d'une bataille d'artillerie entre les Chinois et les Japonais à l'embouchure de la rivière Hai, à 25 milles à l'est d'ici.

Ils estiment que 40 soldats japonais et un enfant russe ont été tués dans le déraillement, qui fut causé par l'enlèvement d'un rail. Trois wagons remplis de soldats et de voyageurs s'empilèrent sur la locomotive et le tender.

Les soldats japonais survivants, se croyant entourés de Chinois hostiles, forcèrent les étrangers à la pointe du revolver à quitter la scène. Ils arrachèrent des bras d'une femme russe le cadavre de son enfant qui fut laissé avec les autres morts.

Après avoir marché pendant trois heures dans la campagne, les étrangers atteignirent un téléphone et ils firent venir une voiture qui les transporta à Tangfou, à l'embouchure de la rivière Hai où ils trouvèrent refuge à bord du navire de guerre anglais Grimsby, et d'un fréteur anglais.

Les destroyers japonais voisins commencèrent à bombarder une position chinoise l'autre côté de Tangfou et lancèrent plus de 400 bombes au-dessus du port. Les étrangers se rendirent ensuite à Tientsin sur un remorqueur.

Shanghai, 2. — (P.C.-Havas). Un train blindé japonais a attaqué hier l'avant-garde des troupes de l'armée centrale de Chine qui montent vers le nord à Liouliho, à 15 milles au sud de Changhsintien.

Les rapports chinois disent que les Japonais ont l'intention selon toute évidence d'étendre leurs opérations plus loin au sud du fleuve Youngting, la ligne qu'ils occupent maintenant après s'être rendus maîtres de Péping et de Tientsin.

Une colonne motorisée de 4,000 soldats chinois est partie sur le chemin de fer Péping-Hankao de Changhsintien, qui est située à 15 milles au sud de Péping. Elle ne rencontra d'abord aucune résistance et c'est à Liouliho qu'elle eut son premier contact avec les forces du gouvernement chinois.

Hier matin, des avions japonais ont bombardé Paoting, principal point de concentration des troupes du gouvernement en Chine du Nord. Les bombes ont tué beaucoup de monde, incendié plusieurs édifices et détruit quantité de wagons de chemin de fer.

A Ttientsin, les porte-parole japonais déclarent que Paoting a été bombardée à cause des troupes chinoises qui s'y concentraient en violation de l'accord de 1935 qui interdit à toutes les troupes du gouvernement central de Chine l'accès de la province d'Hopéi. De plus, affirment-ils, la 29e armée chinoise qui fut chassée de la région de Péping et Tientsin est à se reformer à Paoting.

ORAGEUSE TRAVERSEE DE L'AVION "CAMBRIA"

(Suite de la première page)

Québec, mais le capitaine n'en a pas moins dit que cette envolée avait été "du travail d'enfant".

Le commandant et son équipage ont été accueillis ici par une délégation officielle du gouvernement canadien. J. A. Wilson, contrôleur de l'aviation civile, a reçu les aviateurs au nom du ministre du Transport, M. Howe, qui était à Vancouver, où il s'est rendu en avion pour explorer la route du futur service aérien trans-Canada entre Montréal et Vancouver.

L'équipage du Cambria a passé la nuit à Montréal.

A la fin de septembre, a dit le capitaine Powell dans une interview à Montréal, les envolées d'épreuve au-dessus de l'Atlantique seront terminées. Les nouveaux hydravions pour le service régulier seront livrés au printemps prochain. Le Cambria et le Caledonia ne sont que des appareils d'essai et ils ne seront pas affectés au service régulier.

—Je connais tout des autos de A à G. C'est jusqu'à cette lettre que j'ai étudié l'encyclopédie.

Carnet Mondain

Le lieut.-colonel Georges Vanier, secrétaire du Haut Commissaire canadien à Londres, madame Vanier et leurs enfants, arrivés à bord du "Duchess of Richmond", sont débarqués à la Pointe-au-Père pour se rendre à Notre-Dame du Portage, où ils sont les invités des parents du colonel Vanier.

Sir Herbert Ames, ancien directeur du Secrétariat de la Ligue des Nations, s'est embarqué sur le "Duchess of Bedford", vendredi, à Québec.

Madame Thyon de la Chaume et madame Lacoste, de Paris, arrivés par l'"Empress of Britain" ces jours derniers, passent quelques jours au Château Frontenac, avant leur départ pour Toronto, où madame T. de la Chaume va rejoindre son mari.

M. et madame A. Décary, de Montréal, étaient parmi les passagers de l'"Empress of Britain" descendus à Québec jeudi.

Le colonel et madame Cortland Fages sont partis vendredi en auto pour la Pointe de la Rivière-du-Loup, où ils passeront la fin de semaine, les invités de l'honorable M. et madame Alexandre Taschereau.

M. E.-C. Woodley est de retour en ville après un séjour de quelques semaines dans la Nouvelle-Angleterre.

Le docteur et madame Jean Stevenson annoncent les fiançailles de leur fille, Elizabeth-Jean, à M. Lionel O'Neil, fils de M. et madame T.-B. O'Neil, de Québec.

M. et madame J.-A. Lafontaine, de Grandes Piles, annoncent les fiançailles de leur fille, Suzanne, à M. Emile Lemay, d'Ottawa, fils de M. Louis Lemay, de Montréal, et de madame Lemay, décédée.

M. et madame Antoine Provost, de Montréal, étaient de passage à Québec, jeudi, en route pour Notre-Dame du Portage.

M. Jean Sirois, en villégiature à la Malbaie, a passé quelques jours en ville la semaine dernière.

Madame Leslie-R. Thomson et madame Roger Anderson partiront ces jours-ci pour la Pointe-au-Pic, où elles seront les invitées de lady Gouin.

Mademoiselle Louise Blais est entrée en ville après avoir passé quelque temps à l'hôtel Beauséjour, aux Eboulements.

MM. Russell et Dilly Payson sont de retour en ville après avoir passé deux semaines à Kamouraska.

M. et madame James-A. Dea, de Port Daniel, annoncent les fiançailles de leur fille, Corinne-Sara, à M. John-McMartin Aylen, fils unique du docteur et de madame Walter-W. Aylen, de Westmount. Le mariage aura lieu en septembre.

Madame M.-A. Briard annonce les fiançailles de sa fille, Ella-Lilian, à M. Otis-Alexandre McLellan, de Caplan, P.Q. Le mariage aura lieu le 4 septembre.

Madame Jacques Fortier, de Montréal, et son fils, Jacques, passent la saison estivale à Notre-Dame du Portage. Madame Louis Fortier, qui y a passé une semaine, est de retour à Montréal.

Madame J. Hurtubise, mesdemoiselles Louise et Lucile Hurtubise, de Montréal, se sont embarquées pour l'Europe, vendredi, à bord du "Duchess of Bedford".

Madame F.-D. Lafferty et madame W.-J. Lynch sont de retour d'un voyage dans les provinces maritimes.

Le docteur J.-A. Desrochers, de Beauceville, et sa fille, Paule Desrochers, sont de retour de Old Orchard, où ils ont passé une semaine.

Mademoiselle Théo Hamilton, qui a pris part au tournoi de golf à Beaconsfield, est de retour en ville. Pendant son séjour à Pointe-Claire, elle fut l'invitée de madame Wilton.

Mademoiselle Marcelle Lynch, qui a passé quelque temps à Kedgwick, N.-B., est de retour chez ses parents, M. et madame W.-J. Lynch, au Kent House. Mademoiselle Shetla Power, qui l'accompagnait, est aussi rentrée en ville.

M. et madame Lesage, de Montréal, occupent un cottage à Notre-Dame du Portage.

Madame Albert Sévigny, mademoiselle Clara Dufresne ainsi que mademoiselle Françoise Sévigny étaient de passage aux Eboulements, mercredi.

Sir George Mc-L. Brown, ancien gérant des services du Pacifique Canadien en Europe, s'est embarqué samedi sur l'"Empress of Britain" pour l'Europe.

M. et madame Frank Byrne, qui ont passé une semaine à Percé, à l'hôtel "La Normandie", sont de retour à Québec.

Mademoiselle Bernadette Frigon, madame Mousseau, son fils, Jacques Mousseau, et mademoiselle Cécile Vallée sont partis en auto, hier, pour un voyage de quelques jours à Kennebunck, Boston et les Montagnes Blanches.

Madame L.-P. Turgeon et sa famille reviennent aujourd'hui des Eboulements, où ils ont passé quelques semaines à l'hôtel Beauséjour.

Madame F.-C. Dobell, de Montréal, et sa fillette, Sally, retourneront dans la métropole bientôt après avoir passé quelques semaines à l'hôtel Bellevue, aux Eboulements.

Lady Foster, de Londres, arrivée ces jours-ci à bord du "Duchess of Richmond", fera un séjour de six semaines au pays.

Parmi les passagers embarqués samedi à bord de l'"Empress of Britain" sont : le docteur et madame J.-R. Fraser, mademoiselle Sherrill McMaster, le major Frederick McKean, M. et madame G.-S. Currie, M. et madame R. Mousseau, mademoiselle Madeleine Mousseau, mademoiselle M. Lessard, Martineau, M. et madame Delorme, M. Denis Mousseau, M. et madame L.-P. Beauchemin, mademoiselle C. Coderre, mademoiselle Yvonne Cloutier, M. et madame Henry Bellefontaine, M. et madame Victor Fafard, mademoiselle Claire Fafard, M. Adrien Fournier, M. J.-A. Mallette, tous de Montréal.

Mesdemoiselles Marie-Jeanne et Gabrielle Brochu, de Montréal, sont les invitées de leur tante, madame J.-A. Drolet, rue St-Cyrille, depuis le début de juillet.

M. Alfred Simard, de cette ville, annonce les fiançailles de sa fille, Gabrielle, à M. Raymond Giguère, fils de M. et madame Roméo Giguère, aussi de cette ville.

M. et madame Papachristidis, de Montréal, sont partis samedi pour Atlantic City, où ils feront un séjour de quelques semaines.

M. et madame Georges Dupuis, de Plessisville, et M. et madame Bastien sont partis pour New-York, Atlantic City et Washington.

Mesdemoiselles Mimi Lessard, d'Outremont, et Bettie Gordon, de Westmount, se sont embarquées sur l'"Empress of Britain", samedi, pour un voyage en Europe.

Madame Narcisse Savoie et sa fille, Monique, ont passé la fin de semaine à l'hôtel "Vimy", à Berthier (en bas).

La baronne C. Falkenberg, qui fait un séjour à Paris, l'invitée de ses parents, l'honorable M. et madame Philippe Roy, s'embarquera le 7 août, sur l'"Empress of Britain", pour revenir au Canada.

M. et madame Paul Trudel, de Montréal, ont passé quelques jours à Ste-Pétronille, I.O., les invités de madame Eugène Trudel. Ils sont actuellement à Morin Heights, où ils passent quelque temps.

M. et madame Horace Philippon ont fait un court séjour à L'Assomption.

M. et madame Ivan Bossé, accompagnés de M. Ulric Drouin, sont partis pour une excursion de pêche au Petit Saguenay.

L'honorable juge P.-A. Choquette est revenu de la Pointe-au-Pic, où il a passé la fin de semaine l'invité de sa fille, madame Léon-T. des Rivières.

Le docteur André Samson et M. Jacques Chaloult ont passé la fin de semaine aux Eboulements.

M. Lorenzo Morel, A.C.L., mademoiselle Fernande Doyer, ainsi que mesdemoiselles Pauline, Gabrielle, Françoise et Jeanne d'Arc Morel passent la fin de semaine à Gaspé et Percé.

M. Narcisse Savoie a passé quelques jours à Plessisville, chez son père.

Mesdemoiselles Loretta Huot, Hermance Montreuil, Evangeline Boulet, Irène Montreuil et M. Paul-Henri Couturier sont partis en auto pour les Etats-Unis, Sherbrooke, Boston, New-York et Buffalo.

Les personnes suivantes étaient enregistrées au Château Frontenac, ces jours derniers : mademoiselle Hass, mademoiselle M. Hass, Comdon, Angleterre; mademoiselle Georgette Savon, Alexandrie, Egypte; le colonel et madame C.-E. Palmer, Assam; M. Mark Pierson, M. Adrien Fournier, Lyon, France; le major et madame G.-N. Kenny, Dinard, France; madame L.-M. Laycock, M. et madame H. Berryman, Wellington, Nouvelle-Zélande; M. et madame G.-W. Allmond, mademoiselle Harvey, M. F.-H. Danke, Melbourne, Australie; M. J.-F. Boothby, M. A. MacLaren, Edimburgh, Ecosse; M. et madame J.-G. Foster, Calcutta et Londres; M. Ernest-A. Scaife, Bristol, Angleterre; M. H.-J. Robbins, Hull, Angleterre; M. et madame A.-S.-A. Thomas, Sussex, Angleterre; M. H.-Bernard Shaw, M. Arthur Simpson, Bolton, Angleterre; M. Ketazo Omachi, Tokio, Japon; M. et madame U.-S. Frondorfk, Shanghaï, Chine.

AVIS

Les lecteurs de "L'Evénement" voudront bien prendre note que d'ici au 10 août prochain il faudra appeler au numéro

3-3712

pour donner des notes sociales au téléphone. Après cette date on pourra appeler de nouveau à 2-5831.

RESTAURANT CASSULO

Cuisine française par excellence.

BIERES ET VINS

130, rue Saint-Jean. Tél.: 4-4643

NOUVELLES DE LEVIS

TRAFIC A LEVIS

Depuis quelques jours, Lévis peut se féliciter d'avoir sa nombreuse part de touristes. En effet depuis près de quinze jours les touristes affluent nombreux à Lévis en direction de Québec. Nombreux sont maintenant les automobilistes des Etats-Unis qui choisissent la route de Lévis pour se rendre à Québec. D'autre part, il y a également les automobilistes des Provinces Maritimes qui nécessairement doivent passer par Lévis. Les officiers de circulation nous disaient dernièrement que le trafic est considérable à Lévis et particulièrement dans le bas de la ville.

UNE FETE EN PLEIN AIR

Parlez-moi de ça . . . Une fête champêtre sur la terrasse de l'Hôtel-Dieu . . . a du bon sens. D'après ce qu'on entend dire tout le monde veut être de la partie. Les prix sont magnifiques et nombreux. La table des rafraichissements s'annonce des plus succulentes. Les surprises sont merveilleuses. Enfin tout est organisé de manière à vous donner le goût de revenez-y.

En foule donc ! Ne manquez pas votre chance. Bon succès à tous, les 2 et 3 août.

CHANGEMENT DE NUMERO, RUE WOLFE

Avec l'addition de plusieurs résidences et nouveaux logements, les numéros de rue qui indiquent les résidences sur la rue Wolfe, ont été changés au cours du mois dernier. Ce travail a été fait par les employés municipaux après qu'une revision générale des propriétaires et locataires démontra que quelques-uns n'avaient pas de numéro à leur porte.

Des changements semblables seront probablement faits dans d'autres rues. Ces changements sont notés par le chef évaluateur qui a fait dernièrement le tour du quartier Notre-Dame de Lévis.

LUCIEN BOISSINOT

REPRESENTANT DE L'EVENEMENT

17, rue COMMERCIALE

LEVIS — TEL : 851

OUVERTURE DU TOURNOI DE CROQUET

Le concours annuel de croquet des Chevaliers de Colomb de Lévis s'est ouvert jeudi soir dernier, sur le terrain de la rue Saint-Louis et voici les gagnants des parties jouées dans la première ronde.

L'équipe de MM. Henri Verreault et Eugène Gagnon a défait celle de MM. Charles Lemieux et Alexandre Cadrin.

L'équipe de MM. Paul Emond et Alfred Mercier a vaincu celle de MM. Alexandre Labrecque et Dr Paul Goulet.

Les gagnants de ce tournoi obtiendront la magnifique coupe Goulet, emblème de championnat.

CONSEIL DE VILLE A LAUZON CE SOIR

Une séance du Conseil de Ville sera tenue ce soir, à 8 heures, en la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Son Honneur le maire L.-P. Ruel. Plusieurs questions intéressantes seront discutées à cette séance régulière du mois.

ASSEMBLEE DES FORESTIERS CANADIENS

Une assemblée des officiers et membres de la Cour Notre-Dame de Lévis, No 841, des Forestiers Canadiens, sera tenue demain soir, à 8 heures, en la salle Dion, rue St-Louis à Lévis. On demande à tous les membres d'être présents à cette importante assemblée.

CONCOURS DE CARTES A L'ACADEMIE BYRNE

Voici le résultat des parties de cartes gagnées par les dix premiers concurrents, concours organisé par l'Association Récréative jusqu'au 1er juin dernier.

MM. Noël Bolduc, 28, Lucien Guay, 29, Fortunat Laliberté 23, Henri Lizotte, 22, Willie Labrie 20 ; Raymond Roy, 18 ; Roger Rhéaume, 15 ; Laurent Roy, 12 ; Fernand Bolduc, 11 et Roger Côté, 9.

Les concurrents au cours de ce concours ne s'exprimèrent qu'en anglais. Les parties de cartes furent jouées le vendredi de chaque semaine après la classe.

VISITE D'UN CLUB ETRANGER

Tel que déjà annoncé, la direction du club "Napoléon" de Lévis vient de communiquer avec le club de baseball "Iroquois Falls" de Nouvelle-Ecosse, qui est présentement en tournée dans la province d'Ontario. Ce club est composé de jeunes joueurs bien connus qui ont joué depuis le commencement des vacances vingt parties et n'en ont perdu qu'une. Ce club de Nouvelle-Ecosse sera à Québec, le 4 août et viendra se mesurer le lendemain soir avec le club "Napoléon Jr." de Lévis, qui lui aussi n'a subi qu'une seule défaite depuis le début de la saison. On anticipe une grande assistance à cette partie qui sera l'une des plus intéressantes de la saison.

Les activités de l'Unité Sanitaire.

Principales activités de l'Unité Sanitaire de Lévis, pour la semaine du 2 août 1937 ,

Les infirmières feront des visites à domicile dans les endroits suivants : St-Romuald, St-Henri, St-Lambert, Ste-Jeanne d'Arc et Lévis.

MARDI le 3 — P. M. : ST-HENRI clinique de puériculture et séance d'immunisation contre la diphtérie aux heures et endroits suivants — (heure solaire) :

De 1 à 1 1-2 heure : à l'école du rang Vieux-Chemin.

De 1 1-2 à 2 heures : au village, à la salle paroissiale.

De 2 à 2 1-2 heures : à l'école du rang St-Jean-Baptiste.

De 2 1-2 à 3 heures : à l'école du rang St-Féréol.

MERCREDI le 4 : ST-HENRI : clinique de puériculture pour les bébés et les préscolaires et séance d'immunisation contre la diphtérie aux heures et endroits suivants — (heure solaire) :

A. M. : —

De 8 1-2 à 9 heures : à l'école du rang Jean-Guérin-Sud.

De 9 à 9 1-2 heures : à la première école du rang Grillade.

De 9 1-2 à 10 heures : à la deuxième école du rang Grillade.

De 10 à 10 1-2 heures : à la troisième école du rang Trait-Carré.

De 10 1-2 à 11 heures : à la deuxième école du rang Trait-Carré.

De 11 à 11 1-2 heures : à la première école du rang TraitCarré.

P. M. —

De 1 à 1-2 heure : à l'école du rang Jean-Guérin-Nord.

De 1 1-2 à 2 heures : à l'école du rang St-Patrice.

De 2 à 2 1-2 heures : à l'école de la route Nationale.

De 2 1-2 à 3 heures : à l'école du rang Du Bras.

De 3 à 3 1-2 heures : à l'école du rang Bord-de-l'eau.

JENDI le 5 —

STE-JEANNE D'ARC : à l'école du Chantier-Russell, de 1 1-2 à 2 1-2 heures, P. M., clinique de puériculture pour les bébés et les préscolaires et séance d'immunisation contre la diphtérie.

LEVIS : aux bureaux de l'Unité Sanitaire, de 2 1-2 à 5 heures, P. M., clinique de puériculture pour les bébés et les préscolaires et séance d'immunisation contre la diphtérie.

VENDREDI le 6 : —

ST-LAMBERT : clinique de puériculture pour les bébés et les préscolaires et séance d'immunisation contre la diphtérie, aux heures et endroits suivants (heure solaire) :

A. M. : —

De 8 1-2 à 9 heures : à l'école du rang St-Augustin.

De 9 à 9 1-2 heures : à l'école No 10, 4e rang.

De 9 1-2 à 10 heures : à l'école No 7, rang St-Aimé.

De 10 à 10 1-2 heures : à l'école No 9, rang Belvèze.

P. M. : —

De 1 à 1 1-2 heures : à l'école du rang Boisfranc.

De 1 1-2 à 2 heures : à l'école du village.

De 2 à 2 1-2 heures : à l'école du rang Ste-Catherine.

De 2 1-2 à 3 heures : à l'école No 3, rang St-Patrice.

De 3 à 3 1-2 heures : à l'école No 4, rang St-Patrice.

A. BELANGER, M. D., D. P. H., médecin hygiéniste.

DRUMMONDVILLE

Concours de beauté

Drummondville a son concours de beauté. Qui sera mademoiselle Drummondville ? Hier soir dix jeunes filles de notre ville se présentaient à tour de rôle sur la scène du théâtre Drummond, afin de concourir au titre de Mlle Drummondville.

La gagnante de ce concours sera couronnée samedi soir par Mlle Province de Québec (Mlle Yvette Boudreau, de St-Jérôme), en présence de Son Honneur le maire Eugène Pelletier de cette ville et des échevins. MM. Raoul Garceau, Geo. Carberry et Victor Pepin agiront comme juges. M. Léo Watkin de cette ville a présenté les jeunes demoiselles au public, agissant comme maître de cérémonies. Les candidates sont: Mlles Germaine Parenteau, Louise Bélanger, Jeanne d'Arc Savoie, Margot Bélanger, Eva Power, Alberta Belliveau, June Robson, Josephine Bestasky, Jeanne d'Arc Tétreault et Gisèle Parent.

La gagnante de ce concours pourra ensuite prendre part aux événements sportifs et sociaux avec le titre officiel de Mlle Drummondville.

Si elle le désire elle pourra prendre part au concours qui sera tenu à Old Orchard, Maine, au cours de septembre, pour le choix de Mlle Canada et une bourse de $5,000.00.

COUPS DE SOLEIL

AUSSITOT SOULAGES

ou argent remis

NE SOUFFREZ pas les coups de soleil. Prenez vos précautions—appliquez de la Noxzema. Elle calme et rafraichit, vous êtes soulagé de façon rapide et réconfortante — sans quoi votre pharmacien se fera un plaisir de vous rembourser votre argent. Les hôpitaux de premiers secours aux plus grandes plages d'Amérique font un usage exclusif de la Noxzema pour soulager les pires cas d'insolation. Non grasse, blanche comme de la neige, la crème Noxzema ne tache pas le linge. Procurez-vous-en un pot dès aujourd'hui à la pharmacie ou au magasin à rayons.

NOXZEMA

CREME A GRILLER SANS DOULEUR CUISANTE

HUILE A GRILLER D'UN RICHE TAN UNIFORME

LAURA WHEELER OFFRE DES SERVIETTES A THE A BRODERIES "APPETISSANTES"

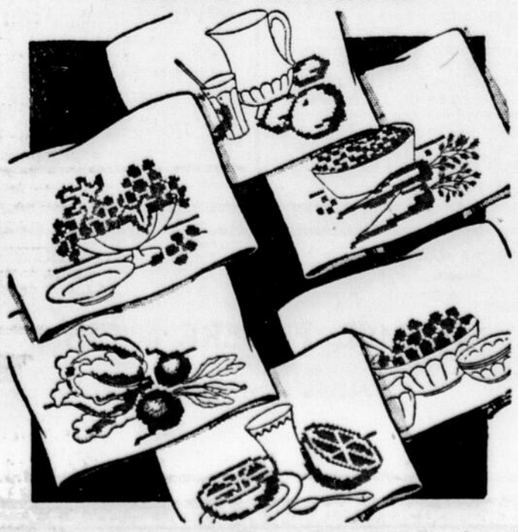

Des fruits, des légumes, brodés en couleurs naturelles, forment les motifs de ces serviettes à thé qui mettront une note gaie sur votre table. Des instructions détaillées accompagnent le patron.

Adressez votre commande : **Service des patrons, L'Evénement, coin de la Couronne et Saint-Vallier, Québec.** Ecrivez lisiblement vos nom et adresse sur les lignes pointillées ci-contre. Le prix du patron est 20c et il vous parviendra dans un intervalle de 8 jours. On peut envoyer des timbres ou de la monnaie.

No 1504 . . . . . .

Nom . . . . . .

Adresse . . . . . .

. . . . . .

N.B.—Ces patrons provenant d'une maison anglaise, les instructions ne sont fournies qu'en anglais.

Dans la capitale

(Dép. spéciale à L'Evénement)

Ottawa, 31. — Le colonel et madame H.-Willis O'Connor sont partis pour une semaine en voyage d'auto sur les côtes du Maine.

M. et madame Palmer Wright, de Toronto, sont les invités des parents de madame Wright, sir Percy et lady Sherwood.

Madame Travers-Lewis, de Londres, Angleterre, qui a passé quelque temps à Métis, est de retour à Ottawa.

M. et madame Gordon Hughes, qui ont été les invités de mademoiselle Prudence Hollrock, au lac Trente et un Milles, sont retournés à Almonte, où ils passent l'été.

Madame T.-P. Murphy et sa fille, mademoiselle Jeanne Murphy, partent ces jours-ci pour Kennebunck, Maine, où ils passeront quelques semaines.

ST-PAMPHILE

Le 4 août prochain, dans les salles du Couvent, aura lieu un euchre organisé par les Dames et Demoiselles Fermières de la paroisse.

Au cours de la soirée il y aura du chant et des pièces de musique seront exécutées par Mlle Clémence Chouinard.

Qu'on se le dise et qu'on vienne.

DRAGUES TRANSPORTÉES

au-dessus de la jungle!

EMPLOI DU NICKEL CANADIEN EN NOUVELLE-GUINEE. . . DU TRAVAIL POUR LES OUVRIERS DU CANADA....

Tel une libellule gigantesque, le puissant avion trimoteur passe en vrombissant au-dessus de la jungle de la Nouvelle-Guinée. Loin dans l'intérieur de cette contrée sauvage, de l'or a été découvert, mais il est impossible de construire un chemin de fer à travers le pays, entièrement couvert d'épaisses forêts et de hautes montagnes. Aussi faut-il transporter par la voie des airs tout l'outillage nécessaire à l'exploitation des champs aurifères — deux dragues de 1200 tonnes, une centrale électrique, un atelier de réparations, des chaudières, des compresseurs, des machines à vapeur, une scierie, des tracteurs — en tout 4000 tonnes de matériaux et accessoires. Un arbre à cames en acier au Nickel pesant 6909 livres doit être transporté en une seule pièce.

Les aciers au Nickel furent spécifiés pour les pièces les plus importantes de cet outillage à cause de leur plus grande résistance, même avec une diminution de poids.

Partout où tournent les roues de l'industrie en temps de paix, le Nickel canadien est en grande demande. Avec l'aide du Nickel, l'homme pénètre partout dans le monde : il jette des ponts sur les fleuves, il s'avance dans le désert, dans la jungle et même l'Arctique n'a plus de secrets pour lui. Allié à l'acier, à la fonte, au bronze et autres métaux, le Nickel accroit leur résistance et les protège contre les atteintes de la corrosion.

Et toujours se continuent les recherches pour trouver de nouvelles applications au Nickel canadien. L'augmentation des ventes de ce métal assure des revenus plus élevés au Canada et fait qu'un plus grand nombre de Canadiens trouvent un travail rémunérateur, non seulement dans l'industrie du Nickel, mais encore dans toutes les sphères de l'activité industrielle de notre pays.

Le Nickel canadien accompagne l'industrie partout

UN ÉVIER *ARGENTÉ* POUR UNE VIE DANS VOTRE CUISINE

La ménagère canadienne bénéficie aussi des avantages offerts par le Nickel canadien. Ces magnifiques éviers en Monel sont faits de deux tiers de Nickel canadien et d'un tiers de cuivre canadien. Nul doute que vous désirerez en posséder un : ils sont si beaux, si sanitaires et si pratiques ! Le Monel ne s'oxyde pas et il n'a pas son pareil pour résister aux atteintes des acides présents dans les aliments. Un évier en Monel est en outre moins bruyant et expose moins au bris de la vaisselle. Pour prix et autres renseignements, consultez un plombier ou un architecte.

THE INTERNATIONAL NICKEL COMPANY OF CANADA LIMITED

25 KING STREET WEST, TORONTO

Bon rapport semestriel de Great Lakes Paper. -- La construction était moins active au Canada en juillet

LE GROUPE DES AUTOMOBILES ENTRAINE LA LISTE DE N.-Y. EN AVANT

LES AUTOMOBILES SE DISTINGUENT

Ce compartiment a entraîné la liste de New-York à la hausse.

LES ACIERIES

U. S. Steel ferma à 118 1/2 Chrysler à 116 1/8, Bethleem Steel à 98 3/8.

New-York, 2. — (P.A.—Par Frederick Gardner, rédacteur financier de la Press Associée) Les aciéries et les automobiles ont donné un nouveau coup de collier, samedi matin, à la Bourse de New-York. La séance ne fut pas active cependant. Le ralliement commença dans les automobiles après que l'on eut appris que Ford Motor avait haussé le prix de ses voitures. Les aciéries ont rapidement emboîté le pas parce que l'on anticipe que la production sidérurgique va se maintenir à son niveau élevé du moment.

Dans les valeurs canadiennes cotées à New-York, l'on notait un gain d'un point dans Ford of Canada à 24 3-4. Le roulement total fut de 389,590 actions seulement sur le tableau, à rapprocher de 505,790 actions le samedi précédent. Le cours moyen de 60 titres représentatifs a monté de 6-10 de point à 69.5. Le coton a baissé de 25 à 40 sous la balle.

Des gains intéressants furent enregistrés par U. S. Steel à 118 1-2, Bethleem Steel à 98 3-8, Chrysler à 116 1-8, General Motors à 56, Republic Steel à 98 3-8, Sloss Sheffield à 184, Westinghouse à 153 1-2, J.-I. Case à 184, Deere à 139 1-4, Standard Oil of New Jersey à 70, Texas Corporation à 64 1-8, et Continental Oil à 48 7-8. Les reculs étaient peu importants dans McCall Corporation à 21 1-4, Union Bag and Paper à 77, Electric Power & Light à 23 3-8, DuPont à 159 3-4, American Telephone à 172, Loew's à 84 1-4, et Coca Cola à 159.

565 titres différents firent leur apparition sur le tableau, 310 ont avancé, 112 ont reculé et 143 fermèrent inchangés. Voici les cours moyens compilés par la Presse Associée :

	30 in.	15 c.f.	15 uti.	60 t.
Samedi	97.5	39.3	44.4	69.5
Vendredi	96.6	39.0	44.2	68.9
Mois dern.	91.0	38.2	40.9	65.1
1936	90.0	39.1	52.0	67.7
Haut 1937	101.6	49.5	54.0	75.3
Bas 1937	87.9	36.1	39.1	62.6
Haut 1936	99.3	43.5	53.7	72.8
Bas 1936	73.4	30.2	43.4	55.7
Bas 1932	17.5	8.7	23.9	16.9
Haut 1929	146.9	153.9	184.3	157.7
Bas 1927	51.6	98.3	61.8	61.8

En marge du Marché des obligations

L'action privilégiée n'est guère protégée lors de la réorganisation d'une entreprise. — Des exemples récents qui le confirment. — L'obligation de première hypothèque, par contre, a la part du lion. — Canada Steamship, Abitibi Paper et International Paper.

Par MAURICE TURGEON
Rédacteur financier

Trois ou quatre projets de réorganisation ont été présentés jusqu'à présent en rapport avec la réhabilitation de l'Abitibi Power & Paper Company. D'autres suivront probablement si les actionnaires ordinaires décident, comme ce fut le cas pour Price Brothers, de prendre l'initiative de remettre l'entreprise sur pied, eux-mêmes, afin de ne pas être dépouillé de la presque totalité de leur équité. Le plan qui a obtenu la plus large publicité est sans nul doute celui de M. Joseph-P. Ripley, président du comité de protection des obligataires. Les journaux financiers sont remplis des commentaires les plus variés au sujet de ce plan, depuis l'approbation absolue jusqu'à l'expression de critiques assez vertes. Comme les obligataires ne se réuniront pas avant le 15 octobre pour le discuter, on peut être sûr qu'il fera verser beaucoup d'encre d'ici à cette date. La fièvre ne pourra manquer de se traduire en fluctuations violentes dans les cours des actions ordinaires et privilégiées en bourse. C'est déjà commencé d'ailleurs. On aura remarqué cependant la stabilité relative des obligations d'Abitibi Paper dont les cours se maintiennent aux environs de 100.

Une fois de plus se trouve démontrée la position privilégiée des obligations de première hypothèque lorsque vient le moment de réorganiser une entreprise. Il a été fait, au plus creux de la dépression, des réorganisations préjudiciables aux obligataires. On était vraiment trop pressé de régler ces situations embrouillées et d'autant plus difficiles à démêler que les perspectives d'une reprise solide étaient alors plutôt sombres. La Commission Municipale de Québec a été mieux avisée en ne pressant pas de 1931 à 1936 la réorganisation des corporations municipales en souffrance. Il faut admettre toutefois qu'en certains cas, des entreprises seraient disparues à tout jamais dans la tourmente si l'on n'avait travaillé même un peu hâtivement, à renflouer le bateau.

Saturday Night, journal hebdomadaire de Toronto, a publié samedi une étude intéressante, sous la plume de W. A. McKague, en rapport avec les récentes réorganisations financières, dans le domaine des corporations industrielles. M. McKague écrit, avec raison, que les détenteurs d'actions privilégiées, pour une raison ou pour une autre, sont sortis assez mal en point de ces règlements de dettes. Il cite à ce sujet les cas de Canada Steamship Lines, de l'Abitibi Power & Paper et de l'International Paper and Power. Par contre, les obligataires ont réussi à faire prévaloir leurs droits dans la pleine mesure où ils pouvaient anticiper recevoir quelque chose. Quant aux actionnaires ordinaires, ils ont subi une réduction plus ou moins radicale de leur équité, mais jamais proportionnée aux sacrifices exigés de leurs confrères détenant le privilégié. C'est une distinction qu'il ne faut pas oublier au moment où, par suite de la baisse du loyer de l'argent, l'intérêt des placeurs est détourné des obligations vers les actions privilégiées.

A quoi rime le mot action privilégiée, se demande M. McKague. Se basant sur ce qui s'est produit lors des réorganisations citées plus haut, il en conclut qu'il ne rime pas à grand'chose. Ainsi, le règlement de Canada Steamship Lines a enlevé aux actionnaires privilégiés leurs titres de cette catégorie pour les remplacer par des acions communes, sans plus. Tous les plans de réhabilitation de l'Abitibi Paper laissent prévoir un sort identique pour les détenteurs de titres privilégiés. Seul, le projet de l'International Paper conserve leur position aux actionnaires privilégiés en leur enlevant cependant d'autres privilèges importants. Bref, à la lumière des réorganisations passées ou en cours, les obligataires ont toujours remporté le meilleur morceau, comme il va de soi, tandis que les actionnaires privilégiés sont descendus la plupart du temps au rang de simples actionnaires ordinaires. Leur position théorique de préférence n'a pas résisté aux efforts de ceux qui ont voulu refaire à une autre échelle la capitalisation des entreprises.

Il y a eu des exceptions, note M. McKague, notamment dans le cas de la Great West Saddlery Co Ltd. Mais cela ne fait que confirmer la règle. Les actionnaires privilégiés de Great West Saddlery ont conservé leur rang comme tel dans le projet de réorganisation. Le règlement de l'Asbestos Corporation Ltd, survenu il y a quelques années, durant la crise, a maintenu la distinction relative entre les différentes classes d'intéressés en ne distribuant que des actions communes aux détenteurs d'obligations d'hypothèque générale et d'actions privilégiées. C'était mettre radicalement tous les bailleurs de fonds au même rang. Ainsi, pour chaque $1,000 d'obligation d'hypothèque générale, on avait distribué quinze actions communes, pour $1,000 d'actions privilégiées une action commune et demie, et pour cinquante actions communes de l'ancienne compagnie 1 1-4 action de la nouvelle entreprise. Il n'y avait pas eu de jaloux puisque l'on mettait tout le monde sur le même pied d'iniquité, pourrions-nous dire, mais les proportions n'en étaient pas moins mieux suivies dans la distribution des nouveaux titres.

Ford Motor Company annonce que les prix de base de ses automobiles vont demeurer les mêmes mais que certaines augmentations allant de $15 à $35 vont prendre effet aujourd'hui pour certains types d'automobiles de tourisme.

LES DOMINION ONT FAIT BONNE FIGURE

Les obligations de ce groupe étaient fermes la semaine dernière.

INTER. HYDRO

International Hydro a clôturé la semaine à 83 1/2 offert 85 1/2 demandé.

Montréal, 2. — (P.C.) Les obligations de premier choix ont maintenu facilement leur position sur le marché de Montréal au cours de la semaine dernière. Les bons du Dominion ont gagné des fractions sur toute la ligne. Les 3 pour cent perpétuels cotaient en fin de semaine 87 offert 87 3-4 demandé. International Hydro Electric, dans le compartiment des utilités publiques, a gagné du terrain. Il a terminé la semaine à 83 1-2 offert 85 1-2 demandé. Les obligations de papeteries n'ont pas fluctué très largement comparativement aux cours de la clôture du samedi précédent. Canada Steamship a été plus fort.

A NEW-YORK

New-York, 2. — (P.A.) Les obligations d'utilités publiques et de chemins de fer ont enregistré de faibles gains, samedi matin, à New-York. Les valeurs fédérales demeurèrent stables. Le roulement total fut de $2,712,100 au lieu de $2,732,500 le samedi précédent. Les obligations de la Pologne ont monté un peu et le ton était encore meilleur dans quelques obligations des pays de l'Amérique du Sud. Baltimore and Ohio 4 1-2 pour cent a monté d'un demi-point à 67. Bethleem Steel 4 1-4 p. c. monta d'un quart de point à 105 et Studebaker 6 pour cent a haussé d'un point et quart à 108.

NOUVELLES MINIERES

Perron Gold Mines

Le minerai de riche teneur repéré par les trous de sonde 211 et 213 a été retracé aux profondeurs de 50 et de 75 pieds par le travers banc nord 211. La première veine indique une bonne teneur et les indications vont probablement s'améliorer à mesure que la galerie sera ouverte si l'on en juge par les résultats des forages au diamant. La deuxième veine a 20 pieds de largeur dans du minerai de riche teneur. On anticipe que cette dernière veine va indiquer une forte augmentation dans la réserve de minerai de l'entreprise. Il a été traité par le moulin de Perron durant la première quinzaine de juillet 1937 un total de 5,130 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de $7.06 la tonne. La production quotidienne moyenne du moulin a été de 342 tonnes et la valeur de la production pour la quinzaine sous revue a été de $37,980.28.

Dorval Siscoe Gold

La compagnie Dorval Siscoe Gold Mines qui poursuit un vaste programme de développement sur sa propriété voisine de Siscoe Gold Mines, à l'ouest, vient de terminer avec succès le forage au diamant qui a définitivement établi une faille principale sur une distance de 7,500 pds sur la propriété. Les officiers de la compagnie croient que cette vaste zone doit être la faille principale, mais cela ne pourra être démontré de façon positive que lorsque le travers-banc atteindra ladite faille. Il s'agit de l'extension ouest de la zone K découverte sur la propriété Siscoe Gold.

LaReine Gold Mines

LaReine Gold Mines a terminé ses arrangements financiers et les travaux pour le creusage du puits seront commencés incessamment. C.-W. Anderson, secrétaire-trésorier, a annoncé la nouvelle officiellement. Le puits sera creusé à 100 pieds au nord de la veine principale jusqu'à une profondeur de 165 pieds et l'on établira le premier niveau à la profondeur de 150 pieds. La machinerie nécessaire a été achetée et elle arrivera bientôt sur la propriété. On croit que le puits sera creusé dans une couple de mois. Jack Clayton sera en charge des travaux du creusage et R.-Sholto Douglas, ingénieur, surveillera les opérations générales. On vient de terminer la construction de nouveaux camps pouvant accommoder 30 personnes. De source officielle, l'on rapporte que la compagnie a les fonds voulus pour faire exécuter ces travaux de développement.

Wood Cadillac Mines

Wood Cadillac Mines Limited vient d'aviser la Petite Bourse de Montréal qu'une option sur 400,000 actions de la compagnie donnée au prix de 40 sous chacune n'a pas été honorée à l'échéance le 29 juillet dernier. La compagnie est à conclure de nouveaux arrangements avec les personnes qui avaient donné l'option et les détails de ces arrangements seront connus d'ici à quelques jours.

NOUVELLES DU JOUR

Le dollar canadien a fermé à New-York à $1.00 3-32, la livre sterling à $4.97 3-4 et le franc français à $0.0375.

- $ -

Les obligations du Dominion ont fait bonne figure sur le marché de Montréal au cours de la semaine dernière.

- $ -

Les profits d'exploitation de Great Lakes Paper Company furant la premier semestre de 1937 furent de $418,886 au lieu de $259,807 l'an dernier.

- $ -

Les contrats pour bâtir accordés au Canada en juillet 1937 furent de $21,485,300 comparativement à $30,369,600 en juin 1937 et à $17,868,500 en juillet 1936.

- $ -

Le roulement total sur la Bourse et le Curb de Montréal a été de 1,686,754 actions en juillet 1937 au lieu de 6,373,756 actions en juillet 1936.

- $ -

Les chargements ferroviaires au Canada durant la semaine du 24 juillet 1937 furent de 49,-551 wagons contre 49,858 wagons la semaine précédente et 45,496 wagons la semaine correspondante de 1936.

NOUVEAU VICE-PRESIDENT

M. CHARLES RITZ, qui vient d'être nommé vice-président de l'International Milling Company. M. Ritz était ci-devant gérant général de Robin Hood Mills Ltd. (International Newspaper Service Reg'd).

LA CONSTRUCTION EN JUILLET 1937

Les contrats pour bâtir au Canada se sont élevés à $21,-485,300 durant juillet 1937 au lieu de $30,369,600 en juin 1937.

Toronto, Ont., 2. — Les contrats pour bâtir accordés au Canada durant le mois de juillet 1937 se sont élevés, d'après MacLean Building Reports Limited, à la somme de $21,-485,300. Durant juillet 1936, la valeur des contrats était de $17,868,500 et elle a été de $30,369,600 durant le mois de juin 1937. La construction, qui a atteint son point culminant en mai et en juin de l'année courante, a subi un fléchissement saisonnier en juillet. Le pourcentage de l'augmentation pour les sept premiers mois de l'année courante se maintient bien toutefois comparativement à l'an dernier. La valeur des contrats pour bâtir durant les sept premiers mois de 1937 a été de $131,861,100 au lieu de $95,577,000 pour la même période de 1936, soit un gain de 38 pour cent.

Les contrats projetés cette année se sont élevés à $270,426,600, en mieux de 61 pour cent sur le montant de $167,825,700 pour l'an dernier.

Les contrats du mois dernier étaient répartis comme suit: Ontario, $7,687,200; Québec, $7,279,600; Colombie Britannique, $2,168,500; Saskatchewan, $1,222,300; Manitoba, $1,085,800; Alberta, $901,700; Nouveau-Brunswick, $582,100; Nouvelle-Ecosse, $496,800; Ile du Prince-Edouard, $61,300. La construction résidentielle a représenté une valeur de $5,345,400, la construction des bâtisses commerciales $5,691,200, la construction des usines industrielles $3,-842,700 et les travaux de génie ont représenté $2,559,900 comparativement à $2,175,900 pour ceux de la ville de Montréal et de la région.

Voici les principaux contrats pour bâtir accordés au Canada le mois dernier: fabrique au Cap de la Madeleine, pour $2 millions; usine hydro-électrique à Goldfield, Sask., pour $1 million; agrandissement d'une fabrique de pulpe à Woodfibre, C.-A., pour $600,000; travaux publics à Lachine, pour $512,000; entrepôt et usine à Toronto, pour $500,000; chemins et ponts en Ontorio, pour $500,-000; agrandissement de quais à Montréal, pour $414,711; route No 2 à Montréal, pour $300,000; 53 résidences à Sudbury, pour $286,000; route No 1 à Sherbrooke, pour $200,-000; routes entre Farnham et Cowansville, pour $200,000; routes entre Cowansville et Knowlton, pour $175,-000; etc.

EMBAUCHAGE AU CANADA

Ottawa, Ont., 2. — D'après les données que le Bureau Fédéral de la Statistique a recueillies de 10,271 employeurs occupant 1,134,318 personnes, contre 1,088,652 le mois précédent, la situation industrielle en général manifeste un nouveau relèvement accentué au début de juillet. Cette augmentation de 45,666 dépasse de beaucoup celle enregistrée le 1er juillet 1936, ainsi que le gain moyen entre le 1er juin et le 1er juillet des seize années antérieures pour lesquelles existent des statistiques. L'indice sur la base de 1926 à 100 reflète cette avance et monte de 114.3 le 1er juin à 119.1 à la dernière date. Il dépasse celui de toute autre année à cette date, sauf 1929. L'indice, après ajustement pour variations saisonnières, avance également; il s'établit à 114.9 le 1er juillet contre 112.6 au commencement de juin de l'année courante.

PRIX DES PEAUX VERTES

(Cours fournis par Ovide Godin, 143 rue Grant, Québec.)

Les prix ci-bas sont F.O.B. Québec pour des peaux bien enlevées. Peaux avec dommages au séchées sans sel payées suivant leur valeur.

Peaux de boeufs fraiches ou salées, de 15 à 50 moins 2 lbs, chaque peau, 11c. Nous acceptons toutes les peaux de 52 lbs et plus pour des peaux de 50 lbs net, sans queue ni cornes.

Peaux de veaux engraissés enlevées par des bouchers, de 8 à 12 lbs, moins 1 lb par peau, 14 1-2c.

Peaux de kips de campagne, de 8 à 15 lbs, moins 1 lb par peau, 11 1-2c la lb.

Peaux de veaux deacons, 90c.

Peaux de veaux engraissés, pesant moins de 8 lbs, à la pièce, $1.00.

Peau de cheval No 1, pesant 45 lbs et plus, $3.75 chacune; sans crin et queue, 25c de moins.

Crin de cheval, queue, 25c la lb.

Crin de cheval, crinière, 8c la lb.

Crin de vache, 8c la lb.

Peaux d'agneaux pesantes, du 2 au 14 août, 60c; sans laine, 10c chacune. Prix garantis du 2 au 14 août 1937.

LE BLE DE JUILLET BAISSE DE 5 SOUS

Cette option ferma à $1.35 1/8 sur le marché de Winnipeg, samedi.

HAUSSE DU BEURRE

A Montréal, le beurre était très ferme la semaine dernière.

Winnipeg, 2— (P.C.) — Pour la dernière séance de juillet, le blé de ce mois a baissé de cinq sous net sur le marché de Winnipeg, samedi matin. Les autres options ont baissé de 1 1-2 sou à 7-8 de sou le boisseau. L'option de juillet ferma à $1.35 1-8, celle d'octobre à $1.32 et celle de décembre à $1.28 1-4—3-8. La liquidation dans l'option de juillet s'est produite en fin de séance. Les offres de blé australien étaient abondantes à Liverpool. Les opérateurs n'ont pas voulu s'engager à cause du congé à Winnipeg et à Liverpool aujourd'hui. Le seigle de juillet a monté à $1.62 1-2, un nouveau sommet. L'orge a baissé de 5 3-4 sous en ce qui concerne l'option de juillet. Les avoines ont fléchi de 2 1-2 sous à 1-2 sou et le lin a baissé de 2 1-2 sous à 3-4 de sou. Voici les cours des options sur le marché à terme.

	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
BLE:				
Juil	139 1/8 à 1/4	139 1/2	135 1/8	135 1/8 à 3/8
Oct	132 3/8 à 132	132 3/8	131 3/8	132 à 5/8
Dec	128 3/8	129 1/8	127 1/2	128 1/4 à 5/8
AVOINES:				
Juil	55	55	52 1/2a	52 1/2a
Oct	47 3/4 à 48	b 48	47 3/8	47 1/2
Dec	44 1/4	44 1/2b	43 3/8	43 5/8a
ORGE:				
Juil	65	..	..	65
Oct	64	64	62 3/8	62 3/8
Dec		..	..	61 1/2a
LIN:				
Juil	177 1/2	..	..	177 1/2
Oct	178 3/4	..	..	178 1/2b
Dec	176	..	..	176
SEIGLE:				
Juil	161 à 162	162 1/2	158	162 1/2a
Oct	93 3/8 à 1/4	93 3/8	92 3/4a	92 3/4b
Dec	90 1/4	90 3/4	89 3/4a	89 3/4a

A CHICAGO

Chicago, 2 — P.A.) — Les cours du blé américain ont cédé une couple de sous le boisseau, samedi, à cause des ventes de couverture. Les places de Liverpool et de Winnipeg étaient plus lourdes d'ailleurs. Le blé a baissé de 1 1-2 sou à 2 sous. Septembre ferma à $1.16 1-2—5-8 et décembre à $1.17 5-8—3-4. Le maïs a baissé de 1 7-8 sou ou il a monté de 1 1-8 sou. Septembre a coté 91 3-4—92 sous et décembre 67 5-8—3-4 sous. Les avoines ont baissé de 3-8 à 1-2 sou. Voici les prix des options sur le marché à terme :

	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
BLE:				
Sep	117 3/4 à 118	118	116 3/4	116 1/2 à 3/4
Dec	118 7/8 à 119 1/8	119 1/4	117 3/8	117 1/2 à 3/4
Mai	120 3/4	120 7/8	119 1/2	119 1/2 à 5/8
MAIS:				
Sep	90 7/8 à 91	93	90 7/8	91 3/4 à 92
Dec	68 5/8 à 3/4	69 1/2	67 1/2	67 5/8 à 3/4
Mai	70	71	68 1/2	68 5/8
AVOINES:				
Sep	29 1/2 à 5/8	29 7/8	29 1/4	29 1/2
Dec	31 1/4	31 1/2	31 1/4	31 1/2
Mai	33 1/2	33 1/2	33 1/4	33 1/4
FEVES:				
Oct				103 1/4
Dec	103	103	102 3/4	102 3/4
Mai				105 1/2
SEIGLE:				
Sep	81 1/4	81 1/2	90	90 1/4
Dec	82 3/8	83 1/4	80 1/2	80 1/4 à 3/4
Mai	83	83	82	82

LES DENREES

Montréal, 2 —(P.C.)— Le beurre a été ferme la semaine dernière sur le marché des denrées de Montréal. Les oeufs classifiés se vendant par quantités de wagons ou moins ont coté 31—31 1-2 sous la douzaine pour A-gros, 29-29 1-2 sous pour A-moyens, 23 sous pour B-gros et 21 sous pour C. Les arrivages furent de 6,796 caisses au lieu de 5,-906 caisses la semaine précédente. Le beurre s'est vendu à 26 3-4 sous la livre par quantités de wagons ou moins. Les prix pour les détaillants étaient de 27 1-2—28 sous la livre et de 28—28 1-2 sous. Les arrivages furent de 19,155 boîtes au lieu de 18,481 boîtes la semaine précédente. Le fromage de l'Ontario s'est vendu à 14 3-4—7-8 sous la livre et celui du Québec à 14 1-2—5-8 sous. Les arrivages furent de 42,815 boîtes au lieu de 42,221 boîtes la semaine précédente. Les pommes de terre nouvelles blanches no 1 ont coté 75-80 sous le sac de 80 livres, et les no 2 ont coté 40 à 65 sous.

CHARGEMENTS DE WAGONS

Ottawa, Ont., 2. — Les chargements de wagons, la semaine terminée le 24 juillet, se chiffrent à 49,551 wagons contre 49,858 la semaine précédente et 45,496 la semaine correspondante de l'an dernier. Les chargements de grain dans la division de l'Ouest et de grain et de charbon dans la division de l'Est ont été moindres qu'en 1936, mais toutes les autres denrées dans les deux divisions enregistrent des augmentations.

Republic Steel Corporation va débourser approximativement $750,000 pour augmenter la capacité de ses usines de Youngstown.

Les profits nets de Walworth Company durant le premier semestre de 1937 furent de 78 sous par action commune au lieu de $80,537 l'an dernier.

ELU GERANT-GENERAL

M. R.-A. HENDERSON, qui vient d'être nommé gérant général de Robin Hood Mills Ltd pour la division de l'est, avec quartiers généraux à Montréal. M. Henderson fait partie de la compagnie depuis 20 ans.

LES PAPETERIES SE SONT RELEVEES

Fraser Voting Trust s'est vendu à 45 sur le Curb de Montréal. — Le ton était un peu meilleur dans les mines d'or.

Montréal, 2. — (P.C.) — Les actions de papeteries étaient plus fermes sur la Petite Bourse de Montréal samedi. On notait aussi des gains dans quelques titres industriels et miniers. Fraser Voting Trust a gagné 1 3-4 point à 45 et Price Brothers commun a haussé de 3-4 de point à 40 3-4. Donnacona était en mieux de 5-8 de point à 15 3-4. Consolidated et Abitibi ont gagné 1-8 de point chacun. Royalite a remonté d'un point à 48 1-2. Gatineau Power a haussé d'un quart de point à 12 et Fairchild d'un demi-point à 10. Calgary & Edmonton était en mieux de 5 sous tandis que Home Oil perdit une couple de sous. Canadian Breweries a monté d'un demi-point au cours de 22.

Dans le compartiment minier, Stadacona et East Malartic ont monté de 7 sous chacun aux cours de $1.24 et de $1.02 respectivement. Canadian Malartic a monté de 5 sous à $1.19 et Sullivan a gagné 8 sous à $1.30.

A TORONTO

Toronto, Ont., 2. — (P.C.) — Le ton était un peu meilleur sur le marché minier samedi. Les gains variaient de 6 à 15 sous dans Jellicoe, Lava Cap, Little Long Lac, Pamour, Powell Rouyn, Stadacona et Macassa. Bankfield, East Malartic, Wood Cadillac et Temiskaming se raffermirent aussi. Nickel et Noranda ont monté un peu tandis que Smelters perdit une petite fraction. Le ton était meilleur dans Chromium, Normetal, Waite Amulet et Pend Oreille. Eldorado a gagné 7 sous. Les gains varient de 5 à 10 sous dans Calgary & Edmonton, Home Oil, Fotthills et Vulcan.

LE DOLLAR CANADIEN

New-York, 2.—(P.A.) Le dollar canadien était inchangé au cours de $0.99 31-32 sur le marché des changes de New-York, samedi matin. La livre sterling a baissé de 1-8 de sou à $4.97 3-4 et le franc français perdit 1-4 de sou à $0.0375. Le franc suisse et le florin hollandais ont baissé d'un point. A Montréal, la livre sterling était inchangée à $4.97 29-32. Le franc français était inchangé également à $0.0375 et le dollar des Etats-Unis a touché une prime de 1-32 de sou, comme la veille.

ROULEMENT A MONTREAL

Montréal, 2. — Le roulement des titres industriels a augmenté sur les marchés financiers de Montréal durant juillet 1937 mais le volume des titres miniers a fléchi. Il a été transigé sur la Bourse et le Curb de Montréal 651,366 actions industrielles durant le mois sous revue au lieu de 521,523 actions en juin 1937 et de 831,412 actions en juillet 1936. Le roulement dans les titres miniers a été de 1,035,388 actions au lieu de 2,066,568 actions en juin 1937 et de 5,542,344 actions en juillet 1936. Le volume combiné des actions industrielles et minières a été de 1,686,754 parts en juillet 1937 au lieu de 2,588,-091 parts en juin 1937 et de 6,373,756 parts en juillet 1936.

SERVICES PUBLICS AU PREMIER PLAN

Brazilian Traction a monté à 27 1/8 et Power Corp. à 22 7/8.

A MONTREAL

Nickel était plus ferme à 66. — National Breweries se hisse à 42.

Montréal, 2. — (P.C.) Les gains furent nombreux à la Bourse de Montréal, samedi matin. Les acheteurs se sont intéressés aux utilités publiques ainsi qu'aux papeteries. Les métaux et les industries de la construction étaient fermes tandis que les chemins de fer furent à peine stables. Brazilian Traction haussa de 5-8 de point à 27 1-8. Des gains de 3-4 de point chacun furent enregistrés par Power Corporation à 22 7-8 et B. C. Power à 35 1-2. Montreal Power perdit 3-8 de point et Canadian Hydro Electric privilégié 1-2 point à 90 1-2. Shawinigan a haussé d'un quart de point à 29 1-2.

Dans le compartiment des papeteries, Dryden a monté d'un demi-point à 17 et St. Lawrence Corporation a fait de même au cours de 12 3-4. Bathurst haussa de 3-8 de point à 21, mais St. Lawrence Paper privilégié a baissé d'un demi-point à 90 1-2. Nickel a monté de 3-4 de point à 66. Smelters a baissé d'un demi-point à 80 1-2 et Noranda était ferme à 64.

Canadian Car perdit 1-4 de point à 14 3-4 et Pacifique Canadien a gagné 1-8 de point à 11 7-8. National Breweries a haussé d'un demi-point au cours de 42. Dominion Steel and Coal a haussé de 5-8 de point à 23 3-8. Foundation Company perdit un point à 24.

Le roulement total sur la Bourse et le Curb de Montréal fut de 42,400 actions comprenant 30,400 actions minières et 12,000 actions industrielles. Les ventes d'obligations furent de $3,050. Voici les cours moyens compilés par la Bourse de Montréal :

	10 uti.	20 ind.	30 comb.
Samedi	81.7	108.9	99.88
Vendredi	81.4	108.3	99.3
Sem. dern.	80.1	108.6	99.1
Mois dern.	77.9	104.5	95.6
1936	72.2	75.9	74.7
Haut 1937	92.5	122.2	109.5
Bas 1937	74.8	100.3	92.3

GREAT LAKES PAPER

Toronto, Ont., 2. — (P.C.) — Les profits d'exploitation de Great Lakes Paper Company durant le premier semestre de 1937 furent de $418,887 au lieu de $259,807 durant la période correspondante de 1936. Les profits nets de l'entreprise ont été de $16,991 après le prélèvement de $151,896 pour la dépréciation et de $150,000 pour l'intérêt sur les obligations.

FABRIQUE A ST-LAURENT

Montréal, 2. — (P.C.) — Continental Can Co. Inc., de New-York, annonce la construction d'une fabrique de boîtes et de récipients à St-Laurent, P. Q. Les actionnaires de la compagnie ont été avisés de la tenue d'une assemblée spéciale pour autoriser la création de 350,000 actions privilégiées en rapport avec cet agrandissement et l'exécution du programme d'expansion de l'entreprise. Il sera offert publiquement 200,000 parts privilégiées.

Achetez de bonnes valeurs cotées en bourse
Paiements différés
Termes faciles
Renseignements sur demande
Correspondants: Montréal, Toronto, New-York, Londres, Paris, Berlin, Vienne, etc.
E.-L. HARDY & Cie
NEGOCIANTS EN VALEURS
93, rue St-Pierre. Tél : 2-8630

Dubé, Leblond & Compagnie
Incorporée
17, rue St-Jacques Québec Téléphone : 2-4061
VALEURS DE PLACEMENT
SPECIALITE : OBLIGATIONS D'INSTITUTIONS RELIGIEUSES

VALEURS DE PLACEMENT CANADIENNES

GOUVERNEMENTS
MUNICIPALITÉS
SERVICES PUBLICS
INDUSTRIES
NESBITT, THOMSON
and Company Limited
65 rue Sainte-Anne, QUÉBEC
Montréal Ottawa Toronto Hamilton London, Ont.
Winnipeg Saskatoon Calgary Victoria Vancouver

EXECUTONS TOUT ORDRE D'ACHATS ET VENTES SUR LES BOURSES DE NEW YORK MONTREAL ET TORONTO
TEL. 21264
J. E. LaFlamme, Limitee
15 SAULT-AU-MATELOT
QUEBEC
ACHATS, VENTES ET ECHANGES OBLIGATIONS GOUVERNEMENTS VILLES, FABRIQUES INS. RELIGIEUSES UTIL. PUBLIQUES

Philco
radios-automobiles
NEUFS et USAGES
Radio Québec Enr.
74 St-Joseph — Tél : 4-2744

EMPRUNT
LA FABRIQUE DU SAINT-ESPRIT de Québec, aurait besoin d'emprunter un certain montant, pour faire des remboursements. Prière de s'adresser à Monsieur l'abbé Léon Létourneau, curé du St-Esprit, 72, 8e rue. Tél.: 4-3791.

LUCIEN CÔTÉ
INCORPORÉE
Obligations
Gouvernementales, Municipales, Institutions Religieuses, Utilités Publiques et Industrielles
Achetées - Vendues - Cotées
51, rue Saint-Pierre
QUÉBEC
Téléphone: 2-2018

OSCAR HAMEL, Président — PIERRE FUGÈRE, Secrétaire
HAMEL, FUGERE & CIE
LIMITÉE
VALEURS DE PLACEMENT
Téléphone 2-9038
71, rue St-Pierre QUÉBEC

L.-G. BEAUBIEN C.-H BRANCHAUD J.-D. HERDT L.-T. DesRIVIERES A.-S. BEAUBIEN
L.-G. Beaubien & Cie
MEMBRES DE LA BOURSE DE MONTREAL ET DU CURB DE MONTREAL
Ordres d'achat et de vente dans les valeurs mobilières et dans les titres miniers exécutés par fil privé direct sur les marchés de Montréal, New-York, Toronto et Vancouver.
70, rue Saint-Pierre, Québec. Téléphone * 2-1521
MONTREAL OTTAWA TROIS-RIVIERES PARIS (France) BRUXELLES (Belgique)

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par L.-G. BEAUBIEN & Cie, membres de la Bourse de Montréal, 70 rue St-Pierre, Québec — Tél. : *2-1521

SEANCE DU 31 JUILLET 1937

Ventes: Valeurs:	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.	Ventes: Valeurs:	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
95 Acme Gl	12	12	12	12	425 Int Nic	66	66	66	66
20 Ass Brew	14½	14½	14½	14½	16 Int Pete	35½	35½	35½	35¼
50 Bath A	21	21	21	21	10 Int Pow Pf	90	90	90	90
37 Bell Tel	169	169½	168½	169½	50 L of the W	29	29	29	29
1605 Braz	26⅞	26⅞	26½	27⅛	100 Do Pfd	18¼	18¼	18¼	18¼
85 B C Pow A	35	35½	35	35½	15 M Harris	9½	9½	9½	9½
50 Bldg Prod	61½	61½	61½	61½	46 McColl Fr	12	12	12	12
1 Can Cem P	103	103	103	103	318 Mtl Power	33¾	33½	33	33
30 Can N Pow	22	22	22	22	175 Nat Brew	41¾	42	41¾	42
125 an S S P Ne	11	11¼	11	11¼	375 Noranda	64	64	64	64
55 Can Wire A	67½	67½	67½	67½	25 Ont Steel	16½	16½	16½	16½
175 Can Car	14¾	14¾	14¾	14¾	225 Pow Corp	22¼	22⅞	22¼	22⅞
130 Can H E Pfd	90½	90½	90½	90½	10 Q Power	19½	19½	19½	19½
25 Can Alch A	6½	6½	6½	6½	185 St Law C	12¾	12¾	12¾	12¾
25 Can Loco	12½	12½	12½	12½	525 Do A Pfd	34½	34½	34⅜	34½
85 Can P Ry	11⅞	11⅞	11⅞	11⅞	230 St L Pap P	91	91	90½	90½
95 Cons Sm	80½	80½	80½	80½	128 Shawin	29½	29½	29½	29½
20 Dom Bridge	48⅛	48⅛	48⅛	48⅛	515 S Can Pow	13½	13½	13½	13½
1370 D S & C B	22¾	23¼	22¾	23¼	5 Steel of C	84	84	84	84
270 Dry Pap	16¾	17	16¾	17	10 United St	7¾	7¾	7¾	7¾
30 Electro	17½	17½	17½	17½	35 West Gro	70	70	70	70
50 Found Co	23	23	23	23	155 Wpg El A	4⅞	4⅞	4⅞	4⅞
5 G Steel W	13	13	13	13	OBLIGATIONS:				
60 Gyp Lime	12½	12½	12½	12½	61 Mtl P Debs	50⅜	50⅜	50⅜	50⅜
25 Holl	11½	11½	11½	11½	BANQUES:				
10 How Sm	29½	29½	29½	29½	10 Commerce	186	186	186	186
25 Do Pfd	105	105	105	105	4 Nova Sc	335	335	335	335
365 Imp Oil	20¾	20¾	20¾	20¾	7 Royal	198¼	198¼	198¼	198¼

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par BARRY & McMANAMY, membres de la Bourse de Montréal, 79-81 rue St-Pierre, Québec — Tél. : *2-7006

SEANCE DU 31 JUILLET 1937

Taux de l'argent à vue à 1 p. c. — Ventes: 389,590 actions.

Titres	Ouv.	Haut	Bas	Fer.	Titres	Ouv.	Haut	Bas	Fer.
Adams Exp.	19	19	19	19	Do C	7¼	7⅜	7¼	7¼
Air Reduction	71½	71½	71½	71½	Do priv.	103½	103½	102½	103
Allis Chalmers	68	68¼	67⅞	67⅞	Int. Tel. & T.	12⅛	12⅛	12	12
Alleghany Corp.	2⅞	3	2⅞	3	Johns Manville	136	136	136	136
Am. Brake Shoe	66¼	66¼	66¼	66¼	Kennecott	60¼	61¼	60¼	61¼
American Can	109¾	110	109¾	110	Kroger Groc'y	21⅝	21⅞	21⅝	21⅞
Am. Car & F.	50½	50½	50½	50½	Lambert Co.	19⅛	19¼	19⅛	19¼
Am. Com. Alc.	24⅛	24⅜	24⅛	24⅜	Loew's Inc.	82½	82½	82¼	82¼
Am. & For. P.	10¼	10⅜	10⅛	10⅜	Loose Wiles	28½	28½	28½	28½
Am. Loco	46⅞	48	46⅞	47⅞	Lorillard Tob.	21⅛	21⅛	21	21
Am. M. & F.	21	21	21	21	U. S. Leather	10⅛	10¼	10⅛	10¼
Am. Radiator	21⅞	22¼	21⅞	22¼	Mack Trucks	45	45	45	45
Am. Rol. Mills	38	38½	38	38¾	McKeesport T. P.	36½	36½	36½	36½
Am. Smelting	93½	94¾	93½	95	Mex. Seaboard	41¾	42	41¼	42
Am. T. & T.	171¾	172	171¾	172	Mo. Kan. & T.	7	7	7	7
Am. Tobacco B	83½	83¾	83¼	83¾	Montg. Ward	63¼	63⅞	63¼	63⅞
Am. Water W.	21¼	21¾	21	21¾	Nash Motors	18⅞	18⅞	18¾	18¾
Amerada	94½	94½	94½	94½	Nat. Biscuit	23⅝	23⅝	23⅝	23⅝
Anaconda Cop.	57⅛	57⅞	57⅛	57⅞	National Dairy	20⅞	21	20¾	20⅞
Ass. Dry Goods	18¼	18¼	18	18¼	Nat. Distillers	30⅛	30¼	30⅛	30¼
Atchison Ry	79½	81	79½	81	National Lead	38½	38½	38½	38½
Atl. Refining	29¾	29¾	29⅝	29⅝	Nat. P. & L.	11¼	11¼	11¼	11¼
Auburn Auto	19	19½	19	19½	N. Y. Central	39¾	40⅛	39¼	40
Baldwin Loco	5¾	6	5¾	6	N. Y. New Haven	4½	4½	4½	4½
Balt. & Ohio	28	28⅛	27¾	27⅞	North Am.	28⅞	28⅞	28¾	28¾
Barnsdall A	25⅛	25⅛	25	25	Northern Pac.	29	29½	29	29⅜
Bendix Aviat.	20½	21	20½	21	Otis Steel	19¼	20¼	19¼	20¼
Best & Co.	59¼	59¼	59¼	59¼	Pac. Gas & E.	32½	33	32½	33
Bethleem Steel	95¾	97¾	95¾	97¾	Packard Mot.	8¾	9	8¾	9
Borg Warner	44½	44½	44½	44½	Param. Publix	22	22½	22	22½
Briggs Mfg	46½	47⅞	46½	47⅞	Penn. RR.	37	37¼	36¾	37¼
Brooklyn M. T.	22⅝	22⅝	22⅝	22⅝	People's Gas	51½	51½	51½	54½
Burroughs Ad.	27⅞	28	27⅞	28	Philipps Pete	62⅞	63⅝	62⅞	63½
Boeing Aircraft	35½	36	35⅛	35¾	Poor & Co.	21⅞	2⅝	21⅞	22⅝
Bulova Watch	54	54	54	54	Pub. S. N. J.	43½	43½	43½	43½
Canadian Pac.	11⅞	11⅞	11⅞	11⅞	Pulman Inc.	54	54	54	54
Case J. I.	183	183	183	183	Pure Oil	20½	20⅞	20½	20¾
Cel. Corp. of Am.	38¾	39½	38¾	39¼	Radio Corp.	9⅛	9¼	9	9
Cerro de Pasco	73¾	74	73¾	74	Radio Keith	8⅛	8¼	8⅛	8¼
Ches. & Ohio	51	51	51	51	Reming. R.	25⅞	25⅞	25⅞	25⅞
Chrysler	113⅞	116	113⅞	116	Reo Motor	6	6	6	6
Coca-Cola	159	159	159	159	Republic Steel	38¼	39⅛	38⅛	39⅛
Columbia Gas	14¾	15	14⅞	14⅞	Reynolds Tob. B	53	53	52¾	52¾
Com. Solvents	14¼	14¼	14⅛	14⅛	St. Jos. Lead	61	62	61	62
Com. & South.	3	3	2⅞	3	Schenley Dist.	42¾	42¾	42¾	42¾
Congoleum	38⅜	38⅜	38⅜	38⅜	Sears Roeb.	94⅛	94⅞	94⅛	94⅞
Cons. Gas	38⅝	38⅝	38⅝	38⅝	Servel Inc.	30½	30⅝	30½	30⅝
Cons. Oil Corp.	16	16	15⅞	16	Simmons Co.	48⅞	48⅞	48⅞	48⅞
Cont. Can	56½	56½	56½	56½	Socony Vac	22	22	21⅞	22
Corn Products	64½	65¾	64½	65¾	Southern Pac.	47⅝	48¼	47⅝	48¼
Crucible Steel	71	71	71	71	So. Porto Rico	35	35	35	35
Curtis Wright	6⅛	6⅛	6⅛	6⅛	Southern Ry	32¼	32⅞	32¼	32⅞
Do A	20⅜	20⅜	20¼	20⅜	Stan. Brands	12⅛	12¼	12⅛	12⅛
Crane Corp.	50½	50½	50½	50½	Stan. G & E	9¾	9¾	9¾	9¾
Com. Credit	61⅞	62	61⅞	62	Stand. Oil of C.	44⅛	44¼	44⅛	44¼
Delaw. & Lack.	15½	15½	15½	15½	Stan. Oil N. J.	69¼	70	69¼	70
Dupont de Nem.	160½	161	160½	161	Stan. Oil of Ind.	46	46⅛	46	46
Eastman Kod.	180	180	-80	180	Stone & Webster	24⅝	24¾	24½	24½
Elec. Auto Lite	38½	39	38½	39	Sperry Corp.	18⅞	19⅞	18¾	18⅞
Electric P. & L.	23⅝	23⅝	23½	23⅝	Texas Gulf Sul.	63½	64⅛	63½	64⅛
Erie	15⅛	15¼	15⅛	15¼	Union Carbide	101¾	101¾	101¾	101¾
Firestone	32¼	32¼	32¼	32¼	Union Pacific	120	120	120	120
Freeport Texas	30⅜	30½	30¼	30½	Union Pacific	126	126	126	126
Gen. Asphalt	30⅞	30⅞	30⅞	30⅞	United Air Craft	30¼	30½	30	30¼
Gen. Electric	56⅞	58	56⅞	58	United Carbon	83	83	83	83
General Foods	37⅞	37⅞	37⅞	37⅞	United Corp.	5⅞	5⅞	5¾	5⅞
General Gas A	2¼	2⅜	2¼	2¼	United Gas I.	14	14	13⅞	13⅞
Gen. Motors	54	56	54	56	U. S. Ind. Alc.	32	32	32	32
Gillette Safety	14⅛	14⅛	14¼	14½	U. S. Realty	12¾	13⅛	12¾	13¼
Goodrich Tire	37½	37⅞	37½	37⅞	U. S. Rubber	58¼	59⅜	58¼	59¼
Goodyear Tire	40⅛	40⅞	40⅛	40⅞	U. S. Steel	115½	118½	115½	118
Graham Paige	3¾	3⅞	3¾	3⅞	U. S. Smelting	90	91	90	91
Houston Oil	15⅜	15½	15⅜	15½	Vanadium	30	31	30	31
Hudson Motors	15½	16¼	15½	16¼	Vulcan Detin	80	80	80	80
Hupp Motors	3⅞	4	3⅞	4	Western Union	14⅝	14⅝	14⅜	14⅝
Int. Harvester	114¾	115¼	114¾	115¼	Woolworth	49¼	49½	49¼	49¾
Intern. Nickel	65⅜	66⅛	65½	65⅞	Worth. Pump	40⅞	41½	40⅞	41½
Int. Paper A	18⅞	18⅞	18⅝	18⅞	Yellow Truck B	22¼	22⅞	22¼	22⅞
Do B	13¾	13¾	13½	13½	Youngstown	88½	89¾	88½	89¾

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par Ross Brothers & Co., Ltd., courtiers, 72 rue St-Pierre, Québec. Téléphone : 2-4091

SEANCE DU 31 JUILLET 1937

Ventes: Valeurs:	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.	Ventes: Valeurs:	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
400 Abit P & P	5¼	5¼	5⅛	5⅛	40 Photo Eng	24	24	24	24
2800 Acme Gas	14	14½	14	14½	100 Pickle Cr	555	555	555	555
1000 Afton M	3¾	3¾	3¾	3¾	100 Pion G	375	375	375	375
1825 Ald Cop	108	110	106	106	4800 Powell R	140	151	140	144
2500 Alex Gold	2¼	2¼	2	2	95 Power C	22¼	22½	22¼	22½
100 Anglo H	570	570	570	570	100 Prem Gold	245	245	245	245
1500 Argosy G	40	40	40	40	9600 Preston E	98	100	97	100
500 Arn Gold	36	36	36	36	600 Pros Air	141	143	140	140
500 Ashley G	8	8	8	8	200 Read Au	380	380	380	380
21200 Astoria R	6½	6½	6	6⅛	2100 Red Lake	32	32	32	32
500 Bag M Ltd	25½	25½	25½	25½	500 Roche Long	13	13	13	13
983 Bank C M L	79	79	79	79	25 Royalite	49	49	49	49
2000 Base M M	28	28	28	28	1100 St Anth	18	18	18	18
110 Ba P & P A	21	21	21	21	2000 San Ant	150	155	150	155
600 Beat G M	113	115	113	115	100 Shawkey	50	50	50	50
1800 Bldg Kirk	46	46	46	46	1500 Sheep Cr	75	76	75	76
500 Bobjo M L	16¼	16¼	16¼	16¼	675 Sher Gor	273	279	273	279
1060 Braz Tr	26½	27	26½	27	325 Siscoe G	370	370	370	370
77 Brit Am O	23½	23½	23½	23½	400 Sladen Mal	95	95	95	95
600 Caig & Ed	280	280	280	280	500 Slave Lake	60½	60½	60½	60½
1300 Calm O Ltd	70	70	70	70	2730 Stada R	117	125	116	122
10 Can Br Co	55	55	55	55	10 Steel Com	85	85	84¾	84¾
25 Can W & C	69	69	69	69	850 Surbury	415	425	400	425
10 Can Can	8½	8½	8½	8½	300 Sullivan C	127	127	127	127
45 Can C & F	14⅞	15	14⅞	14⅞	600 Sylvanite	320	320	315	315
100 C D & D C	43	43½	43	43¼	165 Teck Hu	495	495	495	495
230 Can Wine	3	3	2¾	3	250 Texas Can	187	187	187	187
1000 Cas T M Ltd	105	105	105	105	150 Towag	110	110	110	110
400 C P G M Lt	272	275	272	272	490 Union Gas	15¾	16	15¾	15⅞
1600 Chro M	78	78	78	78	1525 United Oils	26	26½	26	26½
20 Comm P L	32	32	32	32	10 Venture	800	800	800	800
300 Coniau M L	136	140	136	140	800 Vulcan Oils	175	176	175	176
15 Cons M & S	80¾	80¾	80¾	80¾	1746 Waite A	325	340	325	335
26 Cons G	201	206	201	201½	180 Walker G	49	49	49	49
10 Dist Corp	22⅜	22⅜	22⅜	22⅜	75 Weston L	14½	14½	14½	14½
265 Dome M Ltd	39¾	39¾	39½	39½	4500 Whitew	14	14	14	14
553 Dom S & C	22¾	23⅛	22¾	23⅛	800 Wood Cad	37	37	37	37
75 Dom Tar	12½	12½	12½	12½	165 Wrigt H	650	650	650	650
700 Dor Siscoe	40	40	40	40	CURB:				
1600 East Mal	96	100	96	100	110 Can Vin	17½	17½	17½	17½
100 Easy Wash	6¼	6¼	6¼	6¼	225 Can Mar	185	200	185	200
370 Eldor Gold	270	270	265	270	1600 Central M	5½	5½	5½	5½
125 Falcon N	785	785	785	785	530 Dalhou Oil	50	93	87	91
126 Fanny F	24⅞	24⅞	24½	24⅞	10 Dom Brid	48	48	48	48
100 Ford of C	24	24¼	24	24¼	25 Dom Found	41	41	41	41
2100 Gilles L Por	29	29	28	28½	1700 East Crest	14½	14½	14	14
1500 Glenora G	3¾	3¾	3¼	3½	200 Footh Oil	103	110	103	110
100 God's Lake	63	63	63	63	200 Hud Bay	31	31¼	31	31¼
100 Gold Eag	36	36	36	36	15 Int Met	13½	13½	13½	13½
1700 Good Min	13	13	12¾	13	100 Malrobic M	3	3	3	3
100 Gunnar G	72	72	72	72	14100 Nordon C	22	22	21	21½
75 Gyp L & Al	12½	12½	12½	12½	100 Oil Sel	5½	5½	5½	5½
20 Hard R G	125	125	125	125	200 Pend Or	370	370	370	370
1000 Harker G	13	13	13	13	200 Pitchie G	4½	4½	4½	4½
1000 High Sarc	19¼	19¼	19¼	19¼					
10 Holl Con	11½	11½	11½	11½					
1400 Howey G	33	33½	33	33½					
337 Imp Oil	20⅝	20⅞	20⅝	20⅞					
630 Int Nickel	65½	66	65½	65⅞					
430 Int Pet	35½	35½	35½	35½					
500 Jacola Min	33	33	33	33					
16500 Jellicoe C	105	115	108	114					
500 J M Cons	21½	21½	21½	21½					
2037 Kerr Add	255	260	250	251					
100 Kirk Hud	65	65	65	65					
1000 Kirk Lake	133	133	130	133					
15 Lake Shore	50¼	50¼	50¼	50¼					
500 Lam Con	4⅞	4⅞	4⅞	4⅞					
2900 Lava Cap	118	123	118	120					
2300 Lebel Oro	19½	20½	19½	20½					
1300 Leitch G	65	65	65	65					
3004 Little L L	575	575	570	570					
40 Loblaw Gr	25	25	25	25					
950 MacLeod C	190	192	190	190					
4300 Madsen R	77	77	76	76					
100 Maralgo M	14	14	14	14					
104 Mas Har	9	9	9	9					
83 McIntyr P	34½	34½	34½	34½					
900 McKen Red	118	120	118	120					
606 McVit G	29½	29½	29½	29½					
200 McWatts G	45	45	45	45					
1500 Mercuhy O	31	31	31	31					
1500 Mercury O	31	31	31	31					
800 Merl Oil	11½	11½	11½	11½					
375 Min Corp	340	340	335	335					
3000 Minto G M	11	11	11	11					
200 Model Oils	45	45	45	45					
2305 Moneta P	170	174	166	170					
600 Morris K	30	30	30	30					
1100 New Gol	72	72	72	72					
300 Nipis Min	235	235	235	235					
400 Nor Min	64	64	64	64					
420 Norm Min	190	192	190	190					
1300 Nor Can M	72	72	72	72					
825 O'Brien	615	615	605	605					
500 Okalta Oil	205	205	200	200					
400 Omega G	50	50	48	48					
2900 Pacalta O	20	21	20½	20½					
650 Pam Por	255	268	255	268					
1500 Partanen	14½	14½	13	14					
200 Paulore G	16½	16½	16	16					
600 Paymas C	57	57	57	57					
100 Perron C	100	100	100	100					

Obligations canadiennes

Séance du 31 juillet 1937

Garanties par le Dominion:	Off.	Dem.
2½ 1 Juin 1943	101	102
2½ 15 Oct 1939	102¼	103¼
3 1 Juin 1950-55	96½	97¼
3 15 Oct 1942	103⅜	104¼
3 perpétuelles	87	87¾
3¼ 1 Juin 1946-49	100⅝	101
Do 1956-66	98	98¾
3½ 15 Oct 1944-49	102⅝	103⅛
4 15 Oct 1939	105¾	106¼
Do 1947-52	106¼	107¼
4½ 1 Sep 1940	107¼	108½
4½ 15 Oct 1944	109¾	110¼
4½ 1 Fev 1946	109¾	110½
4½ 1 Nov 1946-56	109	110
Do 1947-57	109	110
Do 1948-58	109⅜	110⅜
Do 1949-59	109⅞	110⅜
5 15 Nov 1941	110⅜	111½
5 15 Oct 1943	111⅛	112⅜
5½ 1 Dec 1937	101½	102¼
Garanties par le Dominion:		
C N R 2 1938	100½	101½
Do 1943	98	99
Do 2¼ 1944	98¼	99¼
Do 3 1944	102⅛	103½
Do 1945-50	96½	97¼
Do 1948-52	95½	96¼
Do 1948-53	95½	96¼
Do 4½ 1951	113	114
Do 1956	113⅜	114⅜
Do 1957	112¼	113¼
Do 4¾ 1955	115½	116½
Do 5 1954	116	117
Do 1949-69	117¾	118¾
Provinciales:		
Alberta 4 1954	53	56
Do 4½ 1958	58½	59
Col Brit 5¼ 1945	100¼	102½
Do 4½ 1953	98	97
Manitoba 6 1947	94	96
Do 4½ 1956	81	85
N Bruns 3 1951	91	93
Do 4½ 1961	104	106
N Ecosse 3 1950	94	96
Do 4½ 1960	108	110
Ontario 4 1962	106¼	107¾
Do 4½ 1949	110	111¼
Québec 3 1951	95⅝	97
Do 3¼ 1949	98⅝	99¾
Do 4½ 1963	110	112
Sask 4 1954	66	68
Do 4½ 1951	77	80
Municipales:		
Mtl 4 1945	99¾	101¼
Do 4½ 1971	102	103¾
Que 4½ 1950	100	102
T Riv 4½ 1956	101	103
Mtl Cath Sch 4 1948	99¾	101¼
Mtl Metro 4½ 1962	101¼	102½
Do 4 1947	99¾	101¼
Rails et navigation:		
C P R 4 1949	99½	101½
Can SS 5 1943	106	..
Do 1957	7.	75
Utilités publiques:		
Beauhar 5 1973	62	64
Bell Tel 5 1960	120	123
Gat Pow 5 1956	102	104
Do 6 1941	100½	102½
Int H El 6 1944	83½	85½
Mtl L H & P 3½ 1956	99	101
Mtl Tram 5 1955	79	81
Que Pow 5 1968	103½	105½
Shaw W & P 4½ 1970	103½	105½
Do 4 1961	98½	100½
United Secs 5½ 1952	78	81
Industrielles:		
Abitibi 5 1953	97	99
Brown & Co 5½ 1946	91	93
Can Cem 4½ 1951	103	105
Can Vic 6 1947	97	99
Con Paper 5½ 1961	88½	90½
Donn P 4½ 1956	85½	87½
Fraser Co 6 1950	103½	106
G S Wares 4½ 1952	96	98
Great L Paper 5 1955	97½	99½
Minn & Ont P 6 1945	66½	68½
Price Bros 5 1957	99½	101½
Do 4 1957	130	140

Petite Bourse de Montréal

Séance du 31 juillet 1937

	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
285 Abitibi	5¼	5¼	5¼	5¼
50 Do 6 Pr	57	57	57	57
25 Bath B	8½	8½	8½	8½
25 Beauhar	8½	8½	8½	8½
51 B A Oil	23⅜	23⅜	23⅜	23⅜
5 B C Pack	16¾	16¾	16¾	16¾
160 Can Br Pfd	22	22	22	22
52 Can Malt	37	37	37	37
250 Can Mar	2	2	2	2
30 Can Wine	2¾	2¾	2¾	2¾
175 Com A Pfd	4¼	4⅜	4¼	4⅜
1048 Cons Pap	17¼	17¼	17¼	17¼
70 Donn A	15¾	15¾	15¾	15¾
335 Fairch	9¾	10	9¾	10
18 Ford A	23⅝	24¼	23⅝	24¼
5 Fraser Co	44	44	44	44
275 Do V T	43⅞	45	43⅞	45
100 Fleet Air	10	10	10	10
60 Gatineau	12	12	12	12
10 Int Paint	6	6	6	6
10 Int Ut A	17¾	17¾	17¾	17¾
50 Melch C Pfd	6¼	6¼	6¼	6¼
5 Mitch R	22	22	22	22
235 Price	40¼	40¾	40¼	40¾
215 Do N Pfd	70	70	70	70
35 Royalite	48½	48½	48½	48½
25 Walker Pr	19½	19½	19½	19½
MINES:				
19½ Alder	100	100	100	100
2500 Alex	2	2	1¾	2
2500 Alex	2	2	1¾	2
1950 Bous Ca	21	23	21	23
20 Bulolo	25¾	25¾	25¾	25¾
100 Cal & Ed	280	280	280	280
1200 Can Mal	117	119	117	119
4100 Cart Mal	16	16	14	14
1800 Dèparq	7	7	7	7
400 East Mal	100	102	100	102
20 Eldor	265	265	265	265
200 Home O	200	200	200	200
700 J M Con	21	21	21	21
50 O'Brien	600	625	600	625
100 Pandora C	52	52	52	52
2500 Reward	9	9	9	9
500 San Ant	150	150	150	150
420 Sher Gor	277	277	275	275
15 Siscoe	380	380	380	380
200 Sladen Mal	95	95	95	95
3950 Stada	117	125	117	124
500 Sulliv	130	130	124	130
7425 Thomp C	56	56	55	55
1300 Wood C	36	36	36	36

Les prix de gros

A MONTREAL

Séance du 31 juillet 1937

Blé Nord No 1		$1.44
Blé Nord No 2		1.40
Blé Nord No 3		1.38
Avoine Ouest No 2		0.60½
Ovoine Ouest No 3		0.58½
Avoine d'engrais No 1		0.56½
Orge Ouest No 3		0.76
Orge Ouest No 5		0.71
Mais de l'Argentine		0.81
Par boisseau à Montréal, ex-magasin		
Graine moulue à engrais:		
Son		$29.25
Gru rouge		$34.25
Gru blanc extra		$43.25
(Par tonne comprenant les sacs en voie ferrée moins 25 centins par tonne pour du comptant)		
Grain séché de brasserie		$27.00
par tonne au détail		$29.00
Avoine roulée (gruau par sac de 90 lbs livré au commerce y compris taxe de vente		$4.25
Farine de blé d'hiver:		
Qualité de choix pour lots de wagons par baril	$6.00	$6.10
Qualité de choix régulière par baril ex magasin		$6.20
Farine de mais blanc pour baril et sac de chanvre livrée	$6.00	$6.20
Première patente		$8.20
Deuxième patente		$7.80
Patente à boulanger		$7.70
Farine de blé du printemps:		
Par baril en sacs de chanvre de 80 livres livrés à Montréal		
Foin pressé:		
Extra No 2		$10.00
No 2		$ 9.00
No 3		$ 7.00
(Par tonne f.o.b. Montréal)		
Patates:		
Québec nouvelles, en sacs de 80 lbs	0.75	0.80
Québec nouvelles No 2 par sacs de 80 lbs	0.40	0.65
Oeufs:		
A-1 gros	0.38	0.39
A-1 medium	0.36	0.37
A-gros	0.35	0.36
B	0.26	0.27
C	0.23	0.22
Beurre:		
No 1		26¾
Fromage:		
Ontario No 1	14¾	14⅞
Québec No 1	14½	14⅝
Mélasse d'engrais:		
Canne à sucre Indes Occidentales (fina blackstrop) par gallon f. o. b. Montréal quantité de 84 à 60 barils de 45 gallons		0.14
Wagons citernes (approximativement 6,700 gallons		10¾
Volailles:		
Dindons pour rôtir	0.24	0.26
Oies	0.15	0.18
Volailles de choix	0.16	0.21
Canards domestiques	0.15	0.20
Poulets de choix	0.23	0.26
Poulets nourris au lait	0.25	0.28

Mines non-inscrites

(Cours fournis par Ross Brothers & Co. Ltd. Québec)

Séance du 31 juillet 1937	Offre	Dem.
Acme Cad	..	11
Albany River	50	55
Algoid	35	39
Amity	1	2
Amos Cad	2½	3½
Athona	15	18
Bailor	2½	3½
Bilmac	6	8
Bousquet	1	1½
Brown Cad	..	8
Cndn Pandora	10	12
Candalaca	..	40
Capital Rouyn	17	19
Casey Summit	..	23
Chesterville	175	185
Cuniptau	6	7½
Darwin	..	25
Dennison Nickel	42	45
Dunlop nouv	3	4
Florence River	..	35
Frontier R. Lake	12	14
Gateway Pat	5	7
Golden Gate	44	47
Gold Range	3	3½
Goldside	3	5
Halliwell Gold	45	50
Hutchison Lake	16	18
Island Lake	3	5
Kaw-Crow Pat	6	8
Kenricia	..	40
Kewagama	35	..
King Kirkland	1½	2½
Kirkking	..	20
Kir-Vit	14	15
Lamaque Gold	610	650
LeRoy	10	11
MacFarlane L. L.	8	9
Magnet Cons	12¼	14
Maritime Cad	..	40
McCarthy Webb	26	28
McVittie Kirkland	3½	5
Michicopoten	..	15
Monarch Mines	11	12
Mooshla	12¼	14
Mosher L. L.	22	24
North Shores	3¾	5
Nortrac	..	10
Obalski	15	17
Oklend	14	16
O'Leary Malartie	7	8½
Oriole	7	8
Pascalis	29	31
Potter Doal	2	3
Propriatery	180	195
Red Gold	20	22
Richmac	20	25
Rosanor	7	9
Rouyn Reward	4½	5½
Rubec	3	4
Sand River	27	30
St. Pierre Cad	..	9
Schreiber Pyramid	2	4
Skookum	6½	7½
Spooner	13	14½
Springer Sturgeon	9	10
Straw Lake Beach	11	13
Sturgeon R. Gold	24	27
Tonawanda	4	5
Upper Canada	19	21
Valco	20	22
Wawbano	5½	7
Wendigo	16	17
West Red Lake	4	5
West Side L. L.	4	5
West Wood	16	19
Whitehorse	10	12
Winoga	7	9
Young Davidson	17	18
Ypres Cad	11	13

Bourse de Vancouver

Séance du 31 juillet 1937	Haut	Bas	Ferm.
1820 A P Cons	38	38	38
1000 Anaconda Oil	12¾	12½	12¾
2600 Aztec Mines	8⅝	8½	8½
500 B C Nickel	17	17	17
700 Big Miss	49	49	49
225 Bralorne	740	740	740
1203 Calmont O il	70	70	70
100 Cariboo Gold	150	150	150
2300 C & E Corp	292	280	290
45 Coast Brew	1300	1300	1300
50 Dal Oil	88	88	88
700 Fairy A Gold	7	6	6
100 Foundation	33	33	33
100 Davies Pete	34	34	34
500 Freehold Oil	10	10	10
700 Gold Belt	24	22	24
1200 Grand Min	18	18	18
1100 Grull Wih	9	8½	9
1000 Hargal Oil	24	24	24
2000 High Sar Oil	19½	19½	19½
100 Home Oil	200	200	200
5000 Home Gold	2½	2½	2½
700 Island M M	60	60	60
2000 Koot Flor	1⅞	1⅞	1⅞
1500 Mad Oil	9	9	9
6100 McD Seg E	30	29¼	29¼
100 McLeod Oil Ne	44	44	44
150 Meridian	2	2	2
1620 Mercury Oil	32	32	32
500 Mill City Oil	25	25	25
6900 Minto Gold	10¼	10	10¼
12000 Mon Royalties	48½	47½	47½
5000 Noble Five	6½	6¼	6½
8100 Nordon Corp	20½	20	20⅜
1450 Okalta Oils C	200	198	198
5100 Pacalta Oils	21½	21½	21½
350 Penr Od	380	375	380
100 Pioneer	370	370	370
4000 Prem Bor	2¼	2¼	2¼
11000 Ranch Oil	26	24	26
2000 Relief Arl	26	26	26
200 Reno Gold	89	89	89
1500 Reward	8	8	8
5000 United Oils	27½	27	27
500 Vanalta	8½	8½	8½
1000 Vulcan Oil	175	168	175
2000 Waverly T	¾	⅝	¾
2000 Whitewater	13¼	13¼	13¼
Total : 103,910.			

Petite bourse de New-York

(Cours fournis par GREENSHIELDS & Co., Québec)

Séance du 31 juillet 1937	Ouv.	Ferm.
Alum. of Am.	147	147
Am. Cyianam B	33½	33⅛
Am. Gas & Elec	36	36¼
Am. Superpower	1⅞	1⅞
Brazilian	27	27
Cities Service	3¼	3⅛
Cons. Gas of Balt.	75½	..
Duquesne Brew	21½a	..
Elec. Bond & Share	20⅝	20⅞
Ford of Can. A	23¼	24¼
Gulf Oil	58	58
Hudson Bay Mining	31	31
Humble Oil	82⅝	83
Imperial Oil	20	20¼
Int Petroleum	35⅜	35⅜
National F & Gas	15½	15½
Niagara & Hudson	14½	14¼
Pennroad	3¾	3¾
Pittsburg com.		4-4⅛
Pittsburg priv.		34½-36½
St. Regis Paper	8½	8½
Taggart Corp.	10⅝	10½
United L. & P.	7¼	7¼

Cours des changes

Séance du 31 juillet 1937

Cours des changes en clôture à Montréal, fournis par la BANQUE ROYALE du CANADA.

Australie, livre	3.9758
Chine, Hong Kong dollars	0.3072
France, franc	0.0375
Grande-Bretagne, livre	4.9790
Hollande, florin	0.5520
Japon, yen	0.2901
Nouvelle-Zélande, livre	4.0078
Sud Afrique, livre	4.9847

Dollar américain : 1-32 p. c. prime.

Séance du 31 juillet 1937

Cours des changes en clôture à New-York, fournis par la BANQUE DE MONTREAL.

ARGENT:	
Demandé	4.97 ⅛
Cables	4.97 ¼
Australie	3.9820
Nouvelle-Zélande	4.0141
France	0.0375
Belgique	0.1684
Italie	0.0526 ⅛
Suisse	0.2297
Hollande	0.5518
Allemagne	0.4024
Suède	0.2567
Norvège	0.2502
Danemark	0.2223
Tchécoslovaquie	0.0348 ⅞
Brésil, non officiel	0.0680
Pologne	0.1894
Autriche	0.1886
Hong Kong	0.3081
Yen	0.2898

Dollar canadien : 1-32 p. c. escompte.

Cours moyens des obligations

(Serv. de la Presse Canadienne)

New-York, 2. -- Voici le tableau des moyennes des obligations à New-York pour la séance du 31 juillet 1937 préparé par Standard Statistics Co. Inc.)

	20 cf	10 ind	10 uti	10 étr
Samedi	91.9	103.1	98.1	72.9
Vendredi	91.7	102.9	98.0	73.0
Mois dern	92.2	102.5	96.4	72.5
1936	93.9	103.6	102.6	69.6
Haut 1937	99.0	104.4	102.8	74.7
Bas 1937	90.9	102.2	95.8	70.5
Haut 1936	98.2	104.4	103.1	73.0
Bas 1936	86.9	101.8	99.3	67.6
Bas 1932	45.8	40.0	64.6	42.2
Haut 1928	101.1	98.9	102.9	100.5
10 obligations à faible rendement:				
Samedi				111.2
Vendredi				111.2
Mois dernier				110.6
1936				111.8
Haut 1937				113.7
Bas 1937				108.4
Haut 1936				113.5
Bas 1936				110.2
Haut 1928				104.4
Bas 1932				86.8

Le marché des denrées

Séance du 31 juillet 1937

Beurre, comptant:
Québec frais 92 s 26⅝.
Fromage, comptant:
Non coté.
Oeufs comptant:
Ontario A-gros 31 ; A-medium 29 ; B-gros 23 ; C 21.
Ventes, comptant:
Beurre, 700 boites Québec, frais 92 s à 26⅝.
En transit:
Beurre et fromage non cotés.
A venir:
Beurre plus ferme, 1-8 à 3-8 de cent plus haut : août 26½ à 26⅞ ; novembre 27¼ à 27½.
Ventes:
Un contrat de novembre à 27¼.

Valeurs étrangères à New-York

Séance du 31 juillet 1937	Haut	Bas	Ferm
2000 Arg 6 1961	101⅛	101⅛	101⅛
1000 Belg 6½ 1949	109¼	109¼	109¼
7000 Brazil 6½ 1957	44⅜	44½	44½
1000 Do 7 1951	44⅛	44⅛	44⅛
13000 Brisb 5 1958	103	103	103
2000 Haiti 6 1952	101¼	101¼	101¼
9000 Italy 7 1951	86¼	86	86
2000 N S Wales 5 1957	103⅝	103⅝	103⅝
23000 Peru 6 1960	19¾	19½	19½
3000 Rio de J 6½ 1953	28½	28½	28½
11000 Rio G do S 6 1969	26¾	26½	26½
3000 S Paulo 7 1940	97⅜	97¼	97⅜

Cours des trusts fixes

Séance du 31 juillet 1937	Off.	Dem.
Diversified Trust B	11½	11¾
Quarterly Income Share	17¼	18
Can Int Tr	6	6½
Can Inv Fund	4.60	4.95
N Am T S 1953	2⅞	2¾
Do 1955	3⅜	3½
Do 1956	3.30	3.40
Do 1958	3⅜	3½
Cumulative T S	6⅛	6⅜
N Corp T S Cum	3½	3¾
Do Dist	3⅛	3¾

LES AFFAIRES AU PAYS

Winnipeg, 2. — (P.C.) — Les graphiques se rapportant au commerce canadien vont probablement démontrer un niveau plus élevé des activités à la fin de juillet 1937 qu'à la fin du mois correspondant de 1936. The Canadian Credit Men's Trust Association n'en rapporte pas moins un certain ralentissement de l'activité dans plusieurs lignes. Les rapports émanant de l'est et de l'ouest du pays ne sonnent pas une note unanime. A Montréal, l'on signale toujours une rareté de fer de rebut et l'embauchage est considérable dans les bois du Québec. Voici le rapport de Canadian Credit pour la région de Montréal: Les commerces de peinture et de quincaillerie ont été actifs durant la semaine mais ils accusaient un certain fléchissement. On a noté aussi un ralentissement dans les ventes de produits en conserves, nonobstant une baisse des prix. Les ventes de viande sont à la baisse. Les ventes d'automobiles sont également lentes et la consommation de l'essence n'est pas aussi bonne que l'on anticipait. Le trafic touristique a diminué. Les ventes de vêtements sont tranquilles.

L'INDICE ECONOMIQUE

Ottawa, Ont., — L'avance enregistrée dans quatre des six facteurs principaux sur la semaine précédente fait monter l'indice économique de 111 à 112.3. Les prix de gros faiblissent légèrement en fonction du sommet atteint la semaine précédente et les opérations spéculatives accomplissent une chute sensible. Dans la même comparaison les autres facteurs accusent une progression. L'indice ajusté des compensations bancaires avance de 12 p.c., et le facteur est celui qui a le plus contribué à relever l'indice général. La progression du cours des actions ordinaires s'affirme toujours et l'indice de 96 titres d'actions ordinaires avance de 1.4 p. c. Depuis quatre semaines, les bourses des valeurs sont à la hausse et touchent pour la semaine sous revue leur meilleur niveau depuis la fin d'avril. En dépit des niveaux toujours bas dans les chargements de céréales, le trafic-marchandises sur fer accuse une légère augmentation et l'indice monte de 81.4 à 81.8. La faible augmentation enregistrée dans le cours des obligations de tout repos constitue un événement digne d'intérêt. L'indice du rendement capitalisé des obligations passe de 144.5 à 144.9.

NOTES & BRÈVES

(Sommaire de Dow Jones venus par fils privés de L.-G. Beaubien & Cie, Québec.)

Calumet & Hecla a gagné durant le premier semestre de 1937 des profits nets de 74 sous par action ou de $1,487,548, au lieu de $233,007 durant le premier semestre de 1936.

Pathé Film Corporation a gagné durant le premier semestre de 1937 des profits nets de 13 sous par action commune. La compagnie avait subi une perte de $58,573 durant la même période de 1936.

Spiegel Inc. a gagné, durant le deuxième trimestre de 1937, des profits nets de 60 sous par action commune au lieu de $3.34 l'an dernier sur un nombre réduit d'actions.

American Bank Note a gagné des profits nets de 25 sous par action commune durant le deuxième trimestre de 1937 au lieu de 63 sous l'an dernier.

AUX FUMEURS DE FINS CIGARES

ANDREW WILSON & CO. LIMITED

ANNONCENT LE NOUVEAU BACHELOR Belvedere 10¢

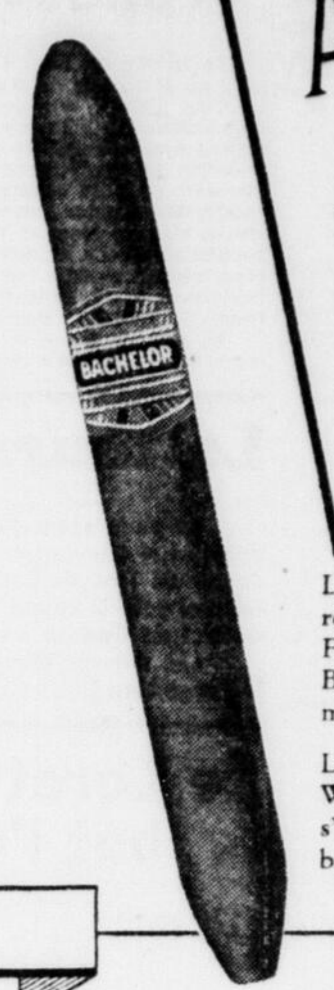

Le Belvedere — un nouvel et excellent cigare, remplissage 100 pour cent Havane de choix. Faites aujourd'hui même l'essai du Bachelor Belvedere — savourez un pur Havane à son meilleur.

Le Straights — cigare Bachelor original de Wilson, le cigare canadien par excellence à 10c, s'offre encore au fumeur, sous une nouvelle et brillante étiquette.

REMPLISSAGE 100% HAVANE

A la radio

AU POSTE CHRC

LUNDI, 2 AOUT

4.30 p.m.—L'heure et sommaire.
4.32 p.m.—Souhaits de bonne fête et service des signaux.
5.00 p.m.—Programme le chant. — Georges Tivendell.
5.15 p.m.—Le thé dansant.
5.30 p.m.—Cocktail musical.
5.45 p.m.—Le programme du foyer.
6.00 p.m.—Jos. Thivierge Ltée.
6.05 p.m.—La Parade — P. Ferland.
6.10 p.m.—Drame de la vie réelle. — Ironized Yeast.
6.15 p.m.—Les Triganes.
6.30 p.m.—L'opérette. — Verres Tillyer.
6.45 p.m.—Causerie sportive.
7.00 p.m.—L'heure Boswell.
7.01 p.m.—La chanson de Paris.
7.15 p.m.—Au Cabaret dansant.
7.30 p.m.—Le Guide du Touriste.
7.45 p.m.—Le programme Decca.
8.00 p.m.—L'orchestre de concert du Château Frontenac.
8.30 p.m.—Le Guide du Touriste.
9.00 p.m.—Au Magasin du Pere Mathurin.
9.30 p.m.—L'orchestre de danse du Kent-House.
10.00 p.m.—L'orgue du rêve.
10.15 p.m.—Musique de concert.
10.30 p.m.—Danses modernes.
10.45 p.m.—Rêverie.
11.00 p.m.—Le reporter de la Brasserie Champlain.
11.15 p.m.—Récital de violoncelle.
11.30 p.m.—L'orchestre de danse du Château Frontenac.
11.45 p.m.—Musique de danse.
12.00 a.m.—O Canada, fin des émissions.

MARDI, 3 AOUT

8.00 a.m.—L'heure Boswell.
8.01 a.m.—L'album du jour.
8.30 a.m.—Sommaire et Club du Coucou.
8.45 a.m.—Le Savon Chipso.
9.00 a.m.—Laboratoires Lorbis.
9.15 a.m.—La Peptonine.
9.45 a.m.—Le Savon Oxydol.
10.15 a.m.—Jean Clément chante.
10.30 a.m.—Extraits d'opérettes.
10.45 a.m.—Au Bal Musette.
11.00 a.m.—Pot-Pourri musical.
11.15 a.m.—Minutes de gaieté.
11.30 a.m.—Concert varié — A. St-Cyr.
11.45 a.m.—Variétés musicales.
11.55 a.m.—La chansonnette — Savon Barsalou.
12.00 p.m.—L'heure Boswell.
12.01 p.m.—Musique militaire.
12.15 p.m.—Musique de danse — Taxis 8123.
12.30 p.m.—Cotes des bourses — Langevin & Cie.
12.45 p.m.—Musique du diner. — Laiterie Laval.
1.15 p.m.—Mélodies populaires.
1.30 p.m.—Irradiation de la conférence prononcée au déjeuner causerie du Club Rotary.
2.00 p.m.—Le concours des vacances.
3.00 p.m.—L'heure et nouvelles Boswell.
3.01 p.m.—L'orgue enchanté.
3.15 p.m.—Nos célébrités.
3.30 p.m.—Danses modernes.
4.00 p.m.—Régal artistique.
4.15 p.m.—Programme de chant.
4.30 p.m.—L'heure et sommaire.
4.32 p.m.—Souhaits de bonne fête et service des signaux.
4.35 p.m.—Succès d'hier.
5.00 p.m.—Le thé dansant.
5.15 p.m.—Chansonnettes.
5.30 p.m.—Cocktail musical.
6.00 p.m.—Jos. Thivierge Ltée.
6.05 p.m.—La Parade — P. Ferland.
6.10 p.m.—Variétés musicales — Octave April.
6.15 p.m.—Au Cabaret dansant.
6.30 p.m.—La chanson de Paris.
6.45 p.m.—Miettes musicales. — T.R.C.
6.50 p.m.—Causerie sportive.
7.00 p.m.—L'heure et nouvelles Boswell.
7.01 p.m.—Les Tziganes.
7.15 p.m.—Musique de danse.
7.30 p.m.—En dînant.
7.45 p.m.—Jazz à la Harlem.
8.00 p.m.—L'orchestre de concert du Château Frontenac.
8.30 p.m.—Le Quatuor Jacques-Cartier.
9.00 p.m.—Avec les grands maîtres.
9.30 p.m.—L'orchestre de danse du Kent-House.

ECOUTEZ LE REPORTER DU "SOLEIL" A CKCV
lundi à midi 45 et 10 h. 30, le soir
Tous les autres jours 1 h. et 10 h. 30 p. m.

10.00 p.m.—Au foyer.
10.30 p.m.—Danses modernes.
10.45 p.m.—Trois voix en harmonie.
11.00 p.m.—Le reporter de la Brasserie Champlain.
11.15 p.m.—Choeur nègre.
11.30 p.m.—L'orchestre de danse du Château Frontenac.
11.45 p.m.—Musique de danse.
12.00 a.m.—O Canada, fin des émissions.

A CKCV

"LE THEATRE CHEZ SOI"

Les interprètes du "Théâtre Chez Soi" présenteront ce soir à CKCV, une pièce canadienne de Guy Nemer, intitulée: "LA BECASSE".

RIVIERE-DU-LOUP

Décès

Vendredi, le 16 courant, est décédée à l'Anse au Persil, Mlle Marie-Jeanne Plourde, fille de M. et Mme Juste Plourde. Elle était âgée de 17 ans. Ses funérailles ont eu lieu mardi le 20 juillet à l'église St-Patrice. Nos vives sympathies.

Funérailles

Les funérailles de Mlle Adèle Goora, fille de feu M. A. B. Goora et Mme Goora, ont eu lieu lundi dernier, dans l'église de St-Ludger de la Rivière-du-Loup, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis.

La dépouille mortelle quitta la demeure de la défunte, 44 Chemin Témiscouata pour se rendre à l'église où la levée du corps fut faite par M. l'abbé Rosaire Bernier, professeur au collège Ste-Anne de la Pocatière. Le service fut chanté par M. le curé Léonce Vézina, assisté comme diacre et sous-diacre de MM. les abbés Salustre Bélanger et Aurèle Ouellet. MM. les abbés Rosaire Bernier et A. Lévesque dirent la messe aux autels latéraux.

Les porteurs du corps étaient : MM. Chs. Eug. Beaulieu, J.-Bte Saindon, Ludger Desbiens et Alphée Couturier. Les porteurs d'honneur étaient : Mlles Blanche Morin, Marie Laure Boucher, Annette Laperrière et Alice Levasseur. Tous les "Artisans Canadiens Français", dont la défunte faisait partie assistaient aux funérailles.

La défunte laisse dans le deuil : sa mère, Mme A.-B. Goora, 2 frères : MM. Camille et Georges Goora, deux soeurs (Mme (Dr) Doria Charron (Nazareth) et Mlle Edna. Son beau-frère, M. le Dr Doria Charron, de l'Isle-Verte; sa belle - soeur : Mme Georges Goora.

Nos plus vives sympathies.

L'AGENT SECRET X-9 — Par CHARLES FLANDERS

EPISODE No O-53

(Copyright King Feature)

Le "Ranger" de Harold-S. Vanderbilt déclasse le yacht de Sopwith

Avance considérable de 17 minutes, 5 secondes

Les deux yachts sont de même taille, et les équipages ont manoeuvré avec une égale habileté. — En choisissant une grande voile plus ample et partant moins rigide que celle de Sopwith, Vanderbilt trouva la clef du succès.— Le "Ranger" négocia les 30 milles en 4.41.15, et l'"Endeavour II" en 4.58.20.

LA 2E EPREUVE CET APRES-MIDI

Par A. D. Merkel,
de la Presse Canadienne

Newport, Rhode Island, 2 — Harold-S. Vanderbilt a conduit son "Ranger" à la victoire, samedi, dans la première épreuve d'une série de quatre dans sept, pour la défense de la coupe America, contre l'"Endeavour II" de T. O. M. Sopwith, du Royal Yacht Squadron, d'Angleterre.

La course comportait une distance de quinze milles à franchir dans le vent, et une distance égale pour revenir, avec le vent. Les deux yachts se sont comportés noblement, et ont fait honneur à leurs architectes. Tous deux sont rapides, et fournissent le rendement maximum des bateaux de la classe "J". En dépit de ces faits le "Ranger" ne finit pas moins l'étape avec une avance de 17 minutes et 5 secondes sur son rival anglais, soit pour une distance d'environ deux milles. Depuis que le "Volunteer" battit le yacht écossais "Thistle" par 19 minutes et 23.75 secondes, dans la première course pour la coupe America, en 1887, aucun "challenger" n'a fini aussi loin en arrière que l'"Endeavour II", samedi.

Le "Ranger" négocia la distance de 30 milles en 4 heures, 41 minutes et 15 secondes, et l'"Endeavour II" en 4.58.20.

Si les deux yachts offrent les mêmes possibilités, il faut convenir également que les marins du sud de l'Angleterre, qui sont à bord de l'"Endeavour II", connaissent aussi bien leur métier que les Suédois au service de Vanderbilt. Le vent tint bon, sud par est, et variant entre cinq et huit noeuds.

L'atout qui permit à Vanderbilt de gagner la première épreuve, semble être le choix judicieux de la grande voile. Celle du "Ranger" plus ample que celle du yacht anglais, convenait mieux pour la température et le vent. Celle de l'"Endeavour" était rigide comme un mur. Elle aurait probablement été plus avantageuse si le vent était devenu plus frais. Comme Sopwith a dix grandes voiles de types différents à sa disposition, on présume qu'il espérait une augmentation de la vélocité du vent au cours de la course. Vanderbilt, qui connait sa baie de Narragansett à fond, a tout simplement choisi la bonne voile : Sopwith s'est trompé.

Au milieu de la course, Vanderbilt avait déjà une avance de six minutes sur son rival. En raison des difficultés que le choix de ses voiles lui occasionna, on estime que Sopwith fut forcé de franchir près de six milles de plus que son rival.

La seconde épreuve sera disputée aujourd'hui sur un parcours triangulaire de trente milles, et le signal du départ sera donné à 1 heure 25 de l'après-midi (heure avancée).

ST-CLEMENT

Mariages

Le 14 juillet, fut bénit le mariage de Mlle Gertrude Caron, fille de M. et Mme Pierre Caron avec M. Maurice Charron, fils de M. Georges Charron, décédé et de Mme Charron.

—Le même jour fut aussi bénit le mariage de Mlle Antoinette Bouchard, fille de M. et Mme J.-B. Bouchard, avec M. Joseph Malenfant, fils de M. Zacharie Malenfant et de Mme Malenfant, décédée.

—Le 19 juillet, fut bénit le mariage de Mlle Hélena April, fille de M. Omer April, décédé et de Mme April avec M. Henri Ouellet, fils de M. et Mme Paul St-Pierre.

Baptêmes

M. et Mme Albert Gauvin, un fils baptisé sous les prénoms de Joseph-Maurille. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Gauvin, oncle et tante de l'enfant.

—M. et Mme Herménégilde April, une fille, baptisée sous les prénoms de Marie-Céline. Parrain et marraine, M. et Mme Alphonse Denis, oncle et tante de l'enfant.

LE BASEBALL

SAMEDI

LIGUE NATIONALE

Boston	104 000 022	9	13	2
Pittsburgh	203 200 000	7	9	0
Fette, Lanning, Gabler, Hutchinson, Smith et Mueller ; Bowman, Weaver, Swift et Todd.				
Brooklyn	000 002 100	3	12	1
St-Louis	020 002 00x	4	8	0
Fitzsimmons, Henshaw et Phelps; Haines et Owen.				
New-York	000 000 001	1	3	1
Chicago	010 030 12x	7	12	0
Hubbell et Danning ; Carleton et Hartnett.				
Philadelphie	010 020 002	10	18	3
Cincinnati	100 100 123	8	14	3
Walters, Johnson, Mulcahy et Atwood ; Hallahan, Mooty, Schoot, Johnson et Lombardi.				

LIGUE AMERICAINE

Chicago	000 100 001	2	15	0
Philadelphie	000 000 000	0	7	1
Stratton et Sewell ; Kelley et Brucker, Conroy.				
St-Louis	0001010133	9	12	0
New-York	0200000130	6	13	1
Knott, Hogsett, Hildebrand et Heath, Hemsley ; Malone, Makosky, Hadley et Dickey.				
Detroit	000 001 000	1	6	4
Boston	420 020 40x	12	15	1
Wade, Gill et Tebbetts ; Ostermueller et Desautels.				
Cleveland	000 000 000	0	5	0
Washington	000 000 12x	3	7	0
Hudlin et Pytlak ; Appleton et Millies.				

LIGUE INTERNATIONALE

Toronto	010 000 000	1	5	1
Newark	000 000 02x	2	7	3
Berly et Hogan ; Tamulis et Rosar.				
Rochester	000 000 002	2	3	2
Baltimore	002 030 00x	5	10	3
Walker et Poland ; Lohrman et Gray.				
Rochester	010 100 0	2	6	1
Baltimore	020 000 1	3	8	2
Andrews et O'Farrell ; Rhodes et Crouse.				
Buffalo	101 000 010	3	9	0
Jersey City	001 000 000	1	8	1
Ash et Phillips ; Gabler et Redmond.				

Partie du soir:

Montréal	010 100 100	3	12	4
Syracuse	302 000 000	5	8	3
Lisenbee, Pattison et Hargraves ; Holmes, Pomorski et Campbell, D. Moore.				

DIMANCHE
LIGUE AMERICAINE

Détroit	100 120 000	4	7	3
Boston	300 230 30x	11	12	0
Lawson, Poffenberger et Tebbetts ; Wilson et Berg.				
Détroit	0000001010	2	7	1
Boston	0000100010	2	6	2
Auker et Hayworth, Tebbetts ; Newsom et Desautels.				
Chicago	00003000001	4	7	1
Philadelphie	00020000100	3	12	3
Lyons et Shea ; Caster et Brucker.				
Chicago	101 110 001	5	8	2
Philadelphie	000 102 000	3	4	2
Dietrich, Kennedy et Sewell ; Rosa et Brucker.				
St-Louis	010 020 020	5	12	0
New-York	240 002 42x	14	17	1
Koupal, Bonetti, Trotter et Heath, Hemsley ; Huffman, Chandler et Dickey.				
Cleveland	000 404 003	11	14	2
Washington	000 010 001	2	7	2
Feller et Pytlak ; Jacobs, Cohen, Linke, Chase et Mills, Sebo.				

LIGUE NATIONALE

Philadelphie	000 001 000	1	6	1
Cincinnati	010 004 00x	5	7	0
Mulcahy et Atwood, Grace ; Grissom et V. Davis.				
Philadelphie	000 030 000	3	9	1
Cincinnati	001 010 000	2	5	2
Passeau et Grace ; Derringer, R. Davis, Schott et Lombardi.				
Brooklyn	001 000 303	7	11	1
St-Louis	001 000 110	3	7	2
Hamlin, Hoyt et Phelps ; J. Dean, Harrell, Ryba et Owen.				
Brooklyn	000 000 100	1	11	1
St-Louis	310 210 00x	7	12	0
Butcher, Henshaw et Phelps, Chervinko, Warneke et Ogrodowski.				
New-York	02010100000	4	6	0
Chicago	00110101001	5	12	1
Melton et Danning ; Root, French et Hartnett.				
Boston	020 020 000	4	10	0
Pittsburgh	301 000 22x	8	13	2
MacFayden, Hutchinson et Mueller ; Lucas, Bauers et Todd.				
LIGUE INTERNATIONALE				
Buffalo	000 001 100	2	9	0
Jersey City	000 002 10x	3	11	0
Kline, Jacobs et Phillips ; Brown, Brennan et Redmond.				
Buffalo	100 100 1	3	6	1
Jersey City	200 022 x	6	7	0
Sewell, Hibbs et Savino ; Meketi et Redmond.				
Toronto	000104000000	5	11	1
Newark	101000030001	6	13	1
Caldwell, Davis et Hogan, Heving; Donald et Hershberger.				
Toronto	000 020 0	2	4	1
Newark	010 414 x	10	12	2
Media, Mulligan et Hogan ; Fallon, Beggs et Rosar.				
Montréal	000 000 001	1	5	0
Syracuse	201 000 00x	3	10	0
Smythe et Kies ; Fussell et D. Moore.				
Montréal	000 010 7	8	10	1
Syracuse	020 010 0	3	10	3
Duke et Kies ; Vander, Meer, L. Moore, Hockette et D. Moore.				
Rochester	010 210 102	7	12	1
Baltimore	100 011 002	5	8	2
Judd, Kleinke et Poland ; Vandenberg, Sivess et Gray.				
Rochester	010 000 0	1	3	0
Baltimore	000 100 1	2	8	0
Krist et O'Farrell ; Fischer et Crouse.				

CEDULE DU JOUR

Ligue Internationale:
Montréal à Baltimore.
Buffalo à Newark.
Rochester à Jersey City.
Syracuse à Toronto (D.).

Ligue Américaine:
Aucune partie.

Ligue Nationale:
Aucune partie.

LANE & ROBITAILLE, LIMITEE
IMPORTATEURS INDEPENDANTS DE CHARBON
BOIS DE CHAUFFAGE
Quai Allan rue Champlain
Tél.: 4-4678

TABAC A CIGARETTES
ST-RÉGIS
DOUX
PLUS DE TABAC DE QUALITÉ
10 CENTS
L. O. GROTHÉ, LIMITÉE, ENTREPRISE INDÉPENDANTE

Somerville défait Farley par 2 et 1

Le vétéran de London, Ont., a décroché samedi son sixième championnat amateur de golf du Canada. — A trois reprises Phil Farley eut l'avantage par deux trous, mais son adversaire expérimenté combla froidement ces déficits. — Sur les huit derniers trous Somerville eut deux "birdies" et six "pars".

800 PERSONNES

Par W. R. Wheatley,
de la Presse Canadienne

Ottawa, 2. — Pour la sixième fois la couronne emblématique du championnat amateur de golf du Canada repose sur la tête de C. Ross "Sandy" Somerville, le vétéran de London, Ont., le seul Canadien qui ait pu décrocher le championnat amateur des Etats-Unis. "Sandy" a reconquis son titre en disposant du jeune Phil Farley, du club Marlborough, de Montréal, par la marge de 2 et 1, dans la finale de 36 trous qui a été jouée samedi, à l'Ottawa Hunt Club. Somerville gagna le championnat en 1926, 1928, 1930, 1931 et 1936.

Somerville a joué samedi une de ses parties typiques. Jouant avec une nonchalence apparente, en dépit du fait que Farley eut à trois reprises une avance de deux trous, Somerville se contenta de se tenir sur un pied d'égalité avec le "par" et laissa à son jeune rival le soin de se "casser la tête".

Farley n'a pas été aussi brillant contre Somerville qu'au cours des six rondes qui le conduisirent à la finale. En deux occasions il n'avait réussi à gagner que sur le dernier "green", et, dans un autre match, il avait été forcé de jouer quatre trous supplémentaires.

Les huit cent personnes qui suivirent Somerville et Farley sur le terrain, samedi, se demandaient si le jeune et brillant joueur montréalais pourrait tenir le coup contre le jeu froid et calculé de Somerville. Sur le premier neuf de l'avant-midi, Farley prit un "par" 37, et Somerville en fit autant. Il négocia le second neuf en 36, et Somerville aussi. Ils prirent le lunch, et Farley avait une avance d'un trou.

Tous deux firent le premier neuf de l'après-midi, en 40. Sur le "home stretch", cependant, Somerville commença à faire montre de son expérience et de son assurance. A partir du 28ème trou il eut deux "birdies", et joua les autres trous en "par". Le match fut contesté au possible, et vit les finalistes sur un pied d'égalité à cinq reprises. Si on accorde des "pars" à Somerville et à Farley pour le dernier trou qui n'a pas été joué, "Sandy" aurait une carte de 147 (un au-dessus du "par") pour les 36 trous, et le total de Farley serait de 150.

Walter Senior champion du Dominion

Le géant de la Californie, classé douzième parmi les meilleurs joueurs américains, sut varier son jeu dans le cinquième set pour battre Bob Murray à 2-6, 6-3, 6-2, 3-6, 6-2. — Martin et Jones gagnent le double.

UN DEFAUT

Par Jack Calder,
de la Presse Canadienne.

Toronto, 2. — Le grand et méthodique Walter Senior, de San Francisco, a su habilement varier la force de ses coups, samedi, pour battre Bob Murray, l'étudiant en droit de Montréal, et décrocher le championnat canadien du tennis en simple. Senior gagna en cinq sets, à 2-6, 6-3, 6-2, 3-6, 6-2.

Senior, classé douzième parmi les meilleurs joueurs américains, varia tellement son jeu dans le dernier set que Murray fut incapable de soutenir l'offensive qu'il déclencha à plusieurs reprises. Le Californien sut heureusement "mélanger" ses longs coups de la ligne de fond avec des balles courtes qui tombaient tout juste de l'autre côté du filet, ou avec des balles très coupées. A un certain stage du dernier set il fit quinze points consécutifs contre Murray.

Les finales perdirent passablement d'intérêt lorsque Mary Hardwick, de l'équipe anglaise de la coupe Wightman, concéda celle du simple féminin à sa compagne, Evelyn Dearman, mais la solennelle Mlle Dearman n'en décrocha pas moins deux autres championnats. Avec la petite Joan Ingram elle gagna le double, battant en finale deux autres joueuses de l'équipe anglaise, Miles Hardwick et Margot Lumb, à 6-1, 7-5. Elle fit ensuite équipe avec Laird Watt, de Montréal, pour battre Mlle Ingram et Billy Reese, d'Atlanta, à 6-4, 3-6, 6-2, dans le mixte.

Walter Martin de Toronto, et David-M. Jones, de New-York, causèrent la plus grande surprise du tournoi en gagnant le championnat en double. Ils avaient battu Ross Wilson et Grant McLean en trois sets consécutifs, vendredi, en semi-finale. Samedi, ils prirent la mesure de Bob Murray et Laird Watt, à 8-6, 9-7, 1-6, 6-3, pour décrocher le titre.

W.-H. "Bill" Pedlar, de Vancouver, gagna le championnat junior en battant Nick Saba, de Toronto, à 6-3, 6-3, 6-1. Gordon Spanner, de Toronto, battit T.-B. Hayle, de Toronto, également, à 4-6, 6-4, 6-4, pour gagner le championnat des vétérans. Il joua ensuite avec J.-C. Little pour disposer de C.-H. Starr et A.-R. Rice, de Toronto, à 2-6, 8-6, 6-2.

TENNIS A RIMOUSKI

Le club de tennis de Rivière-du-Loup est allé rendre visite au club de Rimouski, dimanche dernier. Les parties, jouées sur le court Ringuet, furent très contestées, mais la victoire resta aux visiteurs au score de 4-0.

Le Rimouski ira rendre visite au Rivière-du-Loup le 8 ou le 15 août.

Le tournoi annuel pour le championnat simple masculin de Rimouski commencera le 7 août. Tous les intéressés sont priés de donner leurs noms avant cette date à Réal Beaulieu, secrétaire de la ligue. La coupe St-Pierre, gracieusement offerte par M. J. Omer St-Pierre et gagnée l'an dernier par M. Arthur Beaulieu, sera encore à l'enjeu. Le champion ne défendra pas son titre.

Le tirage de ce tournoi aura lieu le 8 août.

Voici maintenant les résultats des parties entre Rivière-ou-Loup et Rimouski, dimanche dernier:

A. Pelletier (Riv.-du-Loup) défait S. Francis (Rim.) 6-2, 2-6, 6-3.

A. Savard contre P. Lepage (Rim.) Premier set 9-7 en faveur de M. Savard ; 2e set 5-5 (match non terminé).

Dr E. Pelletier et Ant. Pelletier (Riv.-du-Loup) défont R. Murphy et G. Deslages (Rim.) 7-9, 6-4, 6-3.

A. Savard et C. Merette (Riv.-du-Loup) défont S. Francis et R. Beaulieu (Rim.) 4-6, 6-4, 6-3.

J. Pelletier et A. Beaulieu (Riv.-du-Loup) défont P. Lepage et C. Danjou (Rim.) 7-5, 6-3.

LES CIRCUITS

(Par la Presse Associée)

HIER — Ott, Ginata (2) ; Dimaggio, Gehrig, Roife, Yankees ; Huffman, Cigi, Browns ; Greenberg, Lambs, Tigers ; McNair, Higgins, Red Sox ; Walker, Appling, Waite Sox ; Johnson, Nelson, Athletics ; Danning, Giants ; Tood, Pirates ; Padgett, Cardinals, un chacun.

LES LEADERS — Dimaggio, Yankees 31 ; Foxx, Red Sox 26 ; Greenberg, Tigers 24 ; Trosky, Indians 23 ; Ott, Giants 22 ; Gehrig, Yankees 21 ; Medwick, Cardinals 21.

LES LIGUES — Américaine 498, Nationale 417. Total 915.

Gaston Amyot gagne la ronde de qualification

Le terrain du Ketn Golf Club a été très achalandé samedi, puisqu'il fut le théâtre de deux concours.

Tout d'abord, une trentaine de joueurs ont pris part à la ronde de qualification du tournoi pour le championnat "match play" du club. Gaston Amyot, qui défient ce championnat, a signifié à ses confrères son intention bien arrêtée de le défendre brillamment, en remportant les honneurs de cette qualification avec un solide 74 (deux au-dessus du "par"). Me Adjutor Dussault prit la seconde place avec 76. A 77, on trouve Maurice Huot et F. Reischert. George Jessop a joué l'une des bonnes parties de sa carrière pour revenir avec un 79. Troy Carmichael réalisa un 80. Les deux autres joueurs qui réussirent à se qualifier furent M. T. Bancroft, le capitaine du club, et Léo Bourgault, qui firent 83. Le tirage, pour le "match play", sera fait incessamment.

M. Adjutor Amyot, avec un 78 net, a remporté les honneurs de la compétition annuelle ouverte aux joueurs seniors du club.

Le tournoi "Château"

La pluie ayant joué un bien vilain tour aux organisateurs du tournoi d'invitation du Feuille d'Erable, la direction du club de tennis Jacques-Cartier nous demande d'annoncer que le tournoi pour la coupe "Château", emblème du championnat du district de Québec, en double, ne s'ouvodira que mercredi.

Les entrées seront reçues jusqu'à demain soir, alors que le tirage sera fait au chalet du Jacques-Cartier.

Le Lorette Golf Club bat l'Orléans 28 à 16

La première ronde du tournoi du match annuel entre les clubs de golf de Lorette et de l'Ile d'Orléans a été disputée samedi après-midi sur le terrain du club du président H. S. Quart.

Les golfeurs de Lorette sont sortis victorieux par 28-16, selon le système Nassau et apporteront donc un avantage de 12 points dans le second et dernier stage du match, qui se tiendra le 14 août prochain à l'Ile d'Orléans.

Après le concours de samedi, les joueurs des deux clubs eurent le plaisir de déguster un lunch qui leur fut servi par les dames du club, dont la présidente est madame Léon Lambert, l'épouse charmante et distinguée du chef de la sûreté provinciale. En l'absence du président, M. Quart, le vice-président du club, M. Aurèle Bigonesse, souhaita la bienvenue aux golfeurs de l'Ile et leur souhaita de remporter la victoire le 14 août prochain.

Voici le sommaire du match de samedi:

ILE D'ORLEANS		LORETTE G. CLUB	
J. A. McManamy	3	Jos. Hamel	0
C. W. S. Dunn	0	J. E. McGregor	3
Emile Delâge	0	Amédée Gaumond	2
Dr Kuffer	0	Willie Burns	3
Dr J.-B. Jobin	0	Lucien Linteau	3
J.-B. Michaud	0	Albert d'Aoust	3
Paul Godbout	2	A. Bigonesse	1
Paul Brunet	3	André Dastous	0
Jean St-Jacques	1	Fernando Ouellet	2
Dan DeRome	3	L.-G. Beaudry	0
A.-H. DeRome	2	M. de Goumois	1
Robert Blatter	0	Me Lionel Roy	3
J.-P. Galipeault	0	Théo. Hamel	3
Harold Cantin	2	Dr J.-E. Paradis	1
Jules Frenette	0	Henri-C. Coulombe	3
Total	16	Total	28

LE NATIONAL

Les directeurs du club de baseball National, de la ligue Québec-District, se réuniront à 8 heures 30, ce soir, à l'Association Sportive de Québec, pour discuter et régler des questions très importantes.

● L'Hôtel Windsor est le centre des affaires et de la vie sociale à Montréal . . . c'est le rendez vous par excellence pour le déjeuner ou le dîner, les réceptions, les soupers après le théâtre, les banquets et les bals. Sa cuisine y fait les délices des gourmets. Ses vins ont une réputation à travers le Canada.

HÔTEL
Windsor
CARRÉ DOMINON
J. Aldéric Raymond,
Vice-President

LES EXHIBITIONS DU CLUB BERTRAND

Plus de 3,000 personnes se sont rendues au stade du parc Victoria, samedi après-midi, pour assister à la première partie d'une série d'exhibitions entre le club de balle-molle Sherbrooke et le Bertrand, de Québec. Le Bertrand gagna la première partie 4-1 mais, le soir, perdit la seconde par 2-0.

Voici le sommaire des deux parties:

Sherbrooke	000 010 000—	1	4 2
Bertrand	300 100 00x—	4	7 1

Hubbard et Martin; G. Bédard et W. Vallée.

Arbitres: Albert Demeules et A. Klein.

La batterie d'honneur se composait de M. Raymond Dupéré, lanceur; M. Georges Plamondon, receveur, et A. Klein, frappeur.

Seconde partie:

Sherbrooke	.000 00 2—	2	
All Stars	000 000 0—	0	

Hubbard et Martin; A. Laperrière et N. Gignac.

Arthur Godbout, président du Bertrand, nous prie de transmettre ses remerciements aux nombreux amateurs qui ont bien voulu encourager son club.

ST-GEORGES DE BEAUCE

Une grange est détruite par la foudre

Un violent orage électrique s'est abattu sur St-Georges samedi après-midi vers 2 heures et le tonnerre est tombé sur la grange de M. Gédéon Roy, située dans le haut du village, sur la route Lévis-Jackman. Le feu se répandit avec rapidité, brûlant un cheval, une cinquantaine de volailles, 13 voyages de foin et quelques voitures d'ouvrage. Les occupants de la maison furent étourdis par le choc. Le fermier de M. Roy venait à peine de sortir de l'écurie où il était allé conduire le cheval.

En marge de L'ACTUALITÉ SPORTIVE
PAR Lionel Lebel

Belle fête à Jules Huot

Un "cocktail party" a été donné au chalet du Kent Golf Club, samedi, en l'honneur de Jules Huot, le sympathique "pro" du club, à l'occasion de sa victoire dans le récent tournoi General Brock, où il battit par cinq coups le meilleur total du tournoi, et établit à 66, un nouveau record pour le terrain de Fonthill. Cette fête fut parfaitement réussie.

Jules, qui était accompagné de sa charmante épouse, dut "encaisser" une véritable fusillade de compliments. Sans vouloir blesser sa modestie, on peut tout de même dire qu'il ne les avait pas volés. M. R.-B. McDunnough, président du Kent Golf Club, se fit l'interprète des officiers et des membres du club pour le féliciter de son exploit, après en avoir rapporté les détails. Il signala aussi le fait que l'amélioration sensible que l'on constate dans le jeu des golfeurs du Kent dépend des leçons et des bons conseils prodigués par Jules. Il lui présenta ensuite, ainsi qu'à madame Huot, un riche service à thé en argent. Jules répondit en français et en anglais. Il parla peu de sa victoire. En ce qui concerne le jeu des membres, il fit remarquer au président que "c'est avec de bons légumes qu'on fait une bonne soupe" ! Cette démonstration a tout de même ému l'impassible Jules. On s'en aperçut lorsqu'il termina son "speech" en offrant au président McDunnough et aux personnes présentes ses remerciements et ceux de son épouse. Il remercia également la direction du Kent qui avait eu la délicatesse d'inviter son père et sa mère au "party".

Jules a oublié le General Brock depuis longtemps. Il songe maintenant à l'"open" canadien qui se disputera dans un mois, à Toronto. Il a déclaré toutefois qu'il pratiquera sérieusement pour se mettre en grande forme.

M. Smith-Johannsen à Québec

M. H. Smith-Johannsen, l'expert norvégien de Montréal, dont l'Association des Sports d'Hiver a réservé les services pour la construction de ses tremplins de saut et de ses pistes de descente et de slalom, est arrivé à Québec, hier soir, et passera plusieurs jours en ville.

Il doit tracer définitivement les lignes qui permettront de commencer immédiatement les travaux de déboisement aux montagnes Murphy et Taylor.

L'"amateur" canadien 1938

La Presse Canadienne nous informe que le tournoi pour le championnat amateur de golf du Canada, en 1938, se tiendra au London Hunt Club, club auquel appartient C. Ross "Sandy" Somerville, qui, samedi, a gagné le titre pour la sixième fois. Cette décision a été prise au cours d'un meeting de la Royal Canadian Golf Association. Le choix du terrain, pour l'"open", sera fait à une réunion qui se tiendra dans un mois.

A GIFFARD

Ce soir à 7 heures, sur le terrain de Giffard, aura lieu une partie régulière de la ligue de balle-molle de Québec-District. Les Chevaliers de Colomb de Duquet et Bibeau iront rencontrer le Côte Beaupré. L'enjeu de la partie sera la deuxième position de la ligue. Tous les amateurs sont cordialement invités à se rendre en foule ce soir sur le terrain du Giffard. Les arbitres pour cette partie seront Maurice Moreau et Albert Crotty.

Les parties qui devaient avoir lieu hier ont été remises pour cause de mauvaise température.

CES N. Y. YANKEES COGNENT UN PEU !

New-York, 2. — (P.A.) Les Yankees ont défait les St. Louis Browns par 14-5, hier, dans une bataille de circuits, pour remporter les honneurs de la série par deux parties à une. Les Yankees cognèrent 17 coups sûrs contre 3 lanceurs des Browns, dont le 31e circuit de DiMaggio, le 21ème de Gehrig, et le 5e de Rolfe.

Gehrig fut la vedette de son club, au bâton, frappant un triple, un double et un simple, en plus de son circuit.

LE BIG SIX

	G	AB	R	H	PC
Medwick, Card	91	361	80	144	.399
P. Waner, Pir	90	362	65	137	.379
Gehrig, Yan	91	341	82	129	.378
Dimaggio, Yan	85	359	93	134	.373
Tarvis, Sen	67	261	38	96	.368
Herman, Cubs	76	321	67	115	.358

Canadiens-Français
Si nous nous donnions toujours la main dans toutes les sphères comme nous serions plus forts !
Nous Recommandons
la BIERE et le PORTER
CHAMPLAIN
FABRIQUÉS PAR LA SEULE BRASSERIE INDÉPENDANTE CANADIENNE-FRANÇAISE
La Brasserie Champlain, Ltée
QUÉBEC QUE.,

QUEL SERA LE VERDICT DES JURES

Par L. Allen Heine

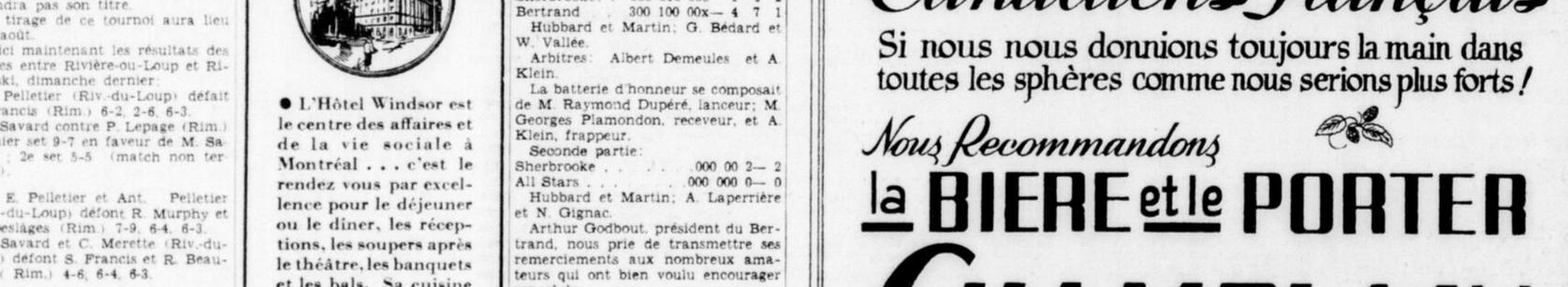

Dès 1913 des [illegible] la chaire de littérature de l'Université de Montréal.

"Et la paix fut faite !" [illegible]

...ack Dubois, de Sherbrooke, sera l'adversaire de Ferris

...ois, qui mit Nap. Pelletier, de Lewiston, hors de combat en deux rondes, il y a deux semaines, a été choisi par le promoteur Lantier, pour rencontrer Michel "Buddy" Ferris, de Jonquière, dans sa semi-finale de huit rondes, vendredi soir prochain, à la "Tour". — Emery Wilson, de Lewiston, contre Aurélien Lamothe.

QUI RENCONTRERA HURDMAN?

...fin de semaine, le promoteur ...e Lantier a réussi à bâcler la se...inale de la séance de boxe qu'il ...entera vendredi soir prochain, à ...Tour".

...a savait déjà que Michel "Bud... Ferris, de Jonquière, avait in...né le promoteur que sa cheville ...t complètement guérie, et qu'il ...t disposé à venir se battre à ...bec. En jetant un coup d'oeil sur ...résultats de sa première séance, ...atier tomba sur le nom de Jack ...ois, le dur cogneur de Sherbroo... qui avait mis hors de combat, en ...x rondes, par Nap Pelletier, de ...iston, Maine, et pensa qu'il fe... un bon adversaire pour Ferris. ...es deux boxeurs ont signifié sa...di, à Lantier, leur acceptation, et ...s deux en viendront aux prises ...s la semi-finale de 8 rondes. ...Ferris a un excellent record à son ...dit. Nous le publierons dans quel...s jours. Nous savons toutefois ...il n'a jamais été mis hors de com...t. Il arrivera ici mercredi pour ...miner son entrainement, tout ...mme Fenley Dames et Frisco Kid, ...Boston.

En parlant de Dames, cela nous ...it penser que Lantier a reçu une ...tre de lui, vendredi, dans laquelle ...confirmait le fait qu'il sera ici mercredi, et ajoutait qu'il n'y a pas un seul boxeur dans la famille Labbé pour lui faire peur. On comprend par là qu'il vise Paul Junior, le frère de K. O. Labbé. Dames se promet de mettre Labbé hors de combat cette fois-ci. Il appert qu'il est à se faire fabriquer une "armure" pour enlever à Labbé l'idée de le frapper bas !

x-x-x

Aurélien Lamothe sera encore au programme. Sa victoire décisive contre Ovila "Kid" Lapointe, de Sherbrooke, lui mérita une place sur la seconde "carte" de Lantier. Son adversaire sera Emery Wilson, de Lewiston, Me., qui a la réputation d'être surtout un bon batailleur.

x-x-x

Il reste encore une préliminaire de six rondes à bâcler, et c'est celle dont l'un des figurants sera Norm Hurdman, de Toronto, champion amateur du Canada à 150 livres, en 1936. Lantier est encore à la recherche d'un adversaire pour Hurdman.

x-x-x

Les indications sont que la séance de vendredi soir remportera un succès considérable. On a déjà commencé à se procurer des billets chez Edgar Langlois, Léo Bourgault et à la "Tour".

Les semi-finales du simple seront jouées aujourd'hui au F. d'Erable

En dépit d'une température franchement désagréable, sept parties du double, et le dernier quart de finale du simple ont pu être joués, au Feuille d'Erable. — Jean-Louis Létourneau a joué solidement pour disposer d'Edouard des Rivières à 7-5, 6-4, pour passer en semi-finale où il rencontrera Robert Pedneault. — Dans l'autre, on assistera à un duel entre Lauréat Cantin et Gaston Blouin.

FIN DU TOURNOI MERCREDI

Entre deux averses, samedi, les organisateurs du tournoi d'invitation du club de tennis Feuille d'Erable ont quand même pu faire liquider la presque totalité de leur programme. Le dernier match de quart de finale du simple, de même que sept parties en double purent être jouées.

Jean-Louis Létourneau a joué avec une rare solidité pour disposer d'Edouard des Rivières en deux sets consécutifs, à 7-5, 6-4, pour passer en semi-finale ou il rencontrera Robert Pedneault, à trois heures, cet après-midi. L'autre semi-finale sera jouée à six heures. Elle mettra en présence Lauréat Cantin et Gaston Blouin.

Les semi-finales du double seront disputées demain. Toutes les finales seront à l'affiche pour mercredi.

Voici le programme du jour, ainsi que les résultats des parties jouées samedi:

CEDULE DU JOUR

3 heures:—
J. L. Létourneau vs Robert Pedneault.

5 heures:—
Ed. des Rivières et Omer Duranceau vs Célestin Paradis et Fernand Guay.

6 heures:—
Lauréat Cantin et Gaston Blouin.

9 heures:—
J. L. Létourneau et Edmour Matte vs Fernand et René Turgeon.

PARTIES DE SAMEDI

Quart de finale

J. L. Létourneau défait Ed. des Rivières 7-5, 6-4.

Le double

Marc et Raymond Côté défont P.-Emile Leclerc et S. Demers 6-1, 7-5.

Robert Pedneault et Me Antonio Pelletier défont J. L. Lacasse et A. Renaud, 6-2, 6-2.

Lauréat Cantin et Gaston Blouin défont Pierre de C. Roy et Jean Lépine, 6-2, 6-1.

Lauréat Cantin et Gaston Blouin défont Marc et Raymond Côté 6-2, 9-7.

Robert Pedneault et Me Antonio Pelletier défont Ivan et J. P. Turgeon 6-1, 6-1.

J. L. Létourneau et Edmour Matte défont Emile Girard et J. M. Grenon 6-3, 6-3.

Ed. des Rivières et Omer Duranceau défont René Lavoie et M. Lemieux 6-1, 6-1.

LE SOREL JOUERA ICI DEMAIN SOIR CONTRE NATIONAL

Le club Sorel, qui occupe la première position dans la ligue Provinciale de baseball, viendra jouer une exhibition demain soir, au parc de la rue St-Ambroise, contre le National, de la ligue Québec-District.

La partie commencera à 6 heures 30 et promet de fournir du baseball fort intéressant. Il est à espérer que les amateurs sauront encourager cette initiative des directeurs du National.

DRUMMONDVILLE BAT TROIS-RIVIERES 7-2

Drummondville, 2 — (D.N.C.) — Le club Trois-Rivières, dirigé par Herbie Moran, a succombé hier après-midi devant l'équipe locale par un score de 7-2, au cours d'une partie régulière de la ligue Provinciale de baseball. 1,500 personnes ont assisté à la joute et virent Connie Girouard tenir à trois coups sûrs bien espacés les joueurs de la cité de Laviolette. Léo Olivier eut une journée parfaite au bâton, chez les locaux, voyages.

T.-Rivières	100 000 001	2	3
Drumm'ville	000 130 12x	7	12

Albert et Reed; Girouard et Landry.

Dernier programme double du circuit des paroisses

Le dernier programme régulier de la ligue Interparoissiale de balle-molle sera présenté ce soir au parc Victoria.

Dans la première joute, à 7 heures 15, le Jacques-Cartier rencontrera le St-Malo, champion de l'an dernier. Avec une victoire ce soir, le Jacques-Cartier monterait en quatrième place sur un pied d'égalité avec le St-François d'Assise; il faudrait donc une partie supplémentaire pour décider de cette position.

Le St-Mal se trouverait aussi fort bien d'une victoire, car il rattraperait le Sacré-Coeur qui détient actuellement la première place.

Dans la deuxième partie, le Limoilou jouera contre le St-Sauveur. Ce dernier club est éliminé du détail mais il luttera quand même jusqu'au bout. En gagnant, le Limoilou dépasserait le St-François d'Assise et prendrait la troisième position de détail.

M. Alfred Léveillé, sportsman bien connu et donateur de la coupe emblématique du championnat, présentera son trophée aux amateurs. M. Georges-Henri Pouliot, président de la ligue, et les autres officiers, accompagneront M. Léveillé.

A la Tour vendredi

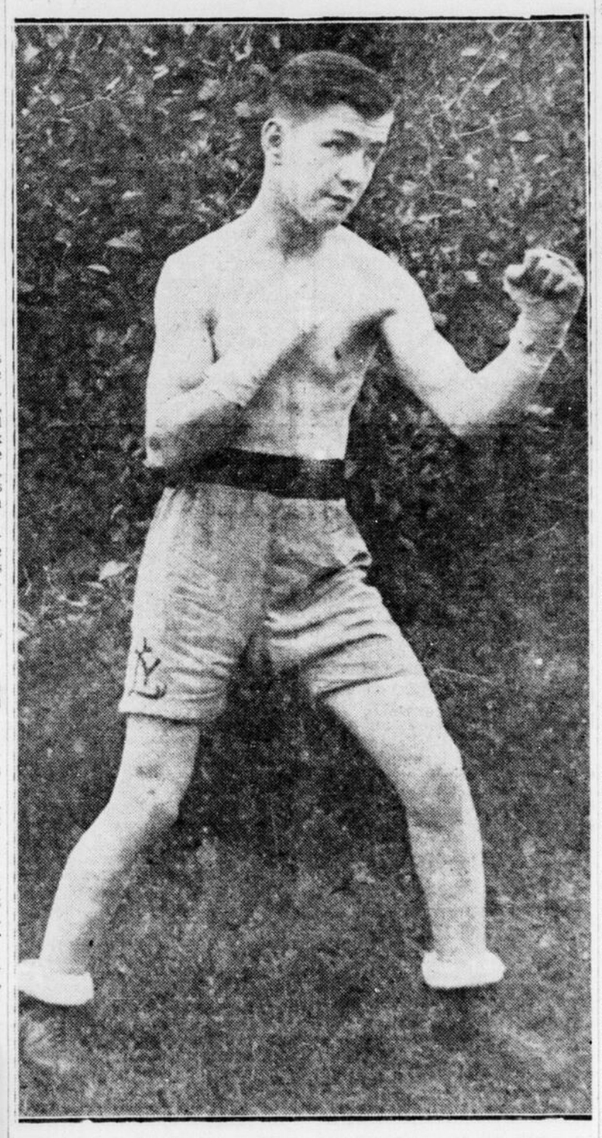

AURELIEN LAMOTHE, le poids-moyen local, qui se battra contre Emery Wilson, de Lewiston, Me., vendredi soir prochain, à la Tour. Le combat sera de six rondes.

Ne sommes-nous pas tous frères? N'est-ce pas le même Dieu qui nous a créés?

MURRAY-TREMBLAY A LIMOILOU, MERCREDI

Le promoteur Willie Dubeau nous informe que l'attraction principale de la séance de lutte qu'il offrira mercredi soir, au stade Limoilou, comportera une rencontre entre Paul Tremblay et John Murray, de deux chutes dans trois, limitée à une heure. Si Murray veut être rude, comme c'est son habitude, d'ailleurs il appert que Tremblay lui fera son affaire.

Kid Frisco et Louis Gendron feront les frais de la semi-finale de 2 dans 3, limitée à une heure. Les deux hommes sont rapides, et promettent de livrer un combat intéressant.

Deux préliminaires compléteront cette carte de Dubeau.

STE-ANASTASIE DE LYSTER

Funérailles de M. Arthur Beaulieu

Le 27 juillet ont eu lieu en l'église de Ste-Anastasie, les funérailles de M. Arthur Beaulieu, industriel.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé P. Gariépy, qui chanta aussi le service. M. Adolphe Moisan portait le drapeau de la ligue du Sacré-Coeur dont le défunt faisait partie.

M. Alfred Bergeron portait la croix. Les porteurs du corps étaient M. F. Gosselin, marguiller, M. M. Fillion, M. P. Beaulieu, M. R. Bédard.

Il laisse pour pleurer sa perte outre son épouse, quatre fils, Benoit, Sylvio, Denis, Marc; deux filles: Rita et Monique, sa mère, Dame Vve A. Beaulieu; son beau-père et sa belle-mère, M. et Mme D. Bédard; deux frères: Antoine et Lorenzo; deux soeurs: Mme Alf. Bergeron, née Alexina, et Mme P. Therrien, née Alice; six belles-soeurs: Mme U. Delamarre, (née Alice), Mlle A. Boilard, Mme M. Fillion (née Marie-Anne); Mlles Flore et Alma Boilard, Mme V. Pépin, (née Hélène); un beau-frère, M. L. Boilard.

Un très grand nombre de parents et d'amis s'étaient fait un pieux devoir d'assister aux funérailles afin de rendre un dernier hommage à cet homme distingué.

L'Evénement prie les familles Beaulieu et Boilard de vouloir bien agréer l'expression de ses plus vives et profondes sympathies.

REPONSE A M. O. DROUIN

(Suite de la page 3)

tonniers qu'ils devaient briser l'assemblée pour ne pas voir diminuer les octrois dans notre comté.

"M. Oscar Drouin est instamment prié d'avoir à rétracter ses affirmations qui ne sont pas dignes d'un homme qui a la prétention d'être un chef de parti. A bon entendeur salut.

"Les journaux qui ont publié les déclarations de M. Oscar Drouin sont également priés de reproduire la présente dénégation".

(Signé) ALBERT DESJARDINS,
St-Pacôme.

LES MIETTES DE L'HISTOIRE

(30 juillet 1784)

MORT DE DIDEROT

Jules Sandeau a écrit "le dix-huitième siècle qui avait une oeuvre de destruction à accomplir, a trop exalté le mérite de Diderot, plus tard, lorsque l'oeuvre s'est trouvée accomplie, on a trop déprécié le mérite de ce philosophe. Nous admirons en lui, l'énergie, la chaleur, la multiplicité des idées, l'universalité des connaissances, fécond, original et spontané, Diderot est le type du journaliste, c'est l'écrivain improvisateur."

L'opinion exprimée par Jules Sandeau est juste aussi bien dans les termes élogieux adressés à l'auteur de l'Encyclopédie que dans l'appréciation du jugement de ses contemporains.

A travers une multitude d'erreurs et de sophismes, Diderot a semé, sur son passage quelques vérités. Dans la politique, dans les arts, au théâtre, il a réclamé ou prédit des réformes qui par la suite, se sont réalisées.

Diderot était fils d'un coutelier de Langres. Son père, voulut qu'il fasse des études et il le mit chez les Jésuites. Esprit vif, intelligent et travailleur; Diderot acquit vite de brillants succès. Il vint à Paris apprendre la théologie au Collège d'Harcourt. Au bout de quelques années, il renonça définitivement à l'habit ecclésiastique, ce qui provoqua quelques contrariétés chez son père. Mais ce dernier, cependant, le laissa, du moins, dans les premiers temps, obéir à ses goûts qui étaient l'étude des mathématiques et l'étude des sciences et il lui servit une pension très modique cependant pour permettre à Diderot de vivre à Paris. C'est alors qu'il donna des leçons de mathématiques mais le père estimait que son fils en n'embrassant aucune carrière ne répondait pas à l'idéal qu'il avait envisagé pour lui et il lui supprima ses envois d'argent, espérant, par ce moyen, le mener à faire choix d'une profession. En même temps, ce brave homme recommandait à toutes les personnes de sa connaissance qui se rendaient à Paris, de ne pas manquer de voir son fils, et s'il en était besoin, de lui consentir des avances d'argent. De son côté, la mère de Diderot lui envoyait, en cachette, ses économies et sa vieille nourrice accomplissait le voyage à pied, pour lui apporter ce qu'elle possédait.

Diderot vécut ainsi jusqu'à l'âge de 30 ans, c'est alors que, sans prévenir sa famille, il épousait une jeune fille honnête, mais pauvre. Ses ressources se trouvaient diminuées du fait de cette union. Diderot publia, alors "L'Histoire de la Grèce", traduite de l'auteur anglais Stavon, et l'Essai sur le mérite et la vertu "imitation lointaine de l'oeuvre de Shaftesbury qui connut alors un assez grand succès. En 1746 il publia "Les Pensées philosophiques" qui, en raison de la hardiesse de ses théories, connurent une vogue de scandale. Les théologiens catholiques et protestants ayant attaqué cet ouvrage, le Parlement de Paris rendit un arrêt condamnant l'oeuvre à être brûlée en place publique. Ayant écrit la "Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient" dans laquelle il combattait l'idée d'un Etre suprême, il fut condamné à être enfermé dans le donjon de Vincennes où il resta près de 4 mois.

Diderot s'était lié au cours de son existence avec Jean-Jacques Rousseau, qu'il avait connu en 1742 avec d'Alembert et avec Voltaire, qui prit avec force sa défense, lorsqu'il fut attaqué.

Jean-Jacques Rousseau nous a conté dans ses Mémoires, comment était née son amitié avec Diderot et comment elle fut brisée. Ce fut avec d'Alembert, que Diderot conçut le projet de "l'Encyclopédie" qui devait renfermer en un seul ouvrage, l'universalité des sciences, de la philosophie, et des Arts. Mais à peine les deux premiers volumes étaient-ils parus, qu'un arrêt du Conseil du Roi du 7 février 1752 en décida l'interdiction, et suspendit pour 18 mois, la publication des 5 autres volumes. Diderot ne se laissa pas abattre. Il fit paraitre 5 nouveaux volumes qui furent non moins combattus. Le privilège fut retiré et d'Alembert, découragé se retira. Resté seul, Diderot, soutenu par le duc de Choiseul obtint que le reste de l'Encyclopédie ne serait soumis à aucune censure.

Diderot trouva près de Catherine II, un appui en Russie. Accompagné de son ami Grimm il se rendit à St-Pétersbourg en 1777 mais après un séjour de quelques mois, il reçut l'ordre de s'en retourner, la critique mordante qu'il exerçait sur toutes sortes d'objets n'étant pas du goût de la cour. Il fit le voyage de Saint-Pétersbourg à Paris, en robe de chambre et en bonnet de nuit, se promenant en cette tenue dans les rues les plus fréquentées des villes qu'il traversait. Aux gens qui demandaient quel était cet homme, si bizarrement habillé, son domestique répondait: "C'est le célèbre Monsieur Diderot".

De retour à Paris, Diderot vécut loin du monde, mais les infirmités augmentant, il se retira aux environs de Paris, dans une maison de campagne que Catherine II avait fait acheter pour lui. C'est là qu'il mourut le 30 juillet 1784 à l'âge de 72 ans, un soir, après avoir bien dîné.

(31 juillet 1889).

On avise la police de la disparition de l'huissier Gouffé.

La police fut avisée dans la matinée du 31 juillet 1889 de la disparition de l'huissier Gouffé qui depuis trois jours n'avait pas reparu à son domicile privé, 13 rue Rougemont, ni à son étude de la rue du Faubourg Montmartre. La police enquêta et découvrit que ce veuf de 50 ans s'était épris d'une fille nommée Gabrielle Bompart qui était acquinée avec un homme d'assez mauvaise réputation, Michel Erault, qui, coïncidence, étaient eux aussi devenus introuvables. La disparition de la fille Bompart et de son ami au lendemain de l'assassinat de Gouffé parut extraordinaire à la police. Aucune adresse n'avait été laissée aux domiciles des deux suspects, mais la Sûreté crut devoir prendre des précautions avant de lancer brusquement un mandat d'arrêt accusant trop franchement d'assassinat la demi-mondaine et son ami. Ce fut sous l'inculpation d'escroqueries qu'on lança contre les fugitifs un mandat d'amener. L'huissier Gouffé fut trouvé en pleine décomposition dans une malle qu'on découvrit avoir été achetée à Londres par le couple. Mais l'homme assassiné était difficile à identifier.

La vérité éclata pourtant, Gabrielle révéla le crime d'Erault en se défendant d'y avoir pris part, mais l'enquête apprit que la femme avait aidé Erault à étrangler le malheureux huissier prêtant même la cordelière de sa robe de chambre pour exécuter cette sinistre besogne. La jalousie n'entrait pour rien dans ce crime, l'argent seul guida la main de l'assassin, qui à peine le forfait accompli se rendit à l'étude de l'huissier pour forcer le coffre-fort. Erault sortit de ce crime les mains vides, le coffre ne contenait aucune valeur et en fait de la grosse somme qu'il comptait trouver, il ne recueillit qu'une centaine de francs qui ne le remboursèrent pas même de son voyage à Londres et de l'achat de la malle funèbre. Ce fut un des grands procès que plaida M. Henri Robert, il défendait l'accusée Gabrielle Bompart qu'il représenta comme une hystérique irresponsable. Les travaux de Charcot sur l'hypnotisme à la Salpêtrière, faisaient alors grand bruit; le célèbre avocat en profita pour soutenir que la Bompart était, elle aussi, une victime d'Erault, qu'elle avait été endormie par lui, suggestionnée et était devenue aux mains de l'assassin une automate sans volonté.

Me Félix Décoré plaidait pour Erault qui fut condamné à la peine de mort et exécuté, quant à la fille galante, le trouble jeté habituellement par son défenseur la sauva du couperet de Deibler, elle s'en tira avec 20 ans de travaux forcés.

Cette cause fut le début le plus retentissant d'Henri Robert dont on apprécia l'habileté et la prestigieuse éloquence.

(1er août 1695)

"Angélique et Medor"—Un acte de DANCOURT.

C'est Piron qui a écrit: "Il est des gens qui d'une manière ou d'une autre sont toute leur vie victimes de l'amour." Dancourt (1661-1725) fut de ceux-là. De famille noble, il fut élevé chez les Jésuites; très intelligent, le célèbre père de la Rue voulait le retenir dans son ordre, mais on ne put le garder. Il fit son droit, plaida quelque temps et tomba amoureux de la fille de l'acteur La Thuillière, l'enleva, l'épousa et entra au théâtre où il joua surtout les comiques. Il écrivit des pièces dont il puisait les sujets dans l'actualité. Il fut aussi le type du lecteur peu scrupuleux. Ses camarades l'avaient choisi pour lire les manuscrits qui leur étaient soumis. Dancourt concluait presque toujours au rejet, mais il gardait les principaux épisodes des comédies qui lui passaient sous les yeux et s'en servaient. La tradition s'est perpétuée et on se souvient de la lettre sévère de George Sand qui écrivait: "Non, je ne laisserai pas mon manuscrit à des lecteurs de la Comédie-Française, on sait qu'ils y sont tous pillés". George Sand se trompait assurément, mais tenait à son erreur.

Quoi qu'il en soit, Dancourt avait cette mauvaise réputation. On ne manqua pas de lui adresser ce reproche quand il donna "Angélique et Medor" dont le sujet avait cependant déjà beaucoup servi. Il met en scène un jeune provincial, venu à Paris pour épouser une fille qui lui réserve sa mère. Mais la fiancée possède déjà un amoureux à qui elle a donné sa foi. Celui-ci s'introduit dans la maison comme professeur de musique, finit par enlever la demoiselle et la mère est alors fort heureuse de la lui donner.

Le succès fut médiocre. Dancourt avait la réputation d'être, sans s'en émouvoir, un des maris les plus trompés de Paris. Le comte de Livry, maître d'hôtel du roi, était celui qui subvenait surtout à l'entretien de Mme Dancourt; on menait joyeuse vie dans le ménage et le mari prenait son mal en riant. Un soir, à

(Suite à la page 10)

A L'EMPIRE

KAY FRANCIS

Orry-Kelly, le célèbre tailleur de Warner Bros., est fier des costumes qu'il a dessinés pour Kay Francis, créations que l'on peut admirer dans "Another Dawn", la plus récente production de l'étoile, à l'affiche du théâtre Empire depuis samedi.

La plupart des blouses créées pour Miss Francis se portent en belle saison, vu que la scène d'"Another Dawn" nous transporte en Orient.

A remarquer, parmi cette collection extraordinaire, une "matinée" imprimée aux oeillettes avec, sur le devant, panneaux relevés de la ceinture à l'épaule, ainsi une robe de crêpe blanc ornementé de noir.

AU CARTIER

CHARLES BOYER qui joue aux côtés de Marlene Dietrich, dans "THE GARDEN OF ALLAH" actuellement à l'affiche du Cartier.

EMPIRE
KAY FRANCIS ERROL FLYNN "ANOTHER DAWN"
Aussi:
"STRANGERS ON A HONEYMOON"
Sujets courts et News.

RIALTO
AUJOURD'HUI
Une des plus étonnantes cantatrices du monde GITTA ALPAR
la Grace Moore française dans
"LE DISQUE 413"
avec le ténor ALCAIDE de la Scala de Milan et l'orchestre de l'Opéra de Paris
Deuxième Vue
Richard Dix — Mag Gallahan
"SPECIAL INVESTIGATOR"
Nouvelles et Comédie
MATINEE: 10c. — SOIREE: 20c.

CINEMA de PARIS
AUJOURD'HUI
"UN COUP DE MISTRAL"
FORTUNE
En PROGRAMME DOUBLE avec
Renée St-Cyr et Jean Servais dans
Valse Eternelle

CANADIEN
EN PRIMEUR
AUJOURD'HUI
Pierre LARQUEY
GABY BASSET - SUZANNE RISSLER
"LA LOUPIOTE"
NOEL NOEL
dans
Montmartre à Paris
MICHEL SIMON SUZY PRIM
MAT. 1h 00-2h 30 — Soirs: 7h 00-8h 30

AU CAPITOL

GROUCHO et HARPO MARX, deux des comédiens de "A Day at the Races", au Capitol aujourd'hui et demain.

CLASSIC
"FIGHTING YOUTH"
avec Charles FARRELL, June MARTEL
"PLOUGH AND STARS"
Barbara STANWYCK, Preston FOSTER et "JACK OF ALL TRADES"
avec JACK HULBERT
NEWS "T SUJET

ARLEQUIN
William Powell et Myrna Loy dans
"After the thin man"
BEWARE of LADIES
dième episode JUNGLE JIM
"THE KILLERS TRAIL"
Vaudeville Vitaphone
5 — grands numéros — 5
Sur la scène toute la semaine
VOD-VIL
"Tramers Animal Circus" Weeres
Matinée 15c-25 — Soirée 25c-35
(Taxe comprise)

★ CARTIER
AUJOURD'HUI et DEMAIN
AMOUR AU DESERT interprété par une distribution qui vous RAVIT!
tout en couleur
Madame DIETRICH
Charles BOYER
The GARDEN OF ALLAH
BASIL RATHBONE
Deuxième Vue
"COUNTERFEIT LADY"
Ralph BELLAMY, Jean PERRY
MAT. 15c. — SOIR 25c. — (Plus Taxe)

CAPITOL MAT. 25c. SOIRS: 30-40
AUJOURD'HUI et DEMAIN
LES ETOILES DU RIRE!
encore des farces et des jolies filles!
encore des danses et des chansons!
THE MARX BROTHERS
"A DAY AT THE RACES"
ALLAN JONES
Maureen O'SULLIVAN
M.G.M. PICTURE
Resv. A 1h-2h 45 6.45-8.35
aussi "TENNIS TACTICS"

L'ODYSSEE DE TARZAN

Episode No 17

Par Edgar Rice Burroughs

(Copyright Edgar Rice Burroughs Inc.)

Quand elle eut remarqué l'approche du lion à l'affût, Jeanne regarda rapidement autour et au-dessus d'elle. Pour elle, les arbres offraient un sûr moyen de fuite, mais, à quelque distance, elle pouvait entendre le prince Sborov qui venait à son tour d'atteindre le sol. Comme chef du groupe, elle devait d'abord songer à lui.

"Alexis!" cria-t-elle, "je suis suivie par un lion. Il est très près, vous feriez mieux de grimper vite à un arbre." Le prince ne put retenir une exclamation de terreur, puis il cria: "Je ne puis grimper dans les arbres. Et la végétation est si dense autour de moi que je ne puis bouger. Au secours! Que quelqu'un fasse quelque chose!"

"Lancez-lui la courroie et remontez-le", cria Jeanne à Brown sur un ton de commandement. Le prince, pris de panique, répéta: "La courroie! La courroie! Dépêchez-vous donc de me passer la courroie, crétin! Si vous ne vous hâtez pas plus que cela, je vais être dévoré par ce lion! Il va me manger!"

"Pourquoi un lion ne pourrait-il pas manger?" demanda Brown avec calme. "En Californie on les nourrit avec les animaux qui ne sont plus bons à rien". A ce moment, Jeanne remarqua que le lion avait accéléré sa marche. "Hâtez-vous, Brown", cria-t-elle, le lion se rapproche et il sera sur moi et le prince dans un instant!"

VERITABLES OCCASIONS DANS LES CHARS USAGES. --- VOYEZ LES PETITES ANNONCES DE "L'EVENEMENT"

COMMERCE — PROFESSIONS — METIERS

LE GUIDE

Du service que vous désirez chaque jour

ARTICLES POUR DAMES

Bas pour Dames

5,000 PAIRES DE BAS DE SOIE sacrifiés au bas prix de 09 chacun. Aussi ampoules électriques (15-25-40 et 60 watts) à 09. **CHS-A. PARENT ENRG.**, 106 St-Joseph, tél: 4-2451. 27juillet-26fs-C.D.H

COUPONS ! COUPONS !

La Variété Renommée

PROMPT SERVICE couturière experte qui vérifie chaque demande. Nous répondons à toute commande dans les vingt-quatre heures de sa réception. Détails à fournir: âge et sexe des enfants, adultes contour de poitrine, longueur du vêtement à confectionner. Un bon de poste de $1.00 vous assurera de notre loyauté. La Variété Renommée, **100 COTE DE LA MONTAGNE**, Québec. Sam.-lundi-merc.-6sept.-C.DH

ENTREPRENEUR-MACON

Jos. Couture

POUR VOS TRAVAUX de maçonnerie, plâtre, briquetage appelez 2-6505. Spécialité Boilers. Estimés gratuits. Ouvrage garanti et prix modéré. 97½ **RUE D'AIGUILLON**, tél: 2-6505. 29juillet-6fs-C.D.H

Achetez les marchandises annoncées dans "L'Evénement".

HABITS, ROBES, MANTEAUX

Arrêtez ! Arrêtez !

MONTREAL JOBBING, 21 St-Joseph. Venons de recevoir toutes sortes de lignes neufs et seconde-main, assorties dans le linge. Prix très bas. Demandez catalogue. Envoyons commandes dans toute la province. Prix spéciaux pour marchand, voyageur. Avons marchandises première qualité. Venez nous voir et vous épargnerez de l'argent. Montreal Jobbing, 21 **ST-JOSEPH**. 29juillet-26fs-C.D.H

PLANCHER DE BOIS DUR

Sablage sans poussière

PLANCHER posé et sablé à la perfection. Seul représentant du fini le plus résistable et de la cire non-glissante imperméable. S'adresser **E. DUFOUR**, 99¾ d'Aiguillon, tél: 3-3237. 26juillet-26fs-C.D.H

SERVICE DE REPARATIONS

Laveuses, Moulin à Coudre

REPARATIONS D'ACCESSOIRES électriques. Posage, réparations d'antennes radio, laveuses, moulins à coudre, fer à repasser, repasseuse électrique, moteur électrique, poêles à gaz, à l'électricité, ouvrage garanti. **EUG. GUIMONT**, ancien employé P.-T. Legaré, 165 Canardière, tél: 9498. 16juillet-26fs-C.D.H

"L'Evénement" est édité et imprimé coin des rues de la Couronne et St-Vallier, par "Le Soleil Ltée" Henri Gagnon, président.

TARIF

des annonces classifiées L'EVENEMENT

TEL.: 2-6412

Chef du Service :—

J.-A. MORISSET

Téléphone le soir 6719

UN CENTIN DU MOT, pas moins de 25 centins par insertion, 4 insertions CONSECUTIVES pour le prix de quatre. NAISSANCES, FIANCAILLES, PROCHAINS MARIAGES, MARIAGES DECES, SERVICES ANNIVERSAIRES, GRAND'MESSES, REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES ET AUTRES, 50 centins par insertion, suivant la formule ordinaire, chaque mot aditionnel, 1 centin.

23 SUCCURSALES

où vous pouvez donner les annonces au même taux qu'au bureau :

DEPT. DES PETITES ANNONCES DE L'EVENEMENT . . . Tél.:	2-6412
ALEXANDRE DELISLE, 117, rue de la Couronne . . . Tél.:	4-0663
ALLIANCE LIMOILOU, Ltée, 138, 3e Rue . . . Tél.:	4-0581
EUGENE PARENT, 29, Avenue du Collège, Ville Beauport. Tél.:	4-5373
M. EDGAR GAGNON, 766, rue St-Vallier . . . Tél.:	4-0427
J.-E. GIGUERE, tabaconiste, 233, rue St-Joseph . . . Tél.:	3-0738
J.-A. LEVESQUE, 146, 3e Rue Tél.:	4-0230
RENE DION, 786, rue St-Vallier Tél.:	4-0473
Mme L.-P. GARNEAU, 470, St-François . . . Tél.:	3-0032
Mlle R. CLOUTIER, 1131, rue St-Vallier . . . Tél.:	7840
Pharmacie J.-U. DEMERS, 430, rue St-Jean . . . Tél.:	2-6106
Mlle BIGAOUETTE, tabaconiste, 1251, rue St-Vallier . . . Tél.:	4-0431
M. TROTTIER, 695 de la Canardière . . . Tél.:	4-0081
JOS COTE (Ltée), Succursale No 2, 36, rue St-Jean . . . Tél.:	4-6074
Succursale No 1, 332 rue St-Jean . . . Tél.:	3-0203
Succursale No 4, 15, rue Buade Public Tél.:	2-0288
Succursale No 5, 459, Saint-Joseph . . . Tél.:	4-0592
Succursale No 6, 321, rue St-Joseph . . . Public Tél.:	4-0082
Succursale No 7, 436, rue St-Jean . . . Tél.:	4-0431
Succursale No 8, 106, rue St-Joseph . . . Tél.:	4-0484
Succursale No 11, 176, 3e Avenue . . . Tél.:	4-0623
Succursale No 12, 27, rue St-Joseph . . . Public Tél.:	3-8295
Succursale No 13, 15, Chemin Ste-Foy . . . Public Tél.:	4-0262
Succursale No 14, 353, rue St-Paul . . . Tél.:	3-0117

FOURRURES

P. Leclerc — Tél: 9700

POUR VOS REPARATIONS et confections de fourrures consultez-nous, nos prix sont très bas. Renards, Martres et garnitures de fourrure. Ouvrage garanti. Profitez des prix d'été pour réparations. **117 ST-JOACHIM**, coin Côte Ste-Geneviève. 22juillet-26fs-59H

Philippe Breton

VOTRE MANTEAU a-t-il besoin de réparations? En désirez-vous un neuf? Venez vous convaincre par vous même du nombreux choix de manteaux, garnitures, martres et renards que nous avons en main. Notre assortiment est des plus complet. Coupe et ouvrage garantis. **152 ST-OLIVIER**, tél: 8656. 22juillet-26fs-59H

J.-B. Pelletier — Tél: 3-3050

DIPLOME de la coupe Mitchell, de New-York. Manufacturier assortiment de fourrures prêtes à porter. Spécialités seal d'Hudson, Poney, Broadtail, Renards argentés, etc. Styles exclusifs. **538 RUE ST-JEAN**, tél: 3-3050. 22juillet-26fs-59H

GARAGE A LOUER

GARAGE A LOUER, ruelle Crémazie ou Scott. Pour informations s'adresser **51 RUE CREMAZIE** ou tél.: 6719. J.n.o.-50B

GARCONS DEMANDES

GARCON ou jeune homme honnête, avec expérience dans la marchandise sèche demandé immédiatement. Devra fournir références. Ecrire à **CASIER 558**, L'Evénement, Québec. 2août-2fs-63H

HOMMES DEMANDES

REVENUS HEBDOMADAIRES. Vendez les produits éprouvés Etiquette Rouge — tout votre temps ou une partie. 1300 variétés. Demande énorme pour remplacer les arbres perdus pendant l'hiver rigoureux de 1934. Excellents échantillons. Coopération spéciale du bureau. **LA PEPINIERE DOMINION**, Montréal. 2-16-30août-65B

LINGE SECONDE-MAIN

GRAND SPECIAL — Ecoulons stock du printemps, capots pour hommes, femmes 75, robes 25, 35, pantalons 35 et 65. Blouses pour hommes 65. Habits pour hommes $4.00. Demandez catalogue D. Assh, Magasin seconde-main et neuf. Gros et détail. **30 ST-JOSEPH**, Québec. 22juillet-26fs-H

ON DEMANDE A ACHETER

NOUS ACHETONS linge, bijouteries, diamants, musique, sac en cuir, carabine, fusils, lunettes d'approche. Pour plus haut prix, appelez 4-1431. Toutes transactions confidentielles. **LOUIS ENRG.**, 28 St-Joseph. Lundi-mardi-jeudi-22août-86H

PERSONNEL

HOMMES ! PRENEZ VIGUEUR AUSSITOT ! Nouvelles tablettes OSTREX. Tonique contiennent revigorants d'huîtres crues et autres stimulants. Une dose réveille les organes, glandes. Sinon enchanté fabricant rembourse le prix payé — $1.25. Rendez-vous, écrivez **PHARMACIE BRUNET & CIE**. 2août-lundi-merc.-vend.-13fs-P

PROPRIETES A VENDRE

Edifice "L'Evénement"

30-32 RUE DE LA FABRIQUE—30' x 100', 4 étages et cave, façade sur deux rues; excellent poste pour commerce de touristes, magasin restaurant, bureaux, petits appartements, chambres, etc. Prix attrayant avec conditions très faciles. S'adresser à **EM CASTONGUAY**, Edifice "Le Soleil". Phone 2-6412.

REPARATIONS DE MATELAS

REPARATIONS DE MATELAS. Faites réparer vos vieux matelas. Manufacturons matelas neufs. Réparations sommiers. **LOUIS ROUSSEAU**, 486, 3ème avenue, Limoilou, tél.: 4-1480. 10juillet-26fsH

TAXIS

TAXI PRIVE 06cts du mille, à partir de 25 milles. Arrangement spécial pour voyage autour de la ville. Nous faisons une spécialité pour mariage, compérage, enterrement, char de luxe très récent. **TELS**: 4-0153—3-0093. 6juillet-26fs-11H

TERRE A VENDRE

Occasion

ST-NICOLAS — Emplacement avec très belle maison ayant coûté $7,000, garage, grange. Conviendrait pour culture ou commerce, vendra pour $2,500.00 pas moins. Occasion pour prompt acheteur. Inutile d'écrire si non intéressé. Pas de rente de terrain. Ecrire **CASIER 206**, **L'Evénement**. J.n.o.-108B

Achetez les marchandises annoncées dans "L'Evénement".

LES MIETTES DE L'HISTOIRE

(Suite de la page 9)

diner, Dancourt de très bonne humeur railla le comte qui lui dit :

—"Ecoute, Dancourt, tu as été charmant jusqu'ici, mais je t'avertis que si, à la fin du souper, tu as plus d'esprit que moi, je te ferai donner cent coups de bâton."

Moeurs du temps. Devenu vieux, Dancourt quitta le théâtre après avoir fait jouer 57 pièces. Il se retira dans une terre qu'il possédait dans le Berry où il traduisit les psaumes de David en vers.

Un Bourgeois de Paris.

(reproduction interdite).

25,000 PERSONNES A LA FETE DE PAUL GOUIN

(Suite de la première page)

chaque minute, à chaque seconde même, le télégraphe et le téléphone occasionnent soit un surcroit d'ouvrage, soit une perte de temps et, tout le long de la journée le bateau, le chemin de fer, l'automobile mènent dans les bureaux des ministres , des députés et des fonctionnaires, une longue procession d'électeurs, de contribuables et de délégations.

LOI DES TRIBUNAUX

Voici un autre exemple : cette loi des tribunaux qui a provoqué tant de débats et fait verser des flôts d'encre à la fin de la dernière session. Les sages de la nation québecoise, c'est-à-dire les membres de notre conseil législatif, ont fait beaucoup parler d'eux au sujet de cette loi. Leur refus de l'approuver à toute vapeur, a causé une véritable sensation. Nombre de gens bien pensants ont été horrifiés d'apprendre que notre parlement avait failli voter, à la dernière minute, sans même l'avoir étudiée, une loi excessivement complexe.

Cette loi n'a pas été préparée par nos législateurs ou par les officiers du département du procureur-général. Elle a été élaborée par un avocat éminent de Montréal. Pourquoi ? Comment se fait-il que les nombreux avocats qui font partie du cabinet n'ont pas vu à préparer eux-mêmes cette loi des tribunaux, question légale qui était de leur ressort ?

Pourquoi, par ailleurs, cette loi a-t-elle été présentée à la dernière minute ? Pourquoi n'a-t-elle pas été confiée à son rédacteur il y a six mois et soumise à la législature au début de la session afin que nos députés et les parties intéressés puissent en prendre connaissance et la discuter à son moyen. Pourquoi, enfin, la plupart des membres de l'assemblée législative ont-il voté cette réforme excessivement complexe, grosse de conséquences sans même l'avoir lue attentivement ?

Pourquoi ? Parce que, ainsi que je l'ai dit tantôt, nos législateurs sont bousculés par une infinie de petites tâches de dixième et quinzième ordres, talonnés par les exigences quotidiennes et impérieuses du patronage, débordés par des problèmes qui dépassent, dans bien des cas, la portée de leurs connaissances; parce que nos législateurs, par suite de l'usure de notre machine parlementaire, ne peuvent s'acquitter convenablement de la partie la plus importante de leur mandat: la législation.

LA SOLUTION

Mais alors, me direz-vous, mesdames et messieurs, puisque nos législateurs sont impuissants pour l'instant à remédier à l'état de choses actuel, puisque les individus, les associations, les groupes, laissés à leurs propres ressources, ne peuvent non plus solutionner les problèmes angoissants qui nous assaillent de toutes parts, est-ce à dire que nous devons perdre tout espoir, que la situation est à ce point désespérée qu'elle est sans issue ? Non, il ne faut pas verser dans un pessimisme, dans un défaitisme qui seraient aussi pernicieux que l'optimisme de parade que l'on affiche en certains milieux. La situation est grave, c'est entendu: nous sommes, pour employer un vieux cliché qui revêt ici une signification réelle, une signification histoire. Mais ainsi que je l'ai déjà dit souvent, nous avons en mains les ouvriers et les matériaux nécessaires à notre relèvement économique, sociale et national. N'en déplaise à certains esprits qui sont portés à juger trop sévèrement l'oeuvre de ceux qui ont précédés sur le chemin du passé, nos ancêtres et nos pères, malgré les erreurs qu'ils ont pu commettre, nous ont légué un capital humain considérable, des droits politiques et des chefs de file. Une formule existe.

La solution dont il s'agit, la seule pratique à l'heure actuelle, à mon humble avis, est une solution qui donnera des résultats immédiats, sans doute, mais qui ne saurait rétablir la situation en un seul jour; une solution qui exigera la coopération constante et généreuse de toutes les parties intéressées, c'est-à-dire, de de tous et chacun des citoyens de cette province, du plus humble au plus puissant; une solution qui demandera du travail, des sacrifices, de la patience, de la persévérance; une solution qui exigera de tous une forte dose de véritable patriotisme, non pas seulement verbal mais surtout et avant tout agissant.

M. Gouin étudie ensuite les causes du malaise actuel puis il traite de la nécessité des travaux de chômage.

TRAVAUX DE CHOMAGE

Les travaux de chômage sont nécessaires comme mesure temporaire de soulagement. On semble croire que les travaux de chômage se réduisent à la confection ou, plutôt, au rapiéçage des routes. C'est là, comme on dit, un cataplasme sur une jambe de bois. Il nous faut un vaste plan de travaux de chômage, parachèvement de l'université, construction de logements salubres, reboisement de nos forêts, embellissement de nos villes; il nous faut, en d'autres termes, comme nous l'avons souvent réclamé, un vaste plan de travaux de chômage vraiment utiles qui ajouteront à l'actif de la nation, qui bénéficieront comme le disait, l'autre soir M. Oscar Drouin, aux générations futures.

L'ETATISATION

Il existe certains moyens pour financer les travaux de chômage et pour financer les réformes qui s'imposent. Il y a d'abord l'économie dans l'administration de la chose publique. Il y a aussi, mesure dont j'ai déjà parlé, la conversion des dettes. Une diminution des taux de l'intérêt payé par le gouvernement provincial et par nos municipalités nous permettrait peut-être de rencontrer en grande partie les dépenses encourues par le secours direct, par les travaux de chômage et nous assurerait des sources de revenus additionnels sans augmenter nos dettes et sans augmenter les taxes payées par les contribuables. On dit que nous pourrions économiser de cette façon dix millions de dollars par année. Je nedis pas, et je souligne encore ici le point afin que mes paroles ne soient pas mal interprétées, je ne dis pas, que je suis aujourd'hui, en faveur de la conversion des dettes.

Il faut prendre les moyens nécessaires pour que nos richesses minières bénéficient à la masse de la population. S'il est nécessaire pour cela d'avoir recours à la nationalisation, nous ne devons pas hésiter à le faire.

Je ne dis pas que je suis aujourd'hui en faveur d'étatiser les mines, l'électricité, le charbon, la gazoline et le pain: je dis que nous devons étudier cette question à fond, que nous devons dresser d'un côté le bilan de la régie privée et de l'autre celui de la régie d'Etat, afin de bien déterminer quelle est la formule la plus susceptible d'assurer l'exploitation de toutes ces richesses au bénéfice de la masse.

LE SEPARATISME

Nous appartenons au groupe des pro-Canadiens français. Nous voulons tenir ce que nous croyons être le juste milieu entre le séparatisme et le "bonne-ententisme". Plutôt que de nous poser en ennemis irréductibles des Anglais ou de nous en faire les thuriféraires à propos de tout et à propos de rien, avant de nous prononcer pour ou contre le maintien de la Confédération, nous croyons plus sage de continuer à élaborer une politique canadienne-française aussi complète que possible.

LES GUERRES

Si nos compatriotes de langue anglaise désirent le maintien de la Confédération, ils devront abandonner toute idée de centralisation. Ils devront aussi laisser de côté l'idée de nous faire participer à la défense de l'Empire. Je suis contre la politique d'armements que l'on poursulit. Nous n'avons pas à intervenir dans les guerres de l'Empire.

CONSEIL ECONOMIQUE

Seul, un Conseil économique provincial pourra nous doter du programme d'action dont nous avons un si pressant besoin.

En attendant la création d'un Conseil économique officiel subventionné par l'Etat, nous pouvons et nous devons dès maintenant, même si nos sociétés nationales ne jugent pas à propos d'entreprendre la tâche, établir un Conseil économique officieux soutenu par les souscriptions populaires. Cette formule sera plus laborieuse et moins fructueuse que celle d'un Conseil économique provincial.

CONSEIL OFFICIEUX

M. Gouin dit ensuite de quelle façon il procédera. Dès cet automne il réunira tous les groupes nationaux de la province, les spécialistes et les techniciens, pour leur demander d'approfondir chacun des points de son programme. Il fera aussi demander à ces gens de dresser un bilan de notre richesse nationale, et une campagne d'éducation nationale sur tous ces points précédera le mouvement de relèvement économique.

SALONS de COIFFURE

Salon Laflamme

ATTENTION Mesdames pour votre coiffure. Venez consulter nos coiffeuses expertes. Entière satisfaction garantie. Aussi 4 barbiers d'expérience pour coupe de cheveux de tous genres pour dames. **60 AVE CARTIER**, tél: 4-0269. 13fév.-12mois-S.C.H

Salon Paulette

SPECIAL pour un mois. Permanent prix réduit, garanti 8 à douze mois. Solution première qualité à l'huile aussi sans amoniaque. $3.00 pour $1.50. Travail fait par coiffeuses d'expérience, avec machines modernes. Venez sans appointements ou tél à 4-2754, Mme Laurier. **764 RUE ST-VALLIER**. 17avril-12mois-C.H

Salon Beauté Yvette

SALON DE COIFFURE, situé à 7B Bourlamaque. Permanent et coiffure de tous genres. Mlles Binet et Samson, coiffeuses d'expérience, autrefois du Salon Laflamme. Pour appointement **TEL: 2-6560**. 19juillet-26fs-C.H

Service Hélène Curtis

MANUFACTURIERS machines à permanents Hélène Curtis et séchoirs Hélène Curtis, tous accessoires nécessaires pour salon coiffure. Aussi sachets pour permanents sans machine et sans électricité. 59 **ST-JOSEPH**, tél: 2-4897, gérant, Jean Crépeau. 10fév.-12mois-S.C.H

Salon de Salaberry

AVIS. — Pour avoir une bonne coiffure et un bon massage avec produit "Audrey Allyn" et autres et tout ce qui concerne la chevelure consultez nos experts. Soyez assurés d'une entière satisfaction. Mlles Barette, Dufour et Bérubé. M. Marcotte, Salon de Salaberry, **617 ST-JEAN**. Tél: 3-4780. 10juillet-26fs-C.H

Poils superflus

ENLEVES pour toujours par la machine "Electrolyse Multiple", la seule méthode recommandée par les médecins. **SALON DE SALABERRY**. Aussi coiffures de tous genres et massage avec les fameux produits "Audrey Allyn" 617½, **RUE SAINT-JEAN**, tél: 3-4780. 26juillet-26fs-S.C.H

Garanti pour 12 mois

PERMANENTS à l'huile garantis pour 12 mois avec huile européenne, indéfrisable sur n'importe quels cheveux **$12.00** pour $1.50 et $15.00 pour $2.50. Aussi autre spécial à $3.25 et tous genres de coiffures, teintures de cheveux. Machine sans fils et avec fils. Donnez votre appointement immédiatement Salon LaRose, propriétaire Mlle Simone Perron, **87 RUE DE L'EGLISE**, coin St-Joseph, téléphone 8021. 23fév.-12mois-S.C.H

Achetez les marchandises annoncées dans "L'Evénement".

SAINT-MATHIEU, RIMOUSKI

Décès

Le 22 juillet, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, un magnifique tribut d'hommage a été rendu à la mémoire de M. Napoléon Fournier, époux de Délima Chouinard, décédé le 18, à l'âge de 87 ans et 3 mois. Les funérailles ont eu lieu à 9 heures. L'église était ornée de ses plus belles tentures de deuil pour la circonstance. Une foule nombreuse a accompagné la dépouille mortelle de sa résidence à l'église et de là au cimetière paroissial.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Chs Pelletier, curé qui a également chanté le service assisté de diacre et sous-diacre.

Le défunt laisse cinq fils: MM. Hermel Fournier, de St-Mathieu, C.-Eusèbe, de St-Léon le Grand; François, de St-Mathieu, Alexis, de Bic, et Edouard, de Berlin, N.-H.; Trois filles, Mme Loyola Buteau, (Alphéda), de Québec, Mlles Rose-Anne et Emma Fournier, de St-Mathieu, et plusieurs petits enfants.

A la tête du cortège funèbre venait M. Chs Boulanger, porteur de la croix. Les porteurs du cercueil Jos. Bélanger, de Berlin, N.-H. Philippe Fournier, de St-Siméon, et Paul Parent, de St-Mathieu.

Le deuil était conduit par ses enfants: MM. François, Edouard, Mlle Rose-Anne, M. et Mme Hermel Fournier, M. et Mme Chs Fournier, Mme Loyola Buteau, M. et Mme Alexis Fournier; ses petits-enfants, MM. Hermel, Gérard, Rosario, Léonard, Rosaire, Mathieu, Donat, Fabien Fournier, Mlles Evelyne, Germaine, Irène, Jeannette Fournier, Roland et Fernand Buteau; son beau-frère et étaient MM. Arthur Boulanger et belles-soeurs, M. et Mme Edouard Ouellet, Mme Honoré Chouinard; ses neveux et nièces, Mme Alfred Tremblay, de Rimouski, M. et Mme Adélard Ouellet, M. et Mme Charles Ouellet, M. et Mme Ludger Ouellet, M. et Mme Treflé Ouellet, de St-Mathieu, Mme Gonzague Lévesque, de Rivière-du-Loup.

Autres parents, M. Jos. Gagnon, de St-Simon, M. et Mme David Parent, M. Léo Parent, Mlle Lilianne Parent, M. et Mme Donat Lavoie, M. Armand Lavoie et Mlle Marie-Louise Lavoie, de Ste-Françoise, M. et Mme Désiré Rousseau, de St-Mathieu, M. et Mme Jean Lavoie, Mlle Eugénie Lavoie, de Trois-Pistoles, M. et Mme Napoléon Fournier, M. et Mme Ludger Fournier, de St-Fabien, M. et Mme Philippe Fournier, de St-Simon, M. L.-P. Tremblay, de Rimouski.

A la famille éprouvée l'Evénement offre l'expression de ses plus sincères condoléances.

CHARS USAGES--

Pièces de rechange

ACCESSOIRES de tous genres

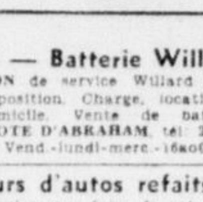

Chars Usagés

Ford sedan	1936
Dodge sedan	1935
Terraplane sedan	1934
Oldsmobile coupé	1933
Chevrolet coupé	1932
Nash sedan	1931
Oldsmobile sedan	1930

Tous ces chars sont reconditionnés à neuf. **MORISSET & FRERE**, 387 Prince-Edouard, angle Caron, Québec. Tél: 7158. 2août-26fs-12H

ACHETEZ AVEC CONFIANCE

Venez chez Drolet pour des aubaines. Toutes marques. Tous modèles $100 et plus

Licence 1937 Gratis

Facilités de paiement. Echange accepté. Ouvert le soir

J.-L. Drolet Automobiles, Ltée

279, St-Joseph, Québec. 450, Blvd Charest, Québec. 18juin-52fs-12T

Aubaines

Hudson sedan, main élec., radio	1935
Terraplane sedan	1936
Terraplane sedan	1935
Ford coach	1936
Ford sedan	1934
Chevrolet coach	1935
Plymouth coach	1934-35

Aussi 50 chars d'autres marques prêts à prendre la route et licenciés. **J.-A.-T. LAMBERT, INC.**, 27 Arago, Québec. 3juillet-26fs-12H

LUDGER FERLAND. Parties d'automobiles, pour toutes marques de chars neufs ou usagés. Achetons les vieux chars. Payons prix raisonnables. S'adresser 195, 1ère **AVENUE**, tél: 4-2920. 11déc.-12mois

SEDANS Willys 34, 35, 36, Austin 31-35, Ford 35, Whippet 29, Cabriolet Pontiac 33, coupe Pontiac 29, Ford 28, roadster Ford, Plymouth 29, Motocyclettes, Matchless, Henderson 4 cylindres, Royal Enfield 1 cylindre, Indian 2 cylindres. **RODRIGUE OSTIGUY**, distributeur du Willys, jusqu'à 40 milles au gallon. 4 St-Joseph. Tél: 2-6577. 7juillet-26fs-12H

J.-O. APRIL a le plaisir d'annoncer à ses clients et amis l'ouverture de "Paul Auto Ponts", 83, 1ère **AVENUE**, où vous trouverez un assortiment des plus complets de pièces neuves et usagées. Au plus bas prix du marché. Satisfaction garantie. 31juillet-26fs-12H

G. Guay — Batterie Willard

LA STATION de service Willard est à votre disposition. Charge, location et service à domicile. Vente de batteries Willard, **99 COTE D'ABRAHAM**, tél: 3-3707. Vend.-lundi-merc.-16août-12H

Moteurs d'autos refaits

A NEUF. Voulez-vous faire de votre moteur usagé un moteur neuf. C'est notre spécialité. Nous perçons les cylindres, ajustons pistons, pins, et rings neufs et overhaulage au complet. Votre moteur sera un moteur neuf. Travail sérieux. Prix très modéré, fixé d'avance pour ouvrage au complet. Garage Jos. Lortie, 133½ **AVENUE TASCHEREAU**. Tél: 2-0438. 31juillet-26fs-12H

McNicoll Automobiles Enr.

Terraplane sedan	1936
Plymouth coupé	1936
Chrysler, 6 cyl. sedan	1935
Dodge sedan	1936
Pontiac sedan	1933
Graham sedan	1933
Hupmobile sedan	1931
Plymouth sedan	1930
Pontiac coach	1930
Ford coach	1930-31
Packard 7 passagers, $175	
Chrysler sedan $75	

Ouvert tous les soirs. Prix, conditions avantageuses. McNicoll Automobiles Enr., **53 BLVD CHAREST**, tél: 2-6129. 23juillet-26fs-12H

Motors Limited

Studebaker	Sedan	1932
Studebaker	Sedan 7 pas	1931
Studebaker	Sedan	1930
Lafayette	Sedan	1936
Dodge	Coach	1936
Dodge	Coupé R.S	1934
Ford	Sedan	1936
Ford	Sedan	1935
Ford	Coupé	1935
Ford	Tudor	1932
Ford	Landau	1931
Pontiac	Coupé	1931
Pontiac	Sedan	1930
Oldsmobile	Sedan	1935

Aussi magnifique choix de bons chars usagés reconditionnés. **15 DE LA COURONNE**. Tél: 6185. 28juillet-26fs-12H

Acheteurs Sérieux

40% **COMPTANT** et 12 versements égaux vous donnent le choix parmi 75 beaux petits chars et 10 camions de qualité chez **QUEBEC USED CARS LTD.**, 330 rue de la Couronne, tél: 3-1915. 10juillet-26fs-Auto-H

Achetez les marchandises annoncées dans "L'Evénement".

DIVERS A VENDRE

Balance Nationale Enr.

DETECTO-GRAM balance de précision pour épiciers, capacité de 25 et 30 livres, balances calculatrices de toutes marques, reconstruites ou usagées, poids égaux de 3 à 20 livres, plate-forme de 240 à 2500 lbs. Représentant pour Mills Freezer à Québec. Service de réparation, ventes et échanges. Balance Nationale Enr., 367 **RUE ST-VALLIER**. Téls: 2-5401—2-5479. 22juillet-26fs-43H

ELEVES DEMANDES

ANGLAIS, FRANCAIS, STENOGRAPHIE, comptabilité — Cours commercial complet, classique, préparation pour brevet et tous les examens de la province. Cours d'été le jour et le soir. **INSTITUT J. THOMAS**, No 25, rue St-Stanislas (angle rue St-Jean), tél: 2-7490. Cours tout l'été. 3juillet-26fs-46H

MISS ALLEN, professeur d'anglais, 196 St-Jean, Appt. 9, tél: 2-3331, enseignement rapide de la conversation anglaise et de la correspondance d'affaires. Cours d'été. Leçons privées ou en petits groupes. L'anglais s'apprend en le parlant. Longue expérience à Toronto, Londres et 7 ans à Québec. Sam.-lundi-merc.-18sept.-46H

ELEVES DEMANDES

MLLE STURTON, 93 Crémazie, tél. 9571 — Cours anglais. Spécialité, heure au goût de l'élève, enseignement garanti, sténographie et clavigraphie bilingues. Traduction faite sur demande. 20mars-J.n.o.-46H

Voulez-vous une Position ?

AUSSITOT votre cours complété? peut-être même, avant! Plus de 80 élèves du Bart School ont été placés cette année. Des milliers de nos étudiants jouissent de bonnes positions. Ce que nous avons fait pour eux, nous le ferons pour vous. Venez au plus tôt compléter un Cours Commercial Anglais, donné en anglais par des Anglais. Pour plus de renseignements: Venez nous voir, ou téléphonez-nous à 2-5889 ou écrivez à **BART SCHOOL**, 221 St-Jean. 31juillet-26fs-46H

Avez-vous un objet quelconque à vendre ou à échanger ? signalez

2-6412

et nous ferons le reste ! • Résultats immédiats

LOGEMENTS A LOUER

HAUT DE LA VILLE

RUE LAVAL, No 26—Près des Ramparts, App. No 1, 4 pièces plus chambre bain, chauffé, eau chaude. Possession immédiate. S'adresser **ANT. SEVIGNY**, 31 Des Ramparts. Tél: 3-2701. 27juillet-6fs-73H

HAUTE-VILLE, logement de 2 chambres, plus chambre de bain, meublé, chauffé, eau chaude à l'année. Pour informations s'adresser **138 STE-ANNE**, téls: 2-0403 ou 2-6488. 30juillet-2fs-73B

IMMEUBLES

Emile Brousseau

IMMEUBLES-ASSURANCES

255 ST-JEAN — TEL: 2-5768

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES — FAUBOURG ST-JEAN BAPTISTE, maison 3 logements rapportant $720 par année, prix de vente $3,000, revenu 12% Conditions faciles

PARTIE DES FRANCISCAINS, maison 6 logements rapportant $2,052 par année, prix $7,500, revenu net par année 15%

BELVEDERE — Maison détachée 3 logements, améliorations modernes, donnant bons revenus. Evaluation municipale $14,000. Prix $9,800. 17juillet-26fs-114H

MATERNITE

HOPITAL DE LA MISERICORDE — A l'épreuve du feu, site salubre, confort moderne, maternité 3 catégories, aile commune, chambres semi-privées, interne en permanence, médecin au choix pour malades privées et semi-privées. Sécurité d'hôpital antiseptie, stérilisation, réaction sérologique et traitement de toutes affections. Avantages religieux, aumônier chapelle sacrements, édification. Vu rareté des places, demander admission à l'avance. Discrétion assurée. Mère Directrice. **682 CHEMIN STE-FOY**, Québec. 9juillet-26fsH

P.-F. Laliberté

MAISONS SEULES de 6 chambres plus chambre bain situées Bergerville et St-François d'Assise. Autres maisons à 2 logements de 8-10 chambres, plus chambre de bain, facile à convertir en 3 logements (toute offre sera considérée). Maison de 3-6 logements, dont 2 et 5 logements paie toutes dépenses annuelles de la propriété. Elle loge son propriétaire gratuitement, **245 SAINT-CYRILLE**, tél: 8281. 28août-12mois-114R

EMPLOI DEMANDE, HOMME

HOMME, plusieurs années d'expérience dans la reliure de tous genres prendrait position comme tel ou tout emploi comme gardien de nuit, concierge, etc. Fournira bonnes références. Ecrire **CASIER 254**, **L'Evénement**. J.N.O.-47B

FOURRURES

G. Leclerc Fourrures

CONFECTION et réparations sur modèles les plus récents, manteaux faits sur ordre. Ouvrage garanti, prix modérés, 25 années d'expérience à votre service. **41 SCOTT**, tél: 4-3113. 22juillet-26fs-59H

Henri Poitras, fourrure

PROFITEZ DES PRIX D'ETE pour l'achat ou la réparation de fourrure. Tout ouvrage fait par des experts et sur la coupe Mitchel, de New-York. Patron individuel pour chaque client. Assortiment de fourrure d'été. **70 DOLBEAU** (près des Franciscains), tél: 6594. 3juillet-26fs-59H

G. Mercier, Fourrures

CONFECTION sur mesure, les plus récents modèles, ouvrage garanti. Renards, martres, garnitures, notre choix est au complet. Faites réparer vos manteaux maintenant. Profitez des bas prix, aussi mise à qui le retrouvera. **TEL.: 2-0455**. 1fs storage **150 DORCHESTER**, tél: 9830. 10juillet-26fs-F.H

Henri Dion

MAGNIFIQUE CHOIX manteaux de fourrures tout faits. De $19 et plus. Spécialités manteaux faits sur ordre. Transformation, réparations au prix très bas. Ouvrage garanti. 168-170, **DE MAZENOD**, coin Franklin, Québec. Tél: 9702. 22juillet-26fs-59H

MEDECIN

DOCTEUR CHS RINFRET, voies génito-urinaires, médecine générale et petite chirurgie. Traitements électriques. **59 ST-JOSEPH**. App. 101. Heure de bureau: 9 h. à 11 h. a.m., 2 h. à 4 h. p.m., le soir de 7 h. à 8 h. **TEL: 4-4061**. 23juillet-26fs-H

NETTOYAGE

TEINTURERIE DORCHESTER ENRG. — Les experts de la Teinturerie Dorchester vous offrent la plus grande qualité en fait de nettoyage, teinture et pressage. Nous défions qui que ce soit en qualité, parce que notre personnel sont des experts de longue expérience. Nouveau département spécial pour service de la campagne, service rapide. Adressez ou téléphonez à **120 DORCHESTER**. Téls: **4-2484**—4-2485. Oct.-2-12mois-B

ON DEMANDE A ACHETER

ACHETONS VIEIL OR, VIEIL ARGENT, bijoux, montres, chaînes, dents, pièces d'or, argenteries diverses, payons plus hauts prix. Evaluations gratis. **RAFFINERIE DE L'EST**, 74 St-Joseph, chambre 10 Edifice St-Cyr, tél: 3-4097. 16juillet-26fs-86H

DENTISTE

Dr Alphonse Dion

24 COTE DU PALAIS. Chirurgien-Dentiste, tél.: 2-2153. Heures de bureau 9 à 12 a.m., 2 à 5 p.m. Le soir sur appointement. 8oct.-12mois-n.o.-H

NON CLASSIFIEES

Restaurant Pierrot

SERVICE DE DEUX MINUTES. Comptoir de légers repas. Repas régulier à toutes heures pour dames et messieurs. **34 RUE ST-PIERRE**, Québec. Pierre Carrier, prop. 22juillet-26fs-115H

Montréal $2.50

TAXI PRIVE 06 du mille au dehors de la ville. Ayant affaire à Montréal 2 fois la semaine accepterait quelques passagers chemin faisant. **TELEPHONES 2-0220** ou 2-2800. 24juillet-26fs-115H

ACHETEZ LES MARCHANDISES ANNONCEES

Le valeur résiste à l'épreuve.

AGENTS

AGENTS DEMANDES, hommes et jeunes gens qui veulent se faire un avenir nouveau, genre de commerce. Produits nouveaux. Bonne commission. Références exigées. S'adresser **LES PRODUITS SCIENTIFIQUES ENR.**, Ste-Marie, Beauce. 30juillet-3fs-2B

ARGENT A PRETER

ARGENT A PRETER, sur 1ère hypothèque, maison à vendre, à Québec et en dehors. Aussi beaux logements à louer Courville et Québec. S'adresser **L.-E. FORTIER**, 87 de l'Eglise, téls: 9450, rés. 4-5312. 1oct.-11mois-7B

APPARTEMENTS A LOUER

APPARTEMENTS A LOUER, 9 pièces, plus chambre de bain, meublés et chauffés, eau chaude à l'année, refrigération électrique, service du concierge, situés à **14 ST-DENIS**, Appts Lincoln. S'adresser tél: 2-5075. 28juillet-26fs-5H

BICYCLES

Bicycles C. C. M.

LIGNE COMPLETE de Bicycles à vendre. Spécialité: bicycles pour enfants; aussi réparations générales, posage de pneus, etc. Prix défiant toute compétition. S'adresser **GEORGES NADEAU**, 89-91 St-Ambroise, tél: 3-1412. 16juillet-26fs-B

CHAUFFAGE, BOIS, CHARBON

A.-B. FORTIN, Erable, merisier, 2 pds $4.25 corde, scié $4.75, livré 2½ pds, $5.00 corde, slabs bouleau de merisier, d'épinette. Spécial 1-2 corde bois mêlé $1.80. Résidence **80 AVE RENAUD**. Cour 59 **ST-BENOIT**. Tél: 9481. Aussi déménagement à bon marché. 3juillet-26fs-34H

DIVERS A VENDRE

ATTENTION AUX BOULANGERS — Magnifique tolleuse de pain complète et neuve, ayant marché une demi-heure par jour, pendant 8 mois, capacité 3,000 pains à l'heure, a coûté $1400.00, vendrons à sacrifice. S'adresser à **F.-G. BUSSIERES LTEE**, 85 rue Dalhousie. 28juillet-6fs-43H

Vente surprise

AUCUNE OFFRE semblable jamais faite: 1 cravate, 1 boîte de papier à lettres, 1 collier, 1 pipe, 1 épinglette, 1 trousse d'aiguilles, 1 brosse à dents, 1 miroir et 50 serviettes de table. Le tout pour $1.00, malle comprise. Commandez dès aujourd'hui en incluant votre bon de poste. Service rapide. La Variété Renommée, **100 COTE DE LA MONTAGNE**, Québec. Sam.-lundi-merc.-6sept.-43H

ACHETEZ LES MARCHANDISES ANNONCEES

Le valeur résiste à l'épreuve.

DENISE

EPISODE No U-30

Par Frank Godwin

(Copyright Public Ledger Inc)

—Après tout, ce sera le premier congé que tu passes sans moi, Charles, et je serais plus à l'aise si tu accrochais ce certificat de mariage encadré près de ta licence ou ailleurs.

DECES

Parents et amis sont priés d'assister aux funérailles.

BURKE. — A Québec, le 31 juillet 1937, à l'âge de 59 ans, est décédée mademoiselle Anna Burke, fille de feu Mitchell Burke et de feu dame Catherine Slattery.
Les funérailles auront lieu mardi matin, à 9 heures.
Départ de la maison mortuaire, No 88 rue Aberdeen, à 8 heures 45, pour l'église St-Patrick (Grande-Allée) et de là au cimetière St-Patrick. 1fs

FISET. — A St-Charles de Bellechasse, le 31 juillet 1937, est décédé M. Félix Fiset, époux de dame Virginie Marcoux.
Les funérailles auront lieu à St-Charles de Bellechasse, mardi matin, le 3 août, à 9 heures et 30 (heure solaire), à l'arrivée du train.
Départ de la maison mortuaire pour l'église de St-Charles de Bellechasse et de là au cimetière de Belmont, à Québec, lieu de l'inhumation. 1fs

LECLERC. — A Québec, le 1er août 1937, à l'âge de 61 ans 9 mois, est décédé M. Arthur Leclerc, époux de dame Laura Marois.
Les funérailles auront lieu mercredi matin, à 9 heures.
Départ de la maison mortuaire, 5 1-2, 11e rue, à 8 heures 45, pour l'église de St-François d'Assise et de là au cimetière Belmont. 2août-2fs

MAHEUX. — A Québec, le 31 juillet 1937, est décédée dame Edouard-Théophile Maheux, née Frédérique Delisle, à l'âge de 79 ans.
Les funérailles auront lieu mardi matin, à 8 heures et 30.
Départ de la maison mortuaire, No 5 Père Garnier, à 8 heures 15, pour l'église de St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles. 2août-2fs

PLAMONDON. — A St-Jean-Baptiste, le 30 juillet 1937, est décédée, à l'âge de 38 ans et 8 mois, dame Lucienne-Aline Trudel, épouse de Charles Plamondon, représentant de la Metropolitan Life.
Les funérailles auront lieu mardi matin, à 9 heures.
Départ de la maison mortuaire, au No 67 1-2 rue Latourelle, à 8 heures et 45, pour l'église de St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont.
Elle faisait partie de la Confrérie des Dames de Ste-Anne de St-Jean-Baptiste. 31juil.-2fs

THIBEAULT. — A Québec, le 1er août 1937, à l'âge de 41 ans, est décédée Eveline Charron, épouse de Isidore Thibeault.
Les funérailles auront lieu mercredi matin, à 9 heures.
Départ de la maison mortuaire, 343, 4e avenue, à 8 heures 50, pour l'église de St-Fidèle et de là au cimetière St-Philippe de Néry. 2août-2fs

SERVICES FUNERAIRES

GAUVIN & GAUVIN
AVIS — Visitez nos 2 magasins pour articles de deuil. Bas, chemises, chapeaux Les Magasins Gauvin & Gauvin sont renommés pour leurs cravates à 50c. Magasins aux 1000 cravates. 336 ST-JEAN et 809 ST-JOSEPH. Téls: 2-1804, rés. 7412. 20juillet-26fs-S.F.H

Au Salon Fleuri Enrg.
COURONNES MORTUAIRES, corbeilles et décorations de toutes sortes, grandes variétés de fleurs naturelles et artificielles. Spécialité, fleurs pour Tag-Day. 862, RUE ST-JOSEPH. tél: 5068 3juillet-26fs-S.F.H

J.-A. Rolland
ATTENTION. — Marbrier-sculpteur, ouvrage de toutes sortes, monuments, épitaphes et lettrages. Etablie depuis 35 ans. 1285 ST-VALLIER, téls: bur. 3-4158. rés. 6353. 31juillet-26fs-S.F.H

La Cie Hubert Moisan
ASSURANCE FUNERAIRE DE QUEBEC
SERVICE 24 heures
Service d'ambulance
Service d'experts embaumeurs
297, rue Saint-Joseph
Tél : 3-3801

LES PLUIES CAUSENT DES DEGATS ELEVES

(Suite de la page 3)

sans causer des désagréments aux services publics. A cause du débordement des eaux, des trains ont été retardés dans leurs cours.

Malgré le mauvais état des routes, qui étaient recouvertes de plusieurs pieds d'eau à certains endroits, aucun accident grave n'avait encore été rapporté, hier soir. Le plus sérieux serait celui qui s'est produit vers 4 heures, à la sortie du village de St-Augustin, lorsqu'une automobile de Québec a piqué dans un fossé rempli d'eau. Les occupants de l'auto n'ont pas été blessés mais ils ont pris un bain forcé. Au service de la circulation provinciale, on nous disait hier soir, qu'aucun accident sérieux n'avait été rapporté.

Les récoltes de grain et les jardinages sont compromis par cette pluie qui tombe presque sans interruption depuis près d'une semaine.

MORT SUBITE DE MADAME L. WILLIAMS

(Suite de la page 3)

Outre son époux, madame Williams laisse dans le deuil un fils, le Révérend Sydney Williams, de Shawinigan; deux filles, madame J.-R. Wallace et madame R.-O. Alexander, toutes deux de Montréal; une soeur, madame L. Morewood, de Québec.

Les restes mortels de la regrettée défunte ont été ramenés à Québec, hier soir, à bord d'un navire de la Canada Steamship Line. Ils ont ensuite été transportés en l'église St-Michel, à Bergerville, où ils seront exposés en chapelle ardente jusqu'à 11 heures, ce matin, alors qu'aura lieu le service funèbre. L'inhumation se fera au cimetière Mount Hermon.

Dans ce deuil cruel qui les frappe, "L'Evénement" offre au Très Révérend Lennox Williams et au Révérend Sydney Williams, l'expression de ses plus sincères condoléances.

Heure de bureau: de 9 h. a.m. à midi et de 2 à 6 h. p.m. Samedi: 7 à 9 h. p.m.
DOCTEURS
HOULE & LAFOREST
DENTISTES
74, Rue Saint-Joseph — Tél.: 4-4841

"Ce qui vaut d'être possédé vaut d'être protégé"
Avant de confier le placement ou le renouvellement de vos polices
d'Assurance-feu auto-accidents, etc.
Pourquoi ne pas nous consulter?
Faites venir notre expert en assurance. Il vous indiquera les moyens de réduire le montant de vos primes, tout en protégeant entièrement votre propriété. Ce service est gratuit.
Quebec Insurance Service
J.-E. POITRAS, gérant
113, Côte de la Montagne
Edifice Morin — Tel: 2-3282

CITE DE QUEBEC

CITE DE QUEBEC
District de Québec A savoir:

REGLEMENT No 249

Pour autoriser un emprunt de $423,600

(Rédigé en langue française)

A une assemblée du Conseil de Ville de la Cité de Québec tenue à l'Hôtel de Ville, dans la dite Cité, le trentième jour de juillet mil neuf cent trente-sept (1937), conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par le Conseil, en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents la majorité absolue des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir:

Son Honneur le maire, les échevins Bertrand, Boiteau, Dinan, Duval, Garneau, Gignac, Gingras, Jobin, Martel, Morin, Samson, Simard, Trépanier.

ATTENDU que par l'article 32 de la loi 25-26 George V, chapitre 111, la Cité a été autorisée à emprunter une somme n'excédant pas $225,000.00 pour consolider le déficit de l'année fiscale 1934-35, la durée de l'emprunt dans ce cas spécial devant être de vingt ans au lieu de trente ans;

ATTENDU que par l'article 1 de la loi 1 Edouard VIII (2e session) chapitre 44, la Cité a été autorisée à emprunter une somme n'excédant pas $650,000.00 sans referendum et par simple résolution pour consolider le déficit budgétaire de son année fiscale en cours (1936-37);

ATTENDU que le déficit établi pour l'année 1934-35 est de $187,936.21;

ATTENDU que le déficit établi pour l'année 1936-37 est de $235,695.39;

ATTENDU que ces deux sommes réunies forment le montant de $423,631.60;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la Cité de consolider ces deux déficits et de faire un emprunt pour la somme de $423,600.00;

Il est en conséquence ordonné et statué par règlement du Conseil Municipal de la Cité de Québec, et ledit Conseil ordonne et statue comme suit, savoir:

1o—La Cité de Québec est par la présente autorisée à faire une émission d'obligations représentant à leur face une valeur de $423,600.00, le produit de cet emprunt devant être employé exclusivement pour les fins mentionnées dans le préambule du présent règlement;

2o—Ces obligations seront émises pour une période de dix ans à compter du 1er août 1937, seront payables le 1er août 1947 et porteront intérêt au taux de 3 1-2 p.c., par an payable semi-annuellement le 1er février et le 1er août de chaque année avec fonds d'amortissement, ou, si elles sont émises en série, elles seront rachetables à raison de 2 pour cent. par année pendant la durée de l'émission. Le solde étant payable à l'échéance;

3o—Ces obligations seront payables au porteur en monnaie légale du cours au Canada, au bureau-chef de la Banque Canadienne Nationale dans les cités de Québec et de Montréal ou dans la Cité de Toronto, au bureau principal de la Banque de Montréal, Canada.

4o—Les coupons représentant les paiements semi-annuels d'intérêt seront attachés à chaque obligation, porteront le numéro de l'obligation et seront payables au porteur en monnaie du cours au Canada à l'endroit fixé pour le paiement du capital des obligations;

5o—Les porteurs des obligations pourront les faire enregistrer dans les registres de la Cité qui seront tenus pour cette fin par le comptable de la Cité et un endossement à cet effet sera mis sur les obligations par le comptable de la Cité, et ces obligations ainsi enregistrées ne seront payables qu'au porteur enregistré. Le porteur d'obligations ainsi enregistrées pourra en aucun temps faire mettre lesdites dans les registres de la Cité et en les faisant canceller l'enregistrement d'icelles dans les registres de la Cité et en les faisant endosser à cet effet au moyen d'un endossement sur lesdites obligations par le comptable de la Cité.

6o—Les dites obligations porteront le sceau de la Cité de Québec, et seront signées par le Maire et contresignées par le greffier et le trésorier de la Cité. Les coupons d'intérêt porteront le fac-similé imprimé, estampé ou lithographié de la signature du trésorier de la Cité.

7o—La Cité devra inclure, chaque année dans son budget, un montant suffisant pour couvrir l'intérêt et le fonds d'amortissement;

8o—Les obligations dont l'émission est, par les présentes, autorisée, seront divisées en coupures suivant résolution du Conseil à cet effet.

9o—Les obligations qui seront émises avec coupons seront suivant la forme accompagnant la résolution qui sera passée pour autoriser la présente émission, et le trésorier de la Cité est autorisé à faire à cette forme tout changement de phraséologie qu'il croira opportun, pourvu que, par là, les obligations de la Cité ne soient pas augmentées ni modifiées.

Attesté.
L. S.
F.-X. CHOUINARD, J.-E. GREGOIRE,
Greffier de la Cité, Maire.

LA POLICE A UN MYSTERE A ECLAIRCIR

(Suite de la page 3)

Il était trois heures environ, hier après-midi, lorsque les jeunes Clément et Grégoire ont trouvé le corps de M. Beaudoin qui flottait à la surface des eaux, près des chantiers maritimes de la Morton Engineering. La police fut immédiatement prévenue et le fourgon de la morgue Bouchard fut appelé sur les lieux afin de transporter le cadavre.

M. le docteur Paul Marceau, coroner du district, tiendra une enquête, cet avant-midi, à la morgue.

ARTHABASKA

Fête patronale de la paroisse

Dimanche dernier, 25 juillet, était la fête de Saint-Christophe, fête patronale de notre paroisse. A cette occasion, l'église était décorée de ses plus beaux ornements. C'est M. l'abbé Paul-Emile Côté, récemment ordonné prêtre à Nicolet, qui a chanté la grand'messe, assisté de MM. les abbés Arthur Bergeron et Benoit Garneau, diacre et sous-diacre. Mgr L.-A. Côté, curé, a fait le sermon sur Saint-Christophe.

Mariage

M. Jules Baril, industriel de cette ville, a uni sa destinée à Mlle Estelle Leblanc, de cette ville. C'est M. l'abbé Paul-Emile Côté qui a donné la bénédiction nuptiale. Les nouveaux époux sont partis en voyage de noces pour Québec.

Le roi George V était le 31ème roi depuis l'assemblée du Premier Parlement Anglais.

CITE DE QUEBEC

CITE DE QUEBEC
District de Québec. A savoir:

REGLEMENT No. 248

Pour autoriser un emprunt de $1,539,200.00

(Rédigé en langue française)

A une assemblée du Conseil de Ville de la Cité de Québec tenue à l'Hôtel de Ville, dans la dite Cité, le trentième jour de juillet mil neuf cent trente-sept (1937), conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par le Conseil, en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents la majorité absolue des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir:

Son Honneur le Maire; les échevins Bertrand, Boiteau, Dinan, Duval, Garneau, Gignac, Gingras, Jobin, Martel, Morin, Samson, Simard, Trépanier.

ATTENDU qu'en vertu de la loi 25-26 George V, chapitre 9, toute corporation municipale, quelle que soit la loi qui la régit, qu'il existe ou non une ou des conventions entre le Gouvernement du Dominion ou le Gouvernement de cette Province, ou qu'elle ait reçu ou non des secours du Gouvernement du Dominion ou du Gouvernement de cette Province, est autorisée à venir en aide aux chômeurs habitant son territoire, et pour cette fin, à contribuer de ses deniers jusqu'à concurrence des montants qu'elle croit nécessaires, soit à même ses fonds généraux, soit au moyen d'emprunt qu'elle peut autoriser par règlements et qu'elle peut faire par émission de bons ou d'obligations, ou autrement, pour un terme n'excédant pas trente ans, et à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent par année, sans autre formalité préliminaire ou subséquente que l'approbation de tels règlements par la majorité des membres présents de son conseil suivant sa charte, par la Commission Municipale de Québec et par le Lieutenant-Gouverneur en conseil;

ATTENDU que, avec l'approbation de la Commission Municipale de Québec, toute telle corporation pourra faire des emprunts temporaires que les lois autorisent, lesquels pourront être renouvelés avec la même approbation, pourvu que ces emprunts temporaires soient remboursables avec le produit de la vente desdits bons ou obligations dont l'émission sera autorisée par les règlements d'emprunt;

ATTENDU que le pouvoir d'emprunt accordé par ladite loi n'affecte pas le pouvoir d'emprunt possédé par telle corporation municipale et il doit être interprété comme autorisant un ou des emprunts excédant la limite fixée par les lois qui régissent cette corporation;

ATTENDU qu'en vertu de ladite loi ci-dessus mentionnée et des lois antérieures concernant le chômage, et notamment les lois 21 George V, chapitres 2 et 3, Québec, 22 George V, chapitres 2 et 3, Québec, 23 George V, chapitre 2, Québec, 21 George V, chapitre 1, Canada, 21-22 George V, chapitre 58, Canada, 22-23 George V, chapitre 36, Canada, et 23-24 George V, chapitre 18, Canada, la Cité est autorisée à emprunter, en vertu de l'autorisation des dites lois, et de la Commission Municipale, à différents temps, depuis 1923, en vertu du règlement et d'une résolution passée par le Conseil de ville de la Cité de Québec, différents montants et la Cité a payé de ce chef depuis 1933, à date, pour les montants ainsi dépensés pour aider au chômage, la somme de $1,539,275.93;

ATTENDU que la Cité veut consolider le présent montant et qu'il est de l'intérêt de la Cité que ce montant soit consolidé par un emprunt comprenant tout le dit montant;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Cité qu'une émission d'obligations soit faite pour la somme de $1,539,200.00;

Il est en conséquence ordonné et statué par règlement du Conseil Municipal de la Cité de Québec, et ledit Conseil ordonne et statue comme suit, savoir:

1°—La Cité de Québec est par la présente autorisée à faire une émission d'obligations représentant à leur face une valeur de $1,539,200.00, le produit de cet emprunt devant être employé exclusivement pour les fins mentionnées dans le préambule du présent règlement;

2°—Ces obligations seront émises pour une période de dix ans à compter du 1er août 1937, seront payables le 1er août 1947 et porteront intérêt au taux de 3½% par an payable semi-annuellement les 1er février et 1er août de chaque année avec fonds d'amortissement; ou si elles sont émises en série, elles seront rachetables à raison de 2% par année, pendant la durée de l'émission, le solde étant payable à l'échéance.

3°—Ces obligations seront payables au porteur en monnaie légale du cours au Canada, au bureau-chef de la Banque Canadienne Nationale dans les cités de Québec et de Montréal ou dans la Cité de Toronto, au bureau principal de la banque de Montréal, Canada;

4°—Les coupons représentant les paiements semi-annuels d'intérêt seront attachés à chaque obligation, porteront le numéro de l'obligation et seront payables au porteur en monnaie légale du cours au Canada à l'endroit fixé pour le paiement du capital des obligations;

5°—Les porteurs des obligations pourront les faire enregistrer dans les registres de la Cité qui seront tenus pour cette fin par le comptable de la Cité et un endossement à cette effet sera mis sur les obligations par le comptable de la Cité, et les obligations ainsi enregistrées ne seront payables qu'au porteur enregistré. Le porteur d'obligations ainsi enregistrées pourra en aucun temps faire mettre lesdites obligations payables au porteur en faisant canceller l'enregistrement d'icelles dans les registres de la Cité et en les faisant endosser à cet effet au moyen d'un endossement sur lesdites obligations par le comptable de la Cité.

6°—Lesdites obligations porteront le sceau de la Cité de Québec et seront signées par le Maire et contresignées par le greffier et le trésorier de la Cité. Les coupons d'intérêt porteront le facsimilé imprimé, estampé ou lithographié de la signature du trésorier de la Cité.

7°—La Cité devra inclure, chaque année, dans son budget, un montant suffisant pour couvrir l'intérêt et le fonds d'amortissement.

8°—Les obligations dont l'émission est, par les présentes autorisée, seront divisées en coupures suivant résolution du Conseil à cet effet.

9°—Les obligations qui seront émises avec coupons seront suivant la forme accompagnant la résolution qui sera passée pour autoriser la présente émission et le trésorier de la Cité est autorisé à faire à cette forme tout changement de phraséologie qu'il croira opportun pourvu que, par là, les obligations de la Cité ne soient pas augmentées ni modifiées.

Attesté
L. S.
F.-X. CHOUINARD, J.-E. GREGOIRE
Greffier de la Cité. Maire.

CORPORATION DE QUEBEC
BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE

Québec, le 30 juillet 1937.

SOUMISSIONS POUR UNE AUTOMOBILE-COUPE

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des soumissions cachetées, scellées et endossées: "SOUMISSION POUR UNE AUTOMOBILE-COUPE" et adressées au Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues d'hui au 10 août 1937, à 4 heures p.m. (heure avancée).

Pour plus amples informations et blancs de soumission, les soumissionnaires devront s'adresser au bureau de l'Ingénieur de la Cité.

F.-X. CHOUINARD,
Greffier de la Cité.

CORPORATION DE QUEBEC
BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE

Québec, le 24 juillet 1937

SOUMISSIONS RE: ASSURANCE "RESPONSABILITE PUBLIQUE"

AVIS public est par le présent donné que des soumissions cachetées, scellées et endossées, "Soumission pour assurance Responsabilité publique" et adressées au Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Québec, seront reçues d'hui à mardi, le 3 août 1937, à 4 hrs P. M., (heure avancée).

Pour plus amples informations et blancs de soumission, les soumissionnaires devront s'adresser au bureau du Comptable en Chef de la Cité.

F.-X. CHOUINARD,
Greffier de la Cité.

CITE DE QUEBEC

CITE DE QUEBEC
District de Québec. A savoir:

REGLEMENT No. 251

Pour autoriser un emprunt de $387,400

(Rédigé en langue française)

A une assemblée du Conseil de Ville de la Cité de Québec tenue à l'Hôtel de Ville, dans la dite Cité, le trentième jour de juillet mil neuf cent trente-sept (1937), conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par le Conseil, en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents la majorité absolue des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir:

Son Honneur le Maire; les échevins Bertrand, Boiteau, Dinan, Duval, Garneau, Gignac, Gingras, Jobin, Martel, Morin, Samson, Simard, Trépanier.

ATTENDU que par la loi 55-56 Victoria chapitre 50, la Cité a été autorisée à emprunter la somme de $32,000.00;

ATTENDU que par la loi 59 Victoria chapitre 47, section 23, la Cité a été autorisée à emprunter la somme de $85,000.00;

ATTENDU que par la loi 11 George V, chapitre 110, article 1, la Cité a été autorisée à emprunter la somme de $436,000.00;

ATTENDU qu'un renouvellement a été fait pour les trois emprunts ci-dessus et que les montants de $32,000.00 et de $85,000.00 ci-dessus ont été renouvelés en 1926 en vertu de la loi 15 George V, chapitre 91 article 13;

ATTENDU que le montant de l'emprunt de $436,000.00 ci-dessus mentionné a été aussi renouvelé au mois de décembre 1926 et ce, en vertu de la loi 12 George V, chapitre 104, article 10;

ATTENDU que les renouvellements des trois emprunts ci-dessus ont été renouvelés en 1926 pour la somme de $506,500.00 et ce, pour un terme de dix ans à compter du 1er novembre 1926;

ATTENDU que l'emprunt ci-dessus de $506,500.00 est devenu échu le 1er novembre 1936;

ATTENDU que la Cité a été autorisée à renouveler ledit emprunt en vertu de l'article 331 de la loi 19 George V, chapitre 95;

ATTENDU que la balance due sur ledit emprunt, en tenant compte du fonds d'amortissement, est de $387,492.65.

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Cité que ce renouvellement soit fait pour la somme de $387,400.00;

Il est en conséquence ordonné et statué par règlement du Conseil Municipal de la Cité de Québec, et ledit Conseil ordonne et statue comme suit, savoir:

1o.—La Cité de Québec est par la présente autorisée à faire une émission d'obligations représentant à leur face une valeur de $387,400.00, le produit de cet emprunt devant être employé exclusivement pour les fins mentionnées dans le préambule du présent règlement;

2o.—Ces obligations seront émises pour une période de dix ans à compter du 1er août 1937 seront payables le 1er août 1948 et porteront intérêt au taux de 3½% par an payable semi-annuellement le 1er février et le 1er août de chaque année avec fonds d'amortissement, ou, si elles sont émises en série, elles seront rachetables à raison de 2% par année pendant la durée de l'émission; le solde étant payable à l'échéance.

3o.—Ces obligations seront payables au porteur en monnaie légale du cours au Canada, au bureau-chef de la Banque Canadienne Nationale dans les cités de Québec et de Montréal ou dans la Cité de Toronto, au bureau principal de la Banque de Montréal, Canada.

4o.—Les coupons représentant les paiements semi-annuels d'intérêt seront attachés à chaque obligation, porteront le numéro de l'obligation et seront payables au porteur en monnaie du cours au Canada à l'endroit fixé pour le paiement du capital des obligations;

5o.—Les porteurs des obligations pourront les faire enregistrer dans les registres de la Cité qui seront tenus pour cette fin par le comptable de la Cité et un endossement à cet effet sera mis sur les obligations par le comptable de la Cité, et les obligations ainsi enregistrées ne seront payables qu'au porteur enregistré. Le porteur d'obligations ainsi enregistrées pourra en aucun temps faire mettre les dites obligations payables au porteur en faisant canceller l'enregistrement d'icelles dans les registres de la Cité et en les faisant endosser à cet effet au moyen d'un endossement sur lesdites obligations par le comptable de la Cité.

6o.—Lesdites obligations porteront le sceau de la Cité de Québec, et seront signées par le Maire et contresignées par le greffier et le trésorier de la Cité. Les coupons d'intérêt porteront le facsimilé imprimé, estampé ou lithographié de la signature du trésorier de la Cité.

7o.—La Cité devra inclure, chaque année, dans son budget, un montant suffisant pour couvrir l'intérêt et le fonds d'amortissement;

8o.—Les obligations dont l'émission est, par les présentes, autorisée, seront divisées en coupures suivant résolution du Conseil à cet effet.

9o.—Les obligations qui seront émises avec coupons seront suivant la forme accompagnant la résolution qui sera passée pour autoriser la présente émission et le trésorier de la Cité est autorisé à faire à cette forme tout changement de phraséologie qu'il croira opportun, pourvu que, par là, les obligations de la Cité ne soient pas augmentées ni modifiées.

Attesté
L. S.
F.-X. CHOUINARD, J.-E. GREGOIRE,
Greffier de la Cité. Maire.

CITE DE QUEBEC

CITE DE QUEBEC
District de Québec A savoir:

REGLEMENT No 246

Concernant la Commission du Chômage de la Cité de Québec

(Rédigé en langue française)

A une assemblée du Conseil de Ville de la Cité de Québec tenue à l'Hôtel de Ville, dans la dite Cité, le trentième jour de juillet mil neuf cent trente-sept (1937), conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par le Conseil, en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents la majorité absolue des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir:

Son Honneur le Maire; les échevins Bertrand, Boiteau, Dinan, Duval, Garneau, Gignac, Gingras, Jobin, Martel, Morin, Samson, Simard, Trépanier.

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil municipal de la cité de Québec, et ledit Conseil ordonne et statue comme suit, savoir:

1.—Il est, par le présent règlement, formé une Commission de trois membres, pour l'administration des argents du chômage dans la Cité de Québec, et cette commission portera le nom de "COMMISSION DU CHOMAGE DE LA CITE DE QUEBEC".

2.—Les trois membres de cette Commission seront nommés comme suit: Deux par l'Association des Propriétaires de la cité de Québec, un par la Chambre de Commerce de Québec; et advenant le cas où l'Association des Propriétaires ne voudrait nommer qu'un seul membre, alors le Conseil de la cité de Québec devra nommer l'autre. L'Association des Propriétaires désignera elle-même celui des trois membres qui devra agir comme Président de cette Commission.

3.—Les membres de cette Commission resteront en fonction durant le bon plaisir du corps qui les aura nommés.

4.—Cette Commission a la charge exclusive d'administrer les secours donnés aux chômeurs, en vertu des lois et règlements existant actuellement à ce sujet et aucune personne, dans la cité de Québec, ne pourra recevoir de l'argent voté pour le chômage ou les secours directs, à moins que cette Commission en ait autorisé le paiement, suivant lesdites lois et règlements.

5.—Cette Commission tiendra un livre de procès-verbaux de toutes ses délibérations et ordonnances ou décisions quelconques et pourra nommer un secrétaire qui aura la garde de ses archives. Elle devra faire, à l'expiration de chaque mois, rapport de ses opérations au Comité Administratif de la cité de Québec.

6.—Les employés au bureau municipal du chômage seront sous le contrôle immédiat de cette Commission et devront en suivre toutes les instructions.

7.—Une rémunération de vingt-cinq dollars par semaine sera payée à chacun des trois membres de ladite Commission et son président ex-officio recevra, de plus, une rémunération additionnelle de vingt dollars par semaine.

Attesté
L. S.
F.-X. CHOUINARD, J.-E. GREGOIRE,
Greffier de la Cité. Maire.

CITE DE QUEBEC

CITE DE QUEBEC
District de Québec. A savoir:

REGLEMENT No. 253

Pour autoriser un emprunt de $759,000.

(Rédigé en langue française)

A une assemblée du Conseil de Ville de la Cité de Québec tenue à l'Hôtel de Ville, dans la dite Cité, le trentième jour de juillet mil neuf cent trente-sept (1937), conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par le Conseil, en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents la majorité absolue des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir:

Son Honneur le Maire; les échevins Bertrand, Boiteau, Dinan, Duval, Garneau, Gignac, Gingras, Jobin, Martel, Morin, Samson, Simard, Trépanier.

ATTENDU qu'en vertu de la loi 12 George V, chapitre 104, article 16, la Cité est autorisée à payer sa quote-part dans la construction du tunnel du chemin de la Canardière, tel que fixé par la Commission des Chemins de Fer, et à emprunter le montant nécessaire à cette fin, et la Cité a encore à payer pour ledit tunnel la somme de $141,061.02.

ATTENDU que par la loi 15 George V chapitre 91, article 12, paragraphe "D", et par la loi 20 George V, chapitre 110 article 5, la Cité est autorisée à emprunter, suivant les dispositions de sa charte, le montant nécessaire pour payer sa quote-part de la construction du tunnel sur le chemin de Charlesbourg, suivant le montant qui sera fixé à cette fin par la Commission des Chemins de Fer, avec en outre une autre somme de $23,500 pour payer le coût du redressement du chemin de Charlesbourg, et que le montant encore à payer s'élève à la somme de $20,121.59;

ATTENDU qu'en vertu de la loi 19 George V, chapitre 95, articles 511, et 512, la Cité est autorisée à emprunter annuellement, sur résolution du Conseil, une somme n'excédant pas $100,000.00 pour introduire l'eau de l'aqueduc et de drainage dans les rues de la Cité, et que la Cité a emprunté de ce chef la somme de $53,000.00.

ATTENDU que par la loi 25-26 George V, chapitre 111, article 6, la Cité est autorisée à emprunter, chaque année, un montant n'excédant pas $30,000.00 pour la construction de trottoirs permanents et qu'elle a emprunté de ce chef la somme de $30,000.00;

ATTENDU qu'en vertu de la loi "23 George V, chapitre 122, article 6, la Cité est autorisée à payer la part qui sera fixée par la Commission des Chemins de Fer du Canada pour l'érection d'un viaduc au-dessus des voies du Pacifique Canadien sur l'avenue Parent, et à emprunter le montant nécessaire à cette fin, et que la Cité a payé pour cette entreprise la somme de $90,000.00.

ATTENDU que par la loi 25-26, George V, chapitre 111, article 2, paragraphe "B", la Cité est autorisée à emprunter la somme de $10,000. pour la réparation du pont Victoria

ATTENDU que par la loi 25-26 George V, chapitre 111, article 2, paragraphe "D", la Cité a été autorisée à emprunter la somme de $10,000.00 pour les réparations urgentes et nécessaires à la halle St-Pierre dans le quartier St-Sauveur.

ATTENDU que par la loi 25-26 George V, chapitre 111, article 2, paragraphe "A", la Cité a été autorisée à emprunter la somme de $150,000.00 pour faire les travaux de pavage permanent et les réparations nécessaires aux rues pavées d'une manière permanente dans la Cité de Québec;

ATTENDU que par la loi 25-26 George V, chapitre 9, article 1, et le règlement du Conseil, No 193, la Cité a été autorisée à emprunter la somme de $49,000.00 et qu'elle a dépensé cette somme.

ATTENDU que par la loi 24 George V, chapitre 87, article 1, paragraphe "A" la Cité a été autorisée à emprunter la somme de $71,000.00 pour l'achat d'appareils et de voitures pour le département du feu;

ATTENDU que par l'article 333 de la loi 19 George V, chapitre 95, la Cité est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas $100,000.00 pour l'établissement de vespasiennes publiques et à emprunter le montant nécessaire à cette fin, et qu'elle a de ce chef à payer la somme de $4,500.00;

ATTENDU que par la loi 25-26 George V, chapitre 111 article 1, la Cité a été autorisée à emprunter une somme de $218,000.00 pour la construction d'un incinérateur dans la cité de Québec, et qu'elle a dépensé de ce chef la somme de $500.00;

ATTENDU que par la loi 25-26 George V, chapitre 111, article 2, paragraphe "C", la Cité a été autorisée à emprunter la somme de $30,000.00 pour modifier le système d'éclairage dans certaines rues de la Cité;

ATTENDU que par la loi 1 George VI, chapitre 102, article 1, paragraphe "A" la Cité a été autorisée à emprunter la somme de $50,000.00 pour la préparation des plans pour l'égout collecteur de la rivière St-Charles.

ATTENDU que par la loi 1 George VI, Chapitre 102, article 1, paragraphe "B", la Cité a été autorisée à emprunter la somme de $10,000.00 pour le nouveau chemin de Charlesbourg;

ATTENDU que par la loi 1, George VI chapitre 102, article 1, paragraphe "F" la Cité a été autorisée à emprunter la somme de $15,000.00 pour défrayer les dépenses des enquêtes faites pour établir la situation financière de la Cité et en réorganiser les divers services;

ATTENDU que par la loi 1 George VI, chapitre 102, article 1, paragraphe "I", la Cité a été autorisée à emprunter la somme de $5,000.00 pour souscription au deuxième congrès de la langue française actuel;

ATTENDU que par la loi 25-26 George V, chapitre 111, article 32, la cité a été autorisée à emprunter la somme de vingt mille dollars pour moderniser sa comptabilité;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la Cité d'émettre un emprunt pour consolider toutes ces sommes;

Il est en conséquence ordonné et statué par règlement du Conseil Municipal de la Cité de Québec et ledit Conseil ordonne et statue comme suit: savoir:

1o.—La Cité de Québec est par la présente autorisée à faire une émission d'obligations représentant à leur face une valeur de $759,000.00 le produit de cet emprunt devant être employé exclusivement pour les fins mentionnées dans le préambule du présent règlement;

2o.—Ces obligations seront émises pour une période de dix ans à compter du 1er août 1937 seront payables le 1er août 1947 et porteront intérêt au taux de 3½% par an payable semi-annuellement le 1er février et le 1er août de chaque année avec fonds d'amortissement; ou, si elles sont émises en série, elles seront rachetables à raison de 2% par année pendant la durée de l'émission; le solde étant payable à l'échéance.

3o.—Ces obligations seront payables au porteur en monnaie légale du cours au Canada, au bureau-chef de la Banque Canadienne Nationale, dans les cités de Québec et de Montréal ou dans la Cité de Toronto, au bureau principal de la Banque de Montréal, Canada.

4o.—Les coupons représentant les paiements semi-annuels d'intérêt seront attachés à chaque obligation, porteront le numéro de l'obligation et seront payables au porteur en monnaie du cours au Canada à l'endroit fixé pour le paiement du capital des obligations;

5o.—Les porteurs des obligations pourront les faire enregistrer dans les registres de la Cité qui seront tenus pour cette fin par le comptable de la Cité et un endossement à cet effet sera mis sur les obligations par le comptable de la Cité, et les obligations ainsi enregistrées ne seront payables qu'au porteur enregistré. Le porteur d'obligations ainsi enregistrées pourra en aucun temps faire mettre les dites obligations payables au porteur en faisant canceller l'enregistrement d'icelles dans les registres de la Cité et en les faisant endosser à cet effet au moyen d'un endossement sur lesdites obligations par le comptable de la Cité;

6o.—Lesdites obligations porteront le sceau de la Cité de Québec, et seront signées par le Maire et contresignées par le greffier et le trésorier de la Cité. Les coupons d'intérêt porteront le fac-similé imprimé, estampé ou lithographié de la signature du trésorier de la Cité.

7o.—La Cité devra inclure, chaque année, dans son budget, un montant suffisant pour couvrir l'intérêt et le fonds d'amortissement;

8o.—Les obligations dont l'émission est, par les présentes, autorisée, seront divisées en coupures suivant résolution du Conseil à cet effet;

9o.—Les obligations qui seront émises avec coupons seront suivant la forme accompagnant la résolution qui sera passée pour autoriser la présente émission et le trésorier de la Cité est autorisé à faire à cette forme tout changement de phraséologie qu'il croira opportun, pourvu que, par là, les obligations de la Cité ne soient pas augmentées ni modifiées.

Attesté
L. S.
F.-X. CHOUINARD, J.-E. GREGOIRE.
Greffier de la Cité. Maire.

CITE DE QUEBEC

CITE DE QUEBEC
District de Québec. A savoir:

REGLEMENT No. 252

Pour autoriser un emprunt de $112,000

(Rédigé en langue française)

A une assemblée du Conseil de Ville de la Cité de Québec tenue à l'Hôtel de Ville, dans la dite Cité, le trentième jour de juillet mil neuf cent trente-sept (1937) conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par le Conseil, en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents la majorité absolue des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir:

Son Honneur le Maire, Les Echevins Bertrand, Boiteau, Dinan, Duval, Garneau, Gignac, Gingras, Jobin, Martel, Morin, Samson, Simard, Trépanier.

ATTENDU que la Cité a été autorisée par la section 26 chapitre 108 de la loi 53 Victoria, de faire une émission d'obligations pour la somme de $5,600 pour payer certaines dépenses mentionnées dans ladite loi, lequel emprunt a déjà été renouvelé en 1924 en vertu de l'article 9 du chapitre 104 de la loi 12 George V;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 21 du chapitre 49 de la loi 58 Victoria, la Cité a été autorisée à emprunter la somme de $30,000 pour certains travaux mentionnés dans la dite loi, lequel emprunt a été renouvelé en 1924 en vertu de la section 10 chapitre 104 de la loi 12 George V;

ATTENDU que la Cité a été autorisée, par l'article 15 du chapitre 50 de la loi 55-56 Victoria, à emprunter la somme de $6,000 pour payer certaines dépenses mentionnées dans ladite loi, lequel emprunt a été renouvelé en 1924 en vertu de la section 9 du chapitre 104 de la loi 12 George V;

ATTENDU qu'en vertu de la section 28 du chapitre 68 de la loi 53 Victoria, la Cité a été autorisée à emprunter la somme de $2,000.00 pour payer certaines dépenses mentionnées dans ladite loi, lequel emprunt a été renouvelé en 1924 en vertu de l'article 9 du chapitre 104 de la loi 12 George V;

ATTENDU que la Cité a été autorisée à emprunter en vertu du paragraphe "B" de l'article 1 de la loi II George V chapitre 110, une somme de $40,000. pour l'érection du dispensaire, lequel emprunt peut être renouvelé en vertu de l'article 331 de la loi 19 George V, chapitre 96;

ATTENDU que la Cité a été autorisée par les lois 11, 12 et 13 George V, chapitre 110, chapitre 104 et chapitre 90, respectivement, à emprunter les sommes suivantes, savoir:

- $5,000. pour la construction de pontons,
- $ 800. pour bâtisses municipales;
- $15,000 pour contribution à l'érection du pont Scott,
- $15,000. pour contribution à l'érection du pont Marie de l'Incarnation,

lequel emprunt la Cité a été autorisée à renouveler en vertu de l'article 331 de la loi 19 George V, chapitre 95;

ATTENDU qu'une émission d'obligations a été faite en 1924 pour la somme de $145,500., en vertu de l'autorisation ci-haut mentionnée;

ATTENDU que cette émission de $145,500. est devenue échue le 1er novembre 1934;

ATTENDU que la Cité est autorisée à renouveler cette émission en vertu de l'article 331 de la loi 19 George V, chapitre 95, moins le fonds d'amortissement accumulé depuis ladite émission c'est-à-dire $33,500;

ATTENDU, en conséquence, qu'en vertu de l'article 331 ci-dessus mentionné, la Cité est autorisée à renouveler cette émission pour la somme de $112,000;

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil Municipal de la Cité de Québec, et ledit Conseil ordonne et statue comme suit, savoir:

1o—La Cité de Québec est par la présente autorisée à faire une émission d'obligations représentant à leur face une valeur de $112,000., le produit de cet emprunt devant être employé exclusivement pour les fins mentionnées dans le préambule du présent règlement,

2o—Ces obligations seront émises pour une période de dix ans à compter du 1er août 1937, seront payables le 1er août 1947 et porteront intérêt au taux de 3½% par an payable semi-annuellement le 1er février et le 1er août de chaque année avec fonds d'amortissement; ou si elles sont émises par série, elles seront rachetables à raison de 2% par année pendant la durée de l'émission; le solde étant payable à l'échéance.

3o.—Ces obligations seront payables au porteur en monnaie légale du cours au Canada au bureau-chef de la Banque Canadienne-Nationale dans les cités de Québec et de Montréal, ou dans la Cité de Toronto, au bureau principal de la Banque de Montréal, Canada.

4o.—Les coupons représentant les paiements semi-annuels d'intérêt seront attachés à chaque obligation, porteront le numéro de l'obligation et seront payables au porteur en monnaie du cours au Canada à l'endroit fixé pour le paiement du capital des obligations.

5o.—Les porteurs des obligations pourront les faire enregistrer dans les registres de la Cité qui seront tenus pour cette fin par le comptable de la Cité, et un endossement à cet effet sera mis sur les obligations par le comptable de la Cité, et les obligations ainsi enregistrées ne seront payables qu'au porteur enregistré. Le porteur d'obligations ainsi enregistrées pourra en aucun temps faire mettre les dits obligations payables au porteur en faisant canceller l'enregistrement d'icelles dans les registres de la Cité et en les faisant endosser à cet effet au moyen d'un endossement sur lesdites obligations par le comptable de la Cité.

6o.—Lesdites obligations porteront le sceau de la Cité de Québec, et seront signées par le maire et contresignées par le greffier et le trésorier de la Cité. Les coupons d'intérêt porteront le facsimilé imprimé, estampé ou lithographié de la signature du trésorier de la Cité.

7o.—La cité devra inclure, chaque année, dans son budget, un montant suffisant pour couvrir l'intérêt et le fonds d'amortissement.

8o.—Les obligations dont l'émission est, par les présentes, autorisée, seront divisées en coupures suivant résolution du Conseil à cet effet.

9o.—Les obligations qui seront émises avec coupons seront suivant la forme accompagnant la résolution qui sera passée pour autoriser la présente émission et le trésorier de la Cité est autorisé à faire à cette forme tout changement de phraséologie qu'il croira opportun, pourvu que, par là, les obligations de la Cité ne soient pas augmentées ni modifiées.

Attesté
L. S.
F.-X. CHOUINARD, J.-E. GREGOIRE.
Greffier de la Cité. Maire.

REGLEMENT No 255

Pour prolonger la 8ème Avenue à partir de la 14ème Rue.

(Rédigé en langue française)

ATTENDU les pouvoirs conférés à la Cité de Québec par sa charte pour l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement des rues, chemins, et places publiques de la Cité;

ATTENDU que le prolongement en ligne directe de la 8ème Avenue, vers le nord, a été arrêté par le fait que le terrain de ladite avenue a été cédé pour l'établissement d'un terrain de jeu à cet endroit;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public que la 8ème Avenue soit prolongée, en passant à l'ouest du terrain de jeu;

Il est en conséquence ordonné et statué par règlement du Conseil Municipal de la Cité de Québec, et ledit Conseil ordonne et statue comme suit savoir:

1.—Pour prolonger la 8ème Avenue, dans le quartier Limoilou, à partir de la 14ème Rue, en allant vers le nord, il est nécessaire pour la Cité d'acquérir les subdivisions 41 et 42 du numéro 510 du cadastre de St-Roch Nord, et les bâtisses dessus construites, tel que le tout est démontré sur un plan préparé par M. Antonio Trottier, arpenteur de la Cité, portant la date du 22 avril 1937, et déposé dans le bureau de l'Ingénieur de la Cité;

2.—Pour les fins ci-dessus mentionnées, la Cité acquerra à l'amiable ou par voie d'expropriation lesdits lots de terrains;

3.—Les prix à être payés pour lesdits immeubles seront pris à même le solde des emprunts de la Cité, suivant l'article 333a de sa charte, édicté par l'article 64 de la loi I George VI, chapitre 102, ledit solde doit être ainsi employé avec le consentement de la Commission Municipale.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné que conformément aux dispositions de la loi le règlement ci-dessus sera lu une seconde fois pour adoption le vendredi, le 6 août 1937.

F.-X. CHOUINARD,
Greffier de la cité.

CITE DE QUEBEC

CITE DE QUEBEC
District de Québec. A savoir:

REGLEMENT No 247

Concernant le Fonds de Pension des employés permanents de la Cité de Québec

(Rédigé en langue française)

A une assemblée du Conseil de Ville de la Cité de Québec tenue à l'Hôtel de Ville, dans la dite Cité, le trentième jour de juillet mil neuf cent trente-sept (1937) conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par le Conseil, en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents la majorité absolue des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir:

Son Honneur le Maire; les échevins Bertrand, Boiteau, Dinan, Duval, Garneau, Gignac, Gingras, Jobin, Martel, Morin, Samson, Simard, Trépanier.

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil Municipal de la Cité de Québec, et ledit Conseil ordonne et statue comme suit, savoir:

Le Règlement No 28 passé le 11 avril 1913 et tel qu'amendé par les Règlements Nos. 28-A du 9 janvier 1920, 28-B du 28 mai 1920, 28-C du 13 avril 1928, est modifié et remplacé en son entier par le suivant:

1.—Dans le présent règlement, les mots "officiers et employés municipaux" signifient ceux dont les noms apparaissent dans le budget municipal et ceux qui peuvent être nommés de temps à autre par le Conseil, sur rapport du Comité Administratif, suivant les dispositions de l'article 162 de la Charte de la Cité, dont le salaire annuel est déterminé et voté chaque année et qui, ayant prêté serment d'office, font partie du service interne d'un des départements de la Cité ou y sont attachés par leur emploi et qui, comme tels, sont considérés comme employés permanents de la Cité et ayant droit à une pension leur vie durant, à telles conditions qui peuvent être déterminées de temps à autre.

2.—Dans le présent règlement, les mots "membres actifs" signifient les employés qui doivent verser leurs contributions à la caisse du Fonds de Pension susdit et le mot "pensionnaire" signifie un employé à qui pension a été accordée à même ledit Fonds.

3.—Le Fonds de Pension des Employés Permanents de la Cité, qui a été créé par le Règlement No 28 adopté par le Conseil le 11 avril 1913, continue d'exister, mais à l'avenir, il sera régi par les dispositions ici énoncées.

4.—Les Officiers et employés municipaux permanents sont membres actifs du dit Fonds de Pension; ils y participent et sont soumis à toutes les obligations qui y sont attachées.

5.—Le capital du dit Fonds de Pension se compose des contributions de ses membres actifs et des contributions et autres sommes qui y seront versées par la Cité et aussi des intérêts et autres profits qui s'y accroîtront.

6.—La contribution de tout membre actif est de cinq pour cent (5%) de son salaire régulier et cette contribution est retenue par le Trésorier de la Cité lorsqu'il paie le dit salaire. Cette retenue est immédiatement versée au Fonds de Pension.

La Cité versera en même temps au dit Fonds de Pension un montant égal à la contribution de tous les membres actifs et ce, en plus des autres versements auxquels la Cité est tenue de par sa charte.

7.—Les Débentures et autres valeurs qui forment le Capital du dit Fonds de Pension seront sous la garde du Trésorier de la Cité qui en tiendra un compte spécial et distinct des autres valeurs dont il a la Charge.

8.—L'année fiscale du dit Fonds sera l'année fiscale de la Cité.

9.—La comptabilité du dit Fonds devra contenir:

a)—Pour chaque membre actif, un compte personnel indiquant son salaire de chaque année et l'accumulation des contributions qu'il aura versées au dit Fonds;

b)—Pour chaque pensionnaire et ses ayants droit, un compte personnel indiquant l'accumulation des sommes qui lui ou leur auront été payées à titre de pension;

c)—Un compte de Revenus et dépenses;
Un compte de Recettes et Déboursés

d)—Les Comptes généraux.

10.—Le Comptable en chef de la Cité aura charge de la comptabilité du dit Fonds; il devra préparer chaque année les Relevés suivants:

a)—Recettes et Déboursés
b)—Revenus et Dépenses
c)—Bilan (forme comptable

Ces relevés, dûment certifiés par le Vérificateur de la Cité, devront être transmis à la Commission du Fonds de Pension avant le 15 septembre de chaque année.

11.—Le Vérificateur de la Cité devra vérifier tous les livres et les affaires du dit Fonds et transmettre un rapport de ses constatations à la Commission avant le 15 septembre de chaque année.

12.—La position financière du Fonds de Pension sera vérifiée au moins tous les cinq ans, à compter du 1er mai 1937, par un ou des actuaires nommés sur la recommandations du Surintendant des Assurances.

13.—Le Fonds de Pension des Employés Permanents sera administré par une Commission composée du Maire, président ex-officio, de un membre du Conseil, du Chef du Contentieux, du Greffier et du Trésorier de la Cité. En l'absence du Maire, le pro-maire agira comme président, avec les mêmes pouvoirs. En leur absence, le président est choisi parmi les membres présents, suivant les dispositions de l'article 187 de la Charte de la Cité. Le Greffier de la Cité ou, en son absence, son assistant, sera le Secrétaire de la Commission. L'assistant Greffier, agissant comme secrétaire, n'aura pas droit de vote.

14.—Le Conseil de la Cité, aussitôt que possible après une élection générale d'échevins, nommera celui de ses membres qui doit faire partie de cette Commission.

14a.—La dite Commission sera, quant à la procédure à suivre pour les convocations, les délibérations et résolutions à adopter, régie par le chapitre V du règlement No 1-K, concernant les Comités spéciaux du Conseil, et spécialement les articles 55 et suivants.

Cependant, sur une réquisition par écrit de la majorité des membres de la dite commission, le secrétaire devra convoquer une séance, pourvu qu'avis par écrit soit donné à chaque membre au plus tard la veille du jour de telle séance.

15.—Cette Commission administrera le dit Fonds de Pension et connaîtra de toutes les questions relatives à la mise à la pension des membres actifs; elle fera rapport de ses décisions au Comité Administratif qui les transmettra au Conseil suivant la loi et les règlements de la Cité.

La Commission devra aussi convoquer chaque année une assemblée générale des membres actifs et qui sera tenue au cours du mois de septembre. Il y sera donné lecture des Rapports du Comptable en Chef et du Vérificateur de la Cité sur les opérations du dit Fonds de Pension et sur sa position financière pour l'année écoulée. Les membres actifs auront droit d'avoir une copie de ces rapports avant la dite assemblée générale et ils pourront faire leurs suggestions à la Commission au sujet de toutes affaires qui sont dans l'intérêt du dit Fonds.

16.—Tout membre actif qui a trente cinq (35) années de service et qui a atteint l'âge de soixante et cinq (65) ans a droit de prendre sa pension.

17.—La Commission peut mettre à sa pension tout membre actif qui a trente-cinq (35) années de service.

18.—La Commission peut mettre à sa pension tout membre actif qui a au moins dix (10) années de service et qui, pour cause de maladie ou à raison d'une infirmité physique ou mentale sera jugé, par deux (2) médecins nommés par la Commission, incapable de remplir ses fonctions.

19.—Nulle pension ne sera accordée à un membre actif ou à ses ayants droit s'il n'a été au service de la Cité pendant au moins dix (10) ans.

20.—Nulle pension ne sera accordée à un membre actif qui aura été destitué ou dont le nom aura été rayé de la liste des Employés Permanents de la Cité, ou qui se retirera volontairement du service de la Cité avant d'avoir un droit acquis à sa pension suivant les dispositions du présent règlement; dans ce cas, les contributions versées par tel membre actif seront confisquées et resteront acquises au dit fonds de Pension.

Cependant, si la Cité juge à propos de se dispenser des services d'un membre actif, sans qu'il y ait faute de la part de tel membre actif par le fait que sa charge est abolie, les contributions versées par lui au dit Fonds de pension lui seront remboursées intégralement.

21.—Au cas du décès d'un membre actif, la moitié de la pension qu'il aurait reçue s'il avait pris sa pension au moment de son décès sera payée, à son choix, à sa veuve ou à ses enfants mineurs, pendant dix (10) ans; à défaut de dispositions testamentaires sur le dit choix, cette demi-pension sera payée à la veuve seule et ce, pendant dix (10) ans, alors que la pension prendra fin. Si la veuve décède avant la fin des dix années le paiement sera continué aux enfants mineurs pour la balance de cette période.

22.—Au cas du décès d'un membre actif ne laissant ni veuve ni enfant mineurs, la moitié (sans intérêt) des contributions qu'il aura versées au Fonds de Pension sera payée suivant les dispositions de son testament à cet effet. A défaut d'un testament, tout le montant des dites contributions restera acquis au Fonds de Pension.

23.—Au cas du décès d'un pensionnaire avant qu'il n'ait bénéficié de sa pension pendant dix ans, alors, et suivant ses dispositions testamentaires, sa veuve ou ses enfants mineurs auront droit de retirer la moitié de cette pension durant la période nécessaire pour compléter ces dix années. Si c'est la veuve qui retire la pension et qu'elle décède avant la fin de cette période, les enfants mineurs du pensionnaire continueront de retirer cette demi-pension jusqu'à la fin de ladite période. S'il s'agit d'un pensionnaire ne laissant ni veuve ni enfants mineurs, toute pension ou autre remboursement s'éteint avec son décès.

24.—La Pension qui sera versée à tout pensionnaire, actuel ou futur, sera calculée en prenant un soixantième (1-60) du salaire moyen de ses dix (10) dernières années de service multiplié par le nombre total de ses années de service; la pension ainsi établie ne devra dans aucun cas excéder cinquante pour cent (50%) du dit salaire moyen ni le montant de deux mille quatre cent dollars ($2,400.00). Années de service veut dire, dans le présent règlement, années de contribution audit fonds de pension.

25.—Les pensionnaires actuels ou leurs ayants droits, retirant moins de quarante dollars ($40.00) par mois, continueront de retirer le montant intégral comme ci-devant de la pension qui leur revenait, et ce jusqu'à son extinction.

26.—Les pensionnaires actuels retirant jusqu'ici plus de quarante dollars ($40.00) par mois, mais dont la pension serait réduite à moins de quarante dollars ($40.00) par mois si on la calcule comme dans l'article 24 ci-dessus, retireront quarante dollars ($40.00) par mois à l'avenir. Ce montant servira de base pour le calcul à leurs ayants droit.

27.—La veuve ou les enfants mineurs d'un pensionnaire, retirant jusqu'ici, à titre d'ayants droit, plus de quarante dollars ($40.00) par mois, mais dont la pension serait réduite à moins de quarante dollars ($40.00) par mois si on la calcule comme dans l'article 24 ci-dessus retireront quarante dollars ($40.00) par mois, à l'avenir.

28.—Nul officier ou employé n'a droit au montant entier de sa pension avant d'avoir subi la retenue pendant quinze ans et, si la pension devient payable avant l'expiration de cette période, une somme égale à la retenue mensuelle qui aurait été faite sur le salaire de l'officier ou employé s'il était resté au service de la Cité, est retranchée chaque mois du montant de sa pension jusqu'à ce que les quinze années de contribution aient été payées; et, dans ce cas, la pension sera calculée sur au moins quinze (15) années de service.

29.—Tout membre actif qui veut faire compter les années pendant lesquelles il a été au service de la Cité, sans interruption et précédant immédiatement sa nomination comme employé permanent, doit payer tous les mois, en outre de sa contribution régulière une autre contribution suffisante pour rembourser en cinq (5) années l'équivalent de cinq pour cent (5%) de son salaire actuel multiplié par le nombre des dites années qu'il veut ainsi faire compter. Il devra signer un engagement en conséquence et sa pension en sera grevée jusqu'à acquittement du montant à rembourser comme susdit.

30.—Ladite pension sera incessible et insaisissable, sauf pour détournements des Fonds appartenant à la Cité de Québec ou au Fonds de Pension.

31.—Ce présent règlement aura un effet rétroactif du 1er mai 1937.

Attesté
L. S.
F.-X. CHOUINARD. J.-E. GREGOIRE
Greffier de la Cité. Maire.

CITE DE QUEBEC

CITE DE QUEBEC,
District de Québec
A savoir:

REGLEMENT No 250

Pour autoriser un emprunt de $607,500.

(Rédigé en langue française)

A une assemblée du Conseil de Ville de la Cité de Québec, tenue à l'Hôtel de Ville, dans ladite Cité, le trentième jour de juillet mil neuf cent trente-sept (1937), conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par le Conseil, en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents la majorité absolue des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir:

Son Honneur le maire, les échevins Bertrand, Boiteau, Dinan, Duval, Garneau, Gignac, Gingras, Jobin, Martel, Morin, Samson, Simard, Trépanier.

ATTENDU les lois 4 George V, chapitre 47, et 9 George V, chapitre 10 et 10 George V, chapitre 10, intitulées: "Lois pourvoyant à la construction des Logements Ouvriers et à des avances aux municipalités";

ATTENDU que la Cité de Québec s'est prévalu des lois ci-dessus mentionnées et a passé les règlements 12, passé le 4 avril 1919, 12-a, passé le 28 mai 1920 et 12-b passé le 19 mai 1922, comportant que la Cité a emprunté du gouvernement provincial, en vertu des dites lois, et en vertu des dits règlements la somme de $1,800,000 pour la construction des logements ouvriers dans la Cité de Québec;

ATTENDU que la Cité de Québec devait au gouvernement de la province pour balance de l'emprunt ainsi fait, la somme de $607,568.05;

ATTENDU que par le paragraphe "E" de l'article 1 de la loi George VI, chapitre 102, la Cité est autorisée à emprunter cette somme pour rembourser au gouvernement provincial la balance de l'emprunt ainsi fait pour la construction des logements ouvriers;

ATTENDU que par ladite loi la Cité est autorisée à faire cet emprunt et qu'il est de l'intérêt public que ce remboursement soit fait;

Il est en conséquence ordonné et statué par règlement du Conseil Municipal de la Cité de Québec et le dit Conseil ordonne et statue comme suit, savoir:

1o—La Cité de Québec est par la présente autorisée à faire une émission d'obligations représentant à leur face une valeur de $607,500.00, le produit de cet emprunt devant être employé exclusivement pour les fins mentionnées dans le préambule du présent règlement.

2o—Ces obligations seront émises pour une période de dix ans à compter du 1er août 1937, seront payables le 1er août 1947 et porteront intérêt au taux de 3 1-2 p.c. par an, payable semi-annuellement le 1er février et le 1er août de chaque année avec fonds d'amortissement, ou, si elles sont émises en série, elles seront rachetables à raison de 2 p.c. par année pendant la durée de l'émission, le solde étant payable à l'échéance.

3o—Ces obligations seront payables au porteur, en monnaie légale du cours au Canada, au bureau-chef de la Banque Canadienne Nationale dans les cités de Québec et de Montréal, ou dans la Cité de Toronto, au bureau principal de la Banque de Montréal, Canada;

4o—Les coupons représentant les paiements semi-annuels d'intérêt seront attachés à chaque obligation, porteront le numéro de l'obligation et seront payables au porteur en monnaie du cours au Canada à l'endroit fixé pour le paiement du capital des obligations;

5o—Les porteurs des obligations pourront les faire enregistrer dans les registres de la Cité qui seront tenus pour cette fin par le comptable de la Cité et un endossement à cet effe sera mis sur les obligations par le comptable de la Cité, et les obligations ainsi enregistrées ne seront payables qu'au porteur enregistré. Le porteur d'obligations ainsi enregistrées pourra en aucun temps faire mettre les dites obligations payables au porteur en faisant canceller l'enregistrement d'icelles dans les registres de la Cité, et en les faisant endosser à cet effet au moyen d'un endossement sur les dites obligations par le comptable de la Cité.

6o—Les dites obligations porteront le sceau de la Cité de Québec, et seront signées par le maire et contresignées par le greffier et le trésorier de la Cité. Les coupons d'intérêt porteront le fas-similé imprimé, estampé ou lithographié de la signature du trésorier de la Cité.

7o—La Cité devra inclure, chaque année, dans son budget un montant suffisant pour couvrir l'intérêt et le fonds d'amortissement;

8o—Les obligations dont l'émission est, par les présentes, autorisée, seront divisées en coupures, suivant résolution du Conseil à cet effet.

9o—Les obligations qui seront émises avec coupons seront suivant la forme accompagnant la résolution qui sera passée pour autoriser la présente émission et le trésorier de la Cité est autorisé à faire à cette forme tout changement de phraséologie qu'il croira opportun, pourvu que, par là, les obligations de la Cité ne soient pas augmentées ni modifiées.

Attesté.
L. S.
F.-X. CHOUINARD, J.-E. GREGOIRE,
Greffier de la Cité. Maire.

SANTA CLAUS RECOIT LORD TWEEDSMUIR

Le gouverneur général est entré samedi soir dans le cercle polaire sur le fleuve Mackenzie et il a été accueilli par le roi Santa Claus qui monta sur le navire avec sa cour.

UN DIALOGUE

A bord du Distributor sur le fleuve Mackenzie, Territoires du Nord-Ouest, 31. (dépêche retardée) — Par Guy E. Rhoades, de la P. C. — Lord Tweedsmuir est entré ce soir dans le cercle polaire sur le fleuve Mackenzie et il a été accueilli dans l'Arctique pour la première fois par le roi Santa Claus, qui, vêtu en habitant des régions polaires, monta sur le navire avec sa cour.

Sa Majesté le roi du cercle polaire — R. H. G. Bonnycastle, de la compagnie de la Baie d'Hudson — arriva en canot-automobile pour demander au navire de quel droit il pénétrait dans son royaume. Le dialogue suivant s'engagea :

— Quel est ce navire ?

— Le vapeur Distributor, de Winnipeg, répondit le capitaine.

— Quel est le nom de son commandant ?

— Le capitaine Donal Naylor.

— Quel est votre port d'attache ?

— Fort Smith.

— Où allez-vous ?

— A la côte de l'Arctique.

— Quelle est votre cargaison ?

— Des vivres et des vêtements pour les hommes de l'Extrême-Nord.

— Avez-vous de la maladie à bord?

— Non.

— Avez-vous des rats à bord ?

— Non.

— Avez-vous des voyageurs à bord ?

— Oui et des voyageurs distingués.

— Y en a-t-il un parmi eux possédant des prérogatives royales ?

— Oui.

— Qui est-il ?

— Son Excellence le gouverneur général du Canada.

— Il est bienvenu. Où est le héraut ?

— Il est ici.

— Laissez-le parler.

Le lieutenant S. G. Rivers-Smith, aide-de-camp, s'avança alors et parla en ces termes :

"Très haute Majesté, j'ai reçu de mon maître l'ordre de vous parler et de vous demander la permission d'entrer dans votre domaine. Il a été nommé par votre cousin, Sa Majesté britannique, pour gouverner ce dominion au-delà des mers .

En marque de respect, il désire vous offrir ce présent".

Il tendit alors au roi Santa Claus la queue d'un chevreuil tué la veille.

Santa Claus répondit pour dire que "le premier empereur des neiges, grand seigneur de l'Aurore boréale et gardien du Soleil de Minuit", au nom "de l'ours polaire, du caribou et des neiges éternelles", consentait à laisser entrer Lord Tweedsmuir dans son domaine. Tous se rendirent ensuite dans le salon pour sabler le champagne.

TRAGEDIE DE L'AUTO

Bellefontaine, O., 2. — (P.A.) — Cinq personnes ont perdu la vie hier lorsque l'automobile dans laquelle ils voyageaient a défoncé une clôture et plongé dans le lac Indien, à 15 milles au nord de Bellefontaine. Une seule personne, Mlle Clémentine Colucci, de Lima, survécut à cet accident. Voici les noms des malheureuses victimes: Keith Greenwood, 26 ans; Robert-L. Bartholomew et sa femme, Frances Bartholomew, tous de Lima; Donald Friedley, qui était en visite chez les Bartholomew, et une jeune fille que l'on n'a pu identifier.

DRAME AERIEN

Oslo, Norvège, 2. — (P.A.) Cinq Norvégiens ont été victimes d'un accident d'avion, hier. Chris Braathen, qui avait accompagné l'amiral Richard Byrd dans ses expéditions antarctiques, étaient au nombre des morts. Le pilote Arild Wilerobe était l'un des aviateurs les mieux connus de la Norvège.

MONTRES
HORLOGES
BAGUES à DIAMANTS
BIJOUX de tous genres
REPARATION de montres et de bijoux OUVRAGE GARANTI
Albini Massicotte
329 ST-JOSEPH Tél: 3-0068
En face de l'église Jacques Cartier.

DEUIL A MONCTON

Moncton, N.-B., 2. — Simon Gauvin est mort à sa résidence, 162 rue Robinson. Il était âgé de 63 ans et natif de Fox Creek. Il était malade depuis plusieurs mois. Son épouse, quatre fils et deux filles lui survivent. Les funérailles ont eu lieu samedi matin à l'église de St-Anselme.

LE CANADA ASSURE SA NEUTRALITE

Des arrêtés ministériels rendus publics en fin de semaine, indiquent que le Canada tient à maintenir sa neutralité dans le conflit espagnol. — Exportation d'armes.

SES VOLONTAIRES

Ottawa, 2, (P.C.) — L'incertitude que les tractations de Londres font planer sur le fonctionnement de l'accord de non-intervention en Espagne a conduit le Canada à prendre ses propres mesures pour assurer sa neutralité.

Des arrêtés ministériels ont été rendus publics hier qui interdisent l'enrôlement de Canadiens en Espagne, prohibent l'exportation d'armes ou de munitions dans ce pays et défendent aussi les exportations de matériel de guerre dans tout pays sans permis. Ces décrets, qui ont été annoncés par le département des affaires extérieures, sont entrés en vigueur samedi.

L'enrôlement dans les rangs des Gouvernementaux comme des Nationaux en Espagne est rendu illégal sous la loi de l'enrôlement à l'étranger et les deux autres décrets sont basés sur des amendements à la loi des douanes. La législation qui a permis d'édicter ces décrets a été adoptée à la dernière session du Parlement.

La loi de l'enrôlement à l'étranger prévoit des pénalités pouvant aller jusqu'à deux ans de prison et des amendes pouvant s'élever jusqu'à $2,000 pour ceux qui s'enrôlent à l'étranger dans un conflit dans lequel le Canada n'est pas impliqué. Elle a remplacé la loi anglaise de l'enrôlement à l'étranger, qui n'avait pas assez de portée pour comprendre les troubles civils tels que ceux qui déchirent l'Espagne à l'heure actuelle.

L'arrêté ministériel rend les dispositifs de la loi applicables à l'Espagne. Suivant ce décret, il est illégal pour les nationaux canadiens de s'enrôler pour un côté ou pour l'autre dans ce conflit. Le recrutement est naturellement interdit et sous peines sévères.

L'amendement à la loi des douanes obligent ceux qui exportent ou transportent du matériel de guerre à obtenir un permis. Il donne aussi au gouverneur en conseil le droit de prohiber, restreindre ou contrôler l'exportation à toute destination, le transport vers la côte ou le commerce interne du matériel de guerre ainsi que son importation.

Suivant le décret publié hier, aucune personne ne peut exporter du Canada à aucune destination des armes ou des munitions énumérées dans une longue liste comprenant notamment toutes les sortes d'armes et toutes les sortes d'équipements militaires, y compris les avions et les gaz délétères, sans avoir obtenu un permis du département national.

Toronto, 2. (P.C.) — On estime à 500 le nombre de Canadiens qui combattent en Espagne, la majorité d'entre eux dans les rangs du gouvernement. Plus de 30 d'entre eux ont été tués, mais on ignore le nombre de ceux qui ont été blessés. Plus de 300 Canadiens sont dans le bataillon Mackenzie-Papineau, qui, aux dernières nouvelles, combattait sur le front de Jarama.

DES AUTRICHIENNES SALUENT LE "FUHRER"

(Suite de la première page)

ne concerne pas uniquement les chanteurs allemands. C'est un grand événement politique national qui unit les Allemands du Reich avec les milliers de leurs frères qui vivent à l'étranger".

Se tournant ensuite vers Hitler, il dit : "C'est donc plus qu'un geste superficiel que vous faites, mon Fuhrer, en venant au milieu de votre peuple à cette occasion".

Parlant des nombreux discours prononcés à la radio par Hitler depuis quelques années, le ministre de la Propagande ajouta : "Les Allemands qui vivent à l'étranger n'ont pas seulement entendu votre voix, mais ils ont reçu vos idées et vos idéaux dans leur coeur".

Ces dernières paroles déclenchèrent un tonnerre d'applaudissements qui se termina par ce cri : "Un peuple ; un Reich ; un Reich ; un peuple".

Goebbels a parlé avec amertume des années d'après-guerre alors que "les Juifs et non pas les Allemands" étaient les maîtres dans la patrie et alors "qu'au lieu de la musique allemande, dominait la musique nègre". Ceci, dit-il, Hitler l'a changé.

L'OVERSEAS LEAGUE SUR LE "LETITIA"

169 membres de l'Overseas League sont arrivés à Québec samedi à bord du "Letitia". — Une mission de bonne entente. — Le travail de l'organisation.

EDUCATION

Cent soixante-neuf voyageurs sont arrivés samedi après-midi, sur le "Letitia", de la Cunard-White Star, sous les auspices de l'Overseas League.

C'est strictement une mission de bonne entente qui apporte ici des messages personnels du Roi, des Lords-Maires de Londres et de Liverpool, et enfin, des Lords-Prévosts d'Edimbourg et de Glasgow.

"Ces bonnes relations, disent-ils, sont de nature à profiter à tous, socialement et économiquement".

Il y a 31 ans, sir Evelyn Wrench, inspiré par des hommes d'Etat canadiens, institua cette organisation, qui a cru bon d'étendre plus que jamais le cercle de ses activités durant l'année du couronnement, et de réunir un groupe plus nombreux que jamais, pour visiter le Canada.

L'Overseas League s'est appliquée à démontrer et à prouver à l'occasion que voyager en Amérique ne coûte pas plus cher que sur le continent.

Ces voyageurs ne comprennent pas seulement des Anglais d'Angleterre, mais des gens qui viennent de toutes les parties de l'Empire. Plusieurs d'entre eux demeurent en Nouvelle-Zélande, en Afrique, en Egypte, en Malaisie, au Brésil, et même en Palestine.

Parmi les personnalités, on remarque l'hon. J.-A. Elphinstone, de Carberry Tower, Musselburgh, neveu de la reine Elizabeth. "C'est mon premier voyage au Canada. Je sais que j'y verrai une multitude de choses intéressantes, et que ma visite en votre pays me profitera grandement".

Interrogé ensuite sur la situation anglaise, il déclara qu'il lui était difficile de faire des commentaires sur les événements qui se passent dans son pays actuellement.

Il y avait aussi M. James Taylor, secrétaire permanent du département de l'Agriculture du nord irlandais; Mlle J.-G. Crawford, Mlle E. de la Cour, O.B.E., J.P., ancienne présidente du Collège des Sciences Domestiques d'Edimbourg Mlle (Dr) A.-S.-M. Dewar, etc.

Un vieillard de 82 ans, M. T.-Harris Christian, de St-Albans, Hants, est le doyen du groupe. Il a passé la plus grande partie de sa vie à Queensland, Australie, et réside maintenant près de Brisbane. Il servit dans l'armée en 1886 et dans les guerres subséquentes, et il a assisté à tous les développements qui se sont faits dans cette partie de l'Empire depuis soixante ans.

M. Thomas-C. Robertson, demeurant à Nagasaki, Japon, depuis 23 ans, fait aussi partie du groupe. Il a déclaré qu'en général on connait trop peu les coutumes, les moeurs, et la vie économique du peuple japonais, pour pouvoir le comprendre tel qu'il le mérite.

Mlle Margaret Hay, une blonde aux yeux bleus, élevée à Honolulu, a parlé aux journalistes de ce pays du soleil. "Mes compagnons de classe, tout comme mes compagnes appartenaient à plusieurs races différentes, parlant chacun leur langue". Cette jolie personne a ajouté qu'un de ses rêves se réalisait en venant visiter le Canada.

L'Overseas League espère organiser deux groupes l'an prochain, aussi nombreux que celui qui est arrivé en fin de semaine. Une quarantaine de ces derniers se rendront jusqu'à Vancouver.

Nous reproduisons ici textuellement le message de Sa Majesté le roi George VI, apporté par les membres de l'Overseas League :

"Le Roi a été heureux d'apprendre qu'un groupe de près de deux cents membres se prépare à visiter l'est du Canada, et j'ai l'ordre de vous transmettre de la part de Sa Majesté qu'il forme les voeux les meilleurs pour que ce voyage soit un succès à tout point de vue, et que le résultat principal soit d'améliorer les relations entre Anglais et Canadiens et stimuler l'intérêt apporté à la ligue dans les centres importants du Canada".

M. John-G. Bridges, secrétaire de l'Overseas League, ne retournera pas immédiatement en Europe, mais séjournera en Canada plusieurs mois.

Il veut créer une société entièrement canadienne, dirigée par des Canadiens, dans le but d'étudier les problèmes locaux. "Le but de la Ligue est strictement éducatif, et tous les moyens seront employés pour doter le Canada d'un organisme aussi puissant que celui qui fonctionne actuellement en Angleterre. Plusieurs pellicules cinématographiques seront mises à la disposition des collèges et des universités, dans le but de propager les faits importants de l'histoire mondiale".

AU PAYS DE GALLES

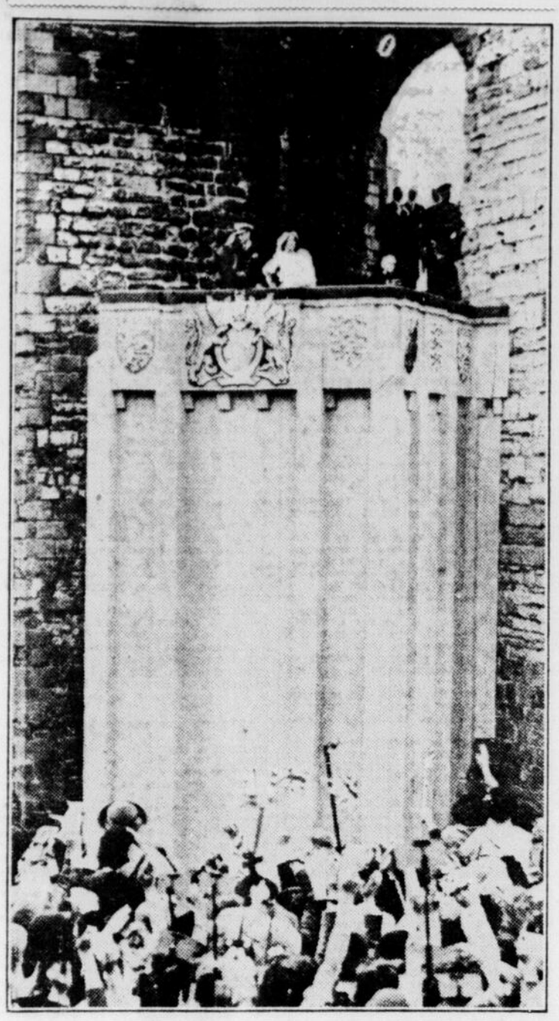

On voit ici le roi GEORGE et la reine ELIZABETH saluant les Gallois du haut du balcon de l'historique château de Caernarvon, lors de leur départ du pays de Galles.

La course en canot sur le St-Maurice

La quatrième grande course annuelle en canot de La Tuque aux Trois-Rivières commencera jeudi prochain pour se continuer vendredi et samedi. — Nouveaux trophées offerts aux participants.

LES EQUIPES

La quatrième grande course annuelle en canot sur le St-Maurice provoque un intérêt qui va grandissant de jour en jour. Comme ce tournoi nautique aura lieu les 5-6-7 août, les événements se précipitent. De nouvelles inscriptions de concurrents parviennent au Club de Canotage Radisson, des Trois-Rivières, qui est l'animateur de cette course sans rivale dans tout le continent ; des cités de la région mauricienne annoncent qu'elles donneront des réceptions et des banquets en l'honneur des canotiers et d'invités de marque, des sportsmen offrent des trophées spéciaux qui s'ajouteront aux trophées permanents confiés à la garde du Club Radisson ainsi qu'aux bourses en argent qui seront la récompense des équipes à se classer aux premiers rangs au terme de la course.

On sait que cette course est sous le patronage de l'honorable Joseph Bilodeau, ministre du Commerce et de l'Industrie de la province de Québec, et de l'Office du Tourisme. Cet événement constituant l'une des plus belles attractions touristiques de la province, l'honorable M. Bilodeau a accordé au Club Radisson un généreux octroi qui lui permettra d'offrir $500 en bourses aux vainqueurs, et l'Office du Tourisme s'est fait, par l'intermédiaire de la presse, le porte-parole des organisateurs de la course en communiquant aux journaux toutes les nouvelles se rattachant à ce tournoi jugées propres à intéresser le public.

Aussi les nouvelles affluent-elles depuis quelques jours à l'Office du Tourisme. Tous ces développements sont résumés dans les brèves notes suivantes:

EQUIPE DE SHAWINIGAN

La ville de Shawinigan, qui sera le point de départ de la dernière étape de la course en canot sur le St-Maurice, le 7 août, mettra une vaillante équipe sur les rangs. Les représentants de cette ville seront Jean-Paul Sauvageau et Edmond Dontigny, de Shawinigan, deux jeunes athlètes qui s'entraînent depuis plusieurs semaines. Ces concurrents auront l'avantage de disposer d'un canot absolument semblable à celui des deux Indiens Ki-8-ishish, sorti de la manufacture de Paul Cadorette, de St-Jean-des-Piles. Ces deux équipes tenteront d'établir la supériorité du canot fabriqué en Mauricie sur ceux venus des autres provinces, principalement de l'Ontario. S'ils y parviennent, la majorité des concurrents devraient avoir l'an prochain des canots " Cadorette". En 1935, Sauvageau, qui formait une équipe avec Armand Lemay, de Shawinigan mit 16 heures, 15 minutes et 17 secondes à parcourir les 125 milles de la course, finissant en troisième position. L'an dernier, avec Lemay, il gagna la course en 15 heures, 30 minutes et 30 secondes. Son partenaire de cette année, Dontigny, en est à sa seconde tentative.

EQUIPES A L'ENTRAINEMENT

A date plusieurs équipes ont fait parvenir leur entrée au Club Radisson, mais les officiers de cette organisation sont informés que plusieurs coureurs des bois et des guides de la région mauricienne s'entraînent en secret depuis longtemps et qu'ils tenteront probablement leurs chances. Le Club Radisson s'attend donc de recevoir plusieurs inscriptions à la onzième heure. Ces nouvelles adhésions ne pourront que contribuer à rendre la course plus palpitante d'intérêt pour les spectateurs.

DEUX EQUIPES DE LA NOUVELLE-ECOSSE

L'an dernier, Eber Peck et Allan Hunt, de la Nouvelle-Ecosse, participaient à la course sur le St-Maurice et la terminaient en 8e position en 16 heures, 31 minutes et 15 secondes. Cette année, Peck entrera dans la course avec son frère, et son inscription est déjà entre les mains des directeurs du Club Radisson. Quant à Hunt, il a laissé entendre qu'il projetait de tenter sa chance de nouveau avec comme partenaire un guide de son pays. Peck et Hunt ayant acquis une précieuse expérience l'an dernier, ils devraient être des rivaux redoutables cette fois-ci. La présence des deux équipes des Provinces Maritimes constituera un nouvel élément d'intérêt et sera une sorte de confirmation de la valeur sportive et athlétique de cette grande course classique en canot.

DEUX BANQUETS

La ville de La Tuque, point de départ de la première étape de la course, jeudi, le 5 août, fera dans la soirée du 4 une réception officielle aux officiers du Club Radisson, à leurs invités et aux concurrents. Deux banquets seront ensuite offerts, un premier à l'hôtel Windsor pour les invités du conseil municipal, les officiers du Club Radisson et leurs officiers, et un deuxième à l'hôtel Royal pour les concurrents et leurs entraîneurs. De cette manière, elle épargnera aux canotiers l'obligation d'assister aux discours et elle leur permettra de prendre quelques heures de repos additionnel avant de se lancer dans le grand tournoi. A la suite du banquet aux invités, les messieurs Brown donneront une autre réception au Community Club.

LA TUQUE SUR LES RANGS

En plus de recevoir dignement les concurrents et les visiteurs, la ville de La Tuque annonce qu'elle mettra deux équipes sur les rangs, formées par Pierre Tremblay et Armand Blanchet avec chacun un partenaire sérieux. Tremblay et Blanchet jouissent d'une réputation d'excellents guides et de hardis avironneurs dans le Haut St-Maurice.

EXCURSION SUR LE SAINT-MAURICE

M. Jean J. Crête, de St-Jacques-des-Piles, que l'on appelle le "Roi de la Mauricie" mettra de nouveau sa péniche à la disposition des officiers du Club Radisson durant les trois jours de la course, ce qui leur permettra de suivre les canotiers dans toutes les phases les plus difficiles de la course. Pour accommoder un plus grand nombre d'invités, la péniche aura en remorque un chaland sur lequel pourront prendre place un bon nombre de personnes.

Nous connaissons tous nos désirs, mais personne ne connait ses forces avant d'en avoir fait l'épreuve.

SHERBROOKE FETE SON 1ER CENTENAIRE

Son Eminence le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, assiste à une messe en plein air célébrée hier matin sur les terrains de l'Exposition. — Bénédiction papale.

LES FETES

Sherbrooke, 2. — (P.C.) — Sherbrooke, la reine des Cantons de l'Est, plus brillamment illuminée et décorée que jamais ville peut-être ne l'a été, a inauguré en fin de semaine les grandes fêtes de son centenaire.

L'inauguration officielle a eu lieu samedi soir en face de l'hôtel de ville et elle a été suivie hier d'une messe pontificale célébrée en plein air sur les terrains de l'Exposition à laquelle assistait Son Eminence le cardinal J.-M.-R. Villeneuve, archevêque de Québec.

Plus de 15,000 personnes, malgré une température défavorable qui a menacé de forcer les organisateurs à contremander la cérémonie, s'étaient réunies devant le nouvel amphithéâtre sur les terrains de l'Exposition où avait été dressé l'autel.

A la fin de la messe, Son Eminence a fait descendre une bénédiction papale sur l'assistance, sur toute la ville qu'il pouvait embrasser d'un coup d'oeil et sur les fêtes qui marquent le centenaire de la fondation de la ville par Gilbert Hyatt.

Samedi soir, un groupe représentant la famille Hyatt fut reçu à l'hôtel de ville dans une voiture que trainaient deux boeufs, par Son Honneur le maire Emile Rioux et Mlle Marthe Rioux, ainsi que par des dignitaires de l'Eglise et de l'Etat. Le maire Rioux a lu la proclamation des fêtes, qui se termineront le mois prochain par l'Exposition annuelle de l'Association agricole des Cantons de l'Est.

Dans un message samedi soir, Son Eminence le cardinal Villeneuve a rendu hommage au général sir John Coape Sherbrooke, qui a donné son nom à la ville, et il a fait ressortir le rôle joué par les Catholiques dans le progrès des Cantons de l'Est.

Au cours d'un dîner que la ville de Sherbrooke donnait en son honneur hier soir, le cardinal Villeneuve a déclaré qu'il ne désirait pas voir la province de Québec se transformer "en un Etat fasciste au clérical".

"L'Eglise ne se soucie pas du fascisme, a-t-il dit, et elle négocie aussi bien avec un pays démocratique Jamais ai-je désiré que cette province devint un Etat clérical ou fasciste. Certains croient que la province devrait être fasciste, d'autres qu'elle devrait être communiste. Laissons-les faire.

"L'Eglise catholique vise à la paix sociale, à la coordination des familles et des classes. En dehors de cela, elle ne se soucie que fort peu des systèmes politiques..

"L'Eglise n'accepte pas un patriotisme qui est un amour de l'isolement, mais un patriotisme qui s'étend à tout le pays et qui est accompagné d'un sentiment de loyauté envers notre souverain, le roi George VI".

HORRIBLE CRIME

New-York, 2. — (P.A.) Les détectives de Brooklyn sont encore aujourd'hui à la recherche de l'auteur d'un autre crime révoltant. Une fillette âgée de huit ans, Paula Magagna, a été trouvée morte dans la cave de la demeure de ses parents samedi après-midi. Son assaillant l'avait étranglée en lui enroulant une corde à linge autour du cou, dépouillée de ses vêtements et criminellement assaillie. Lorsqu'il fut découvert, étendu sur une voiturette d'enfant, le petit cadavre était encore chaud. La police a arrêté plus de 40 personnes, mais les a toutes relâchées sans porter d'accusation contre aucune d'elles après les avoir interrogées.

UN DERAILLEMENT CAUSE LA MORT DE 8 VAGABONDS

(Suite de la première page)

une courbe à 10 milles environ à l'est de Gogama et en passant devant la minuscule gare de Makwa, lorsque huit des 55 wagons qui étaient attachés à la locomotive sautèrent soudain hors des rails.

Deux wagons furent démolis et un wagon plat chargé de bois déversa sa charge sur la gauche de la voie. Un autre wagon chargé de pin de la Colombie canadienne fut renversé dans le fossé rempli d'eau l'autre côté de la voie et deux wagons d'acier s'engloutirent presqu'entièrement dans le marais.

Les "voyageurs" s'étaient cachés au milieu du bois ou sous les wagons. Deux des morts furent trouvés parmi les petites pièces de bois tandis que les cinq autres furent trouvés écrasés sous les lourdes pièces de bois éparpillées sur le côté gauche de la voie.

Le mécanicien, James McGee, de Capreol, dit qu'il sentit le choc lorsque les wagons quittèrent la voie et qu'il appliqua aussitôt les freins d'urgence.

"Les rails étaient couverts de débris, a-t-il dit. Cinq hommes étaient écrasés sous le bois sur un côté de la voie. Il y en avait deux autres l'autre côté. "C'était un spectacle horrible. Les cris et les gémissements des hommes pris sous le bois donnaient le frisson".

Le déraillement eut lieu avant l'aurore et le travail des médecins et des aides venus de Westree fut des plus difficiles. Treize autres vagabonds qui voyageaient sur le convoi aidèrent l'équipe du train à dégager les morts et les blessés.

L'accident suspendit la circulation pendant 14 heures. Deux rapides et deux convois de marchandises étaient immobilisés pendant ce temps à Westree. On croit que l'accident a été causé par le déplacement de la charge d'un des wagons remplis de bois.

ATTAQUE DE PARALYSIE

M. Moïse-Pierre Voiselle, âgé de 67 ans, domicilié à 121 Arago, a été frappé de paralysie, samedi soir dernier, vers 8 heures, en l'église de Notre-Dame de Jacques-Cartier. M. Voiselle s'était rendu à l'église avec son épouse aveugle. Il a été transporté à l'hôpital St-Sacrement par l'ambulance Bouchard.

UNE LEGATION CANADIENNE EN BELGIQUE

M. King songe à ouvrir une légation canadienne à Bruxelles. — La Belgique nous a déjà envoyé un ministre plénipotentiaire. — Peu de diplomates.

DES ETUDIANTS

Ottawa, 2. — (P.C.) Les changements dans le corps diplomatique du Canada auxquels le premier ministre, M. Mackenzie King, a fait allusion peu après son retour d'Europe comprendront probablement l'établissement d'une légation canadienne à Bruxelles, qui sera dirigée par un ministre plénipotentiaire. Il y a quelques mois, la Belgique a établi une légation au Canada avec le baron Silvercruys comme ministre et le Canada annoncera, prévoit-on, l'établissement d'un organisme semblable en Belgique ce mois-ci.

Bien que la politique du gouvernement en général soit celle des promotions, dans le service diplomatique, la chose n'est pas toujours possible. En plus du personnel du département des affaires extérieures à Ottawa, il n'y a que quatre postes dont les titulaires peuvent donner lieu à un remaniement, ceux de Londres, de Paris, de Washington et de Tokio.

Le gouvernement sera probablement forcé de puiser parmi les étudiants en politique internationale s'il établit une légation à Bruxelles et, comme il en a été question, des hauts commissaires dans les autres dominions de l'Empire. On croit que M. King et ses collègues étudient actuellement cette question avec soin.

AU CONGRES DU REGIONALISME

Bruxelles, 2. (P.C.-Havas) — Le Rév. Père Lucien Lajoie, professeur au collège St-Charles Garnier à Québec, dirigeait la délégation canadienne au premier congrès international du régionalisme, qui s'est ouvert hier, à Ath, en même temps que les fêtes du 251ème anniversaire de la société archéologique d'Ath.

L'hon. Jos. Bilodeau, ministre du Commerce et de l'Industrie dans la province de Québec, qui devait adresser la parole au congrès, hier, était retenu à Paris.

Parmi les distingués personnages qui assistaient à la session d'ouverture on remarquait : le prince Albert de Ligne; le président Bruon de la fédération française des régionalistes; M. Charles Bourgeois, représntant de la région Flandre-Hainault à l'exposition de Paris et M. Perrochon de la société historique des populations de langue française.

DOUBLE TRAGEDIE

Buckingham, P. Q., 2. — (P. C.) Une double tragédie s'est déroulée hier, ici, lorsque les deux frères Georges et Lucien Leclerc, se sont noyés dans la rivière Lièvre. Les deux jeunes gens se baignèrent après leur dîner, et Lucien glissa dans un trou. Son frère sauta pour lui porter secours mais il fut lui aussi entraîné. M. René Lajoie, oncle des Leclerc, réussit à les attraper mais il dut lâcher prise. Les deux corps ont été repêchés une demi-heure après l'accident.

LEGISLATION SOCIALE A WASHINGTON

La Chambre américaine se prépare à étudier le bill Black-Connery qui fut adopté samedi par le sénat. — Les salaires minima à 70 cents l'heure dans le commerce.

REFORME FISCALE

Washington, 2 — (P.A.) — Les camps opposés dans la bataille qui s'est engagée autour du bill les salaires minima et des heures de travail maxima dans la grande industrie se préparaient hier à transporter la scène de la bataille du Sénat des Etats-Unis à la Chambre des représentants.

La Chambre recevra aujourd'hui en effet le bill Black-Connery, qui fut adopté au Sénat samedi par un vote de 56 à 28 malgré les efforts de l'opposition pour faire retarder l'adoption de ce projet de loi jusqu'à la prochaine session.

La commission ouvrière de la Chambre, cependant, est à préparer un bill de portée beaucoup plus grave que le projet de loi que vient d'adopter le Sénat. Dans sa forme actuelle, il permettra à une commission administrative de fixer des salaires minima aussi élevés que 70 cents l'heure dans le commerce entre les Etats et de raccourcir la semaine de travail jusqu'à 35 heures.

Sous le bill du Sénat, la commission ne pourrait obliger le paiement de plus de 40 cents l'heure et établir une semaine de travail de moins de 40 heures.

Le Sénat commencera aujourd'hui l'étude du bill Wagner au sujet des logements à bon marché. Les chefs de l'administration prédisent qu'il sera adopté aujourd'hui ou demain, ouvrant ainsi la voie au bill de la Cour Suprême, bill que la commission judiciaire du Sénat a rendu anodin.

Une fois ces deux bills adoptés, il ne restera plus rien au programme que le Sénat s'est tracé pour le reste de la session. Il est beaucoup question d'un bill de réforme fiscale, mais un tel projet de loi doit être discuté d'abord par les représentants.

MONUMENT AMERICAIN

Mont faucon, France, 2. — (P.A.) On vient de dévoiler en Lorraine un superbe monument élevé à la mémoire de l'armée américaine qui prit part à la fameuse offensive de la Meuse-Argonne, en 1918. Le président de la République Française, M. Albert Lebrun, le général Pershing, commandant des forces expéditionnaires américaines, et le maréchal Henri-Philippe Pétain, qui commandait les troupes françaises sur le front ouest pendant la guerre, souhaitèrent que l'amitié qui existe entre leurs pays soit toujours aussi stable et qu'ainsi la paix soit maintenue.

2 ENFANTS SE NOIENT

Charlottetoyn, 2. — (P.C.) Rosalie et Shirley Hooper, enfants de Parker Hooper, de Charlottetown, se sont noyés hier en se baignant à Stanhope Beach, à 20 milles d'ici.

J'ai actuellement en mains le plus beau choix de montres "BREMEN" AVEC GARANTIE DE 3 ANS
J. B. Mainguy
HORLOGER-BIJOUTIER
Réparations générales. Montres, Horloges, Bagues.
44 Côte d'Abraham. Tél.: 4-5620

. . quand partez-vous ?

Venez faire votre prix ! ..
Aucune offre raisonnable refusée sur nos AUTOS D'OCCASION
Pour une occasion c'en est une ! parce que nos autos d'occasion n'ont jamais été à prix aussi bas.
Aujourd'hui samedi vous avez le temps, arrêtez en passant faire le tour Choisissez le vôtre et faites-nous votre offre.
AUCUNE OFFRE RAISONNABLE NE SERA REFUSEE.
Morisset & Frère
337, rue Prince-Edouard
PARC Caron & P.-Edouard Tél. : 7158
PARC du Boulevard Charest Tél. : 2-6251

CLAVIGRAPHES
NEUFS, RECONSTRUITS ET D'OCCASION TOUS GARANTIS
Meilleur choix à Québec
Vendus comptant ou à termes. Aussi loués et échangés
Location de machines à écrire $3.00 par mois.
Réparation de clavigraphes de toutes marques.
CLEMENT & CLEMENT, Ltée
AGENTS EXCLUSIFS de l'UNDERWOOD A QUEBEC
Téléphone : 2-1422 104, COTE DE LA MONTAGNE